This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

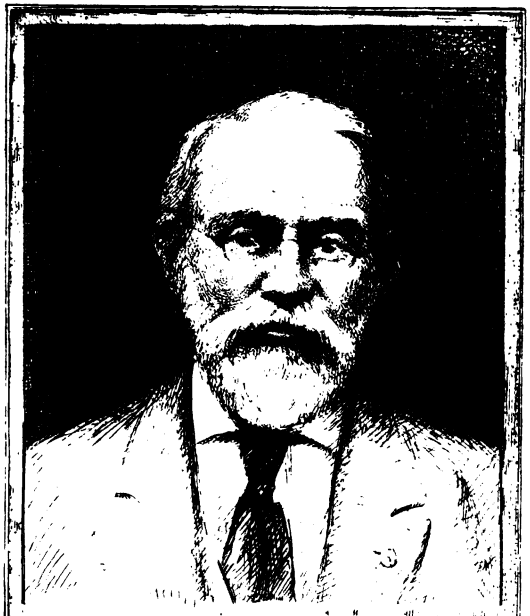

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
311
.N241
v.62

ANNUAIRE

NORMAND

NOTA. — Le Conseil administratif a dû procéder à la radiation de plusieurs membres, qui n'ont point acquitté leur cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces membres seront réintégrés sur la Liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution dont ils sont redevables.

MM. les Membres de l'Association dont les noms seraient mal orthographiés ou omis sur la présente Liste sont priés d'en donner avis (*franco*) à M. BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, à Caen, ou à M. DE LONGUEMARE, secrétaire général adjoint, place Saint-Sauveur, id.

NOTA. — Pour faire partie de l'Association Normande, il faut en adresser la demande, soit à M. de BEAUREPAIRE, soit à M. DE LONGUEMARE, ou à M. BATAILLE, trésorier de l'Association, et prendre l'engagement de payer 5 fr. par année, contre la remise du volume de l'*Annuaire*, composé d'environ 500 pages.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE LA NORMANDIE

PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION NORMANDE

62e ANNÉE 1895

CAEN
DELESQUES
Froide, 2 et 4

ROUEN
LESTRINGANT
Successeur de Ch. MÉTÉRIE

Dunning
Nijhoff
1-30-28
14847

STATUTS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

L'Association Normande s'est constituée par un règlement, dont voici les principales dispositions :

« Article Ier. L'Association Normande a pour « but d'encourager les progrès de la morale pu- « blique, de l'enseignement élémentaire, de l'in- « dustrie agricole, manufacturière et commerciale, « etc., dans les départements formés de l'ancienne « province de Normandie ; elle ne fait et n'autorise « rien qui puisse être en opposition avec les prin- « cipes de la liberté commerciale ; elle revendique « tous les hommes de talent appartenant à la pro- « vince, et s'honore de leurs travaux. »

« Art. II. L'Association Normande étend ses « soins à tous les points de la province, sans tion de localités : le chef-lieu de l'admi-

« nistration qui la dirige est fixé dans la ville de « Caen, qui est la plus centrale. »

« Art. III. Le nombre des membres est illimité. « Pour faire partie de l'Association, il faut être « présenté par trois membres, avoir signé son « adhésion aux statuts, et avoir été proclamé dans « une séance du conseil. L'opposition de la moitié « plus un des membres du conseil présents à la « réunion empêche la nomination. »

« Art. XVIII. Dans toutes les circonstances où « il y a lieu de délibérer, les membres absents « peuvent exprimer leur opinion par écrit. »

« Art. XIX. Le résultat de toutes les réunions « est consigné dans des procès-verbaux qui sont « transcrits sur un registre spécial. »

« Art. XX. Chaque année, une réunion géné- « rale a lieu, pendant l'été, dans une des villes de « la province qui aura été désignée dans la séance « générale de l'année précédente. Tous les associés « sont convoqués à cette séance générale, qui dure « plusieurs jours, s'il est nécessaire. Des lettres de « convocation renferment l'indication des princi- « paux objets qui doivent être mis en délibération « dans cette assemblée. »

« Art. XXI. Dans la séance générale annuelle, « le directeur et les inspecteurs rendent compte « des travaux de l'Association durant l'année ; ils « présentent le tableau des progrès obtenus dans « les diverses parties de la province, et proposent « leurs vues d'amélioration. Les commissions char- « gées de travaux spéciaux font aussi leurs rapports, « et le trésorier présente l'état des recettes et des « dépenses. »

« Art. XXII. Chaque associé paie une cotisation « annuelle de 5 francs : le produit de cette coti- « sation et les offrandes qui peuvent être faites « forment les revenus actuels de l'Association. »

Dans sa séance du 2 février 1833, l'*Association Normande* a décidé la rédaction d'un « Annuaire « qui ferait connaître, sous tous les rapports, l'état « des départements de la Normandie, leurs res- « sources, leurs besoins, et les améliorations qu'ils « réclament et dont l'introduction est possible. »

ASSOCIATION NORMANDE

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeurs :

Directeur général, M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 25, à Caen.

Directeur général honoraire, M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Académie nationale de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen, et au château de Vauville, par Touques (Calvados).

Sous-Directeur, M. le comte Christian DE VIGNERAL, colonel d'état-major, à Ry (Orne).

Secrétaires :

M. G. LE VAVASSEUR, membre de plusieurs académies et du conseil général de l'Orne, secrétaire général, au château de La Lande-de-Lougé, près Briouze (Orne).

M. DE LONGUEMARE, secrétaire, place Saint-Sauveur, à Caen.

Archiviste :

M. Émile TRAVERS, ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Trésorier :

BATAILLE, rue des Croisiers, 12, à Caen.

CONSEIL PERMANENT :

MM. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, directeur de l'Association ;
Léonce DE GLANVILLE, directeur honoraire ;
Le comte DE VIGNERAL, sous-directeur ;
LE VAVASSEUR, secrétaire général ;
DE LONGUEMARE, secrétaire ;
Le Préfet du Calvados ;
Le Préfet de la Seine-Inférieure ;
Le Préfet de la Manche ;
Le Préfet de l'Eure ;
Le Préfet de l'Orne ;
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, à Caen ;
GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil, id. ;
LE JAMTEL, avocat, id. ;
BEAUJOUR, notaire honoraire, id. ;
Le baron DE BRÉCOURT, ancien officier de marine, id. ;
Le marquis DE CORNULIER, au château de Fontaine-Henry ;
DE FORMIGNY DE LA LONDE, rue des Carmes, 33, à Caen ;
LE BLANC-HARDEL, ancien imprimeur, trésorier honoraire de l'Association ;
LE FÉRON DE LONGCAMP, rue de Geôle, 51, à Caen.

D'après une disposition réglementaire, le Directeur est autorisé à inviter à assister aux réunions du Conseil vingt membres de l'Association, à son choix. Les membres du bureau central et les inspecteurs font de droit partie du Conseil.

Commission pour la publication de l'Annuaire :

MM. DE GLANVILLE, E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, G. LE VAVASSEUR, DE LONGUEMARE, E. TRAVERS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'*Annuaire*, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

CALVADOS.

Inspecteur divisionnaire :

M. DE LÉONARD DE RAMPAN, à Écrammeville.

—

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Inspecteur : M. LAVINAY.

—

Cantons de Caen

Inspecteur : M. BARAUDET.

MM.

BARAUDET, ancien notaire, rue des Cordes-St-Gilles, 17, id.

BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, id.

BEAUJOUR, notaire honoraire, rue des Chanoines, 10, id.

BEAUREPAIRE (E. de Robillard de), ancien conseiller à la cour d'appel, rue Bosnières, 25, id.

BELLECOUR (Émile), directeur de la société d'assurances *La Caennaise*, rue des Carmélites, 29, id.

BELLENCONTRE, juge d'instruction, place de la République, 15.

BÉQUET (Émile), entrepositaire, boulevard St-Pierre, 66, id.

BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, rue des Carmélites, 10, id.

BIRÉ (Octave), avocat, rue de la Chaîne, à Caen.

Brécourt (le baron de), ancien officier de marine, rue des Chanoines, 44, id.

Carel, avocat, professeur à la faculté de droit, rue de Bayeux, 27, id.

Chantrier, contrôleur du télégraphe au chemin de fer de l'Ouest, rue de Vaucelles, 70, id.

Charbonnier, pharmacien, rue Froide, id.

Clamorgan (de), ancien notaire, rue de Geôle, 31, id.

Daon, vérificateur des poids et mesures, rue de l'Arquette, 20, id.

Decour (Adolphe), propriétaire, rue de Laplace, 17.

Delamarre, conseiller à la Cour, rue Sadi-Carnot, 5, id.

Desmares (Émile), avoué, rue St-Martin, 78, id.

Dubourg, ancien juge au tribunal civil, rue Bosnières, 40, id.

Du Férage (Adolphe), propriétaire, impasse de la Fontaine, id., et à Rosel.

Durel, négociant en vins, rue Jean-Romain, 5, id.

Du Saussay, ancien conseiller à la cour d'appel, rue Basse-Saint-Gilles, 70, id.

Engerand (Auguste), avocat, ancien député, rue des Jacobins, 48, id.

Énouf, propriétaire, rue de la Chaîne, id.

Fayel, docteur-médecin, boulevard du Théâtre, id.

Genty (Tony), avenue de Courseulles, 9, id.

Guérard-Deslauriers (Charles), ingénieur civil, place des Petites-Boucheries, 20, id.

Guillouard, avocat, professeur à la faculté de droit, rue des Cordeliers, 9, id.

Hain, ancien président à la cour d'appel, rue Bosnières, 29, id.

Haleine (la marquise d'), rue du Vaugueux, 65, id.

Hettier (Charles), docteur en droit, directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue Guilbert, 27, id.

Hue, ancien instituteur, rue de Falaise, id.

James (Auguste), propriétaire, rue St-Sauveur, 45, id.

Lair, ancien notaire, rue Sadi-Carnot, 1, id.

Langlois, notaire, rue Écuyère, 37, id.

Laverge (François), agriculteur, à St-Contest.

nay, inspecteur primaire en retraite, rue Frémentel, 9 *bis*, à Caen.

illy, rue des Cordeliers, 7, id.

Lecouvreur, ancien entrepreneur de charpenterie, rue de Bayeux, 92 id.
Le Féron de Longcamp, docteur en droit, rue de Geôle, 51, id.
Le Féron de Longcamp (Henri), rue de Geôle, 51, id.
Lelandais, horticulteur, rue Pavée-St-Ouen, id.
Le Roy, horloger-bijoutier, place de la République, id.
Lévesque, pharmacien, place de la République, id.
Longuemare (de), place St-Sauveur, id.
Mainfroy, ancien commissaire-priseur, rue de l'Arquette, id.
Marguerie (Frédéric), avocat, place St-Sauveur, 4, id.
Mesnil, négociant, rue des Chanoines, id.
Mutel (Victor), licencié en droit, rue St-Martin, 88, id.
Paris (Eugène), licencié en droit, rue St-Martin, 59, id.
Ravenel, rue des Carmélites, 18, id.
Revilliasc (le comte René de), rue des Carmes, 9, id.
Roger, rue Guillaume-le-Conquérant, id.
Samson, boulevard St-Pierre, 15, id.
Secourable père, horticulteur, rue Basse, id.
Secourable fils, id., id.
Tinard, ancien négociant, rue Basse, 73, et à Cléville.
Travers (Émile), ancien conseiller de préf., rue des Chanoines, 18, id.
Valori (le comte de), propriétaire, rue Calibourg, 6, id.

Canton de Bourguébus

Inspecteur : M. de SAINT-QUENTIN.

MM.
Bonchamps (le vicomte de), à Ouézy.
Dursus, propriétaire, à Garcelles-Secqueville.
Miard, ancien notaire, à Soliers.
Saint-Quentin (le comte de), député, président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, au château de Garcelles.

Canton de Creully

Inspecteur : M. G. ROBERT.

MM.

Bastard (Paul), agriculteur, à Fontaine-Henry.
Cairon (de), propriétaire, à Amblie.
Charmel (le baron du), ancien secrétaire d'ambassade, au château de Vaussieux, à Vaux-sur-Seulles.
Corbel, entrepreneur, à Courseulles-sur-Mer.
Cornulier (le marquis de), au château de Fontaine-Henry.
Delacour, au château de St-Gabriel.
Fournès (le comte de), propriétaire, à Cambes.
Nicolle (Arsène), propriétaire-agriculteur, à Coulombs.
Péronne (Victor), cultivateur, à Cambes.
Robert (Georges), fabricant de dentelles, à Courseulles.

Canton de Douvres

Inspecteur : M. de FORMIGNY de LA LONDE.

MM.

Formigny de La Londe (A. de), ancien président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, au château de La Londe, et rue des Carmes, 33, à Caen.

Canton d'Évrecy

Inspecteur : M. l'abbé LE BRETON.

MM.

..., instituteur à Esquay-Notre-Dame.
...rons (Louis), propriétaire, à Évrecy.

Le Breton (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay.
Pagny, fabricant de chaux, maire de La Caisne.
Voisin (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne.

Canton de Tilly-sur-Seulles

Inspecteur : M. LE JAMTEL.

MM.

Aboville (le comte d'), à Brouay.
Blangy (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny-sur-Seulles.
Le Hardy (Gaston), propriétaire, ancien maire, à Rots.
Le Jamtel, avocat, conseiller d'arrondissement, maire de Tilly-sur-Seulles, rue Guillaume-le-Conquérant, 9, à Caen.
Picot (Édouard), propriétaire, à Bretteville-l'Orgueilleuse.

Canton de Troarn

Inspecteur : M. D. DESLOGES.

MM.

Argenton (Édouard d'), conseiller d'arrondissement, ancien maire, au château de Ste-Honorine, à Hérouvillette.
Cauvigny (Charles de), propriétaire à Varaville.
Desloges (Désiré), ancien député, maire de Janville.
Germiny (le comte de), ancien député, à Bavent, et rue de Berry, 35, à Paris.
Germiny (le comte Marcel de), à Beneauville-Bavent.

Canton de Villers-Bocage

Inspecteurs : MM. M'ARGUERITTE et de PARFOURU.

MM.

Bouet (G.), propriétaire-agriculteur, à Campandré-Valcongrain.

MARGUERITTE, huissier, à Villers-Bocage.
PARFOURU (Théodule de), propriétaire, à Parfouru-sur-Odon.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Inspecteur : M. G. VILLERS.

Canton de Bayeux

Inspecteur : M. ANQUETIL.

MM.

ANQUETIL, avocat, rue des Ursulines, à Bayeux.
BASLEY, docteur-médecin, id.
BONNECHOSE (de), propriétaire, à Monceaux.
BUOT (Eugène), conseiller municipal, à Bayeux.
CARPENTIER (Jacques-Louis), propriétaire, id.
DEDOUIT (Alfred), ancien secrétaire des Hospices, id.
DESMAZURES, propriétaire, à Cussy.
DESNOYERS, propriétaire, à Bayeux.
ÉTIENNE (Henri), docteur en droit, id.
FERMAL, avoué, id.
FOY (le comte Fernand), maire, au château de Barbeville.
GÉRARD (le baron), député, conseiller général, à Barbeville.
GÉRARD (le baron Maurice), propriétaire, id., id.
GERVAISE (Paul), négociant en beurres, à Bayeux.
GLOS (de), propriétaire, id.
GOUDIER (l'abbé), vicaire-général, id.
GUILLEMETTE, avoué, id.
[illegible] (Albert), chapelier, rue St-Martin, 9, id.
[illegible] (de), membre de la Société française d'archéologie, id.
[illegible] Constant), horticulteur, rue St-Laurent, id.

Lélu (Émile), propriétaire, à Bayeux.
Le Moutier, ancien notaire, id.
Maynier, bibliothécaire, id.
Moutier (Georges), architecte, id.
Niquet (l'abbé), chanoine, id.
Payan (Octave), imprimeur, id.
Seigle (Edmond), clerc d'agréé, rue de Cremel, id.
Simon, banquier, président du tribunal de commerce, id.
Tallevast, ancien commissaire-priseur, place du Marché, id.
Tavigny, avocat, conseiller municipal, id.
Villers (Georges), président de la Société d'agriculture, id.
Yvray (Charles), propriétaire, rue St-Loup, id.

—

Canton de Balleroy

Inspecteur : M.

MM.

Broglie (le prince Raymond de), au château de Vaubadon.
Galernat, notaire, à Lingèvres.
Suzanne (Paul), juge de paix, à Balleroy.

—

Canton de Caumont

Inspecteur : M. BAUDET.

MM.

Baudet, ancien conseiller général, à Caumont.
Bisson, docteur-médecin, à Caumont.
Labbey, pharmacien, conseiller général, maire de Caumont.

—

Canton d'Isigny

Inspecteur : M.

MM.

Anne (Marcel), mécanicien, à Isigny.
Basley, négociant, id.
Beaucousin (Théophile), fabricant de chaux, id.
Bertrand, agent d'affaires, à Isigny.
Beuville, propriétaire, à Castilly.
Demagny, négociant, maire d'Isigny.
Guérin (l'abbé), curé de Cartigny-l'Épiney.
Le Carbonnel, maire de Longueville.
Leneveu (Félix), propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Le Noel (Désiré), négociant, à Isigny.
Le Paisant (Félix), agriculteur-éleveur, à Deux-Jumeaux.
Le Petit, propriétaire, id.
Maine (François), cultivateur, id.
Marie, instituteur, à Grandcamp.
Moy, propriétaire, ancien maire de Grandcamp.
Pain, ancien notaire, à Lison.
Pagny, propriétaire, à Cartigny-L'Épinay.
Planquette fils, propriétaire, à La Cambe.
Tostain, armateur, à Grandcamp.
Vacquerie, ancien notaire, adjoint, à Isigny.
Valette, négociant, id.

Canton de Byes

Inspecteur : M.

MM.

... (le comte Didier de), à Magny.
... baron Gustave), au château d'Esquay-sur-Seulles.

Gosset (Gustave), à Commes.
Joret-Desclosières (Gabriel), maire de Longues.
La Loyère (le comte Albéric de), ancien colonel de cavalerie, maire de Vienne.
Lescaudey de Manneville, au château de Lescure, par Port-en-Bessin.
Rotz (Olivier de), à Vaux-sur-Aure.

Canton de Trévières

Inspecteur : M. DOUBLET.

MM.

Baston (Louis), négociant, à Trévières.
Costey (Tranquille), négociant, à Trévières.
Détreville (l'abbé), curé de Mosles.
Doublet, ancien juge de paix, à Trévières.
Dubosq (Michel), propriétaire et maire, à Blay.
Herviéu (Albert), négociant, au Breuil, par Littry.
Léonard de Rampan (de), au château d'Écrammeville.
Vaulogé (Jean de), conseiller d'arrondissement, maire de Tour.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Inspecteur : M. Abel LECLERC.

Cantons de Falaise

Inspecteur : M. ERNAULT d'ORVAL.

MM.

Barbot, docteur-médecin, à Falaise.
Bisson fils, instituteur, à Fourches.

Blin, homme de lettres, directeur de la *Gazette des Tribunaux*, à Fourches,
Brécourt (le général de), à Falaise.
Ernault d'Orval, ancien pharmacien, id.
Duclos-Mahout, ancien juge au tribunal de commerce, à Falaise.
Durand (Léonce), propriétaire, à La Hoguette.
Eyragues (le marquis d'), propriétaire, à Falaise.
Houel, propriétaire, à Falaise.
Juquin (l'abbé), vicaire de Saint-Gervais, à Falaise.
La Fresnaye (le baron Henri de), ancien officier de marine, id.
Lecherpy (Mme), propriétaire, id.
Leclerc (Abel), vétérinaire, id.
Le Clerc (Raymond), maire de La Hoguette.
Le Couturier (Charles), tanneur, à Falaise.
Lemarchand (Victor), propriétaire, id.
Lentaigne (Édouard), ancien magistrat, id.
Lessassier-Boisauné (Henri), propriétaire, id.
Livet (l'abbé), curé-doyen de Ste-Trinité, id.
Magny (A. de), maire de Rapilly.
Malfilatre, naturaliste, place St-Gervais, à Falaise.
Mériel (Eugène), étudiant, id.
Morell (le baron de), propriétaire, id.
Oilliamson (le marquis d'), à St-Germain-Langot.
Pichonnier (Noé), propriétaire, à Falaise.
Séran (le comte Harold de), au château de La Tour, id.
Thomas (l'abbé), curé de N.-D. de Guibray, à Falaise.
Versainville-Odoard (le marquis de), maire de Versainville.

—

Canton de Bretteville-sur-Laize

Inspecteur : M. PLESSIS.

MM.

[illegible] (d'), marquis d'Assy, à Ouilly-le-Tesson.
[illegible], propriétaire, maire de Grainville-Langannerie.

Paulmier (Charles), conseiller général, député, maire de Bretteville-sur-Laize.

Paulmier (Yvan), propriétaire, à Bretteville-sur-Laize.

Plessis, maire de Maizières, à Caen, rue des Carmélites, 38, et rue des Jacobins, 12.

Ivray (Emmanuel), à Magny-la-Campagne.

—

Canton de Morteaux-Coulibœuf

Inspecteur : M. le comte de VENDEUVRE.

MM.

Dusseaux, au château de Pont, à Vendeuvre.

Guyon des Diguères (Conrad), propriétaire, à Beaumais.

Lagrange de Langre (Paul), au château de Blocqueville, à Morteaux-Coulibœuf.

Vendeuvre (le comte Robert de), maire de Vendeuvre.

Vendeuvre (Mlle Élisabeth de), au château de Vendeuvre.

—

Canton de Thury-Harcourt

Inspecteur : M. PAGNY.

MM.

Angerville (le marquis d'), propriétaire et maire, à Martainville.

Angerville (le comte Noé d'), id.

Auger (Albert), ancien percepteur, à Thury-Harcourt.

Bellenger (Albert), propriétaire, id.

Croisilles (de), propriétaire, à St-Rémy.

Denis (Henri), propriétaire, à Croisilles.

Duhamel, propriétaire, à Clécy.

Gassart (vicomte de), à Esson.

Harcourt (le duc François d'), membre de la Société française d'archéologie, ancien député, au château d'Harcourt.

PAGNY, propriétaire, à Thury-Harcourt.
PAYNEL, propriétaire, hameau de La Landelle, à Clécy.
RENAULT, propriétaire-exploitant, à Espins.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Inspecteurs : MM. GROULT (EDMOND) et SAMSON (MÉRY).

Cantons de Lisieux

Inspecteur : M.

MM.

AUBERT, maire de St-Désir de Lisieux.
BECCI, banquier, à Lisieux.
DEGRENNE, instituteur, à Lisieux.
DELAPORTE, docteur en droit, à Lisieux.
DELARUE, docteur en droit, juge au tribunal civil, id.
DESCOURS-DESACRES, avocat, au château d'Ouilly-le-Vicomte, et rue du Bac, 34, à Paris.
DUBOIS (Georges), ancien avoué, à Lisieux.
DUCHESNE (Paul), sénateur, id.
ÉLISABETH, instituteur, à Courtonne-la-Meurdrac.
FLEURIOT, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil général, à Lisieux.
GILLOTIN (Mme), propriétaire, id.
GRISON, négociant, à St-Désir, hameau du Camp-Franc.
GROULT (Edmond), fondateur des musées cantonaux, avocat, docteur en droit, à Lisieux.
HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.
LA CROIX (de), ancien greffier en chef du tribunal civil, à Lisieux.
LEMAIGNEN (Louis), propriétaire, id.
MARIE-CARDINE, inspecteur honoraire de l'instruction primaire, id.
[illegible]oué honoraire, ancien maire de Lisieux.
[illegible]xandre), receveur de l'usine à gaz, à Lisieux.

Perrault, propriétaire, id.
Petit, ancien président du tribunal de commerce, à Lisieux.
Puchot (Charles), boulevard de Pont-l'Évêque, id.
Samson (Méry), ancien manufacturier, à Lisieux.
Samson (Jean), manufacturier, id.
Sortais, ancien horloger, id.
Target, ancien ministre plénipotentiaire, à St-Désir de Lisieux, et à Paris, avenue d'Antin, 25.

—

Canton de Livarot

Inspecteur : M. Paul de NEUVILLE.

MM.

Lyée de Belleau (Ch. de), membre du conseil général, maire de Notre-Dame-de-Courson.
Mély (de), propriétaire, au Mesnil-Germain.
Mesnil-Durand (Mlle de), au Mesnil-Durand.
Neuville (le vicomte Paul de), ancien maire de Livarot.
Neuville (le vicomte Louis de), propriétaire, à St-Michel-de-Livet.
Racine, ancien notaire, à Livarot.

—

Canton de Mézidon

Inspecteur : M. LESUEUR.

MM.

Bacon, maire de Bissières.
Dupont, pharmacien, ancien maire de Mézidon.
Goussaire (Adrien), propriétaire, à Écajeul.
Léger, propriétaire, à Mesnil-Mauger.
Leroy, ingénieur, à Écajeul et à Rouen, 3, quai de Paris.

Lesueur, propriétaire, à Écajeul.
Peschet (Georges), notaire, à Mézidon.
Piel (l'abbé), curé de Mesnil-Mauger.

—

Canton d'Orbec

Inspecteur : M. Raymond PICARD.

MM.

Bibet, vétérinaire, à Orbec.
Bonnel (Gustave), fabricant de rubans, id.
Colbert (le marquis de), député, à St-Julien-de-Mailloc.
Du Merle (le comte), propriétaire, à La Vespière.
Ferey, propriétaire, maire, à Tordouet.
Gassart (vicomte Didier de), au château de St-Paul-de-Courtonne.
Hue, docteur-médecin, maire d'Orbec.
Lanièce, percepteur, à Fervaques.
Lebarbé, notaire, à Orbec.
Loir (l'abbé), curé de St-Martin-de-Bienfaite.
Motte, propriétaire, adjoint, à Orbec.
Picard (Raymond), banquier, à Orbec.
Poussin, cultivateur, id.
Quentin, propriétaire, id.
Rouvray (Jean-François), propriétaire, id.

—

Canton de St-Pierre-sur-Dives

Inspecteurs : MM. MESNIL et BÉQUET.

MM.

Anger, maître d'hôtel au Grand-Turc, à St-Pierre-sur-Dives.
Bence (Léon), propriétaire à Écots.
[illegible]e, chef d'institution, à St-Pierre-sur-Dives.
[illegible]ot (Eugène), gérant, à St-Maclou.

Brunet (le baron), conseiller général, au château de Carel, par St-Pierre-sur-Dives.
Cœuret (l'abbé), vicaire de St-Pierre-sur-Dives.
Fortier, marchand de toile, à St-Pierre-sur-Dives.
Heurtin (l'abbé), curé-doyen de St-Pierre-sur-Dives.
Lemière, pharmacien, à St-Pierre-sur-Dives.
Lepetit (Auguste), négociant en beurre, id.
Leroy-Dupart, propriétaire, id.
Lignerolles (de), id., id.
Mesnil, banquier, id.
Mesnil (Gaston), id.
Mézière (Raphaël), café du Commerce, à St-Pierre-sur-Dives.
Moutier, propriétaire, à Mittois.
Poutrel (Alexandre), propriétaire, à St-Pierre-sur-Dives.
Roger, charcutier, id.
Roppart-Lefèvre, id.
Seret (Léon), agriculteur, à Bretteville-sur-Dives.
Touffaire (l'abbé), curé de Thiéville.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Inspecteur : M. NÉRON.

Canton de Pont-l'Évêque

Inspecteur : M. de VAUQUELIN.

MM.

Bertot, notaire, à Pont-l'Évêque.
David (Fernand), banquier, id.
Cottun (l'abbé), curé-doyen de Pont-l'Évêque.
Delamorinière (Émile), propriétaire, à St-Étienne-la-Thillaye
Dubos, ancien avoué, à Pont-l'Évêque.

FLANDIN, ancien député, au château de Betteville, à Pont-l'Évêque, et rue Jean-Goujon, 14, à Paris.

FLOQUET, marchand de cidre, à Pont-l'Évêque.

JULIEN, conseiller général, banquier, id.

LUCET, juge-suppléant au tribunal civil de Pont-l'Évêque.

NÉRON, propriétaire, au château de Pierrefitte, et avenue Hoche, 15, à Paris.

OZANNE, notaire honoraire, à Pont-l'Evêque.

VAUQUELIN DE LA BROSSE (de), au château de Drumare, à Surville.

Canton de Blangy

Inspecteur : M. DELAMARRE.

MM.

BEAUCOURT (le marquis de), membre de la Société française d'archéologie, au Mesnil-sur-Blangy, et à Paris, rue de Babylone, 53.

DELAMARRE, notaire honoraire, ancien membre du conseil d'arrondissement, à Blangy.

Canton de Cambremer

Inspecteur : M.

MM.

WITT (Conrad de), propriétaire, membre du conseil général, député, au château du Val-Richer, maire de St-Ouen-le-Pin.

Canton de Dozulé

Inspecteur : M. LOISEL.

[illegible] comte de), au château de Longueval, à Cresseveuille, et rue [illegible]armélites, à Caen.

Loisel, notaire, à Dozulé.
Sandrin, notaire, à Dives.
Serbat (Émile), maire de Brucourt.
Yanville (le comte Raymond d'), au château de Grangues.

—

Canton d'Honfleur

Inspecteur : MM. LUARD et BRÉARD.

MM.

Ballé, secrétaire de la Chambre de commerce et professeur au collège, id.
Blanchet (Gustave), négociant, id.
Boubin, principal du collège, id.
Bréard, notaire, id.
Fouques-Desmarais, notaire honoraire, id.
Hébert, architecte, id.
Herval de Vasouy (Charles), à Équemauville.
Lamare, docteur-médecin, à Honfleur.
La Piquerie (de), pharmacien, id.
Lefèvre, notaire, id.
Lefrançois (Charles), directeur de la Caisse populaire de prévoyance, rue Brûlée, 40, id.
Louveau, négociant en cidres, id.
Luard, ancien conseiller général et ancien maire de Honfleur.
Michaud (Charles-Henri), chimiste, à Honfleur.
Montreuil, négociant, id.
Renoult (Henri), négociant en coquillages, côte de Grâce, id.
Sorel (Mme C.-Hugues), id.
Thiron, sécrétaire de la mairie.

—

Canton de Trouville

Inspecteur : M. LECOURT.

MM.

Lecourt, ancien notaire, à Trouville.
Ricard (Joseph), éleveur, à Villerville.

ARRONDISSEMENT DE VIRE

Inspecteur : M. DE LARTURIÈRE.

Canton de Vire

Inspecteur : M. POUPION.

MM.

AUVRAY (Henri-Charles), ancien juge au tribunal civil, à Vire.
BOUVET, ancien notaire, id.
HUET, notaire honoraire, id.
LARTURIÈRE (de), ancien membre du conseil général, id.
LE MOINE (Edmond), ingénieur-architecte, à Neuville.
LORIER, ancien conseiller général, à Vire.
POUPION (Achille), ancien greffier du tribunal civil, id.
TRICAULT (Cyrille), conseiller d'arrondissement, id.
VAUSSY, ancien pharmacien, id.
VIMONT (Augustin), mécanicien, à Vaudry.

Canton d'Aunay-sur-Odon

Inspecteur : M.

MM.

BROGLIE (le prince Henri de), au château de St-Georges-d'Aunay.
DUMAINE, pharmacien, à Aunay-sur-Odon.
GROUCHY (le marquis Georges de), officier d'état-major, conseiller général, au château de La Ferrière-Duval.

Canton de Bény-Bocage

Inspecteur : M. J. DELOUEY.

MM.

DELOUEY (Jules), propriétaire, maire, à Bény-Bocage.
LE BOUCHER, id., à Beaulieu.

Canton de Condé-sur-Noireau

Inspecteur : M. BLANCHARD.

MM.

AUGER (Édouard), négociant, à Condé-sur-Noireau.
BLANCHARD (Henry), notaire honoraire, id.
BOISNE (Eugène), avocat, id.
DOUBLET, instituteur, id.
HAUVILLE (Émile), filateur, id.
HAVARD (Albert), id., id.
HUVET, id., id.
PELIER-DUVERGER (Georges), à Condé-sur-Noireau.
SAUSSAY (Ernest du), id.

Canton de Saint-Sever

Inspecteur : M. DE PETIVILLE.

M.

PETIVILLE (de), ancien conseiller général, ancien maire de St-Sever.
DELAFOSSE (Jules), député, conseiller général, à Pontfarcy.

Canton de Vassy

Inspecteur : M.

MM.

AIGNEAUX (Henri d'), propriétaire, au Désert.
LEMASSON (Jules), avocat, à Vassy.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. OVIDE ÉNAULT et GARNOT.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Inspecteur : M. LEPINGARD.

Canton de Saint-Lo.

Inspecteur : M.

MM.

COMMINES (le comte Arthur de), route de Carentan, à St-Lo.
DIEU (Alfred), avocat, id.
FRÉMIN (Léon), propriétaire, id.
LEPINGARD (Édouard), ancien chef de division à la préfecture, id.

Canton de Canisy.

Inspecteur : M.

MM.

Saint-Meleuc (de), au château de Dangy.
Yver de La Vigne Bernard, conseiller général, à St-Martin-de-Bon-Fossé.

Canton de Carentan.

Inspecteur : M. GOUVILLE.

MM.

Gosselin (Victor), imprimeur, à Carentan.
Gouville (Gustave), conseiller général, id.
Lafosse (Joseph), propriétaire, à St-Côme-du-Mont.
Laumailler (Albert), architecte de la ville de Carentan.
Lepelletier (Joachim), négociant en beurres, à Carentan.
Lepelletier (Théodore), id., id.
Leperdriel (Léon), expert, conseiller d'arrondissement, à Carentan.

Canton de Marigny.

Inspecteur : M. GUILLOT.

M. Guillot (Gaëtan), avocat, maire de St-Gilles, à St-Lo.

Canton de Percy.

Inspecteur : M.

M. Dufouc (Jules), propriétaire, à Percy.

Canton de Saint-Clair.

Inspecteur : M.

M. Saint (Pierre-Victor), à Airel.

Canton de Tessy.

Inspecteur : M.

MM.

Ganne de Beaucoudrey, propriétaire, à Beaucoudray.
Laforge (Alexandre), propriétaire, à Tessy-sur-Vire.
Lesage, père, propriétaire, à Tessy.
Lesage, fils, id., id.
Payen de La Garanderie, ancien juge de paix, président du comice agricole, id.

Canton de Torigny.

Inspecteur : M. Georges CANU.

MM.

Canu (Charles), propriétaire, à Torigny.
Canu (Georges), médecin-vétérinaire, id.
Dufour (Aimé), id.
Le Duc, ancien receveur de l'enregistrement, id.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Inspecteur : M. GARNOT.

Canton d'Avranches.

Inspecteur : M. Jules BOUVATTIER.

MM.

[illegible], président de la Société d'horticulture, rue St-Gervais, à [illegible]nches.

Bouvattier, ancien président de tribunal civil, à Avranches.
Chabannes (le comte de), id.
Couraye du Parc, propriétaire, id.
Desdouitils, adjoint au maire, id.
Dupont, ancien notaire, id.
Durand, imprimeur, id.
Fouilleul, bijoutier, id.
Garnot, propriétaire, à Avranches.
Gautier, conseiller général, à Avranches.
Guitton de La Villeberge (le vicomte de), propriétaire, id.
Hébert (Georges), fabricant de draps, id.
Hodoul, docteur-médecin, id.
Laurance, capitaine des pompiers, id.
Le Breton, pépiniériste, id.
Le Canu, pharmacien honoraire, rue de Lille, 38, id.
Lechevalier (Octave), propriétaire, rue de la Constitution, id.
Legrin, procureur de la République, id.
Le Moine des Mares (Constantin), à La Chatière-Marcey, par Avranches.
Lenoir, maire d'Avranches.
Letréguilly fils, adjoint au maire, id.
Mancel père, conseiller municipal, id.
Mauduit (Sosthènes), cultivateur, à St-Martin-des-Champs.
Scelle (Georges), avocat, à Avranches.

Canton de Ducey.

Inspecteur : M. RAULIN.

M. Raulin (Henri), vice-président de la Société d'Agriculture d'Avranches, à Juilley.

Canton de Granville.

Inspecteur : M. de LOMAS.

MM.

Lomas (de), propriétaire, à St-Nicolas, par Granville.
Potier de La Varde (Léonor), au château de Les-Eaux, à St-Pair.

Canton de La Haye-Pesnel.

Inspecteur : M. JONQUIER.

M. Jonquier, propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.

Canton de Pontorson.

Inspecteur : M.

M. Poulard aîné, maître d'hôtel, au Mont-St-Michel.

Canton de St-James.

Inspecteur : M. de GUITTON de La VILLEBERGE.

MM.

Du Homme de Chassilly, au château de St-Senier-de-Beuvron.
Rommilly (le comte de), à Hamelin.

Canton de Villedieu.

Inspecteur : M. HAVARD.

MM.

Havard (Adolphe), fondeur de cloches, à Villedieu.
Loyer (Emilien), propriétaire, à la Trinité, près Villedieu.
Tétrel, maire, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Inspecteur : M.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Cherbourg, M. Noel.
— de Beaumont, M.
— d'Octeville, M.
— des Pieux, M.
— de St-Pierre-Église, M.

Bonfils, négociant, à Cherbourg.
Chivré (de), propriétaire, à Gonneville.
Gohel (Charles), rue Christine, à Cherbourg.
Houyvet, maire de Fermanville.
Le Breton, agriculteur, au Mesnil-au-Val.
Milcent (Charles), propriétaire, au château de Flamanville.
Noel (Maurice), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du préfet maritime, 22, place Napoléon, à Cherbourg.
Sanquier, sous-inspecteur de l'enregistrement, à Cherbourg.
Théry, président du tribunal civil de Cherbourg.
Thomine (l'abbé), prêtre habitué, à Flamanville.
Tocqueville (Christian de), au château de Tocqueville.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Inspecteur : M. Louis LAISNEY, de Gouville.

Canton de Coutances.

Inspecteur : M. Léon LEMUET.

MM.

Blondel (Charles), propriétaire, à Coutances.
Boissel-Dombreval, conseiller général et maire de Coutances.
Briens dit Longchamps, maître d'hôtel, à Coutances.
Chevalier (Charles), avocat, ancien député, id.
Conrairie (Georges), avoué, id.
Daireaux (Charles) fils, imprimeur, à Coutances.
Daniel, pharmacien, id.
Delarue (Jules), notaire, id.
Delatelle, agriculteur, à St-Nicolas-de-Coutances.
Désiré (Paul), propriétaire, à Coutances.
D'Orléans (Pierre), greffier du tribunal civil, id.
Dubois (Ferdinand), ancien conseiller de préfecture, id.
Dupérouzel, avocat, id.
Enault (Ovide), propriétaire, rue Quesnel-Morinière, 42, id.
Gauqublin, chapelier, rue Tancrède, 24, id.
Germain (Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
Javogue, entrepreneur de chemins de fer, à Coutances.
Jouvet, juge au tribunal de commerce, ancien négociant, id.
Laforest (Gustave), pharmacien, id.
Laisney (l'abbé Casimir), secrétaire particulier de Mgr l'Évêque, id.
Le Caplain, économe au lycée, id.
Lechevalier (Eugène), propriétaire, rue de l'Ouest, 72, id.
Lemare (Albert), négociant, à Coutances.
Lemuet (Léon), propriétaire, id.
Le Noir (Alphonse-Constant), propriétaire, ancien négociant, id.
[illegible], maître d'hôtel, id.
[illegible] fabricant de chaussures, id.

Le Tonnelier (Eugène), notaire, à Coutances.
Letupe, pâtissier, rue Geoffroy de Montbray, id.
Magny, président de la Société d'horticulture, à St-Nicolas-de-Coutances.
Niobey (Félix), ancien notaire, id.
Pigeon (l'abbé), chanoine titulaire, id.
Rabec (Léon), avocat, id.
Robin-Prévallée, receveur des domaines en retraite, id.
Rouelle, négociant, id.
Vallée, employé à la mairie, id.
Yvon (Alexandre), négociant en vins, à Coutances.

—

Canton de Bréhal.

Inspecteurs : MM. de MANEVILLE et FRÉMIN.

MM.

Le Basnier (Albert), propriétaire, à Cérences.
Lescaudey de Maneville (Marcel), propriétaire, au château du Mesnil, à Bréhal.
Maheut (Georges), propriétaire, à Cérences.

—

Canton de Cerisy-la-Salle.

Inspecteur : M. VARIN de LA BRUNELIÈRE fils.

MM.

Mons (de), propriétaire, à Savigny.
Thomas, propriétaire, maire d'Ouville.
Savary (Achille), conseiller général, à Cerisy-la-Salle.
Varin de La Brunelière, ancien sous-préfet, à Notre-Dame-de-Cenilly.
Varin de La Brunelière fils, propriétaire et maire, id.

—

Canton de Gavray.

Inspecteur : M. GUÉRNIER.

MM.

EUDES (Louis), propriétaire, à Gavray.
GRITTON, avocat et maire, id.
GUERNIER, notaire, id.
GUESNON-DESLONGCHAMPS (Charles), propriétaire, à Hambye.
HUREL-LAFOURRIÈRE, avocat et propriétaire, id.
LECAUF, propriétaire, à Gavray.
MOBECQ (le comte de), propriétaire, à Ver.
PIEL-FÉRONNIÈRE, conseiller général et maire, à Mesnil-Amand.

Canton de la Haye-du-Puits.

Inspecteur : M. DE LA MARTINIÈRE.

MM.

GAILLARD, notaire, à La Haye-du-Puits.
GRÉHIER (Jules), propriétaire, à St-Sauveur-de-Pierre-Pont.
LA MARTINIÈRE (de), maire de Vindefontaine, député de la Manche, boulevard Malesherbes, 27, à Paris.

Canton de Lessay

Inspecteur : M. FAUVEL.

MM.

DAUVIN, propriétaire et maire, à Anneville-sur-Mer.
FAUVEL, notaire honoraire, conseiller général et maire de Lessay.
HARDEL (Jean-François), conseiller d'arrondissement, à Vesly.
[illegible] (l'abbé), curé de St-Patrice-de-Claids.

Canton de Montmartin-sur-Mer.

Inspecteur : M. DANLOS.

MM.

Danlos (Jules), docteur-médecin, à Montmartin-sur-Mer.
Gihault (Aimé-Michel), propriétaire, à Hauteville-sur-Mer.
Legoubin (Henri), fabricant de chaux, à Hyenville.

—

Canton de Périers.

Inspecteur : M. LÉVÊQUE.

MM.

Blon (de), propriétaire, à Périers.
Ferrand de La Conté (Gaston), propriétaire, à Feugères.
Le Cauf, notaire, à Périers.
Levêque, notaire, id.

—

Canton de Saint-Malo-de-La-Lande.

Inspecteur : M. LEFOURNIER.

MM.

Bonté (Eugène), docteur-médecin, à Montsurvent.
Dehacquebey, agriculteur, id.
Gallien, ancien notaire, à Blainville.
Jambin (Eugène), propriétaire, à Agon.
Jehenne, propriétaire, ancien percepteur, à Agon.
Jehenne (Jules), propriétaire et maire, à St-Malo-de-La-Lande.
Laisney (Louis-Désiré), propriétaire et filateur, à Gouville.
Laisney (Charles), propriétaire, à Gouville.
Le Carpentier (Casimir-Alexandre), propriétaire, à Linverville.
Lefournier, secrétaire-général de l'Yonne, à Auxerre et à Blainville.
Motin (l'abbé Pierre), curé de Gouville.
Potier, notaire, à Blainville.
Poutrel (Laurent), agriculteur, à Heugueville.

—

Canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

Inspecteur : M. Stanislas MICHEL de MONTHUCHON.

MM.

Michel de Monthuchon (Stanislas), propriétaire, au château de Monthuchon.
Michel de Monthuchon (Louis), id., id.
Rupalley, conseiller d'arrondissement et maire, à Vaudrimesnil.
Saffray, notaire, à St-Sauveur-Lendelin.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Inspecteur: M de BAILLIENCOURT.

Canton de Mortain.

Inspecteur : M. Poulain-Dumarais.

MM.

Ameline (l'abbé), supér. du séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.
Bailliencourt (Gustave de), maire de Mortain.
Gallic, professeur au collège, à Mortain.
Gérard, juge honoraire, à Mortain.
La Chesnaye (de), avocat, à Mortain.
Le Grand (Anatole), maire de Romagny.
Moulin (René), propriétaire, à Mortain.
Ponthaud (de), au château de Villechien.
Poulain-Dumarais, ancien maire du Neufbourg.
Poulain (Henri), avoué, à Mortain.
Salanson, sous-préfet de Mortain.

Canton de Barenton.

Inspecteur : M. le comte de Failly.

MM.

Achard de La Vente (Joseph), à St-Cyr-de-Bailleul.
Anfray (Ambroise), cultivateur, à Barenton.
Béchet (Louis), conseiller d'arrondissement, maire de Barenton.

Canton d'Isigny.

Inspecteur : M. de Robillard de Beaurepaire.

MM.

Cruchet, notaire, au Buat.
Guérin (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault.

Canton de Juvigny.

Inspecteur : M. Anatole Le Grand.

Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Inspecteur :

MM.

Bréhier (Julien), propriétaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
Datin, ancien notaire, id.
Le Grand (Arthur), député, conseiller général, maire de Milly.
Le Roux, propriétaire, aux Loges-Marchis.
Robillard de Beaurepaire (Joseph de), maire du Mesnillard.

Canton de Saint-Pois.

Inspecteur : M. D'AURAY DE SAINT-POIS.

MM.

AURAY DE SAINT-POIS (le comte d'), maire de St-Pois.
CARVILLE (Ernest de), à Bois-Yvon.

Canton de Sourdeval.

Inspecteur : M. DE BAILLIENCOURT.

M.

LABICHE (Jules), sénateur, conseiller général, maire de Sourdeval.

Canton du Teilleul.

Inspecteur : M.

MM.

ROUGÉ (le comte de), au château de St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Inspecteur : M.

Canton de Valognes.

Inspecteur : M. FOULON.

MM.

BERNARD, propriétaire et négociant, à Valognes.
EL (Adolphe), négociant en beurres, id.
EL (Eugène), id., id.

Cadic (Stéphen), au château de Fantaisie, près de Valognes.
Carré (Louis), carrossier, à Valognes.
Douville (l'abbé), chapelain de la communauté des Bénédictines, id.
Doyard de Lamotte, libraire, id.
Foulon, avocat, id.
Gallemand (Edmond), président du tribunal civil, id.
Goubaux (Joseph), caissier de la caisse d'épargne, id.
Goubaux (Eugène), agent d'affaires, id.
Goubaux (Jérôme), avocat, id.
Guillebert-Beaumarais, propriétaire, id.
Humbert, propriétaire, id.
Le Chevalier (Gustave), id.
Leclerc, avocat, adjoint au maire, id.
Leduc (Auguste), trésorier de la Société d'agriculture, id.
Lemaréchal, maître d'hôtel, au Louvre, id.
Lemarquand, juge de paix, à Valognes.
Milcent (Ernest), propriétaire, à Brix.
Oury (Lucien), notaire, à Valognes.
Regnouf de Vains, propriétaire, au château de Pannelier, à Brix.
Rochette de Lempdes, ingénieur, à Valognes.
Tessero (le T. R. P.), eudiste, supérieur du petit séminaire, à Valognes.
Thouin, avoué, id.

Canton de Briequebec.

Inspecteur : M.

MM.

Bitouzé, propriétaire, à Négreville.
Chivré (le comte de), à Sottevast.
Le Marchand, propriétaire, à Rauville-la-Bigot.

Canton de Montebourg.

Inspecteur : M. le comte de PONTGIBAUD.

MM.

Debains, ingénieur-constructeur, à Montebourg.
Flers (Ferdinand de), au château d'Hémévez.

La Fossardière (de), propriétaire, ancien maire de Fontenay.
Le Moigne du Taillis, maire d'Urville.
Lemoigne, propriétaire, au Ham.
Pontgibaud (le comte), à St-Marcouf.

Canton de Quettehou.

Inspecteur : M. du MESNILDOT.

MM.

Courtois, directeur de l'école municipale, à St-Vaast-la-Hougue.
Du Mesnildot (A.), maire d'Anneville-en-Saire.
Rouxel, maire de Teurthéville-Bocage.
Valori (le comte Louis de), à Aumeville-Lestre.

Canton de Sainte-Mère-Église.

Inspecteur : M. le marquis d'AIGNEAUX.

MM.

Aigneaux (le marquis d'), propriétaire, au château de l'Ile-Marie.
Aigneaux (le comte d'), à Pont-l'Abbé-Picauville.
Beaufort (le comte de), au château de Plain-Marais, ancien maire de Beuzeville-au-Plain.
Berot (Clément), herbager, à Hiesville.
Clément, propriétaire, à St-Germain-de-Varreville.
Jean (Lucien), propriétaire, à Beuzeville-la-Bastille.
Lécuyer (Alfred), propriétaire, maire de Carquebut.
Maillard (Céran), agriculteur, à Ste-Marie-du-Mont.
Prémont (Paul), propriétaire, maire, id.

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Inspecteur : M.

MM.

[illegible]octeur-médecin, à Rauville-la-Place.
[illegible]ltivateur, id.

Hersan, conseiller d'arrondissement, à St-Sauveur-le-Vicomte.
La Bretonnière (le vicomte de), id., à Golleville.
La Houssaierie (de), propriétaire, ancien maire de Colomby.

ORNE

Inspecteur divisionnaire :

M. le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, à Sassy.

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Inspecteur : M. LECOINTRE.

Cantons d'Alençon et de Carrouges.

Inspecteur : M. DUVAL.

MM.

Aveline, avoué, premier adjoint au maire, à Alençon.
Beaudoin, rue des Promenades, id.
Beauregard (de).
Berst, maître d'hôtel du « Grand-Cerf », id.
Bozo, conseiller municipal, id.
Brunereau, vice-président du Conseil de préfecture, id.
Chambay, docteur médecin, maire, id.
Cohn, notaire, id.
Dehail, propriétaire-cultivateur, rue St-Blaise, id.
Delaunay (Édouard), chef de service à la trésorerie générale, rue de l'Écusson, 6, id.
Desmonts (l'abbé), id.
Du Mesnil de Montchauveau, id.

Duval, archiviste départemental, rue de Cazault, 47, à Alençon.
Fresnais, conseiller municipal, id.
Guérin-Beaupré, rue des Grandes-Poteries, 29, id.
Hus, négociant, conseiller municipal, id.
Leboucher, pharmacien, id.
Leclère (Adhémard), résident de France au Cambodge, id.
Lecointre (Eugène), id.
Legrand, conseiller municipal, id.
Leguerney, id., id.
Le Maréchal, id., id.
Le Prêtre, id., id.
Letacq (l'abbé), chapelain des Petites-Sœurs des pauvres, id.
Letellier, conservateur du musée d'histoire naturelle, id.
Leurson, agent-voyer en chef en retraite, id,
Loriot (Florentin), avocat, id.
Mocaire, chef de division à la préfecture, id.
Richer (l'abbé), aumônier de la Providence, id.
Richer-Lévesque, négociant, id.
Thouin, agent-voyer d'arrondissement, id.
Toment, chef de division à la préfecture, id.

Canton de Courtomer.

Inspecteur : M. HENRY, à Ste-Scolasse.

MM.

Buisson, maire de Mont-Chevrel.
Cotereel La Saussaye fils, propriétaire, à Ferrière-la-Verrerie.
Henry, notaire honoraire, à Ste-Scolasse.
Rouil (Irénée du), propriétaire, à Courtomer.
Saint-Aignan (de), maire de Ste-Scolasse.

Canton du Mesle-sur-Sarthe.

Inspecteur : M. FORCINAL.

MM.

(Constant), propriétaire, à Laleu.
[illegible] (de), conseiller général, à Essay.

Forcinal, membre du conseil d'arrondissement, à St-Aubin-d'Appenay.

Gérard, maire du Mesle-sur-Sarthe.

Marescot (le marquis de), au Mesle-sur-Sarthe.

Roederer (le comte), président du comice agricole, au château du Bois-Roussel.

Troussier (Alfred), régisseur, au château de Bois-Roussel, à Bursard.

Canton de Sées.

Inspecteur : M. PRÉBOIS.

MM.

Barret (l'abbé), curé de La Place, à Sées.

Bertout, percepteur, id.

Chesnel-Geslin, propriétaire, id.

Delamarre père, docteur-médecin, id.

Delamarre fils, id., id.

Delaunay (Adolphe), marchand de vins, id.

Dubois-Guchan, propriétaire, id.

Dujardin, id., id.

Gibory, id., id.

Guth, pharmacien, id.

Hommey, docteur-médecin, conseiller général. id.

Hommey fils, docteur-médecin, id.

Lefaivre (l'abbé), directeur au grand séminaire, id.

Léveillé, propriétaire, à Chailloué.

Loutreuil, manufacturier, 17, rue Prestobistinka, maison de la princesse Galitzin, à Moscou (Russie).

Marigny, notaire honoraire, à Sées.

Montauzé, imprimeur, à Sées.

Potier de Courcy, propriétaire, id.

Prébois (Paul), notaire, id.

Sénéchal, conseiller général et maire de Sées.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Inspecteur : M. VICTOR GUYON DES DIGUÈRES.

Canton d'Argentan.

Inspecteur : M. GERMAIN-LACOUR.

MM.

BONNAIRE, greffier du tribunal civil, à Argentan.
BOSCHET, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Argentan.
CROPAT (Mme), id.
DESHAYES, notaire, id.
FONTENAY (le baron Edgard de), propriétaire et maire, à Urou.
GALLOT-LAVALLÉE (Pierre), à Argentan.
GERMAIN-LACOUR, maire de Moulins-sur-Orne.
GUYON DES DIGUÈRES (Victor), propriétaire, maire de Sévigny.
HÉLIE, notaire, à Argentan.
HEURTAUX, avoué, id.
HOMMEY, avocat, id.
LECOUTURIER, ancien adjoint au maire, avocat, id.
MOIDREY (le vicomte Henri de), au château de Sévigny.
MORAND, propriétaire, à Argentan.
MOULINET, avocat, id.
PICHON (Léopold), propriétaire, à Argentan.
SOUQUET DE LATOUR, propriétaire, à Moulins-sur-Orne.
VIGAN (Jules), maire de Commeaux.

Canton de Briouze.

Inspecteur : M. LE VAVASSEUR.

MM.

[illegible] .xime), propriétaire, à Pointel.
[illegible]L, vétérinaire, à Briouze.

Louisfer, agriculteur, à Lougé-sur-Maire.
Le Vavasseur (Gustave), membre du conseil général, à La Lande-de-Lougé.

Canton d'Écouché.

Inspecteur : M. A. des DIGUÈRES.

MM.

Cénival (Louis de), au château de la Mare, à Fleuré.
Champagne (le marquis de), au château de Mesnil-Jean.
Descours, notaire, à Rânes.
Des Diguères (A.), au château de Mesnilglaise, à Batilly.
Peingault, agent-voyer, à Écouché.
Rouillé (Albert), propriétaire, à Rânes.

Cantons d'Exmes et du Merlerault.

Inspecteurs : M. DECAUX et CORBIÈRE.

MM.

Corbière (Henri), agriculteur, au château de Nonant.
Decaux, conseiller général, à Villebadin.
Desprez (Léonard), au Merlerault.
Gazon, régisseur, à Lignères.
Harel (Paul), à Échauffour.
Lemesle (Émile), négociant, à St-Pierre-la-Rivière.
Saint-Pierre (le marquis de), au château de la Vente, à Silli-en-Gouffern.
Vérel (Charles), à Nonant.

Canton de La Ferté-Fresnel.

Inspecteur : M.

M. Maussion (Thomas de), colonel d'infanterie de marine, à St-Évroult-Notre-Dame-du-Bois.

Cantons de Gacé et de Trun.

Inspecteurs : MM. CANIVET et DESPORTES.

MM.

BAZIRE, propriétaire, à Mardilly.
CANIVET (Auguste), propriétaire, au château de Chambois.
DESPORTES (Henri), ancien conseiller de préfecture, à Champeaux, par Gacé.
GAUCHET, docteur-médecin, maire de Chambois.
LAURENT (Mme), propriétaire, à Chambois.
LAVAL (de), au château de Raveton, à Montabard.
ROBLET, propriétaire, à Aubry-le-Panthou.

Canton de Mortrée.

Inspecteur : M. LÉGER.

MM.

AUDIFFRET-PASQUIER (le duc d'), ancien président du Sénat, propriétaire, à Sassy.
DU MOULIN DE LA BARTÈCHE (Alexandre), au château de Tercey.
LÉGER, maire de Vrigny, au château de Vrigny.
PORIQUET, sénateur, au château de Blanchelande.
SÉVRAY (l'abbé), prêtre habitué, à Mortrée.

Canton de Putanges.

Inspecteur : M. le comte CHRISTIAN DE VIGNERAL.

M. VIGNERAL (Christian de), colonel d'état-major, à Ry.

Canton de Vimoutiers

Inspecteurs : MM. le baron DE MACKAU et PERNELLE.

MM.

BESNOU (Charles), conseiller municipal, au Sap.
BOIS DU VAL, propriétaire, à Ticheville.
BOSCHER (Charles), propriétaire, id.
BOUTIGNY (Eugène), propriétaire, adjoint au maire, à Vimoutiers.
BOYER, pharmacien, id.
CHAUVEL, banquier, id.
CORNU (Émile), propriétaire, id.
DALLET (Alexandre), archéologue, à St-Aubin-de-Bonneval.
DENTU, docteur-médecin, à Vimoutiers.
FORTIN, ancien maire, id.
FOUBERT DE PALLIÈRES (Roger), au château de Folval, à Ticheville.
GASNIER, propriétaire, à Vimoutiers.
HUE (Jules), marchand de fromages, id.
IAECK, banquier, id.
JULIEN (Eugène), cultivateur, id.
LANIEL (Eugène), manufacturier, id.
LANIEL (Mme Eugène), id.
LANIEL (Henri), manufacturier, id.
LANIEL (Mme Henri), à Vimoutiers.
LECŒUR, pharmacien, id.
MACKAU (le baron de), député, au château de Vimer.
MELLION, à Vimoutiers.
PERNELLE, propriétaire, maire de Vimoutiers.
QUINSONAS (le comte de), au château de Vimer.
RENOUARD (Charlemagne), au château du Renouard.
RENOUARD (Mme Charlemagne), id.
TAILFER (Joseph), à Vimoutiers.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Inspecteur : M.

Canton de Domfront.

Inspecteur : M.

MM.

Bidard, docteur-médecin, à Domfront.
Guérin (Constant), propriétaire, id.
Hamard (Jean), propriétaire, à St-Bosmer.
Le Marquand, président du Tribunal civil, à Domfront.
Pottier-Larue, à Domfront.

Canton de La Ferté-Macé.

Inspecteur : M.

MM.

Barré-Gentil, négociant, à La Ferté-Macé.
Blanzay (Jules de), maire de Tessé-la-Madeleine.
Bobot-Descoutures, manufacturier, à La Ferté-Macé.
Contades (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert.
Goupil (Louis), propriétaire, au château de La Roche, à Tessé-la-Madeleine.
La Raillère (Marc de), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé.
Pilatrie (Arthur), manufacturier, à La Ferté-Macé.

Canton de Flers.

Inspecteur : M. SALLES.

MM.

ictor), conseiller d'arrondissement, à Flers.
ml. négociant, id.

Daligauld (Ferdinand), propriétaire, id.
Dugué (Auguste), propriétaire, ancien négociant, id.
Duperron, pharmacien, conseiller général, id.
Gallet frères jeunes et Cie, négociants, id.
Ledoyen (Charles), propriétaire, id.
Leneveu (Albert), id., id.
Louvel (Charles), caissier à la Banque de France, id.
Morin (Henri), licencié en droit, id.
Murie (Romule), architecte de la Ville, id.
Salles (Julien), notaire, id.
Schnetz (Mme), au château de Flers.

Canton de Messei.

Inspecteur : M.

M. Gévelot, député, à Dieufit.

Canton de Passais.

Inspecteur : M. ACHARD des HAUTES-NOES.

MM.
Achard des Hautes-Noes, licencié en droit, à St-Mars-d'Égrenne.
Doynel (le comte), au château de Torchamps.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Inspecteur : M. QUÊNU, avoué.

Canton de Mortagne.

Inspecteur: M.

MM.
Ballière (Victor), agent-voyer d'arrondissement, à Mortagne.
Chartier, avocat, id.

Chilard (Victor-Désiré), avoué honoraire, id.
Desvaux (l'abbé), curé de Feings.
Gaulier (l'abbé), prêtre habitué, à La Chapelle-Montligeon.
Quênu, ancien avoué, suppléant du juge de paix, id.
Roquière (Octave), juge, id.
Saugeron (Paul), licencié en droit, avoué, id.

Canton de Bellême.

Inspecteur : M.

MM.

Aunet, notaire, à Bellême.
Brière (Casimir), propriétaire, id.
Orglandes (le comte d'), maire d'Igé.
Vauvineux (le comte de), au château des Chaises, commune de Vaunoise.

Canton de L'Aigle.

Inspecteur : M. BEAU.

MM.

Beau (Amédée), notaire à Paris, au château de Tubœuf, par L'Aigle.
Blanchon, arquebusier, à L'Aigle.
Bohin père, manufacturier, au Moulin-à-Vent, id.
Boucher, rentier, id.
Bourgeois, architecte, id.
Bourget, propriétaire, id.
Bouvry (Constant), à St-Symphorien.
Bouvry (Amand), manufacturier, maire de St-Sulpice.
Chevalier jeune, marchand de nouveautés, à L'Aigle.
Delanoe, propriétaire, id.
[illegible]t, id., à Beaufay.
[illegible] architecte, au Sénégal et à l'Aigle.

Guillemare, maire de St-Ouen-sur-Iton.
Hubel (Charles), manufacturier, à L'Aigle.
Lefèvre-Rossignol, propriétaire, à Ecorcel, près L'Aigle.
Masson-Bourelier, propriétaire, à L'Aigle.
Montault (le comte de), id, id.
Paizot, à St-Symphorien.
Rouyer, docteur-médecin, à L'Aigle.

Canton de Longny.

Inspecteur : M. de BRÉBISSON.

MM.

Brébisson (René de), au château des Forges, par Longny.
Le Féron de Longcamp (Henri), maire de Moulicent.
Ozanne, docteur-médecin, à Longny.

Canton de Moulins-la-Marche

Inspecteur : M.

MM.

Saint-Pierre (de), propriétaire, au château des Genettes.
Thibault-Houdellière, propriétaire, aux Genettes.

Canton de Nocé.

Inspecteur : N.....

MM.

Chouanard, cultivateur, à Verrières.
Fardouet, cultivateur, à La Beuvrière, maire de Verrières.
Fromage, propriétaire, à St-Cyr-la-Rosière.
Lequesne, ancien principal clerc de notaire, id.
Lesec, ancien notaire, à Préaux.
Liberge (Jules), propriétaire, à Champ-Doré, commune

Liberge (Léon), propriétaire, à Corubert.

Massiot père, juge suppléant à Nogent-le-Rotrou, propriétaire, à Berd'huis.

Meunier (Alexis), propriétaire, à L'Espérance, commune de Verrières.

Michaudel, propriétaire, maire de Préaux.

Morin, maire de St-Cyr-la-Rosière.

Picard, expert-géomètre, à Dancé.

Ségouin, cultivateur, au Prieuré, commune de St-Cyr-la-Rosière.

Térin (Eugène), propriétaire, à Verrières.

—

Canton de Pervenchères.

Inspecteur : N.....

M. Vade, propriétaire, à La Guerrière.

—

Canton de Rémalard.

Inspecteur : M. LOUVEL.

MM.

Andlau (le comte Gustave d'), conseiller général du canton de Rémalard, au château de Voré.

Duguê de La Fauconnerie, député, au château de La Fauconnerie, commune de St-Germain-des-Groyes.

Gautier, brigadier-chef des chemins vicinaux de la circonscription, à Rémalard.

Louvel, maître de pension, officier d'Académie, id.

—

Canton de Theil.

Inspecteur : N.....

ɔLY, maire de Céton.

Gillette, instituteur, à St-Germain-de-la-Coudre.
Gondouin, juge de paix, au Theil.
Gondouin, à Céton.
Le Pellerin de Gauville, propriétaire, à L'Hermitière.
Renou (Numa), propriétaire, aux Tailles, commune du Theil.
Romanet le comte de), à Gévraise.
Ségouin, cultivateur, à St-Germain-de-la-Coudre.

Canton de Tourouvre.

Inspecteur : M.

M. Charencey (le comte de), au château de Champ-Thierry, commune de St-Maurice-lès-Charencey.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. de ROSTOLAN et MALBRANCHE.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Inspecteur : M. PETIT.

Canton d'Évreux.

Inspecteur : M. RÉGNIER.

MM.

Alvimare (d'), au château du Buisson-Garembourg.
Boursier, vétérinaire, à Évreux.

Champigny (le marquis de), au château de Normanville.

Chilard (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier des armées d'Orient et d'Italie, curé de St-Sébastien de Morsent.

Clément de La Roncière Le Noury (la baronne), au château de Cracouville.

Espinasse-Langeac (le marquis de l'), à Évreux.

Gazan (Vulgis), ingénieur, inspecteur du matériel des chemins de fer de l'Ouest, au château de Nuisement, par Évreux.

Guéry (l'abbé), aumônier du Lycée, à Évreux.

Izarn, vice-président de la Société d'Agriculture de l'Eure, à Évreux.

Jancigny (Alfred de), ancien préfet, rue du Parvis-Notre-Dame, id.

Letellier-Alaboissette, trésorier de la Société d'Agriculture de l'Eure, id.

Lhopital (Joseph), président du syndicat agricole, au château d'Angerville-la-Campagne.

Méry de Bellegarde (Paul), propriétaire, à Évreux.

Morand de La Perrelle, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, id.

Peschet, maître d'hôtel, id.

Petit (Léon), juge suppléant, rue Dumeilet, 14, id.

Régnier (Louis), propriétaire, rue Chartraine, 59, id.

Rostolan (le comte de), à Guichainville.

Salles, conseiller de préfecture, à Évreux.

Tardiveau, directeur du *Courrier de l'Eure*, id.

Tyssandier (Léon), avocat, id.

Canton de Conches.

Inspecteur : M.

MM.

Albon (le marquis d'), propriétaire des fonderies du Vieux-Conches.

Albon (le comte d'), id., id.

Baziret, négociant, à Conches.

Blanvillain, négociant, au Fidelaire.

Brugerolle, pharmacien, à Conches.

Caille-de-Saint-Pierre, négociant, id.

Charpentier, propriétaire, à Émanville.
Colombe, éleveur, à Émanville.
Décorchemont, statuaire, à Conches.
Delarue (Eugène), propriétaire, id.
Feuillebois, ingénieur, au Vieux-Conches.
Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel.
Goujard, agriculteur, à Gaudreville.
Guonic, comptable, au Vieux-Conches.
Hugues, au château d'Orvaux, par Conches.
Lailler, banquier, à Conches.
Laumonier, sculpteur, id.
Letaud, ingénieur, directeur général des fonderies du Vieux-Conches et Breteuil, id.
Letaud fils, avocat, id.
Leveau, banquier, id.
Marin-Thibault, directeur de la *Lanterne de l'Eure*, id.
Martin, docteur-médecin, id.
Martin (Paul), étudiant en médecine, id.
Metton, propriétaire, à Faverolles.
Parent du Chatelet, directeur-fondateur de la colonie de Nagel, au château de Nagel.
Robin, négociant en vins, à Conches.
Thonnel, instituteur, id.
Tragin, notaire, à La Ferrière-sur-Risle.
Vavasseur, herbager, à Glisolles.

Canton de Damville.

Inspecteur : M. le marquis de CHAMBRAY.

MM.

Chambray (le marquis de), au château de Chambray, à Gouville.
Davoud (Ernest), à Thomer-la-Sogne.
Dujardin, propriétaire et maire, à Coulonges.
Duvallet (Eugène), propriétaire, à Damville.
Erard (le comte G. d'), au château d'Hellenvilliers.
Fouché (Maurice-Charles), propriétaire, à Coulonges.

Fouquet (Pierre-Désiré), cultivateur, à Chambray, à Gouville.
Gastine, instituteur, à Damville.
Guicheux, cultivateur, id.
Hellard-Petit, agriculteur, à Gouville.
Le Goux, propriétaire, adjoint au maire, à Damville.
Perron, cultivateur et propriétaire, au Sacq.

Canton de Nonancourt.

Inspecteur : M. de VANSSAY.

MM.

Didot (Paul), fabricant de papiers, au Mesnil-sur-Estrée.
Royer, maire de Nonancourt.
Vanssay (de), manufacturier, à Nonancourt.
Sénicourt (l'abbé), curé de la Madeleine-de-Nonancourt.

Canton de Pacy.

Inspecteur : M.

MM.

Degrand, ingénieur en chef, propriétaire, au château du Buisson-de-Mai, près Pacy-sur-Eure.
Tristan (Désiré), au Vieil-Évreux.

Canton de Rugles.

Inspecteur : M. FOUQUET.

MM.

Réranger, charron, à La Neuve-Lyre.
Ernest), cultivateur, au Bois-Arnault.
(le vicomte Ludovic de), à Chaise-Dieu-du-Theil.

Dutertre (Amand), cultivateur, à La Neuve-Lyre.
Fouquet (Albert), à Rugles.
Legrain, géomètre, id.
Londe fils (Alphonse), teinturier, à La Neuve-Lyre.
Pantou, cultivateur, à Rugles.
Rassant, agriculteur et marchand de moutons, id.
Thorel-Homo, marchand de fers, quincaillier, id.

Canton de Verneuil.

Inspecteur : M. de PETITEVILLE.

MM.

Cubain (Paul), à Courteilles.
Legrand (Jules), propriétaire, à Verneuil.
Petiteville (le vicomte Raymond de), au château de Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin.

Canton de Vernon.

Inspecteur : M. NOUVEL.

MM.

Bréauté, antiquaire, à Vernon.
Brossé, instituteur, à St-Marcel.
Camus, négociant en vins, à Vernon.
Delaroche (Jules), cultivateur, à Chanteloup.
Du Chateau (le colonel), à Vernon.
Dupas, rentier, id.
Guérin, ancien secrétaire de la Mairie de Vernon, à Vernonnet.
Montandon jeune, mécanicien, à Vernon.
Nouvel, propriétaire, au château de la Ronce, à Fontaine-sous-Jouy.
Ogereau, tanneur, à Vernon.
Renaut (Anatole), ex-architecte de la ville de Vernon.
Vitet, négociant, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Inspecteur : M. BÉNARD.

Canton des Andelys.

Inspecteur : M. Léon COUTIL.

MM.

Bizet (Albert), notaire, maire des Andelys.
Blondel, industriel, au Petit-Andely et à Paris, rue Ordener, n° 1.
Boucheron-Seguin, notaire, aux Andelys.
Caron, boulanger, id.
Couloumia, imprimeur, directeur du « Journal des Andelys », id.
Coutil (Désiré), propriétaire, id.
Coutil (Léon), artiste peintre, id.
Dauvergne, négociant en vins, id.
Delahaye, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
Delaunay, grainetier, aux Andelys.
Dobigny, propriétaire, id.
Dubos, cultivateur, à Guiseniers.
Dumont, facteur d'orgues, aux Andelys.
Dupas fils, à Hennezis.
Ferjus-Caron, libraire-éditeur, aux Andelys.
Fessart (Charles), ingénieur, id.
Fessart (Henri), id.
Fortin, greffier du Tribunal civil, aux Andelys.
Gallot, pharmacien, id.
Lesueur, négociant en fromages.
Montier (Georges), farinier, id.
Morin, banquier, id.
Morin (Auguste), carrossier, aux Andelys.
Rayer, docteur-médecin, adjoint au maire, id.
Saillard, substitut du procureur de la République, id.
Sauvé, propriétaire, id.
Simon, vétérinaire, id.

Sylvestre, avoué, id.
Thomas, marchand de bois, id.
Vochelet (l'abbé), aumônier de l'orphelinat Sainte-Clotilde, id.
Waldmann, marchand mercier, id.

—

Canton d'Écos.

Inspecteur : M. BÉNARD.

MM.

Amaury (Jules), cultivateur, à Forêt-la-Folie.
Aubry, curé doyen d'Écos.
Bénard, notaire, à Écos.
Benoist, agriculteur.
Bréchoire (Jules), maire de Fours.
Coquand, propriétaire, maire de Fourges.
Couturier (Charles-Eugène), juge de paix, à Écos.
Gilbert (François), fabricant d'engrais chimiques, à Ste-Geneviève,
Guillet (Eugène-Nicolas), au château de Ste-Geneviève-lès-Gasny.
Guth, propriétaire, au château du Chesnay, par Écos.
Hervé (Clément), conseiller d'arrondissement, à Château-sur-Epte.
Joly (Aymar), propriétaire, à Bus-St-Remy.
Jourdain (Henri), à l'Abbaye-du-Trésor.
Le Conte (Louis), maire de Bois-Jérôme.
Lucas (l'abbé), curé de Dampsmesnil.

—

Canton d'Étrepagny.

Inspecteur : M. Léon COUTIL.

MM.

Doré-Letailleur, à Gamaches.
Flichy, cultivateur, à Mouflaines.

Hébert, agriculteur, à Villers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Inspecteur : M. Léon COUTIL.

MM.

Defontenay, agriculteur, à Houville.
Delesques, conseiller d'arrondissement, à Amfréville-les-Champs, par Pont-St-Pierre.
Doré, agriculteur, à Houville.

Canton de Gisors.

Inspecteur : M. PATROUILLARD.

MM.

Allez fils, cultivateur, à Éragny.
Caffin (Amédée), agriculteur, à Gisors.
Champy, manufacturier, id.
Le Bret, caissier de la Caisse d'épargne, id.
Olivier (l'abbé), curé-doyen de Gisors.
Passy (Louis), membre de la Chambre des Députés, à Gisors.
Patrouillard, pharmacien de première classe, id.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Inspecteur : M. de VALLON.

M. Vallon (de), propriétaire, au château de Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Inspecteur : M. ÉMILE VY, conseiller général.

Canton de Bernay.

Inspecteur : M. LE RENARD-LAVALLÉE.

MM.

AMELINE, ancien agent-voyer, à Bernay.
BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier président, id.
BOREL, ancien professeur, id.
CAUCHEPIN, quincaillier, id.
CORDIER, pépiniériste, id.
DAUGER (le comte), au château de Menneval.
DURAND, avocat, à Bernay.
ÉCALARD, conseiller d'arrondissement, maire de St-Léger-de-Rostes.
GARDIN (Charles), à Bernay.
LA LONDE (Philippe de), avocat, id.
LAMBERT, avoué, id.
LE RENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, id.
LESENS, propriétaire, id.
MALBRANCHE, ancien greffier du Tribunal de commerce, id.
MIGNON (Louis), avocat, id.
MIGNON (Victor), greffier du Tribunal de commerce, id.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
SALNELLE, docteur-médecin, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, id.
SEMENT (Pierre), ancien négociant, id.
VAUCANU, avoué, à Bernay.
VY (Émile), conseiller général, id.

Canton de Beaumesnil.

Inspecteur : M. QUEVILLY.

MM.

Boulanger, conseiller d'arrondissement, maire de La Barre.
Gastine (le docteur), à La Barre.
Quevilly (Henri), juge de paix, à Beaumesnil.

Canton de Brionne.

Inspecteur : M. JOIN-LAMBERT.

MM.

Bisson, maire de Livet-sur-Authou.
Duret fils, manufacturier, à Brionne.
Fillocque (Louis-Honoré), propriétaire, à Berthouville.
Héribel, notaire, à Brionne.
Join-Lambert, membre du Conseil général, à Livet-sur-Authou.
Lefebvre, instituteur communal, à Brionne.
Lemoine, secrétaire particulier, à Livet-sur-Authou.
Lesdevé-d'Heudières (Paul), au château du Bois-David.
Pocchet, propriétaire, à Franqueville.
Régnoult, propriétaire, maire de St-Éloi-de-Fourques.

Canton de Broglie.

Inspecteur : M. le duc Albert de BROGLIE.

MM.

Broglie (le duc Albert de), au château de Broglie.
Fouquet, député, à Montreuil-l'Argillé.

Canton de Thiberville.

Inspecteur : MM. Achille CASSÉ et PILET.

MM.

Cassé (Achille), à Thiberville.
Couturier, propriétaire-éleveur, à St-Germain-la-Campagne.
Noury (l'abbé), curé-doyen de Thiberville.
Pilet, maire de St-Mards-de-Fresne.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Sayves (le marquis de), maire, au château de St-Germain-la-Campagne.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Inspecteur : M.

Canton de Louviers.

Inspecteur : M. PRÉTAVOINE.

MM.

Angérard, notaire, à Louviers.
Bury, notaire, id.
Dannet (Charles), manufacturier, id.
Durand, ancien agent-voyer de l'arrondissement, id.
Guillard, avoué, id.
Leguay, inspecteur des forêts, id.
Poussin (Alexandre), manufacturier, id.
Prétavoine, ancien député, id., et rue de Turin, 11, à Paris.

Canton d'Amfréville-la-Campagne.

Inspecteur : M.

M. Aubourg de Boury (le comte Léopold), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Canton de Gaillon.

Inspecteur : M. Léon COUTIL.

MM.

Delmas, éleveur de volailles, à Muids.
Orford (l'abbé), curé de Muids.
Poussin, manufacturier, à La Croix-St-Leufroy.

Canton du Neubourg.

Inspecteur : M.

MM.

Baudré, docteur-médecin, au Neubourg.
Lebert, médecin-vétérinaire, id.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Inspecteur : M.

MM.

Goujon, ancien maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Heullant (Frédéric), ancien maire de Montaure.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Inspecteur : M.

Canton de Pont-Audemer.

Inspecteur : M.

MM.

MANN, industriel, à Pont-Audemer.
TOURVILLE (DE), ancien préfet, à Tourville.
VOCHELET (l'abbé), vicaire de St-Ouen, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

Inspecteur : M.

M. DUVAL, banquier, à Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde.

Inspecteur : M.

MM.

CAPTOT (Léon de), propriétaire, à Bosbénard-Commin.
GASSE (Félix), à Bourgtheroulde.

Canton de Cormeilles.

Inspecteur : M. ARNAUDET.

MM.

ARNAUDET, docteur-médecin, à Cormeilles.
HÉBERT (Mme Émile), propriétaire, à Asnières,

Olivier, propriétaire, à St-Sylvestre.
Touflet (Isidore), juge de paix, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Inspecteur : M. de FORMIGNY de La LONDE.

MM.
Bunel, manufacturier, à Pont-Authou.
Formigny de La Londe (A. de), au château de Freneuse.
Lardy, notaire, à Pont-Authou.
Roger, directeur de la fabrique d'accumulateurs électriques, id.

Canton de Quillebœuf.

Inspecteur : M.

M. Topsent (Édouard), cultivateur, à Bourneville.

Canton de Routot.

Inspecteur : M. LE REFFAIT.

MM.
Langlois, botaniste, à Caumont, par La Bouille.
Le Reffait, propriétaire, à Rougemoutiers.
Mattard (Hyacinthe), conseiller général, à Bouquetot.

Canton de Saint-Georges-sur-Vièvre.

Inspecteur : M. LE CARBONNIER.

MM.
Le Carbonnier de La Morsanglière, propriétaire, à Lieurey.
Vattier (Edmond), propriétaire, id.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire :

M. le comte D'ESTAINTOT.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Inspecteur : M. CUSSON.

Cantons de Rouen.

Inspecteur : M.

MM.

ALLARD (Christophe), avocat, rue St-Nicolas, 32, à Rouen.
BEAUCANTIN (Émile), ancien professeur départemental d'agriculture et municipal d'arboriculture, ancien directeur du Jardin des plantes de Rouen, des jardins publics et des promenades de la ville, id.
BEAUREPAIRE (Charles DE), avocat, rue Beffroy, 24, id.
BOUCHER, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Cauchoise, 20, id.
BOULLIN (Alphonse), commissaire-priseur honoraire, rue Bouquet, 23, id.
CHATAIN (Ferdinand), rue d'Ernemont, 3, id.
CUSSON, place des Carmes, 40 bis, à Rouen.
ESTAINTOT (le comte d'), ancien bâtonnier, rue de la Seille, 12, id.
GLANVILLE (de), directeur général honoraire de l'Association Normande, rue Bourg-l'Abbé, 19, id.
LE BRETON, directeur du musée céramique, rue Thiers, 25 bis, id.
LE SUEUR, horticulteur-pépiniériste, rue Verte, à Rouen.
NIEL (Eugène), vice-consul du Brésil, rue Herblère, id.
PHILIPPE, rue de la République, 95, id.
QUÉNAULT, conseiller à la Cour d'appel, rue Beauvoisine, 52, id.
SIMON, architecte, rue Bouquet, 18, id.

Canton de Boos.

Inspecteur : M. BRAYÉ.

M. Brayé (Adolphe), cultivateur, aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.

Canton de Clères.

Inspecteur: M. LEMARCHAND.

M. Lemarchand, maire de Clères.

Canton d'Elbeuf.

Inspecteur : M. Ernest FLAVIGNY.

MM.

Blanquart (l'abbé), curé de La Saussaye.
Boulet (Emmanuel), rue Camille-Randoing, 41, à Elbeuf.
Cabourg (Georges), rue St-Jean, 63, id.
Dupont (Ferdinand), représentant de commerce, rue Deshayes, id.
Flavigny (Constant), manufacturier, rue Royale, id.
Flavigny (Ernest), propriétaire, à St-Aubin-Jouxte-Boulleng.
Lenoble (Emile), fabricant de draps, rue de Caudebec, à Elbeuf.
Lesage-Maille, propriétaire, rue T. Chennevière, id.
Olivier (Pierre), fabricant de draps, rue du Cours, id.
Patallier (Victor), propriétaire, rue St-Jean, id.
Pelletier (Pierre), fabricant de draps, rue Robert, id.
Pion (Paul), teinturier, président de la Société Industrielle, rue de l'Hospice, id.
Quesné (Victor), propriétaire, rue Royale, id.
Wallet (Théoph.), négociant en draperies, rue Robert, id.

Canton de Pavilly.

Inspecteur : M.

MM.

Gaudin (Émile), hôtel du Commerce, à Pavilly.

Guerrier, percepteur, à Pavilly.
Viard du Lys, propriétaire, à Croixmare.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Inspecteur : M. ESTANCELIN.

Canton de Dieppe.

Inspecteur : M. RENAUX.

MM.

Lebourgeois, avocat, à Dieppe.
Lecorbeiller (Édouard), Grande-Rue, 40, id.
Renaux (A.), libraire, id.

Canton de Bacqueville.

Inspecteur : M. Alfred GUÉRILLON.

MM.

Barère, docteur-médecin, à Bacqueville.
Bourdon (Edgar), industriel, à Gueures.
Cardon (Denis), ancien instituteur, à Bacqueville.
Dupont, notaire, maire de Bacqueville.
Furon (Amédée), à Brachy.
Furon (Gustave), à Royville.
Gellée-Vastey, entrepositaire, à Bacqueville.
Guérillon (Alfred), à Brachy.
Guérillon (Victor), id.
Leforestier, maître d'hôtel, à Bacqueville.
Le Prince, au château de Lamberville.

Le Verdier (Pierre), avocat à la Cour d'appel, au château de Belmesnil, par Bacqueville.
Ménard, docteur-médecin, à Bacqueville.
Morel père, ancien maire de Bacqueville.
Ouvry (Casimir), cultivateur, à Luneray.
Ouvry (Frédéric), conseiller d'arrondissement, à Auppegard.
Prouin, propriétaire, à Bacqueville.
Rollère, propriétaire, à Tocqueville en-Caux.
Rouland père, sénateur, à Bertreville-St-Ouen.
Rouland fils, conseiller général, id.

Canton de Bellencombre.

Inspecteur : M. ROCHETTE.

MM.

Rochette, conseiller d'arrondissement, à Bosc-le-Hard.
Levézier, instituteur, à St-Hellier.

Canton d'Envermeu.

Inspecteur : M. BRETON.

MM.

Breton, député, à Envermeu.
Gallery de La Servière (de), au château de Douvrend.

Canton de Longueville.

Inspecteur : M.

MM.

Estaintot (vicomte Raoul d'), au château de Montpinçon, à Heugleville-sur-Scie, par Auffay.
[illegible] président de la Société d'agriculture, au Bois-Robert.
[illegible]iétaire, à Torcy-le-Grand.

Canton d'Offranville.

Inspecteur : M.

MM.

Boishébert (Adrien de), à Offranville.
Husson, docteur-médecin, id.
Irat, notaire, id.
Thillard (l'abbé), curé du Bourg-Dun.

Canton de Tôtes.

Inspecteur : M. NEPVEU.

MM.

Argentré (le comte d'), au château de St-Denis-sur-Scie.
Langrenay, cultivateur, à Tôtes.
Nepveu (Jules), conseiller général, à Ste-Geneviève.
Papin (Emmanuel), à Auffay.
Raimbouville (de), conseiller d'arrondissement, à Gonneville, par Longueville.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Inspecteur : M.

Cantons du Havre.

Inspecteurs cantonaux :

Havre { Canton Nord, M. Siegfried, député, au Havre.
— Est, M. Letellier.
— Sud, M. Aubry.

MM.

Aubry (François), rue Jules-Le-Cesne, au Havre.
Bailhache, docteur en droit, rue Dicquemare, 41, id.

Biette, négociant en vins et spiritueux, rue Caroline, 15, au Havre.
Dupont (Émile), directeur des docks, bassin de l'Eure, id.
Fiquet, négociant, adjoint au maire, boulevard de Strasbourg, 105, id.
Gibert, docteur-médecin, rue Sery, 41, id.
Godefroy (Ernest), courtier maritime, Grand-Quai, 47, id.
Guillot, ancien notaire, rue Joseph-Clerc, 5, id.
Lecadre (Eugène), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, id.
Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 2, id.
Letellier, directeur de la Société des archives photographiques, rue des Pénitents, 11, id.
Marande (de), courtier en marchandises, rue Caroline, 11, id.
Marion, ancien contrôleur des douanes à Ruweis, Bohême (Autriche), au Havre.
Masquelier, à Ste-Adresse.
Postel (Henri), négociant, rue de Paris, 13, au Havre.
Siegfried (Jules), député, id.

Canton de Bolbec.

Inspecteur : M.

MM.

Bernard, jardinier en chef de l'Hôtel-de-Ville, à Bolbec.
Caron (Émile), propriétaire, rue de Gruchet, à Bolbec.
Cottard (Henri), architecte, id.
Desgenétais (Mme veuve Auguste), château des Genêts, à Gruchet-le-Valasse.
Durieux, vétérinaire, à Bolbec.
Lacaille, suppléant du juge de paix, id.
Levaillant du Douet, ancien député, maire de Bernières.
Muller, propriétaire, à Bolbec.
Piérard (le baron André), conseiller général, au château de Tousvents, à Gruchet-le-Valasse.

Canton de Cricquetot-l'Esneval

Inspecteur : M.

MM.

Burel (Arthur), à Fongueusemare.

Cécille, notaire honoraire, à Cricquetot-l'Esneval.

Canton de Fécamp.

Inspecteur : M. MARCHAND.

MM.

Delaunay (Ernest), conseiller général, à Fécamp.

Dufour, docteur-médecin, à Fécamp.

Fessard, notaire, id.

Le Borgne (Augustin), négociant, maire de Fécamp.

Le Borgne (Ernest), rue Charles Le Borgne, à Fécamp.

Marchand (Eugène), membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, id.

Canton de Lillebonne.

Inspecteur : M.

MM.

Lemaître (Émile), manufacturier, à Lillebonne.

Langer (Gustave), propriétaire, id.

Canton de Montivilliers.

Inspecteur : M. LEFEBVRE.

MM.

Lebigre-Avenel, mécanicien, à Montivilliers.

Lefebvre (Charles), propriétaire, id.

Marcel, notaire honoraire, château des Ardennes-Saint-Louis, id.

Canton de Saint-Romain-de-Colbosc.

Inspecteur : M. BRÉAUTÉ.

MM.

Bréauté, ancien juge de paix, à St-Romain-de-Colbosc.
Houdetot (le marquis de), château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.
Vasse, maire de Tancarville.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Inspecteur : M. RASSET.

Canton de Neufchâtel.

Inspecteur : M. COURTIN.

MM.

Cocagne (Oscar), avocat, à Neufchâtel.
Courtin, photographe, conservateur du musée, id.
Faverreau, vétérinaire, id.
Godouet, propriétaire, à Bully.
Guerrier (Henri), percepteur, à Neufchâtel.
Jouin, notaire, id.
Lefebvre (Charles), avoué, id.
Legras, conseiller d'arrondissement, à Neuville-Ferrières.
Roinard, vétérinaire, à Neuville-Ferrières.

Canton de Forges.

Inspecteur : M. THIESSÉ.

MM.

[illegible]n, fabricant de pavés, au Fossé.
[illegible] avocat, à Forges.

Canton de Gournay.

Inspecteur : M. BOUCAULD.

MM.

Berthaux (Désiré), propriétaire, à Gournay.
Bigot-Bourgeois, fabricant de faïence, à Gournay.
Boucauld, propriétaire, id.
Haillard, avocat, id.
Nayville (Édouard de), docteur-médecin, id.

Canton de Saint-Saëns.

Inspecteur : M. LE BRETON.

MM.

Delaunay (Edmond), secrétaire de la mairie, à St-Saëns.
Le Boucher (Ernest), propriétaire, id.
Lefebvre (l'abbé), curé des Ventes-St-Remy.
Rasset, conseiller d'arrondissement, maire de Montérollier.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Inspecteur : M.

Canton d'Yvetot.

Inspecteur : M. H. QUESNEL.

MM.

Damboise, propriétaire, à Ste-Marie-des-Champs.
Hauchecorne, chimiste, à Yvetot.

La Faulotte (Jacques de), au château de Boishimont.
Peltier, pharmacien, à Yvetot.
Selle, propriétaire, à Auzebosc.

Canton de Cany.

Inspecteur : M.

MM.

Bourel, à Sasseville.
Debèque, maire de Cany.

Canton de Caudebec.

Inspecteur : M. MALFILATRE.

MM.

Acher de Montgascon (d'), ministre plénipotentiaire, au château de Villequier.
Anisson-Duperron, ancien député, conseiller général, maire de St-Aubin-de-Crétot.
Malfilatre (Léon), conseiller d'arrondissement et maire de Villequier.
Maruitte, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Caudebec-en-Caux.
Mengin (Paul), receveur particulier des contributions indirectes en retraite, id.

Canton de Doudeville

Inspecteur : M. LAMOTTE, notaire.

MM.

Biard (François), propriétaire, à St-Laurent-en-Caux.
[illegible]taire, à Doudeville.
[illegible]ltivateur, au Bosc-aux-Moines, à Boudeville.

Canton de Fauville.

Inspecteur : M. MARCOTTE.

MM.

Lange (Albert), propriétaire-agriculteur, à Fauville.
Marcotte, propriétaire, à Ricarville.
Quesnel (Gustave), propriétaire, id.

—

Canton de Fontaine-le-Dun.

Inspecteur : M.

MM.

Montfort (le comte de), au château de Crasville-la-Roquefort.
Montfort (le vicomte de), id.
Poullard (Edmond), membre de la chambre de commerce, au château de Bois-le-Comte.

—

Canton d'Ourville.

Inspecteur : M. d'IQUELON.

MM.

Iquelon (d'), conseiller général, à Sommesnil.
Marescot, propriétaire-cultivateur, à Routes.

—

Canton de Saint-Valery.

Inspecteurs : MM. E. ROQUIGNY et GODNET.

MM.

Anquetil fils, à St-Valery.
Anquetil (E.), agriculteur, à St-Sylvain.
Baudry, adjoint au maire de St-Valery.

Boilay (Joseph), armateur, à St-Valery.
Boucourt (l'abbé), curé-doyen de St-Valery.
Burel (Pierre), cultivateur, à Drosay.
Godnet, artiste-peintre, à St-Valery.
Guerard (Raoul), à Manneville-ès-Plains.
Hellouin (Mme Victor), au château de Néville.
Lapert (Charles), à Néville.
Olivier, président du tribunal de commerce, à St-Valery.
Pichard (Narcisse), armateur, id.
Roquigny (Alfred), à Blosseville-ès-Plains.
Roquigny (Eugène), agriculteur, à Pleine-Sève.
Savoye, conseiller général, à St-Valery.
Tiercinier, à Veules.
Tuvache, notaire, à St-Valery.

Canton de Valmont.

Inspecteur : M.

MM.

Le Grand, propriétaire du domaine de Greuville, à Contremoulins.
Lachèvre, propriétaire, au château de Briquedalle, par Sassetot-le-Mauconduit.

Canton d'Yerville.

Inspecteur : M.

MM.

Le Souef, membre du conseil général, au château de Criquetot-sur-Cuville.
Quesnel (Henri), membre du conseil d'arrondissement, maire des Baons-le-Comte, et à Rouen, rue des Bons-Enfants, 78.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

VILLE DE PARIS.

Inspecteur divisionnaire : M. F. LE BLANC.

MM.

Bezançon, docteur-médecin, rue de la Pépinière, 22.
Bouillet (l'abbé), vicaire de la Trinité, rue de la Trinité, 3.
Bourmont (le comte de), archiviste paléographe, rue de Marbeuf, 29.
Corneille, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Navarin, 13, et à St-Saëns.
Crouzet, agent-comptable de la Société des Agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21.
Faignand-Albert, rue Hauteville, 82.
Faure (Félix), président de la République, palais de l'Élysée.
Guestiers (Raoul de), rue de Solférino, 8.
Hervé (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, quai des Grands-Augustins, 55.
Hirsch, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées et au Conservatoire des arts et métiers, rue Castiglione, 1.
Join-Lambert, rue de Penthièvre, 24.
Jorré, avocat, rue du Cherche-Midi, 18.
Jourdan, ancien notaire, boulevard Pereire, 175.
Lair (Jules), directeur des Entrepôts, boulevard de La Villette, 204.
Le Blanc, ancien imprimeur-libraire, rue Demarquay, 18.
Lebrun (Frédéric), artiste peintre, avenue Bugeaud, 9.
L'Épine (de), rue du Mont-Dore, 9.
Leroux (Étienne), statuaire, rue de Vaugirard, 99.
Margat-Morin (Charles), directeur de l'administration Dufayel, boulevard Barbès, 13.
Simon (Jules), sénateur, place de la Madeleine, 10.
Tournoüer (Henri), rue des Saints-Pères, 11.

Départements et Étranger.

Inspecteur divisionnaire : M. DESVAUX-SAVOURÉ.

MM.

AUTEUIL (le comte d'), au château d'Auteuil, par Auteuil (Seine-et-Oise).

BANS (Louis), rue du Palais, 14, à Dijon (Côte-d'Or).

BEAULIEUX (Phelippes), au château des Croix, à Sautron (Loire-Inférieure).

BEAUMONT (Élie DE), rue Jean-Migaud, 11 *bis*, à Niort.

BERCHON, docteur-médecin, à Pauillac (Gironde).

BERGOUNIOUX, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

BINSE, ingénieur des ponts et chaussées, à Mayenne.

BONPAIN, filateur, à Tourcoing (Nord).

BOSD, négociant en vins, clos Jean, par Cadillac (Gironde).

BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État, au château de Pise, près de Lons-le-Saulnier (Jura).

BOULAY, maire de Beaucé (Ille-et-Vilaine).

BRASSART, membre de plusieurs Sociétés agricoles et horticoles, à Fléchin (Pas-de-Calais).

BRÉARD (Charles), avenue de Villeneuve-l'Étang, 13, à Versailles.

CARDEZ (Ferdinand), cours Portal, 41, à Bordeaux.

CAREL (Alexis), quai de l'Est, 12, à Lyon (Rhône).

CAVELIER, employé à la Colonie de La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher).

CHRÉTIEN, régisseur, au château de La Lorrie (Maine-et-Loire).

CORDAY (Jules de), rue d'Anjou, 18, à Versailles.

CORNUDET (le vicomte), à Neuville, par Conflans.

DEMAREST, maire de Bagneux, près Saumur (Maine-et-Loire).

DESNOS (le vicomte), au château de Clivoy (Mayenne).

DESVAUX-SAVOURÉ, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, propriétaire-agronome, à Mondoubleau (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de la Clé, 27.

DORLHAGH, ingénieur des mines, directeur des mines de Montigny, à Laval (Mayenne).

[illegible] (le comte), propriétaire-agronome, à La Subardière, com[illegible]e Méral (Mayenne).

Du Luart (le comte Robert), au Luart, par Tuffé (Sarthe).

Fabre (J.), fabricant de présure, rue de La Haie-Coq, 15, à Aubervilliers (Seine).

Feillet (E.), propriétaire, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Féron (Antonin), propriétaire, à Mayenne.

Fondeur (Pol), constructeur de machines, à Viry par Chauny (Aisne).

Fontaine, propriétaire, à St-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).

Foriaski-d'Herbas, membre patron de l'Association philotechnique, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Foucault (le baron de), à Épinal (Vosges).

Fournerbt, docteur en médecine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Gallese (duca di), palazzo Altemps, à Rome (Italie).

Genouilach (le vicomte de), propriétaire, à Rennes.

Gernigon, propriétaire, à St-Fort (Mayenne).

Goussancourt (le vicomte de), propriétaire, à Câtillon (Oise).

Goussancourt (Edgard de), à St-Éman (Eure-et-Loir).

Grelley, professeur de chimie au collège Chaptal, à Rueil (Seine-et-Oise).

Gressent, professeur d'arboriculture, à Sannois (Seine-et-Oise).

Huchet de Cintré (le baron Alphonse), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Monnaie, 22, à Rennes.

Jahiet (Edouard), boulevard Négrier, 48, au Mans.

James, licencié ès sciences mathémat. et profess. au lycée de Versailles.

Jourdan (Flavien), négociant en vins, rue Boyer, à Montpellier (Hérault).

Kervella (Désiré), entrepreneur de fêtes, au Mans.

La Charbonnerie (Jules de), propriétaire, à Laval.

Lair, juge de paix, à Tours.

La Lande (Gustave), à St-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).

Lambert, inspecteur de l'enregistrement, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lambertie (Théophile), négociant, rue Carpenteyre, 67, à Bordeaux.

La Morvonnais (de), boulevard de la Duchesse-Anne, à Rennes.

Langlois (Adrien), maître de forges, conseiller général, à Nantes.

La Roche-Dumas (de), receveur des finances, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

La Valette (de), au château de La Valette, par Château-Gontier (Mayenne).

Laville, rentier, rue de la Madeleine, 34, à Noisy-le-Sec (Seine).

Lavoix (Félix), procureur de la République, à Montluçon (Allier).
Le Breton, censeur au lycée de Laval.
Lebrun, juge de paix, à Avize (Marne).
Lecointre, membre du conseil général, à Poitiers.
Le Court de La Villethassetz, secrétaire du comice de Dinan (Côtes-du-Nord).
Leyherr (Charles), négociant, à Laval.
Le Guay (le baron Léon), anc. membre du conseil général, à Angers.
Le Marchand, médecin à l'hôpital militaire, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
Le Noel, commissaire-priseur, à Brest (Finistère).
Le Sergeant de Monnecove, ancien député, à St-Omer (Pas-de-C.).
Le Vigouroux d'Arvieu, à Romenay (Saône-et-Loire).
Loutreuil, manufacturier, rue Prestchistinka, maison de la princesse Galitzin, à Moscou (Russie).
Loyer (Henri), filateur, à Lille (Nord).
Luce, secrétaire du comice de Blain (Loire-Inférieure).
Maisonhaute (Jules), fermier, à Levesville (Eure-et-Loir).
Marchal, ingénieur en chef, à Rodez (Aveyron).
Marguet (P.), ancien conseiller de préfecture, rue Assalit, 6, à Nice (Alpes-Maritimes).
Marie, professeur à la Faculté de droit de Rennes (Ille-et-Vilaine).
Marion, à Budweis (Autriche).
Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).
Ménager, représentant de commerce, rue St-Louis, 7, à Versailles (Seine-et-Oise).
Mignot-Dutrone, au Piquenard, à Poissy (Seine-et-Oise).
Molesworth (William Nassau), spolland, Rockdale (Angleterre).
Muiron de Roth, officier des haras, à Montiérender (Haute-Marne).
Piton du Gault, membre de la Société des agriculteurs de France, de l'académie nationale d'agriculture, etc., au château du Boille' près Montmirail (Sarthe).
Poullallier, à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).
Poyès, au château de Jérusalem, près Angliers (Vienne).
Ourentin, receveur de l'enregistrement, à Marly-le-Roy (Seine-et-
).
--, propriétaire, au château de Vervennes (Sarthe).

Raven, notaire, à Villiers-St-Benoist (Yonne).
Rotours de Chaulieu (des), à Avelin, par Pontamarcq (Nord).
Salles-Le-Bail, propriétaire, à Mayenne.
Sesmaisons (le comte Olivier de), à Nantes.
Tanquerey (Charles), juge d'instruction, à Baugé (Maine-et-Loire).
Tonnelier, fabricant de papiers, à La Flèche (Sarthe).
Triger (Robert), conseiller d'arrondissement, au Mans.
Trochon (Albert), avocat, ancien magistrat, rue Étienne-Pallu, 25, à Tours (Indre-et-Loire).
Vasseur (Charles), à Soriac (Dordogne).
Vérel, propriétaire, au Mans.

Ile de Jersey.

Inspecteur divisionnaire : M. MALET.

MM.

Des Voeux (Charles), propriétaire.
Dorey (le major), membre de la Société d'agriculture de Jersey.
Howel (le colonel), membre de la Société d'Agriculture de Jersey.
Le Maître, id., id.
Malet (Stanley), id., id., et retiro St-Sauveur.
Marett, membre de la Société d'agriculture de Jersey.
Saumarez (le commodore), président de la Société d'agric. de Jersey.

62e CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION NORMANDE

POUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DES ARTS

SESSION DE 1894

TENUE

A ALENÇON (Orne)

DU MERCREDI 25 AU DIMANCHE 29 JUILLET 1894

1re JOURNÉE, MERCREDI 25 JUILLET

Partis de l'hôtel du Grand-Cerf à trois heures, les membres de l'Association Normande se sont rendus en corps à l'Hôtel-de-Ville, où les attendaient M. le Maire et MM. les adjoints dans la grande salle que la ville mettait généreusement à la disposition des membres du Congrès.

M. le docteur Chambay a souhaité la bienvenue à l'Association Normande dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

« Ma première parole est un remerciement, en m et au nom du Conseil municipal, aux

membres du bureau de l'Association Normande, d'avoir bien voulu penser à notre ville, pour y tenir les assises du Congrès de 1894. Depuis sa première session, qui fut tenue à Caen en 1833, la ville d'Alençon aura eu l'honneur de vous posséder trois fois, en 1836, en 1858 et en 1894. Votre association, Messieurs, a rendu de grands services à l'histoire contemporaine de notre région, en signalant, au moyen de l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, non seulement les différents changements et les progrès qui s'opèrent dans les arts, l'industrie et le commerce, mais encore les améliorations journalières qui ont eu lieu dans l'agriculture, sous son impulsion, puissamment aidée par les Sociétés agricoles. Les terres sont mieux cultivées et leur rendement sera d'autant plus considérable que les cultivateurs connaîtront d'une façon plus scientifique le genre d'engrais qui s'adaptent le mieux aux différents terrains. L'élevage du cheval a marché dans la voie la plus rapide du progrès; et nous avons vu, dans ces dernières années, la race bovine atteindre presque la perfection par la réalisation du classement des beaux types d'animaux au moyen du Herd-Book. Cette semaine, Messieurs, sera très intéressante pour vous et pour les habitants de nos contrées. Par vos études antérieures, vous pourrez en effet suivre les changements qui se sont opérés depuis 1858 dans la vie agricole. Vous verrez nos populations robustes et bien portantes mieux logées et mieux nourries qu'autrefois ; vous verrez plus d'aisance dans la famille, plus de luxe, de confortable dans les vêtements; vous verrez la marche ascen-

dante vers le bien-être auquel nous aspirons tous.

« Et à côté de cette vie matérielle plus large, l'intelligence développée par l'instruction.

« Vous remarquerez, comme autrefois, cet attachement du propriétaire au sol, qu'il serait bien ingrat de quitter pour aller chercher le faux bonheur dans les illusions trop souvent déçues de ceux qui aspirent aux positions d'apparences moins dures et plus lucratives.

« Dans l'Annuaire que vous publierez sur le Congrès d'Alençon, un point nouveau réclamera votre attention, et je le considère comme ayant une importance de premier ordre.

« Depuis plusieurs années, un changement notable s'est opéré dans le mode d'élevage des enfants. Notre département occupe aujourd'hui le troisième rang pour le nombre des enfants placés en nourrice, plus de 8,000 enfants sont élevés dans nos campagnes ; c'est une source de richesse (près de 1 million par an) que nous devons encourager, car c'est en même temps une œuvre patriotique. Si notre département ne produit pas beaucoup de naissances, il aura au moins le mérite de sauver beaucoup d'existences, grâce au service d'inspection composé de fonctionnaires dévoués et de médecins qui remplissent leur devoir avec conscience et dévouement ; et c'est grâce à eux que nous avons vu la mortalité, autrefois si considérable, tomber à 8 0/0 ; et nous arriverons encore, soyez certains, à diminuer ce chiffre.

« En terminant, permettez-moi de vous signaler i les grands changements opérés dans notre

ville au point de vue de l'hygiène, de la salubrité et des embellissements. Je ne veux pas prendre plus longtemps, Messieurs, sur vos précieux instants. Votre arrivée, ainsi que vous le voyez, est accueillie avec la plus grande sympathie, et je suis convaincu que vous emporterez un bon souvenir des habitants d'Alençon. »

M. E. de Robillard de Beaurepaire a répondu :

« MESSIEURS,

« Je remercie Monsieur le maire et Messieurs les membres de la municipalité de la cordialité de leur accueil.

« Je les remercie au nom de notre Société et aussi en mon nom personnel.

« Je leur suis d'autant plus reconnaissant que j'ai longtemps habité Alençon et que j'ai gardé dès ce séjour, déjà lointain, les plus agréables et les meilleurs souvenirs.

« Depuis la fondation par M. A. de Caumont, il y a plus d'un demi-siècle, de l'*Association Normande*, que de changements autour de nous !

« Partout de nouvelles sociétés se sont organisées, partout nous avons vu se réunir des congrès analogues aux nôtres, s'appliquant non seulement à l'agriculture et à l'archéologie, mais à toutes les branches de l'activité humaine.

« La ville de Laigle, dans quelques semaines, aura le Congrès de l'*Association pomologique*.

« Dans quelques jours, le 9 ou le 10 août, Caen

recevra la visite des membres de la *Société française pour l'avancement des sciences.*

« Ces Sociétés disposent de ressources considérables ; elles ont de nombreux adhérents et elles s'honorent de la coopération des savants les plus distingués de la France et de l'Étranger.

« Nous suivons avec intérêt toutes ces démonstrations scientifiques, nous applaudissons de grand cœur à tous ces succès.

« Dans ce domaine des recherches pacifiques, il y a place pour tout le monde, et nous n'éprouvons, à l'égard de ceux qui essayent de l'exploiter concurremment avec nous, aucun sentiment de jalousie.

« Forte des souvenirs de son illustre fondateur, notre Société, nous sommes heureux de le constater, n'a d'ailleurs rien perdu de son influence ni de sa vitalité !

« Elle doit cette heureuse fortune a son caractère exclusivement normand, au dévouement éclairé de ses membres, et aussi, comme le remarquait tout à l'heure très judicieusement M. le maire d'Alençon, à la publication de ses Annuaires, qu'un bon juge classait récemment au nombre des recueils agricoles et archéologiques les plus intéressants et les plus utiles de la province.

« Je compte, Messieurs, sur le Congrès d'Alençon pour augmenter encore notre renommée.

« J'en ai pour garants l'adhésion des agriculteurs les plus distingués de ce département et la présence, dans cette enceinte, de l'homme qui personnifie le mieux, à l'heure présente, la Normandie archéolo-[illegible] et littéraire, et que tous nous saluons comme

un maître, M. de La Sicotière, de son ami, M. Gustave Le Vavasseur, qui ne se contente pas d'être le chef incontesté de la phalange des poètes de notre province, mais qui dirige encore avec autorité la Société historique de l'Orne, du savant archiviste de ce département enfin, M. Louis Duval, qui a résolu le problème fort ardu de faire en province une revue littéraire et archéologique de très grande valeur : *La Revue Normande et Percheronne.*

« Vous me permettrez d'ajouter à ces noms celui de M. le comte de Marsy, le digne continuateur de M. de Caumont, à la Société française d'Archéologie, qui veut bien nous apporter le concours de ses connaissances étendues et de son expérience.

« Avec ces coopérateurs, nous pouvons en être certain, le Congrès d'Alençon sera non-seulement digne de ses aînés, mais il marquera un pas en avant. »

« Je renouvelle mes remerciements à M. le Maire et à la Municipalité d'Alençon. »

M. le Directeur a prié ensuite M. le Maire de vouloir bien présider la première séance et prendre place au bureau, où siègent à côté de lui MM. de La Sicotière, sénateur, inspecteur divisionnaire ; Leurson et Aveline, adjoints ; le comte de Marsy, directeur de l'Association française pour la conservation des monuments ; Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, inspecteur du canton d'Alençon ; Le Borgne, inspecteur ; Le Blanc, ancien trésorier ; Pernelle, inspecteur pour le canton de V[illegible] Quesnel, Béquet ; Bataille, trésorier.

M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association Normande, remplit les fonctions de secrétaire du Congrès.

On remarque dans l'assemblée, outre MM. les abbés Rombault, doyen de Messei ; Barret, curé de Notre-Dame de La Place ; Desvaux, curé de Feing ; Letacq et Richer, aumôniers à Alençon ; MM. Adhémar Leclerc, résidant au Cambodge, qui se propose de faire aux membres du Congrès les honneurs du Musée de curiosités rapportées par lui du lieu de son séjour ; Letellier, conservateur du Musée d'histoire naturelle ; Loriot, avocat à Alençon ; Ernult Descoutures, greffier du tribunal de commerce ; Bohin, négociant à Saint-Sulpice, près Laigle ; Veuclin, publiciste à Bernay, etc., etc. Des dames élégantes avaient bien voulu honorer de leur présence l'ouverture du Congrès.

Après avoir donné la parole à M. le Directeur pour faire connaître à l'assemblée la composition du programme, M. le Président invite les membres présents à visiter l'exposition cambodgienne.

M. Adhémar Leclerc a fait aux membres de l'Association Normande les honneurs de cette remarquable collection, et a fait hommage au directeur de l'Association des trois intéressants volumes qu'il a publiés sur la législation du pays, où il représente la France.

A 4 heures 1/2, les membres de l'Association se sont rendus à une séance de la Société historique et archéologique de l'Orne sur l'invitation du président de la Société. Celui-ci, qui est en même temps secrétaire général de l'Association Normande, a reçu [illegible] et confrères en se félicitant de voir que

tous ou presque tous appartenaient aux deux Sociétés et en exprimant le désir de voir cet état de choses se généraliser. Puis, il a invité M. le Directeur de l'Association Normande et M. le comte de Marsy à prendre place au bureau, où siégeaient déjà M. de la Sicotière, président honoraire, M. Beaudouin, secrétaire et M. de Neufville, trésorier de la Société historique. La séance, où ont été traitées les diverses questions à l'ordre du jour, a été levée à 5 heures 1/2, après une réponse favorable de M. le directeur de l'Association à la demande du président de la Société relative au complément des Annuaires Normands, dont la bibliothèque de la Société ne possède qu'une collection incomplète.

Les membres de l'Association Normande ont ensuite consacré une heure à la visite des monuments de la ville. Ils se sont longuement arrêtés devant l'élégant et curieux portail de l'église Notre-Dame, chacun donnant son avis, braquant sa lorgnette, les uns émettant des doutes sur la représentation même du sujet, les autres commentant la singulière attitude du saint Jean de cette remarquable Transfiguration. La partie heureusement conservée de Notre-Dame, les quelques vitraux anciens qui ont échappé aux ravages du temps attirèrent ensuite l'attention des membres du Congrès qui, au sortir de l'église principale, se transportèrent à Saint-Léonard, puis au vieux château transformé en prison, que l'heure avancée ne leur permit pas de visiter en détail.

ENQUÊTE AGRICOLE

Le mercredi soir, à 8 heures, suivant les indications du programme, les membres de l'Association Normande se sont réunis dans la grande salle de la mairie d'Alençon, sous la présidence de M. de Beaurepaire, directeur.

Siègent au bureau : MM. Le Borgne, Le Blanc-Hardel, Pernelle, inspecteur de l'Association; Dehail, agriculteur, chevalier du Mérite agricole; Despierres, maire de Valframbert, agriculteur.

M. le Président déclare la séance ouverte et met à l'ordre du jour la première question du programme :

1re QUESTION. — *L'agriculture a-t-elle fait des progrès sensibles dans l'arrondissement d'Alençon depuis dix ans ?*

M. Le Borgne demande quels ont été les progrès de l'agriculture dans les dernières années aux environs d'Alençon sous le rapport industriel, notamment en ce qui concerne la betterave et le colza.

M. Despierres répond que le véritable progrès agricole dans l'arrondissement d'Alençon depuis la dernière visite de l'Association Normande a été celui que l'on a réalisé dans l'élevage du bétail. Celui-là ne peut-être nié, et, malgré la crise terrible que les éleveurs viennent de traverser, le concours de

dimanche prochain prouvera, il faut l'espérer, quels progrès ont fait les races sous l'empire de soins intelligemment prodigués.

La culture de la betterave, après avoir été un instant pratiquée en vue de la distillation, a dû être abandonnée en partie. Ce n'est plus qu'une culture fourragère, destinée à la nourriture des bestiaux et qui, en l'absence d'engrais spéciaux, ne donne plus qu'un demi-rendement. Le colza, qui ne donnait pas de produits rémunérateurs, a été presque totalement abandonné.

Depuis quelques années, la culture des plantes fourragères s'est singulièrement développée. On fait nommément des hivernages très précoces en grande quantité.

M. Dehail confirme le dire de M. Despierres. Si le colza a été abandonné, c'est que sa culture est particulièrement épuisante et que les engrais sont rares, surtout depuis que la culture du blé est restreinte et qu'un grand nombre des champs labourés ont été convertis en pâture. En présence de la vilité de prix du froment et de la perte occasionnée par sa culture, quelques cultivateurs hésitent même à faire du blé.

M. Despierres dit que la culture des céréales, qui était autrefois la première et presque la seule du pays, est actuellement reléguée au second plan. L'élevage est la principale industrie agricole.

M. de La Sicotière signale l'élevage du porc comme très florissant et donnant en Anjou de fort beaux bénéfices, après avoir été un instant abandonné.

M. Despierres fait observer que la période d'abandon que l'on pouvait constater aux environs d'Alen-

çon comme très marquée pendant un certain temps tend à prendre fin. On revient à l'élevage du porc qui avait presque entièrement cessé.

M. le comte de Marsy insiste sur les résultats obtenus dans l'Oise et recommande l'élevage en question comme une source certaine de produits.

2e QUESTION. — *Tenue des fermes, fosses à purin, distribution des fumiers, engrais du commerce, aménagement des laiteries et des basses-cours.*

M. Dehail signale les progrès faits dans l'installation des fermes, dont les bâtiments sont mieux tenus, mieux aménagés. Il déplore l'absence presque totale de fosses à purin. Toutefois, la perte d'azote qui résultait jadis de la mauvaise tenue des fumières est en partie atténuée par le soin que l'on a de charrier et d'enfouir les fumiers pendant l'été, au lieu d'attendre comme jadis la veille des semailles.

Quant aux laiteries, elles sont loin de répondre aux exigences du progrès et de pouvoir être comparées aux laiteries modèles, telles que celles que l'on voit dans le Vexin, par exemple.

Au sujet des laiteries, M. le Président rappelle la très instructive et surtout la très pratique communication faite à l'Association Normande, réunie à Avranches, par un des marchands de beurre les plus importants de Normandie. Cette communication, résumée dans l'Annuaire et dont l'auteur devait donner in extenso les instructions par écrit, était de [illegible] à fournir à toutes les ménagères des ensei-

gnements utiles sur la conservation de la crème et du beurre.

M. Le Vavasseur était secrétaire du Congrès d'Avranches lors de la communication à laquelle M. le Président vient de faire allusion.

Si ses souvenirs ne le trahissent pas, le praticien dont on vient de rappeler les instructions disait que les premiers et presque les seuls soins à apporter dans la conservation de la crème et la fabrication du beurre étaient ceux d'une exacte et scrupuleuse propreté. L'aménagement de la laiterie et son luxe d'installation, bien que supposant la qualité maîtresse, n'étaient que secondaires. Suivant lui, toute petite ménagère pouvait chez elle, et avec ses ressources restreintes de logement, fabriquer d'excellent beurre, de qualité marchande. Il suffisait, pour cela, d'avoir des vases parfaitement propres, rigoureusement désinfectés et percés, à la partie inférieure, d'un trou fermé d'une simple cheville. La crème de chaque jour, mûre à point, mise dans un de ces vases et soigneusement étanchée ou purgée de son serum au moyen du trou ménagé au fond du pot et barattée deux fois, une fois même seulement par semaine, peut et doit faire de très bon beurre. On conserve les vases parfaitement propres et complètement inodores en les faisant sécher plutôt à l'ombre qu'au soleil, ou du moins de façon à ce que le soleil échauffe l'intérieur plutôt que l'extérieur, afin de chasser l'humidité au dehors plutôt que de la renvoyer au dedans. L'égouttage absolu de la crème est aussi une condition rigoureuse. C'est ainsi, ajoutait notre professeur, que font leur beurre la plupart

des bonnes ménagères du nord de la France, de la Normandie et du Maine. Il faut le prêcher bien haut, afin de persuader certaines ménagères bretonnes jusqu'ici incorrigibles, lesquelles s'obstinent à faire avec leur crème de chaque jour une mince galette de beurre, qu'elles jettent au fond d'un pot à fond plein, superposant et amassant ainsi six ou sept plaquettes plus ou moins rances pour figurer le pain à porter au marché.

Les instructions données par l'honorable négociant s'appuyaient sur une longue expérience professionnelle. Il insistait surtout sur la nécessité de s'y conformer, le commerce de beurre avec l'Angleterre, principal débouché, étant à l'heure qu'il est exclusivement de beurre frais, sans aucune addition de sel, ce qui exige un produit soigneusement et radicalement « élaité ».

Les basses-cours paraissent être mieux tenues qu'autrefois dans l'arrondissement d'Alençon. On y tire un certain profit de l'élevage des dindons. Quant aux oies, dont les marchés de la ville sont si abondamment pourvus aux environs de Noël, elles sont presque toutes apprêtées et engraissées dans le Maine.

A propos de la question des engrais, M. Le Borgne demande si on a songé à utiliser les résidus des abattoirs.

M. le Président rappelle que pareille question ayant été posée au Congrès d'Avranches, communication fut faite au Congrès de la mise en adjudication des résidus d'abattoirs de Granville, qui n'avaient pas trouvé d'adjudicataire.

Il résulte des renseignements recueillis que, quelle que soit la richesse de ces engrais animaux, pareil sort serait réservé aux résidus des abattoirs d'Alençon, si on voulait en tenter l'adjudication.

3e Question. — *L'ensilage est-il pratiqué, dans quelles conditions et avec quels résultats?*

L'ensilage a été pratiqué et est encore pratiqué par M. le comte Rœderer de la façon la plus intelligente, dans sa magnifique propriété de Bois-Roussel, que les membres sont invités à visiter dans la matinée du 27 juillet. La question de l'ensilage est d'ailleurs traitée d'une façon très remarquable et très complète dans une brochure spéciale mise à la disposition des membres de l'Association.

4e Question. — *Quelle est l'importance, dans l'arrondissement, de la culture des céréales ? Y a-t-il lieu de recommander des espèces particulières de blé et d'avoine au point de vue du rendement et de la rusticité ? La rigueur du dernier hiver a-t-elle donné lieu à des observations utiles ?*

M. le Secrétaire donne communication de la réponse écrite suivante :

« 1° Quelle espèce de blé doit être spécialement recommandée dans l'arrondissement d'Alençon ?

« Une espèce vraiment remarquable est le blé anglais Victoria, que je cultive depuis longtemps. Blé

très rustique, fournissant une paille raide, résistant à l'averse, et étant, avec le Dattel, celui qui donne le plus grand rendement.

« Un hectare de terre ensemencé en blé de pays vous donnera en moyenne 600 gerbes et 18 hectolitres, tandis que les blés anglais Victoria et Dattel donneront en moyenne 750 gerbes à l'hectare et un produit de 28 hectolitres.

« Il y a donc en faveur de ces blés anglais à grand rendement une différence de 10 hectolitres.

« Un blé que je suis heureux de signaler pour sa maturité précoce est le blé barbu, que les oiseaux ne ravagent pas.

« 2° Quelle espèce d'avoine doit être spécialement recommandée au point de vue du produit.

« L'avoine noire prolifique doit être préférée pour son grand rendement, qui est en moyenne de 42 hectolitres à l'hectare et de 700 gerbes.

« Mon intention étant d'être utile à mes collègues et amis, je viens, après essais, vous donner les différents moyens de tirer le meilleur parti de la sidération, si peu pratiquée parmi nous.

« Dans les plantes que je vous citerai comme engrais, je comprendrai la navette, le colza, le trèfle incarnat et surtout le lupin ; fauchées et soigneusement enfouies à la charrue lorsqu'elles sont en pleine floraison, ces plantes donnent une quantité énorme d'azote, d'acide phosphorique et de potasse (engrais ~ux pour la culture intensive).

« Les plantes qui m'ont occupé l'année dernière et qui me permetteront samedi de vous faire constater les produits sont le trèfle et le lupin.

« J'ai semé l'année dernière, au printemps, sur un hectare, 100 litres de lupin ; je l'ai fait enfouir comme engrais au moment de sa floraison, et j'ai ensemencé la pièce de terre en seigle. Mes espérances ont été dépassées : j'ai récolté plus de 700 gerbes de seigle, d'une hauteur de près 8 pieds, que j'aurai l'honneur de vous présenter.

« J'ai fait le même essai et le même travail sur une pièce de trèfle violet (1 hectare environ). J'ai semé cette pièce en froment ; les résultats de la sidération sont surprenants. J'aurai également l'honneur de vous soumettre les produits.

« A. Douet,
« Agriculteur à Sées. »

M. Le Borgne appelle l'attention de l'assemblée sur les rendements de blés anglais, signalés par M. Douet dans sa réponse à la première partie de la question. La crise agricole ne peut être conjurée, la prospérité agricole ramenée que par les mêmes moyens : ensemencer, amender, cultiver de façon à ce que les anciens rendements de 15 à 18 hectolitres à l'hectare deviennent, et cela est possible, non plus seulement des rendements de 28, mais des rendements de 40 hectolitres.

M. Dehail fait le procès de la sidération, peu en usage et dont il ne saurait recommander la pratique. Enfouir une récolte en vert, c'est perdre de gaîté de cœur une chose à moitié venue. Les engrais com-

merciaux sont à la disposition du cultivateur, et l'analyse du terrain permet d'indiquer quel est l'élément faible nécessaire à la récolte prochaine et que l'on doit rendre à la terre préférablement à tous les autres.

5e QUESTION. — *Que doit-on attendre de l'enseignement agricole ? A-t-il pris quelque développement dans la région ?*

L'enseignement agricole est donné, dans le département de l'Orne, par un professeur capable et dévoué. Il répand autant qu'il est en lui les éléments de la science qu'il est chargé d'enseigner. Grâce à lui, le syndicat qui s'est formé rend de véritables services.

Tout en lui rendant justice, M. Dehail désirerait qu'une instruction plus pratique fût donnée aux instituteurs, indépendamment de la théorie. Rien de mieux que de recommander l'emploi judicieux des engrais, mais le complément nécessaire de la leçon serait de mettre les instituteurs au courant de la valeur commerciale des engrais. Le dosage une fois connu, rien n'est plus facile que de déterminer, par un simple calcul, le prix de revient. En faisant parvenir dans les écoles les renseignements nécessaires, le professeur d'agriculture empêcherait la fraude dont sont encore parfois victimes les agriculteurs.

M. Le Borgne rappelle le vœu émis en 1857 par M. de La Sicotière au Congrès de l'Association Normande touchant l'enseignement agricole.

M. Dehail émet un vœu. Le Mans, Chartres, Laval ont des laboratoires municipaux où, moyennant [illegible]s, se font les analyses d'engrais et de terrains

demandées. Alençon n'a que des laboratoires particuliers. Si l'établissement d'un laboratoire municipal demande quelques sacrifices, M. Dehail ne doute pas que le conseil général et la ville ne soient disposés à réaliser le vœu qu'il émet dans l'intérêt de tous.

6e Question. — *Des nouveaux fourrages.*

Peu de nouveaux fourrages ont été essayés dans l'arrondissement d'Alençon. On signale quelques essais d'ensemencement de moutarde.

En traitant la seconde partie de la question 4, M. Douet a signalé quelques plantes introduites par lui dans sa culture. De très beaux échantillons offerts à l'exposition des produits lui ont valu une médaille de vermeil.

7e Question. — *L'industrie des pépinières est-elle en progrès ? Divers systèmes de greffage ; remarques auxquelles ils peuvent donner lieu.*

De nombreuses pépinières ont été créées dans les environs de Courtomer.

Jadis elles étaient fréquentes aux environs d'Alençon, mais l'invasion du puceron lanigère découragea les pépiniéristes, et les amateurs d'arbres fruitiers allèrent s'approvisionner aux environs d'Angers.

M. de La Sicotière signale la mauvaise réussite de ces plans étrangers et les observations des jardiniers à ce sujet.

M. Le Vavasseur dit que plusieurs conditions sont nécessaires à la réussite du sujet transplanté. Indépendamment des conditions de terrain, de fumure et de climat, il y en a une qu'il est difficile d'obser-

ver et qui joue un grand rôle dans la santé et l'acclimatation de l'arbre : c'est celle de l'orientation. On sait que l'écorce exposée au nord se comporte autrement que celle exposée au midi et que les conditions de protection et de développement ne sont pas les mêmes. La parité de l'orientation n'est pas une question de vie ou de mort pour le sujet transplanté, mais c'est un retard de végétation normale, jusqu'à ce que l'écorce et le bois même de l'arbre soient suffisamment protégés contre les intempéries probables des saisons diverses. Le plus sûr est de créer soi-même des pépinières et de surveiller la transplantation.

M. l'abbé Sevray signale l'importance exceptionnelle des pépinières créées depuis quelques années dans le canton de Domfront et dans toute la région du Bocage.

8e QUESTION. — *Désigner les meilleures variétés de pommes à cidre cultivées dans l'arrondissement. En a-t-on publié la liste? Des soins à donner aux pommiers. De l'anthonome et des autres insectes nuisibles au pommier; des divers moyens employés jusqu'ici pour les détruire.*

Aucune réponse à cette question n'est apportée au Congrès de l'Association Normande. Elle sera traitée complètement, et avec tous les détails qu'elle comporte, au Congrès pomologique qui doit se tenir à Laigle au mois de septembre 1894.

9e QUESTION. — *De la fabrication du cidre et des eaux-de-vie de cidre. Des ferments, des maladies du cidre, des moyens de les combattre.*

Présence de l'abondance exceptionnelle de la

récolte de pommes en 1893 dans le département de l'Orne, nulle plainte nouvelle, nulle recherche de remèdes à une maladie toujours menaçante mais absente ne semble avoir été faite. Il faut se reporter aux anciennes expériences et ne pas perdre de vue les excellents conseils et les enseignements donnés par M. Le Cœur. Prévenir dispense de réprimer.

Au sujet de la fabrication du cidre, M. le Président rappelle les précautions minutieuses des brasseurs de Jersey et surtout les trois soutirages successifs au moyen desquels ils donnent à leur produit un goût délicat, une finesse particulière. Il ne demande pas si ces raffinés ont des imitateurs dans la région d'Alençon, mais simplement si on y pratique le soutirage.

M. Despierres répond que lui aussi fait passer son cidre d'élite par les trois soutirages dont on vient de parler, et que c'est par ce moyen qu'il obtient un produit de luxe d'une douceur exceptionnelle. Il estime d'ailleurs que sans soumettre toute sa boisson à ces opérations réétirées, le soutirage est absolument nécessaire à l'exportation du cidre.

10e Question. — *De l'importance de la production du beurre et de la fabrication du fromage dans l'arrondissement. Tenue des prairies, des herbages ; cultures fourragères ; observations et vœux à formuler.*

Les détails relatifs à la question du beurre ayant été donnés à propos de la question 2, M. Dehail dit que les fromages du pays sont remarquablement mau-

vais et que nul encouragement ne serait mieux placé qu'une prime décernée à leur amélioration.

L'heure étant avancée, M. le Président donne la parole à M. Veuclin pour une communication au sujet de diverses confréries.

M. Veuclin donne des détails sur un singulier procès entre la Charité d'Alençon et le curé Bouvet.

La confrérie de la Charité d'Alençon présente cette singulière particularité que, fondée en 1616, elle avait disparu avant 1789.

M. de La Sicotière rappelle que le savant O. Desnos, dans ses *Mémoires historiques sur Alençon*, à parlé de cette Charité. Il cite aussi cette particularité curieuse : un petit volume qui la concerne, imprimé à Alençon, renferme plusieurs pièces de vers d'hommage en caractères grecs ; c'est un des rares exemples, peut-être même le seul. que présente l'imprimerie Alençonnaise de ce genre de typographie qui, du reste, est parfaitement réussi.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Gustave LE VAVASSEUR.

2e JOURNÉE, JEUDI 26 JUILLET

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-CÉNÉRI-LE-GÉREY

Compte-rendu par l'abbé A. DESVAUX

« Sur les limites de l'Orne, de la Mayenne et de « la Sarthe, à quelques kilomètres d'Alençon, Saint- « Céneri-le-Gérei peut être cité comme un type « du triple attrait qu'offrent à la fois aux artistes, « aux archéologues, aux simples touristes, la frai- « cheur du paysage, la beauté des lignes associées « à de grands souvenirs religieux et militaires, à « l'aspect imposant des ruines. »

C'est ainsi que s'exprimait naguère M. Louis Duval (1), et voilà pourquoi il dirigeait de ce côté l'excursion de l'*Association Normande*, dans l'un des jours de juillet, le plus ensoleillé de la pluvieuse année 1894.

Et parmi les excursionnistes, on retrouve, en effet, « de simples touristes, des archéologues, des ar-

(1) *Saint-Céneri-le-Gérei.* Revue normande et percheronne illustrée, 1892. Nos d'avril, mai, juin, p. 81, 119, 175.

tistes. » Il y avait aussi des... dames. La course menace pourtant d'être longue, les chemins sont ardus, les voitures cahotent, point de goûter sur le programme, encore moins dans les auberges. Et puis ce groupe compact d'archéologues, venus de tous les points de la Normandie, ne présage-t-il pas, comme suprême agrément de la conversation, l'exposé d'une foule de théories aussi plausibles que contradictoires, mais point du tout folâtres? D'autres se fussent inquiétées à bon droit.

Mmes Le Vavasseur et de La Sicotière, Mlle de Beaurepaire ont depuis longtemps des intelligences dans la place. Elles savent que ces sombres archéologues ne sont point tant

« Ce qu'un vain peuple pense. »

La plupart sont d'allure très moderne, il s'y trouve des artistes, des poètes de renom, beaucoup sont d'amusants parleurs, très capables par leurs fantaisies déconcertantes de neutraliser la sévère influence de l'archéologie.

C'est du haut des ruines de l'ancienne forteresse des Giroie que nous jetons un premier coup d'œil sur l'admirable perspective de Saint-Céneri. Nature puissante aux vigoureux décors, oasis de paix et de fraîcheur, monuments curieux, ruines vénérables, tout cela a été tant de fois reproduit par la plume, le crayon, le pinceau (1), qu'il me semble inutile de

(1) Parmi les artistes qui sont venus demander une inspi-

le décrire à nouveau. Je crois, d'ailleurs, que les descriptions de paysages ou de monuments les plus minutieuses et les plus parfaites ne donnent jamais à celui qui ne les a pas visités qu'une idée très confuse et le plus souvent très éloignée de la réalité. Tout au plus sont-elles aptes à rappeler à l'esprit l'aspect général de choses déjà connues.

Les souvenirs religieux et militaires de Saint-Céneri n'ont pas davantage besoin d'être mis en lumière. La curieuse bourgade a eu ses chroniqueurs nombreux et érudits. Leurs études ont été admirablement résumées, ces temps derniers, par M. Louis Duval, notre distingué archiviste départemental. Sa notice sur Saint-Céneri (1) véritable modèle du

ration aux sites merveilleux de Saint-Céneri, M. L. Duval cite : « Léon Cogniet, attiré par son élève Auguste Richard, « le père Corot, Courbet, H. Harpignies, les coryphées de « l'école paysagiste..... Après Oudinot, Richard, Louis « Hédin, qui ont trouvé à Saint-Céneri leurs meilleures « inspirations, est venu Paul Saïn, qui a immortalisé le « *Moulin du père Baptiste* et ses alentours, René Veillon..... « Mary Renard, Lionel Brioux, Delbauve, Florentin Loriot, « Ch. Martel, Pioger, toute une école qui, sans l'épuiser, « a trouvé sur cette terre fertile une riche moisson de toiles, « d'aquarelles, de dessins à la plume, à la mine de plomb, « au fusain. » (*Saint-Céneri*. Ibid., p. 183).

Au fur et à mesure qu'elles ont paru au Palais de l'Industrie, les œuvres de ces artistes ont été signalées et appréciées par M. G. Le Vavasseur, critique d'art des plus autorisés, dans une chronique des « Beaux-Arts » que publie chaque année l'*Almanach de l'Orne*.

(1) *Saint-Céneri-le-Gérei*. Revue norm. et pe

genre, bien que venant après les publications de Paul Delasalle (1), M. de La Sicotière (2), M. de Beaurepaire (3), l'abbé Persigan (4), l'abbé Blin (5) et des autres, est d'un bout à l'autre neuve et originale. Le lecteur y trouve en grand nombre des détails et des faits que n'avaient point signalés les études précédentes.

Le mamelon où nous sommes arrêtés n'a donc pas de secret pour les excursionnistes : les ruines y sont d'ailleurs peu nombreuses et d'intérêt secondaire. Toutefois, cet emplacement du château féodal de Saint-Céneri a pris ces derniers temps une

(1) P. Delasalle, *Excursion à Saint-Céneri-le-Géré, Orne.* Alençon, Bodé, 1842, in-8° de 31 pages, impr. de Poulet-Malassis.

Ce travail a été inséré dans l'*Orne archéologique* en 1845, puis il a été réimprimé dans une *Voix Perdue* (p. 377-408, réimpression des œuvres de P. Delasalle. Paris, Charpentier, 1847). Cf. Frère, *Bibl. Norm.*, p. 330.

(2) *Rapport sur les fresques de Saint-Céneri*, ms. de 29 pages, lu au Congrès de l'*Association Normande* et de la *Société française d'archéologie*, à Sées, en 1857.

— *Excursion de la Société Linnéenne de Normandie le 3 juillet 1869, sous la direction de M. de La Sicotière, à Saint-Céneri et à Saint-Léonard-des-Bois.* (Journal d'Alençon, 10 juillet 1869).

(3) Les fresques de Saint-Céneri. *Journal d'Alençon*, 26 septembre 1865. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.*

(4) Saint-Céneri-le-Géré, par l'abbé P.

Vie et *Histoire du culte de saint Céneri, cardinal-*

Vies des Saints du diocèse de Séez. Tom. I, 418-467

importance fantastique pour les gens du pays. Des terrassements, exécutés près des substructions de la chapelle seigneuriale, ayant mis au jour des morceaux de poteries, un boulet et quelques débris d'instruments de fer, des monnaies, plusieurs squelettes, cette découverte amène la visite des archéologues du quartier (1). L'inventaire des objets exhumés ne les émeut point outre mesure (2), mais tout autre est l'effet produit dans la localité. Les imaginations s'échauffent, les habitants pensent qu'il y a là une source de fabuleux revenus, car les savants vont affluer des deux mondes. A leur intention, on s'empresse d'intercepter les passages et d'enclore hermétiquement le précieux terrain. Une buvette en planches se dresse à la place du donjon ; près des ruines de la chapelle on élève une baraque : ce sera le musée. Et l'étranger, absolument ahuri, lit sur une pancarte que là, moyennant pourboire, « *on visite les ossements de l'ancienne guerre !* » Laissons nous tenter, ce ne sera pas long. Dans trois caisses et sur deux planches s'étale tout ce qui reste de la grande découverte. On a vite fini de voir ; mais, si vous en

(1) P. Barret, *Les fouilles de Saint-Céneri*. Bulletin de la Société hist. et archéologique de l'Orne. Année 1890, p. 265.

(2) Le seul résultat appréciable a été d'aider à déterminer, d'une façon définitive, l'emplacement de la chapelle du château, sur la motte féodale elle-même, contre une assertion, un peu hasardée de l'abbé Persigan. (Saint-Céneri-le-Géré, p. 174.)

croyez la dame cicerone, ce devait être autrefois d'un intérêt puissant. Les premiers visiteurs ne ressemblaient point, hélas, à ceux d'aujourd'hui. Pendant qu'elle leur débitait d'un ton pénétré son boniment, la chose la plus curieuse de l'établissement, beaucoup ne se gênaient pas pour mettre dans leurs poches les échantillons principaux de la collection. Je soupçonnerais des Anglais. Ne peut-on d'ailleurs les excuser d'avoir voulu rentrer en possession du mobilier de leurs ancêtres, qu'Ambroise de Loré, le grand capitaine de Saint-Céneri, a mis à mal et dépouillés en ce lieu. Ils auraient donc emporté l'héritage, mais ils ont semblé moins tenir aux souvenirs plus intimes, car les squelettes sont restés la pièce de résistance du musée de Saint-Céneri.

Pour gravir le rocher où s'élève l'église, la caravane est escortée d'une troupe d'enfants qui nous offrent des fleurs. Serait-ce en notre personne un délicat hommage à l'archéologie? hélas, beaucoup moins qu'un appel à la bourse des archéologues. Cette pratique, qui contraste avec la sauvagerie habituelle de nos petits villageois normands, prouve qu'à Saint-Céneri, on est en progrès. Le touriste y trouve tous les genres d'attractions des buts d'excursion les plus en renommée. Encore une autre importation étrangère, cette *ouvreuse* d'aspect étrange, de décor agreste, sans laquelle on ne peut visiter l'église ou l'ermitage. Et cependant, pour le fidèle désireux d'épancher librement son âme

devant Dieu dans la solitaire église, pour le pèlerin qui vient vénérer le théâtre des vertus d'un saint anachorète, pour l'archéologue disposé à scruter tous les détails du curieux monument, à déchiffrer à loisir le mystère de ses fresques, pour l'artiste qui s'abandonnerait volontiers à la rêverie dans un lieu favorable entre tous aux grandes impressions, rien d'intolérable comme cette escorte aussi obstinée qu'importune, qui vous gâte des instants parcimonieusement mesurés.

« L'église de Saint-Céneri, dit M. de La Sicotière (1), « dans un rapport resté malheureusement inédit, « est une des plus curieuses des environs d'Alençon. « Assise sur le roc vif, au bord d'un escarpement taillé « à vif et fort élevé, elle se mire dans les eaux rapides « et murmurantes de la Sarthe..... Elle appartenait « au style roman le plus pur. Une porte ronde des « plus simples, appuyée de deux contreforts plats, « nef longue sans latéraux, éclairée par des fenêtres « très étroites en forme de meurtrières ; tour carrée, « percée par chaque face de deux longues baies à « plein cintre, construite en granit, appareillée, « ornée de colonnettes élégantes et de modillons « non sculptés, terminée par un toit en bâtière,

(1) Voir page 25, note 2. Quelques semaines avant sa mort, M. de La Sicotière nous communiquait obligeamment ce rapport, précieux secours pour la rédaction du présent mémoire. Que n'est-il là encore, pour que nous puissions lui en témoigner ici notre gratitude ! Du moins, garderons-nous le souvenir de cette large bienveillance, du cordial

« c'est-à-dire incliné de deux côtés seulement et « présentant deux pignons à ses extrémités ; quatre « gros piliers fort simples supportant des arcades « romanes et formant ce qu'on appelle en terme « d'architecte la croisée ou l'espace carré résultant « de l'intersection de la grande nef et des transepts, « au-dessus de laquelle s'élève la tour; deux croi- « sillons de longueur égale flanqués dans le sens du « chœur de deux petites absides rondes, assez sem- « blables à l'extérieur à des mottes de four; chœur « terminé carrément par un grand mur de pignon, « dans lequel s'ouvre une troisième abside ronde, « un peu plus grande que les deux autres ; dans « la construction des murs, des traces d'appareil « régulier, tantôt en petites pierres carrées qui « rappellent les constructions des époques méro- « vingienne et romaine, tantôt en couches alterna- « tivement inclinées de droite à gauche et de gauche « à droite, disposition si fréquente dans les cons- « tructions du XIe et du XIIe siècle : tout cet « ensemble n'offrait assurément rien de bien extra- « ordinaire, mais il ne manquait ni d'élégance dans « sa simplicité, ni surtout d'harmonie. Il surprenait « et charmait l'antiquaire, peu accoutumé à ren- « contrer dans ce pays de si purs monuments du « vieux style roman. Pour les gens de goût, archéo- « logie à part, il avait le mérite de rappeler dans « toute sa sévérité le caractère, l'art, la foi d'une

accueil que trouvaient toujours, près de leur vénérable maître, tous les travailleurs ornais, si modestes fussent-ils.

« époque lointaine, de contraster par son immuta-
« bilité avec les ruines du vieux château, avec les
« changements de la civilisation et de la nature. »

M. Paul Delasalle (1) signale le mauvais goût des enjolivements apportés à cette église par les soins du baron Séguier, préfet de la Restauration. Voulant réagir à sa façon contre le dédain dont le style du moyen âge avait été trop longtemps l'objet en France, il fit appliquer à la façade un portail prétendu ogival d'un effet pitoyable. Les étroites fenêtres qui caractérisent si bien cette période de l'art roman furent remplacées par de larges baies à meneaux étriqués, terminées en ogive et détruisant absolument l'harmonie de l'édifice. Des niches avec statues dans le même goût complétèrent la transformation de la nef. Le malencontreux restaurateur put se croire un archéologue émérite, car, l'année suivante, la *Société des Antiquaires de Normandie* le choisissait comme directeur.

Ce ne devait pas être le dernier coup funeste au monument, et il avait été précédé de beaucoup d'autres. Sans parler des actes de vandalisme commis pendant les guerres de religion et la période révolutionnaire, les fresques, dont les voûtes et les murailles de l'église avaient été décorées au moyen âge, se laissaient à peine entrevoir sous d'épaisses couches de badigeon appliquées à différentes époques.

(1) Voir p. 25, note 1.

Dans son excursion de 1840, P. Delasalle constate, sans y attacher plus d'importance, que le chœur et les transepts présentent des traces de « fresques grossières. On a peint sur la voûte, « derrière l'autel, un Christ aux formes bysantines, « placé entre un ange et un oiseau symbolique, « qu'enveloppent de confuses arabesques. »

Telle était l'église Saint-Cénéri, lorsque M. Retours, ancien curé de Milianah (Algérie), vint en prendre possession. Homme d'une activité exubérante, et d'un zèle qui aurait eu souvent besoin d'être dirigé, il s'attacha à ranimer autour de lui le culte du saint fondateur et patron de la paroisse, à rendre son église plus digne d'être le centre de cette dévotion, à remettre toutes choses dans ce qu'il pensait être l'état primitif.

Comment fut-il amené à découvrir les fresques? Tout simplement, prétend-il (1), en faisant enlever le badigeon qui les recouvrait. D'aucuns ayant donné une autre explication du fait, ce fut, en ce temps-là, l'occasion d'une vive polémique. Quoi qu'il en soit, c'était au mois de juin 1856 que l'abbé Retours signala sa précieuse trouvaille à M. Jeannin, préfet de l'Orne, et à M. de La Sicotière. Grâce à l'intervention de ce dernier, un subside fut accordé par le département, et l'architecte officiel chargea de la restauration des fresques M. Chadaigne, un peintre alençonnais, peu habitué jusque-là à ce genre de

(1) *Lettre de M. l'abbé Retours à M. l'abbé Blin.* Vies des S.S. du diocèse de Séez, tome I, p. 457.

travaux. Il s'acquitta de sa tâche sans direction, mais avec un savoir-faire et une habileté d'imitation destinés à déconcerter tous les archéologues de l'avenir. Quelle est l'œuvre primitive, où commence le travail du restaurateur ? Nous avons heureusement pour le déterminer une description de ces peintures faites par M. de La Sicotière, qui les avait vues au moment de leur découverte. L'interprétation de ces fresques présente une difficulté non moins grande.

Lorsque, en 1857, elles furent visitées par les membres de l'*Association Normande* et de la *Société française d'Archéologie* réunies, les sentiments furent très partagés. Et pourtant, ce jour-là, l'examen était présidé par le plus autorisé des archéologues, M. de Caumont lui-même. L'abbé Retours, en faisant les honneurs de son église, expliqua les fresques à sa manière (1). Le lendemain, à

(1) L'abbé Retours avait émis son opinion dans plusieurs articles de journaux sur les *Découvertes archéologiques de Saint-Céneri : Journal d'Alençon*, janvier 1857, article reproduit en partie par l'*Almanach de l'Orne*, 1858, p. 133-134 ; *Journal d'Alençon*, 12 avril 1857, 30 mars 1858, 25 mai 1858.

En 1862, au moment où la *question romaine* préoccupait les esprits, l'ardent curé voulut manifester à sa façon contre les envahissements du Piémont. Il exposa l'image du roi *galant-homme* en un lieu malséant. L'affaire fut ébruitée par les ennemis du curé nombreux dans la paroisse. On s'émut en haute place. Le préfet de Matharel crut disloquée l'alliance éternelle jurée avec la nation *sœur*. Sur ses instances, l'abbé Retours fut déplacé et envoyé à Saint-Maurice-

Sées, M. de la Sicotière, dans le mémoire (1) qu'il lut à la séance du Congrès, ne crut point devoir

sur-Huine. Séparé d'une œuvre à laquelle il s'était attaché, il en ressentit une vive amertume; mais, chose étrange, ce fut aux archéologues qu'il s'en prit. L'archéologie, dont il se piquait jusque-là d'être un adepte très entendu, devint la grande ennemie. L'*Almanach de l'Orne*, dans un chapitre intitulé : *Monuments druidiques du département de l'Orne*, ayant émis quelques assertions sur la pierre de l'ermitage de Saint-Céneri, et le bloc gisant dans la Sarthe, l'abbé Retours envoya à la *Chronique de l'Ouest* (23 février 1863) une réplique plus que véhémente, où tous les archéologues en général, et MM. de La Sicotière et de Beaurepaire en particulier, étaient houspillés de la belle manière. L'ouvrage du chanoine Persigan, le chapitre de l'*Almanach de l'Orne* (1866) : *Les peintures à fresques de Saint-Céneri-le-Géré*, avançant qu'il avait découvert les peintures « en éventrant les murs, pour y creuser des niches », achevèrent de l'exaspérer au dernier point. Bien résolu à avoir le dernier mot, il publia, en 1866, une brochure (in-8° de 16 pages) : *Interprétation des tableaux à fresques découverts dans l'église de Saint-Céneri-le-Gérey, Orne*. Mortagne, impr. Daupeley frères, 1866. — L'archéologie y est plus malmenée que jamais, et il cingle rudement ceux qui se trouvent en travers de sa route. Dire que maniée par lui l'ironie soit toujours très fine et d'un goût irréprochable, ce serait s'avancer trop. Quant à ses arguments, ils sont absolument inédits et défient toute reproduction. En faisant la part de son originalité, il faut toutefois rendre cette justice à l'abbé Retours, qu'il a bien mérité de Saint-Céneri. Son interprétation des fresques est plausible dans un exposé calme, tel qu'est celui reproduit par M. l'abbé Blin (Vies des S.S., I, p. 453 et suivantes), mais il soutient [illegible]lement l'examen sur place.

(1) Voir p. 25, note 2.

adopter toutes ces explications, et beaucoup de ses conclusions furent très différentes.

La restauration se poursuivait cependant tant bien que mal, année par année, jusqu'à ce que les subsides n'ayant plus été alloués, elle fut interrompue en 1861. Mais la curiosité continua de s'exercer, et en 1865, notre président, M. Robillard de Beaurepaire, à la suite d'un examen très approfondi, publiait à son tour des aperçus nouveaux sur les fresques de Saint-Céneri (1).

C'est sous l'influence d'appréciations aussi diverses que, le 26 juillet, nous examinions à nouveau ces peintures bien connues déjà de la plupart d'entre nous. Il ne manquait pas de juges compétents : le nom de M. le comte de Marsy, l'émule et le successeur de Caumont, qui nous faisait l'honneur très apprécié de prendre part à notre excursion, ceux de MM. G. Le Vavasseur, de Beaurepaire, Louis Régnier, prouvent que l'archéologie avait là ses représentants les plus écoutés, et cependant la lumière sur cette œuvre trop mutilée est loin d'être complète.

Je me bornerai donc à l'énumération des scènes, empruntant pour la plupart la description qu'en ont donnée autrefois MM. de La Sicotière et de Beaurepaire, signalant au passage les divergen-

(1) *Journal d'Alençon*, 26 septembre 1865. *Archéologie. Les fresques de Saint-Céneri*, par Eug. de Beaurepaire. Cet article a été inséré au *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*.

ces les plus considérables d'interprétation, et ce que les études postérieures ont apporté de données nouvelles pour la solution des difficultés.

« A la voûte, vision symbolique d'Ezéchiel. Au « milieu le Christ bénissant : cette figure avait « prodigieusement souffert de prétendues restau- « rations. Les mains seules et les pieds étaient « conservés. M. Chadaigne a dû repeindre le visage. « La tunique est blanche et le manteau de dessus « rouge avec une bordure jaune, tachée de rouge. « A l'entour, les quatre figures symboliques, le « Lion, l'Aigle le Bœuf et l'Ange. On avait couvert « toutes ces figures d'un épais badigeon, sur lequel, « au siècle dernier, on s'avisa de peindre quelques « têtes d'anges cravatées d'ailes pour entourer le « Christ (1) ».

Au-dessous de ce tableau, qui occupe l'hémicycle de l'abside abritant l'autel, se trouvent quatre scènes empruntées à la vie de saint Cénéri.

1° Dans la première, le saint est debout devant un cercueil, la main droite levée, un livre dans la main gauche : autour de lui, six personnages d'attitude variée. Les uns disent qu'il prêche sur la mort, M. de Beaurepaire pense qu'il annonce à ses religieux l'heure et le jour de son trépas.

2° « On aperçoit deux chevaux qui se cabrent. Ils rappellent qu'un jour de fête patronale de Saint-Cénéri, vers l'année 732, deux impies ayant inso-

(1) La Sicotière. Ms. cité.

lemment attaché leurs chevaux à la porte de la basilique, les virent se précipiter au bas du rocher, sur lequel est bâtie l'église (1) ».

3° Le saint, tenant à la main gauche un bâton avec une pomme et enroulements, élève la main droite vers le ciel. Au-dessus de sa tête, on lit le fragment d'inscription : S. CERENIC... En avant se tiennent debout et tête nue deux personnages dans une attitude suppliante. L'un d'eux, dont les jambes sont difformes, s'appuie sur des béquilles, l'autre met la main sur la poitrine et paraît beaucoup souffrir (2). L'abbé Retours prétend que c'est un hydropique. Le troisième, ajoute-t-il, est un aveugle qui vient avec les deux autres solliciter sa guérison (3). M. de Beaurepaire estime que c'est un moine présentant au bienheureux la requête de ces malades (4).

4° Saint Céneri, revêtu du costume de cardinal-diacre et prêchant devant des moines. Sur les tableaux intérieurs de la fenêtre du fond, quelques débris de figures, parmi lesquelles on en distingue une les mains jointes et à genoux, et une figure debout et bénissant, toutes deux nimbées.

« Dans la partie du pignon qui surmonte l'ab-
« side, le couronnement de la Vierge. Sa tête est

(1) L'abbé Blin. Vies des S.S., etc., I, p. 453.

(2) M. de Beaurepaire. Loc. cit.

(3) L'abbé Retours, *Interprétation des tableaux à fresques*, etc.

(4) Loc. cit.

« entourée d'un nimbe et porte une couronne « royale. Le Christ, qui la reçoit assis, en porte « une semblable. Au-dessus, deux anges sou- « tiennent encore une couronne. Aux côtés, deux « autres portent des cierges. Le tour de leurs ailes « est jaune, le bas garni de plumes de paon, dont « les yeux sont largement et très visiblement « marqués, comme sur celles des autres anges que « nous allons rencontrer.

« A droite et à gauche de cette scène, on en « voit deux autres distinctes, quoique encadrées « toutes les trois dans la même bordure.

« A gauche, la Vierge est mise dans un tombeau « par les apôtres nimbés, entre lesquels on distin- « gue saint Pierre à la grosse clé dont il est por- « teur. Le tombeau a l'air d'une auge quadrangu- « laire en pierre, assez semblable à celles dont on « se servait aux XIe et XIIe siècles.

« A droite la Vierge, étendue sur une sorte de « linceul ou de drap, est enlevée par les anges. « Ces trois tableaux ont été restaurés ; ils n'avaient « que médiocrement souffert. »

Ainsi s'exprime M. de La Sicotière, et la description de M. de Beaurepaire est en tout conforme à la sienne. L'abbé Retours explique ces trois scènes d'une toute autre manière. Il ne s'agit pour lui en aucune façon de la Sainte-Vierge, c'est l'apothéose de saint Céneri. Opinion qui doit chercher un autre [illegible] que le témoignage des yeux, et dont il sem- [illegible]r gardé le monopole.

La Visitation et l'Annonciation de la Sainte-Vierge, qui décorent les côtés de l'arcade, sont de l'invention et de l'exécution entière de Chadaigne, de même les figures en pied de saint Martin et de saint Céneri, au dessous du clocher.

De chaque côté de l'autel, deux autres sujets : un pape, tiare en tête, présente l'image du Christ, désignée sous le nom de Véronique. A sa droite un écu *de gueules à six pointes retraites d'or*, qui sont de Grimoard, famille du pape français Urbain V. A gauche l'écusson fleurdelisé de France. Une inscription, à peu près effacée, laisse encore lire : . . BAN. . . P.P.V. Ce qui s'interprète ainsi : Urbanus, papa V.

Le second sujet, qui fait face au précédent, conserve l'effigie très détériorée d'un homme que l'on dirait revêtu d'un costume ecclésiastique. Il est à genoux, les yeux levés vers une main nimbée. Au-dessous on lit : PARCE MI DNE.

P. ALNETI. P.

« Le personnage à genoux, conclut M. de Beau-« repaire, *P. Alneti p.*, (1) implorant la miséricorde « divine, est le restaurateur de l'église, et l'image « d'Urbain V indique l'époque de ces peintures. Ces « lambeaux d'inscription dont la valeur nous a été

(1) Ce nom d'*Alneti* ou de *Alneto*, que M. Retours déclare une trouvaille absolument ridicule, correspond à l'appellation française actuelle *d'Aulnay* ou de *Launay*, très fréquente en Basse-Normandie. Je l'ai plusieurs fois rencontré dans le *Cartulaire* de Saint-Evroult et dans celui du Val-Dieu.

« révélée et dont le texte a été rétabli par notre « confrère, M. Léopold Delisle, permettent de fixe « l'exécution de ces fresques entre 1362 et 1370, « règne de ce pape (1). »

Les autres peintures se trouvent interrompues par l'ouverture des malencontreuses fenêtres du baron Séguier, par là même, elles sont très difficiles à interpréter.

Au bas du chœur, du côté de l'Évangile, une procession confuse d'évêques en mitre avec d'au-

(1) Aujourd'hui, M. de Beaurepaire lui-même regarde ces fresques comme problablement plus anciennes. M. de La Sicotière attribue au XIe siècle au moins la partie purement architecturale qui reproduit tous les ornements, zigzags, dents de scie, appareils variés, etc., employés par le style roman secondaire. « Elles sont peut-être de différentes époques, dit l'abbé Retours, car, en plusieurs endroits, on aperçoit deux et même trois couches de peintures superposées et séparées par une couche mince de mortier. Il pourrait se faire qu'il y en eût d'antérieures et d'autres postérieures au XIIIe siècle. » (*Almanach de l'Orne*. 1858, p. 133. — *Vies des SS.* de l'abbé Blin, I, p. 458). — Dans l'église de la Trinité-des-Lettiers (Orne), une scène du jugement dernier, peinte sur l'intrados d'une ancienne fenêtre romane transformée au XVe siècle et depuis longtemps cachée par le retable de l'autel, présente des ressemblances frappantes avec les fresques de Saint-Céneri. Emploi des mêmes couleurs, procédés identiques de dessin, avec plus de naïveté dans la pose et la physionomie des personnages. A signaler encore, dans le département de l'Orne, quelques peintures murales qui apparaissent, çà et là, sous le badigeon, dans la [illegible]e crypte romane de Saint-Santin de Bellesme ; les [illegible] la chapelle du château de Courboyer, à Nocé, etc.

tres personnages tenant des bâtons, au milieu d'arbres chargés de fruits : le but de cette procession a été détruit par la fenêtre. Au-delà de cette fenêtre, un personnage, qui paraît être la Très Sainte Vierge, protège sous son manteau un grand nombre de religieux et de laïques. C'est aussi de cette façon qu'au moyen âge on représentait sainte Ursule et les onze mille vierges martyrisées à Cologne. Au-dessus de ce sujet se trouve une inscription maintenant illisible. Un peu plus loin, un homme, malgré ses efforts, glisse sur une pente rapide, au bas de laquelle on voit les flammes de l'enfer, et les démons s'apprêtant à le saisir, sous la forme de deux animaux monstrueux. Sur la muraille opposée, du côté de l'Épître, saint Michel, indiqué par un phylactère : S. MICAEL, tient en main les balances de la justice. Deux diables, à figure de dragon, s'efforcent vainement de faire pencher de leur côté le plateau de la balance, dans lequel une âme apparaît sous la forme d'un enfant nu. Au-dessus, le vaisseau de l'Église, contenant de nombreux passagers, lutte contre la tempête. Un moine, placé à l'arrière, rame avec énergie ; un autre porte un coup d'aviron à un animal effrayant qu'il repousse au loin et qui se débat dans les convulsions.

Un peu plus loin, plusieurs personnages se prosternent devant une figure, disparue en partie. A l'entrée du chœur, deux anges tiennent des croix de consécration. « Entre deux piliers du clocher, dans une sorte d'enfoncement, on distingue,

peint, ce semble, avec plus de soin que les autres figures et probablement à une époque postérieure, un personnage en costume d'évêque, et près de lui deux enfants paraissant sortir d'un tombeau » (1). C'est saint Nicolas, avec la légende de la résurrection des petits enfants mis à mort par le boucher.

« Ces peintures, malgré leur incorrection, ont « un certain charme d'inspiration bizarre et naïve, « que les remaniements successifs qu'elles ont « subi ne leur ont point fait perdre entièrement. » Les couleurs qui dominent sont le bleu, le jaune clair, le roux. Les figures ne sont point ombrées, quelque parties de vêtement le sont légèrement. Des teintes roses, uniformes, expriment les chairs. Les contours de toutes les figures sont tracés en rouge, les cheveux sont le plus souvent peints en jaune, quelques-uns en rouge-brun. Les cercles des nimbes qui entourent les têtes ont le contour d'épaisseurs différentes, mais dans les mêmes tons.

Ce petit nombre de couleurs employées vient apparemment de ce que, selon la remarque d'un archéologue, la peinture à fresque n'admet que très peu de teintes, la chaux du mortier sur laquelle on les applique à frais décomposant toutes les couleurs végétales et beaucoup de couleurs métalliques.

MM. de Beaurepaire et de La Sicotière, *passim*, *loc.*

A notre époque, où des peintres d'un talent plus ou moins réel sont fréquemment appelés à exercer leur savoir-faire sur les murs de nos églises, je crois que la partie purement ornementale des peintures de Saint-Céneri leur fournirait des motifs et des modèles de décoration, dont le genre et le coloris conviendrait à la plupart des églises rurales. Assurément, elles seraient infiniment plus dignes de leur destination que certaines peintures récemment exécutées à grands frais, et bien mieux à leur place dans un bar américain que dans un monument religieux.

Au centre du chœur, une plaque d'ardoise marque l'emplacement du tombeau de saint Céneri, découvert en 1857 (1). Ce tombeau est vide de son précieux dépôt depuis les invasions normandes. Le corps du saint abbé fut alors transporté dans la ville de Château-Thierry (2), où il est resté toujours en grande vénération (3).

Près de l'église, élevée d'abord par saint Céneri, en l'honneur de saint Martin, se trouvait le monastère (4) qu'il construisit pour les religieux accourus de toutes parts, sous sa direction. Ordéric Vital raconte que leur nombre s'élevait jusqu'à cent

(1) *Vies des S.S.*, etc., par M. l'abbé Blin, I, 458. — *Almanach de l'Orne*, 1858, p. 133.

(2) Ordéric Vital, tome III, lib. VIII, p. 298.

(3) L'abbé Blin. Ibid., p. 446.

(4) Son emplacement se trouve vers le nord de l'église, dans un lieu nommé *la Monnerie* (Blin, ibid, 465.)

quarante, et de nos jours, comme au temps de l'historien de Saint-Evroult, on voit encore, au pied des murs de l'église, quelques-uns des sarcophages de pierre qui leur servaient de sépulture (1).

Si l'on quitte, par le sud-est, la roche escarpée que surmonte la vieille église d'une manière si pittoresque, une pente assez douce conduit jusqu'à l'extrémité de la presqu'île. Une prairie la termine, entourée de trois côtés par la rivière, dont la rive opposée se dresse en falaises inaccessibles, que semble élever plus haut encore une sombre couronne de sapins mêlés de quelques chênes séculaires. Ce fut cette retraite, remplie d'un majestueux silence et d'une harmonieuse beauté, que choisit saint Céneri pour abriter sa vie pénitente et le protéger du contact des hommes. Nul doute, qu'à l'exemple de tant d'autres solitaires (2), le spectacle de cette nature dans sa vigueur et sa grâce primitive n'eût laissé échapper au bienheureux ermite sa mystérieuse affinité avec la beauté morale, le but de ses efforts. Un autre motif, peut-être, le détermina-t-il encore à y fixer sa demeure. La vue d'un peulvan ou sorte de menhir

(1) « Centum quadraginta, ut fertur, sub prefato (Cenerico) « archimandrita, cultores ibidem, in vinea Domini sabaoth « laboraverunt, quorum lapidea sepulcra, palam adventibus « inter basilicam et in circuitu ejus testimonio sunt. » Ord. Vital ibid, p. 299. — *Gallia christiana*, tome XI, p. 712. Montalembert, *Les moines d'Occident*, livre VIII. *Les* [illegible] *et la nature.*

renversé, dernier débris du culte druidique, exercé jadis en ce lieu (1), rappelle à son esprit le tyrannique empire du démon sur les âmes. C'est là qu'il immolera sa vie à la gloire du vrai Dieu. La tradition, d'accord avec le récit des *Actes* de saint Céneri (2), rapporte que ce bloc de pierre était l'unique lit de repos où le saint s'accordait quelques heures de sommeil.

A la fin du XIVe siècle, une chapelle s'éleva sur l'emplacement du premier ermitage de Saint-Céneri. Elle recouvre encore le menhir renversé. Cette chapelle, flanquée de contreforts caractéristiques, offre aux regards de curieuses fenêtres à meneaux à demi-murées. Aux côtés de l'autel, deux statues de saint Céneri et de saint Mammès, de structure assez grossière, étaient autrefois l'objet de la dévotion populaire. Cette chapelle, d'aspect et de proportions gracieux, qu'il semblerait facile d'entretenir telle que le demandent ses religieux souvenirs, est dans un état de délabrement et d'abandon pénible à constater pour le visiteur chrétien. Là, comme dans l'église paroissiale, aucun témoignage extérieur ne vient assurer que le culte de saint Céneri est resté vivant dans ce pays, qu'il a illustré.

Cependant que les archéologues s'immobilisaient

(1) Almanach de l'Orne, 1868. *Les monuments druidiques du département de l'Orne*, p. 80.

(2) Les *Actes* de saint Céneri, ouvrage d'un moine anonyme du IXe siècle, sont insérés dans Mabillon. *ordinis S. Benedicti*, tom. III.

devant chacune de ces reliques du passé, il fallut moins de temps aux poètes pour épuiser une admiration d'expression plus intense. Vous les voyiez sans doute mesurant des hémistiches « sur le bord de l'eau murmurante, au sommet des rocs sourcilleux, dans la prairie émaillée de fleurs. » Tous ces bons vieux clichés n'ont point été déballés : pour le moment, d'autres sollicitudes envahissent leur esprit. Le cher X... (rien de celui d'Andrieux, et beaucoup mieux connu) déclarait tout à l'heure, avec une chaleureuse conviction, que certainement il reviendrait là planter sa tente, que même il y voulait mourir, afin de se rassasier à longs traits de cette incomparable nature. Puis, soudain, ce mot *rassasier* évoque en lui une autre idée : il songe qu'il est plus de midi, et il pense avoir faim. Alors, très à propos, l'érudit se rappelle que si

. . . . . .
Nos villes de terroir normand
Ont chacune, aux yeux du gourmand,
Leurs types,
Rouen a son sucre croquant,
Vire ses andouilles, et Caen
Ses tripes (1).
. . . . . .

Saint-Céneri dispute au Mont-Saint-Michel la renommée des fines omelettes, et que nulle part on ne mange pareilles fritures.

Gustave Le Vavasseur.

... Le poète est toujours prêt, mais le cuisinier ? (1)

Et comment ne le serait-il pas ? A Saint-Céneri, la Sarthe roule tout au long de l'auberge ses eaux poissonneuses. Tant et si bien, qu'en toute saison, au nez de toutes les maréchaussées de la région, narguant les parquets de trois départements, les pêcheurs y font toutours la pêche miraculeuse. X... trouvait donc à l'auberge

..... sa table préparée
Et ne s'inquiétait d'où viendrait la marée,
Sachant qu'il suffisait de prévenir Vatel (2).

Le Vatel du *Lion d'Or* apporte au premier signe trois truites bien gratinées, une pour le poète des idées pratiques ; la seconde pour l'ami du Sénégal, la troisième pour l'abbé de la caravane, celui-là un autre ami moins exotique. Il en faut bien dans le voisinage.

Pendant ce temps-là, l'heure s'avance, l'hôtesse vient d'annoncer que depuis longtemps les voitures de ces Messieurs sont amenées, les chevaux piaffent, le postillon tempête. Et malgré cela, l'ami du Sénégal, un artiste, esquisse tout à loisir je ne sais quel paysage, et l'abbé, ce maniaque de vieilleries, s'obstine sur un débris quelconque. Alors, pour ne plus retarder le départ et épargner à d'imprudents amis une aussi

(1) Paul Harel, *Gousses d'ail et fleurs de serpolet*. Toast d'antan, p. 116.

(2) P. Harel, ibid, p. 91.

grave responsabilité, notre poète, toujours généreux, se voit obligé d'absorber successivement les trois fritures. Grâce à quoi, les arrivés de la dernière heure peuvent se réempiler de suite dans les guimbardes, et en route pour Saint-Léonard-des-Bois.

Saint-Léonard-des-Bois est le complément obligé de toute excursion à Saint-Céneri. Pour s'en convaincre, il suffit de relire les pages où, sans parler des autres, MM. Paul Delasalle, le chanoine Persigan, de La Sicotière ont dépeint la sévère et majestueuse vallée de Saint-Léonard. Qu'on en juge par cette description, un peu archaïque, mais très fidèle d'un chroniqueur manceau :

« C'est une solitude affreuse à la vue, inégale « en sa situation et inaccessible en son abord, à « cause des bois, des rochers et des précipices « qui l'environnent de toutes parts... La Sarthe « détourne son canal pour suivre la route qui lui « est ouverte entre des montagnes qui la pressent « des deux bords ; de là, passant au travers d'une « prairie où ses eaux sont retenues par quelques « digues ou chaussées qui rendent son cours plus « roide et plus violent, elle vient descendre pour « faire mouvoir une forge qui fait éclater le raisonnement de son bruit dans la concavité des « rivages et des rochers qui entourent cette « bourgade, laquelle, dans l'espace de ses maisons « et terres adjacentes, a fort peu d'étendue...

Depuis la sortie de Saint-Léonard jusqu'aux

« forges de Bataille, soit qu'on suive le canal de « l'eau, soit qu'on prenne à la traverse, on ne voit « de toutes parts qu'une suite continuelle de rochers « ou de montagnes, couvertes en quelques endroits « de bois taillis, et, en d'autres, revestues de « mousses et bruyères ; ce qui en rend l'aspect si « sauvage, que l'on croit estre sous un autre climat « et dans un pays étranger et détaché de la pro- « vince (1). »

Ce lieu portait le nom de Vendœuvre (Vendapera), lorsqu'au commencement du VIe siècle, l'ermite saint Léonard y vint inaugurer la vie monastique, qu'un siècle plus tard, saint Cénéri devait faire refleurir dans la solitude voisine, moins grandiose mais plus fraîche et plus gracieuse d'aspect, que nous venons de visiter.

Son corps fut enlevé de son tombeau, au milieu des invasions normandes, et déposé plus tard, pour la majeure partie du moins, dans une vaste et splendide basilique construite sous son vocable, au milieu du château de Bellesme, par le comte Guillaume Talvas, seigneur de cette ville (2). Le monastère fondé par le saint abbé devint, par la suite, un prieuré sans importance.

(1) Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 152.

(2) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p 96. — *Supplément aux vies des Saints*, t. III, p. 260. *Acta Sanctorum*, ad. diem XV oct. *Vita S. Leonardi abbatis*.— Bry de La Clergerie, *Histoire des Comtez d'Alençon et du Perche*. — L'abbé A. Desvaux, *Jean de Meulles*. [illegible] *phie*, p. 40 et suivantes.

L'église de Saint-Léonard, dans son ensemble, appartient en grande partie au XIIe siècle ; mais les restaurations qu'elle a subies, il y a une vingtaine d'années, compliquent singulièrement l'analyse de l'archéologue. Il est devenu très difficile de distinguer l'œuvre primitive des perfectionnements modernes. Les points de raccord disparaissent sous des enluminures de coloris très intense. Le résultat le moins contestable de cette décoration a été d'effacer absolument ce que l'architecte restaurateur avait pu laisser de cachet à la curieuse église. Le maître-autel, à grand retable de bois, avait été signalé autrefois par M. de La Sicotière (1), pour ses délicates sculptures et ses bas-rèliefs, à scènes évangéliques finement exécutées. Un autel moderne est venu prendre sa place : il n'en reste plus que les statues de saint Léonard et des martyrs saint Gervais et saint Protais, qui n'offrent d'ailleurs rien de très remarquable.

Près de la chaire, sur le mur de la nef, se trouve un bas-relief en pierre, figurant l'Assomption de la Sainte-Vierge. Il était autrefois surmonté d'un médaillon encadrant le groupe de la Sainte-Trinité. Les trois personnes divines semblent attendre la Vierge qui monte glorieuse pour recevoir sa couronne. Ce médaillon est maintenant placé au-dessus de la porte d'entrée. L'ensemble de ces sculptures

(1) De La Sicotière, *Excursions dans le Maine*. Le Mans,

est de bonne exécution, mais empâté d'une couche de peinture très épaisse. Elles ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle.

Au-dessous du bas-relief de l'Assomption, un caveau, pratiqué dans la muraille, abritait un groupe représentant la déposition du corps de la Sainte-Vierge dans le tombeau. C'était, en une trilogie frappante pour les yeux des fidèles, le récit de la mort, de la résurrection et du triomphe de la mère de Dieu. Dispersées maintenant à tous les coins de l'église, ces trois sculptures, qui se complètent et se correspondent par la succession des tableaux dans l'unité d'un même sujet, laissent difficilement comprendre la raison d'être de certaines attitudes de leurs personnages.

Le groupe de la mise au tombeau a été placé sous l'autel de la Sainte-Vierge, dans une chapelle latérale : c'est la principale curiosité de l'église. Il se compose de quatorze statues en terre cuite, désignées dans le pays sous le nom de la *Fournée de Saints*.

La plupart de ces statues, dont quelques-unes ont subi des mutilations, sont remarquables par le naturel de leur attitude, l'expression saisissante et très variée de leurs physionomies. A l'exception de saint Jean, orné d'une moustache avec mouche à la Richelieu, les apôtres ont les cheveux courts et la barbe longue. Saint Pierre, singulièrement revêtu des ornements ecclésiastiques de la même époque, l'aube serrée par un cordon, l'étole croisée et le

goupillon à la main, fait l'office de célébrant. Deux personnages portent l'un un encensoir, l'autre le bénitier, dans le même style. Cette mise en scène du costume, des usages et du mobilier du temps, est précieuse pour l'archéologie. Un clerc, représenté aux pieds de la Sainte-Vierge, à genoux, les mains jointes, avec une barbe en pointe, revêtu d'un surplis, portant le grand col rabattu, aide à fixer l'origine de ce travail au règne de Louis XIII. M. Moulard émet l'opinion très probable que ce personnage pourrait être le donateur, « messire « noble Brandelys Laigneau, curé de Saint-Léonard, « en 1626 (1). »

Sur le bord de la Sarthe, dans un site très pittoresque, s'élève une chapelle, dont l'architecture et le mobilier ne présentent rien de curieux. On voit, au-dessus de la porte d'entrée, un écusson seigneurial et deux figures, le tout gratté et mutilé pendant la Révolution. De chaque côté de cette porte sont plantées dans le sol deux croix en granit.

Cette chapelle fut fondée, en l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié, par Aminadab du Hartas, seigneur de Linthe, en exécution d'un testament notarié, le 27 novembre 1753 (2).

Après un temps de repos, au milieu des rochers,

(1) P. Moulard, *Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois*, page 41. Le Mans, imp. Lebrault, 1888.

(2) P. Moulard, *ibid.*, p. 91.

sur le bord de la rivière qui s'échappe en rapides à travers les blocs granitiques du *Grand-Chapelet* (1), quand nous eûmes jeté un dernier regard sur cet amphitéâtre de falaises grisâtres, curieux ensemble, constrastant d'une façon étrange avec la banalité des plaines environnantes, la caravane des archéologues remontait en voiture et rentrait en ville au coucher du soleil.

Ces quelques pages, écrites à l'aide d'observations rapides et de notes très incomplètes, n'ont point la prétention de se présenter comme une étude approfondie sur l'histoire des localités visitées, non plus qu'une description de leurs curiosités naturelles. J'ai voulu simplement résumer les impressions et les incidents d'une journée, qui se présente à mon souvenir, beaucoup moins comme une enquête archéologique que sous l'aspect d'une excursion égayée d'agréables causeries, dans une société distinguée mais surtout très aimable, à travers des paysages aussi admirables que variés.

L'abbé A. DESVAUX.

Feings, le 12 mars 1895.

(1) Le *Grand-Chapelet* se compose d'une suite d'énormes pierres jetées presque symétriquement en travers du cours de la Sarthe, à l'aide desquels les touristes traversent la rivière à gué. Le capitaine E. Delbauve en a donné un très joli dessin dans la *Revue Normande et Percheronne. Le Grand-Chapelet. Vue d'un gué de la Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois.* Année 1895, page 32.

3e JOURNÉE, VENDREDI 27 JUILLET.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE

Présidence de M. DE BEAUREPAIRE.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir.

Siègent au bureau : MM. de Marsy, de La Sicotière, Letellier, Le Borgne, Le Blanc.

1re QUESTION. — *Constitution géologique de l'arrondissement d'Alençon. Indiquer les plantes rares ou nouvellement découvertes, signaler leur station.*

La parole est à M. Letellier, conservateur du musée d'histoire naturelle d'Alençon, qui donne lecture d'un mémoire inséré plus loin dans l'Annuaire.

M. l'abbé Letacq donne des détails sur les plantes rares signalées dans l'arrondissement d'Alençon.

2e QUESTION. — *Faune du pays. Entomologie.*

M. l'abbé Letacq dit que la faune du département est peu connue. Une des plus belles collections, incomplète d'ailleurs, était la collection Hupier, vendue depuis peu. En 1858, M. Liesville donna un travail inachevé sur la collection de M. Letellier.

M. Leboucher donnera une note sur une collection de coquilles qu'il possède et qu'il croit complète.

de La Sicotière rappelle un accident mortel si-

gnalé par tous les journaux du département, causé par la morsure d'une vipère, à Saint-Evroult-de-Montfort. Il demande si quelqu'un a constaté dans le département l'existence de la vipère rouge. Il croit avoir reconnu des échantillons de cette espèce malfaisante.

M. Beaudouin, MM. les abbés Letacq et Richer prennent part à la discussion. Divers faits curieux sont signalés, entre autres la reproduction d'un Jean Le Blanc dans la forêt d'Andaine. On rappelle les superstitions populaires à l'égard de l'hermine.

M. de La Sicotière demande si quelqu'une des personnes présentes aurait souvenir des invasions de *Becs-croisés*, oiseau originaire du Nord de l'Europe, qui arrive parfois par grandes bandes dans notre pays. On l'appelle ainsi à cause de la forme singulière de son bec dont les deux pointes se croisent et se dépassent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il ouvre ainsi très facilement les graines et pépins. Il est de la taille d'un moineau. Les sapins des environs de Vingt-Hanaps en furent littéralement couverts, il y a environ 55 ans. On en prit, on en tua beaucoup. Il ne paraît pas en être revenu depuis cette époque lointaine. Personne n'a de souvenirs analogues.

M. Duval dit que les émigrations de becs-croisés sont des faits signalés dans les anciennes chroniques. Il apporte à l'appui de son assertion un passage des *Nouveaux essais* de l'abbé De La Rue, ainsi conçu :

« 1519, 1 bis. — Depuis le mois de juillet jusqu'à la fin de septembre suivant, l'air fut rempli d'oiseaux étrangers au pays et jusqu'alors inconnus.

Ils volaient en troupes et brisaient les pommes pour en extraire les pépins, dont ils faisaient leur seule nourriture. Il fallut leur faire une chasse continuelle pour empêcher leurs ravages. Un fait semblable avait eu lieu en Angleterre en l'an 1251. L'historien Mathieu Paris, qui l'a recueilli, dit que ces oiseaux étaient un peu plus gros que des alouettes et avaient le bec fait de manière qu'ils pouvaient s'en servir comme de ciseaux ou de couteau. Il ajoute qu'on regardait comme empoisonnés les fruits qu'ils avaient attaqués. Leur apparition s'est renouvelée de nos jours en Normandie. On les appellent Bec-Croisés ».

M. Adhémar Leclerc dit qu'en 1870, une espèce de loups plus petits que les nôtres précéda ou suivit l'armée d'invasion. Il demande si cette espèce s'est acclimatée.

M. de La Sicotière ignorait l'apparition d'une nouvelle espèce de loups coïncidant avec l'invasion allemande. Il y a deux espèces de loups, le fauve et le noir. Le petit loup noir allemand serait-il un métis ? Il rappelle l'absurde préjugé populaire qui prétend qu'il se trouve un chien dans chaque partie de loup.

3e QUESTION. — *Découvertes et travaux archéologiques et historiques depuis 1857.*

Une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Loriot, Duval, l'abbé Desvaux et plusieurs autres membres, s'engage sur diverses médailles et sur un sceau oriental trouvé dans les fouilles faites à l'occasion des nouvelles constructions de la cathédrale de Sées.

M. l'abbé Rombault appelle l'attention sur les fouilles de la butte de Boitron, visitée dans la journée et qui doit être l'objet d'un rapport spécial.

M. le comte de Marsy décrit les trois enceintes du donjon de Boitron et donne des détails sur les matériaux trouvés dans les fouilles. Il ne peut se prononcer sur l'époque à laquelle remontent ces fragments de poterie, semblables aux poteries d'Hesloup. Faut-il indiquer le XIIe siècle ou leur attribuer une antiquité un peu moindre ?

Un membre demande quelques explications sur les poteries qu'on a désignées sous le nom de poteries de Hesloup et dont il existe des échantillons dans quelques collections publiques ou privées.

MM. de Beaurepaire et de La Sicotière répondent que ces poteries mériteraient une étude très spéciale ; elles sont très curieuses et d'une fabrication aussi rare ailleurs qu'elle paraît avoir été abondante à Hesloup.

Hesloup s'appelait jadis Hesloup *le Potier*.

On montre, dans un pré dépendant de la terre de la Boisnière et appartenant à Mme de Bournonville, le gisement, avec ses coupes perpendiculaires et évidemment artificielles, de l'argile qui servait à fabriquer ces poteries.

M. de La Sicotière a trouvé, sur différents points, des dépôts de grains de quartz provenant, sans nul doute, du lavage du kaolin qui entrait dans la composition de la pâte et lui donnait sa couleur blanchâtre et les nombreuses paillettes de mica dont elle est semée.

Les fragments se trouvent par charretées sur certains points de la commune.

Ils sont des déchets d'atelier et n'appartiennent point à des vases ayant été utilisés au feu.

Les vases entiers sont très rares. On en connaît un chez M. Lebouc, chef de bureau à la préfecture ; un autre chez M. de La Sicotière, aussi à Alençon, mais ce dernier viendrait de la Mayenne.

Vase très épais, très gros pied, à fond étroit, à orifice large, comme ceux qui servent encore aujourd'hui à faire crémer le lait ou au lessivage domestique.

Sur la panse, quelques dessins d'un caractère linéaire ou géométrique.

Sur ou plutôt sous le rebord, des têtes grimaçantes, *d'une laideur très réussie*, d'un grotesque qui ne manque pas de caractère.

Un membre demande s'il n'a pas été découvert, aussi à Héloup, des bas-reliefs ou des statuettes religieuses en terre cuite se rattachant à la même fabrication.

M. de La Sicotière possède un chenet ou peut-être un antéfixe en terre cuite provenant, en effet, de Héloup et qui paraît postérieur aux poteries domestiques dont on vient de parler : buste de femme à l'extrémité d'une sorte de manche horizontal formé par la réunion de deux planchettes soudées en dessus, séparées en dessous.

Il possède aussi une tête de vierge ou plutôt — ce qui est infiniment plus rare — le moule ou creux destiné à fabriquer certaines têtes de vierge, qu'on devait appendre dans les églises ou même dans les maisons particulières, contre les murs, comme objets dévotion. Ce moule a été trouvé, non pas en

terre, non pas avec les autres fragments, mais au bourg de Hesloup, dans un vieux mur. Il n'a de commun avec ces fragments que l'argile qui servit à le pétrir et le lieu de fabrication.

La vue de ces divers objets pourrait seule en faire bien connaître la nature et la destination.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Gustave Le Vavasseur.

EXCURSION A ESSAY

(Vendredi 27 juillet)

Bois-Roussel, Essay, Beaufossé et Boitron avaient été inscrits comme étapes dans le programme de la seconde excursion de l'Association Normande aux environs d'Alençon.

Après Saint-Cénery et Saint-Léonard-des-Bois, il était difficile de trouver, dans le périmètre restreint où nos courses étaient bornées, un itinéraire plus varié et plus intéressant, soit au point de vue agricole, soit au point de vue pittoresque, soit au point de vue archéologique.

M. Eugène de Beaurepaire, notre aimable et savant directeur, ayant bien voulu se charger de la partie agricole, ma tâche va se borner à donner un résumé fidèle des observations de nos collègues sur les sites remarquables, les monuments et objets d'art que nous avons visités, et à les compléter au moyen de quelques recherches personnelles.

I.

Le domaine de Bois-Roussel était, avant la Révolution, une dépendance de la haute justice de

Bursard et de la commanderie de Montlioust, ordre de Saint-Lazare (1). Le seigneur de Bursard paraît même s'être considérablement arrondi au moyen d'acquisitions de terres dépendantes de la commanderie. C'est ainsi que par contrat du 3 février 1713, passé devant les notaires d'Essay, il avait acquis divers héritages à Bursard, à lui vendus par Pierre Robichon de La Guérinière. Cet acte est intéressant, parce qu'il nous fournit l'occasion de rattacher à ce pays d'élevage un nom célèbre dans les annales sportives.

On trouve en effet, à la date du 28 mars 1687, dans les registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Pierre-d'Essay, l'acte de naissance de François-Pierre Robichon, fils de Pierre Robichon, sieur de La Guérinière, officier de la chambre de Son Altesse royale Madame la duchesse d'Orléans, et de demoiselle Thérèse-Françoise de La Fournerie, qui eut pour parrain François Robichon, sieur du Haut-Hamel, officier de feu Monsieur, duc d'Orléans, et pour marraine demoiselle Catherine-

(1) Bursard s'est probablement formé au moyen des essartements opérés dans la forêt de Bourse, et peut-être est-ce là l'origine de son nom *Buresard* (ann. 1243, *Cartulaire de Perseigne*) Ce lieu fut cependant habité dès l'époque romaine, car M. Rœderer y a trouvé, dans ses champs, deux monnaies de bronze, l'une au type d'Auguste, l'autre à l'effigie de Néron, qu'il offrit à la Société des Antiquaires de Normandie. (Galeron, *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon*, p. 13).

Françoise de Malmesnil, épouse du sieur de La Fournerie (1).

Il est bon de rappeler que la terre de la Guérinière est située sur le territoire de Bursard, du côté de Neauphe-sous-Essai, et que François-Pierre Robichon de La Guérinière, écuyer du Roi, auteur de l'*École de cavalerie*, publié en 1733, a été le premier directeur de la célèbre Académie d'équitation fondée à Caen en 1719 « pour l'éducation de la jeune noblesse françoise et étrangère », en vertu de lettres de privilège données par Charles-Louis de Lorraine, prince de Pons, grand écuyer (2).

Mais, pour ne pas nous écarter de Bois-Roussel, nous devons faire remarquer que les accroissements du fief de Bursard aux dépens de la commanderie de Montlioust que nous avons signalés, amenèrent des contestations très vives, au XVIIIe siècle, entre M. Costard de Bursard et le commandeur Jacques Michel de Bonvoust. De plus, lorsque M. le comte de Provence, nommé grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, eut reçu le duché

(1) Un autre enfant, qui fut nommé Guillaume-Pierre Robichon, naquit du même mariage dix ans plus tard, et fut ondoyé le 12 février 1697.

(2) « Nul écuïer ne peut tenir Académie pour instruire les gentilshommes aux exercices de guerre et autres, convenables à la noblesse, sans l'ordre et permission du grand écuïer France » (*L'État de la France*, 1712, t. I, p. 554). — De La Rue, *Nouveaux essais hist. sur la ville* t. II, p. 423.

d'Alençon en apanage, il ne manqua pas d'exercer des revendications rigoureuses contre le seigneur de Bursard. Dans un des mémoires produits à l'occasion de ces procès, nous trouvons l'exposé suivant, rédigé sous une forme assez piquante :

« Le seigneur de Bois-Roussel s'est toujours distingué. Le fief de la commanderie lui faisoit ombrage à Bursard et à Essay. De là naquit l'ambition d'avoir ce fief et de le réunir à Bursard et à Bois-Roussel, mais sous la couleur d'un titre quelconque. A cet effet, il fut fait un échange entre le sieur de Bursard et le commandeur de Montlioust.. et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les abandons du sieur de Bois-Roussel appartenoient de tous temps à la commanderie de Montlioust. Par conséquent, il donna au commandeur ce qui était au commandeur. On rit d'un pareil procédé et on se tait sur les réflexions.... Par la même suite de retenues, M. de Bois-Roussel a usurpé presque tout le fief, parce que les rentes à lui cédées sont affectées sur des héritages qui ne furent point échangés, mais il en a toujours fait son fief et son domaine par provision, et personne ne s'y est opposé. Ces héritages usurpés sont les villages de la Guérinière, la Sicotière, les Sons, les Pâtis, les Sauvagères, l'Héritage-Pellet, la Picardière et la Barbotière. Tous ces objets, distraits de ceux contenus au mémoire qui suit, il est clair comme le jour que le fief de la commanderie n'est plus rien ; trop heureux s'il n'est pas tenu en vasselage de Bursard. »

Ces contestations n'empêchèrent pas Jean-Jacques-Charles Costard, écuyer, seigneur de Bursard, Bois-Roussel et autres lieux, de faire ériger ces domaines en marquisat et d'obtenir de Monsieur, le 30 janvier 1784, des lettres de commission de conservateur de chasses de la maîtrise d'Alençon :

Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du Roi, duc d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine, du Perche et de Senonches, à tous ceux que ces présentes verront, salut. Désirant pourvoir à la conservation de nos chasses dans l'étendue de la maîtrise d'Alençon, sur les bons et louables témoignages qui nous ont été rendus du sr Jean-Jacques-Charles Costard, marquis de Bursard, et de son zèle et affection à notre service et ayant agréable la présentation qui nous a été faite de sa personne, par notre cher et bien aimé le sr comte d'Oilliamson, capitaine et conservateur général des chasses, des plaines et forêts de notre duché d'Alençon, nous l'avons commis et établi et, par ces présentes, le commettons et établissons conservateur de la plaine d'Alençon, de la commune de Chercenay (1) dans la paroisse de Radon, de la commune de la Bliveterie et des terres du domaine, situées dans les paroisses de la Ferrière-Béchet, Cleray, Belfont et Saint-Hilaire, pour ladite commission avoir, tenir et dorénavant exercer, en jouir et user par ledit sr marquis de Bursar aux honneurs, autorités et prérogatives y appartenants, conformément à nos règlements, et ce tant qu'il nous plaira. Enjoignons aux officiers, gardes et autres personnes établies ou à établir pour la conservation de nos chasses dans l'étendue de ladite maîtrise d'Alençon,

(1) Cherchenay, hameau entre les paroisses de Radon, du Froust et de Colombiers.

de reconnaître ledit s^r marquis de Bursar en ladite qualité et de lui obéir et entendre les choses concernant la présente commission. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris, le trentième jour de janvier, l'an de grâce mil sept cent quatre vingt quatre.

Par Monsieur en son Conseil,

MOREL.

Le sceau qui accompagne ces lettres est en cire rouge. Le prince y est représenté à cheval, tenant un bouclier de la main gauche et une épée de la main droite. Au contre-sceau sont les armes d'Alençon, surmontées d'une couronne et accompagnées de la grande croix de l'ordre du Saint-Esprit (1).

Le nom de J.-J.-C. Costard de Bursard figure en tête des signatures du Cahier des instructions et pouvoirs donnés par les membres de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Alençon à leurs députés, à la suite des noms de MM. Bougis de Courteille et de Beaurepaire de Louvagny. Il fut également un des premiers gentilshommes de l'assemblée qui, avec MM. de Beaurepaire de Louvagny et le vicomte de Chambray, signèrent une déclaration portant qu'ils s'en rapportaient aux États Généraux pour le maintien ou l'abandon des privilèges de la noblesse. C'était un homme lettré, qui possédait une bibliothèque assez considérable et qui avait fait graver plusieurs *ex-libris* à ses armes, dont l'un de l'année 1774.

(1) Archives de l'Orne. Série E. Titres de Costard.

Plusieurs membres de cette famille furent portés sur la liste des émigrés et eurent leurs biens saisis et acquis à la République.

Voici comment Bois-Roussel est entré dans la famille Rœderer. Le sénateur Rœderer (Pierre-Louis) avait été nommé en 1803 titulaire de la sénatorerie de Caen, et l'ancienne maison de la Visitation d'Alençon lui avait été affectée pour résidence, en vertu d'un arrêt du gouvernement de la République en date du 18 fructidor an XI. A partir de ce moment le sénateur Rœderer devint le personnage le plus important du département de l'Orne. Il s'y attacha et se détermina ainsi à acquérir le domaine de Bois-Roussel, dont il ne tarda pas à faire son séjour de prédilection. Grâce à lui, Bois-Roussel se transforma rapidement et devint bientôt un véritable foyer littéraire, une sorte d'hôtel de Rambouillet du XIXe siècle. On y vit souvent quelques-uns des représentants de cette société si brillante du temps du Directoire et durant les belles années de l'Empire. Rœderer, lui-même, n'avait qu'à interroger ses souvenirs pour faire revivre sous les yeux de ses hôtes les images des personnages historiques au milieu desquels il avait vécu. C'était Marie-Antoinette, Mme Élisabeth, Mme Roland, le citoyen Camille Desmoulins, Mme Tellier, Joséphine, Marie-Louise, Mme de Staël. « Une simple causerie vous initiait en quelques heures à ce qu'aucune histoire, à ce qu'aucune correspondance publique ne pourrait vous faire connaître. »

On avait dansé à l'hôtel de Rambouillet, on dansa au château de M. Rœderer, et aux bals on joignit la comédie. Il fit construire un théâtre, en composa lui-même les pièces, et inaugura sur cette scène improvisée, à l'aide d'artistes de société, un genre encore nouveau : la comédie historique ou plutôt l'histoire dialoguée. Le théâtre du comte Rœderer a été imprimé à 100 exemplaires, à Dinan, de 1824 à 1826, en trois volumes in-8°, avec celui de M. Antoine-Marie Rœderer fils. Il comprend non seulement des pièces historiques, mais des proverbes et des parades, notamment la *Foire d'Alençon*, comédie-parade en deux actes, dans laquelle l'ancien sénateur de l'Empire s'est mis lui-même en scène sous le nom de M. Ledur, sorte de bourru bienfaisant.

« On ne saurait dire, au rapport d'un témoin oculaire, M. Bergounioux (1), ce qui se dépensa d'esprit et de gaieté à l'époque de ces représentations. Si, par des scrupules exagérés, l'auteur en avait été économe dans ses comédies, loin du regard du maître, les acteurs se dédommageaient dans les coulisses de la réserve du personnage qu'ils représentaient ; il pleuvait des quatrains et des madrigaux, ce qui d'ailleurs ne sentait pas mal son hôtel de Rambouillet. Lorsqu'on joua pour la première fois la comédie à Pois Roussel, un député de l'opposition,

(1) Revue de Paris, 7 janvier 1835. — *Le département de Orne archéologique et pittoresque*, p. 106.

devenu depuis un de nos magistrats les plus élevés en dignité (M. de Schonen), écrivit ces vers pour une belle personne, sœur d'un général proscrit en 1815, qui représentait dans cette pièce certaine duchesse d'Alençon, mariée à je ne sais quel sacripant de duc :

Duchesse, la plus belle entre les plus jolies,
Vous eûtes un méchant époux.
Le duc a fait bien des folies,
Mais vous avez fait bien des fous.

Le maître lui-même ne dédaigna pas de paraître sur son théâtre et y reçut des applaudissements. Cet exemple devint contagieux, et quelques jeunes gens de Sées se mirent en tête d'établir un théâtre dans un magasin que la ville leur loua et se constituèrent en troupe dramatique. Ils donnèrent des représentations au profit des pauvres. Ce ne fut pas la seule ville qui entra dans la voie frayée par la société de Bois-Roussel, d'autres eurent bientôt aussi leurs comédiens amateurs.

En 1830, il fut nommé maire d'Essai et conseiller général; mais il échoua à la députation, malgré l'appui de M. Clogenson, l'un des habitués du Bois-Roussel, devenu préfet de l'Orne. Il est à noter que c'est parmi ceux à qui son château avait été le plus hospitalier sous la Restauration qu'il rencontra la plus vive opposition. Le charme irrésistible [illegible]ait l'amphytrion de Bois-Roussel était dû [illegible]ent à sa personne, et la politique n'avait

rien à y voir. A titre de compensation, M. Rœderer fut quelque temps après nommé pair de France. C'est alors qu'il écrivit à Bois-Roussel son *Adresse d'un constitutionnel aux constitutionnels*, brochure pleine de verve, dirigée contre l'oligarchie ministérielle au profit de la royauté. Rœderer touchait à quatre-vingts ans ; il voulait finir par un coup de maître. A cette brochure, qui eut le plus grand retentissement dans le monde politique, il fit succéder son curieux *Mémoire pour servir à l'histoire de la Société polie*, dans lequel revit l'esprit étincelant du merveilleux causeur, du fin lettré que Sainte-Beuve nous a si bien fait connaître. Ce fut son chant du cygne. Il mourut presque subitement le 17 décembre 1835.

Il avait fait bâtir à l'extrémité de ses jardins, du côté d'Essay, un second château, auquel il donna le nom de Matignon, parce que les briques employées dans la construction provenaient des démolitions de l'ancien château de Lonray, demeure des Matignon. Ce château a été occupé pendant plusieurs années par M. de Corcelles, père de Mme la comtesse Rœderer. C'est là que la confiance de ses nouveaux concitoyens vint le chercher pour l'appeler successivement à la Chambre des députés et à l'Assemblée nationale, où il ne tarda pas à se faire une place si belle.

II.

Essay, dont l'origine paraît remonter à l'époque romaine, dut faire partie, avec Alençon et Domfront, du domaine des ducs de Normandie. C'était une des places fortes dont la garde fut confiée aux seigneurs de Bellême dès le Xe siècle. Son donjon faisait partie de la ligne de défense établie par les Talvas sur les marches de la Normandie, du Perche et du Maine. Il avait été bâti sur une colline schisteuse, entourée au nord et au midi par un étang. L'appareil des murs qui enveloppaient la chapelle, bâtie au cœur de la forteresse, et dont quelques portions sont encore debout, porte le caractère des constructions du XIe siècle, et les assises en sont disposées en forme de feuilles de fougères ou d'arêtes de poisson. Le donjon était flanqué de tours dont il ne reste plus aucun vestige.

La chapelle du château, dédiée à saint Laurent, à la nomination du roi, subsiste encore. On l'aperçoit de loin à travers les arbres, coquettement posée sur l'esplanade, élégante encore dans sa misère. Ses fenêtres trilobées, aux meneaux flamboyants, la font remonter au temps de Pierre II, comte d'Alençon.

Essay fit partie intégrante des domaines de ces comtes, issus des Talvas, jusqu'à l'extinction de leur race, à la mort de Robert II. Le roi Philippe-

Auguste, à la suite de transactions avec les héritiers de Robert, se mit alors en possession du comté d'Alençon. En 1220, Hemeri, vicomte de Châtellerault, et Ela, veuve de Robert, fils Ernée, firent abandon à Philippe-Auguste du château d'Essay et de tout le domaine, fieffé et non fieffé, qui en dépendait avec la forêt de Bourse. L'enquête qui fut faite à cette occasion nous fait connaître l'importance des revenus de cette châtellenie s'élevant à 85 livres, sur lesquels le chapelain de Saint-Laurent prenait 10 livres.

Ce château fut une des résidences préférées des comtes d'Alençon, issus de Pierre, fils de saint Louis. Ce roi, dans le dernier voyage qu'il fit en Normandie, en 1269, vint lui-même à Essay et y coucha, le 8 juillet (lundi après la Saint-Martin-le-Bouillant). Il expédia d'Essay, à cette date, à Thibaut, comte de Champagne, roi de Navarre, une lettre en faveur de Jean de Nanteuil, nommé récemment à l'évêché de Troyes, auquel, après sa prestation du serment de fidélité au roi, il avait accordé remise des droits de régale.

C'est également d'Essay qu'est datée la charte de la donation faite par saint Louis à l'un de ses clercs, Nicolas de Verneuil, et à sa femme, d'une rente viagère de 20 livres parisis, à prendre sur les revenus de la prévôté de Verneuil.

Outre la beauté du site, le voisinage de la forêt de Bourse et les facilités qu'on y trouvait pour l'exercice de la chasse attiraient fréquemment ces

princes à Essay. Trois des enfants du comte Pierre II y sont nés, le comte Jean Ier, dit le Sage, tué à Azincourt, qui fit ériger le titre de comte d'Alençon en duché-pairie, et les princesses Jeanne et Marie ses sœurs.

On doit au comte Pierre II plusieurs augmentations importantes faites au château d'Essay. De plus il fit entourer la ville d'une enceinte de murs et de fossés, et obligea les habitants à contribuer à ces travaux. Ces mesures de défense n'étaient que trop justifiées par la situation du pays depuis l'ouverture des hostilités avec les Anglais. Pierre de la Corneille était capitaine d'Essay en 1361, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Martin de Sées, d'où ils furent chassés, l'année suivante, par du Guesclin. Il avait été précédé, dans le commandement de cette place, par Jean de Rochefort.

En 1417, Essay eut le même sort que toutes les places de Normandie, à l'exception du Mont-Saint-Michel, et tomba au pouvoir des Anglais. Cette place avait alors pour capitaine Pierre d'Aché, frère de Jean, surnommé le *Petit-Galois*, qui commandait à Alençon.

Pendant l'occupation anglaise, les capitaines normands ne cessèrent d'inquiéter l'ennemi par des attaques subites et réitérées. C'est ainsi qu'en 1433, Raoul de Jupille, seigneur d'Aunou-sur-Orne, trouva moyen de s'introduire dans le fort de Saint-
Sées, tentative glorieuse qu'il paya de sa
les Anglais ne tardèrent pas à mettre le
nt l'abbaye et à y rentrer.

La reprise du château d'Essay par le duc d'Alençon Jean II, l'ami de Jeanne d'Arc qui l'appelait son beau duc,est entourée, dans les récits de nos chroniqueurs, de circonstances romanesques, qu'on nous permettra de rappeler.

En 1449, lorsque Charles VII se fut enfin décidé à seconder le mouvement spontané des villes normandes qui avaient commencé à se débarrasser de leurs garnisons qui, n'étant plus payées, ne vivaient que de rapines et de brigandages, le duc Jean II avait reparu dans son duché à côté du roi, et les bourgeois de Verneuil et de Gacé l'avaient accueilli avec enthousiasme. Longny était de même tombé au pouvoir des Français. Cependant, une partie de la garnison d'Essay, ne se doutant pas que le duc d'Alençon fût si près d'elle, avait résolu, à l'entrée du carême, d'aller, capitaine en tête, pêcher l'étang d'Aves, situé à quelque distance de là. Les soldats qui gardaient le fort de Boitron devaient être de la partie. Malheureusement pour eux, un brave gentilhomme du pays, Macé Mallard, seigneur deFontaines, fief assis en la paroisse de Boitron, en ayant été informé, prévint le duc d'Alençon et, aidé de quelques-uns des siens, tomba à l'improviste sur les Anglais, occupés à leur pêche, et les tailla en pièces. En même temps, le duc accourait à la tête d'une troupe d'élite sous les murs d'Essay, précédé par la nouvelle de la défaite pitoyable essuyée par les Anglais sur les bords de l'étang d'Aves. Il menace le lieutenant, qui commande en l'absence du capi-

taine, de passer le reste de la garnison au fil de l'épée si elle ne se rend pas sur l'heure. Les Anglais effrayés s'empressent d'ouvrir les portes de la ville et d'offrir les clefs du château, demandant à capituler. La garnison du fort de Boitron ne tarda pas à en faire autant.

En souvenir du service signalé qu'il avait rendu au duc d'Alençon, Mallard fut nommé capitaine d'Essay, et ses descendants continuèrent à occuper ce poste jusqu'au temps d'Henri IV. L'un d'eux s'est même fait une place dans l'histoire des troubles de la Ligue.

Jean Mallard, sieur de la Motte, capitaine d'Essay, avait embrassé le parti de la Ligue qui avait pour chef principal, dans ce pays, Pierre Rouxel de Médavy, nommé bailli d'Alençon par le duc de Mayenne, en 1589. Mallard passsait pour un de ses meilleurs lieutenants. Cependant, il ne put empêcher René de Saint Denis de Hertré, gouverneur d'Alençon pour Henri IV, de s'emparer du château d'Essay au commencement de 1590. La garde en fut alors confiée à Léon de Bonenfant, sieur du Breuil, gentilhomme ordinaire du roi, écuyer du comte de Soissons. Mais Mallard, qui s'était mis à la tête d'une troupe de paysans révoltés qu'on appelait les *Lipans*, venus après les bandes des *Gautiers*, exterminés aux environs de Commeaux et de Pierrefitte, près d'Argentan, parvint à rentrer dans Essay, pendant une absence du capitaine qui l'avait supplanté. Les habitants, dont il avait su s'attirer les sympathies, lui ouvrirent eux-mêmes leurs por-

tes. Il fit alors d'Essay son quartier général, et les Lipans qui l'avaient suivi purent y trouver un refuge, pour se répandre de là dans tout le pays environnant, depuis Sées, Alençon, Bellême et même jusqu'à Domfront, où la Ligue avait de nombreux adhérents.

Montpensier, gouverneur de Normandie pour Henri IV, dut alors charger Hertré et Jean-Antoine de Saint-Simon, baron de Courtomer, gouverneur d'Argentan, de faire l'investissement d'Essay. Les habitants, fidèles jusqu'au bout à leur ancien capitaine, opposèrent une vive résistance à l'armée royale, mais furent enfin forcés de capituler.

Les Lipans disparurent alors, sans que les historiens aient pris la peine de nous faire connaître l'étymologie de leur nom. Les Lipans, comme les Crocquants, paraissent avoir vécu de maraude et de rapines : franches *lippées* et franches *repues* sont termes synonymes. *Lippeur* signifie gourmand, et il est permis de croire que les Lipans étaient cousins-germains des *Picoreurs* et des *Fricoteurs* et qu'ils formaient l'arrière-ban des Bagaudes et des Pastoureaux, des Jacques et des Chaperons blancs, et l'avant-garde des Nus Pieds et des Chouans.

Mallard, quoique ayant suivi la Ligue, fut réintégré par Henri IV dans son poste de capitaine d'Essay et dans celui de lieutenant de Rouxel de Médavy au gouvernement de Verneuil.

Quant aux bourgeois d'Essay, les conséquences de leur participation à cette révolte furent plus

dures. Montpensier fit raser le château. Hertré et le baron de Courtomer furent autorisés à enlever les matériaux provenant de la démolition pour s'indemniser de leurs mises. Les habitants d'Alençon, bons royalistes et peut-être jaloux de leurs voisins d'Essay, se signalèrent par leur empressement à exécuter les ordres du roi. Cependant, les bourgeois d'Essay firent faire des représentations au roi. Mallard, agissant tant en leur nom qu'en celui des habitants de la châtellenie de Sainte-Scolasse, de Sées et autres bourgs et paroisses en dépendant, présenta lui-même leur requête au roi. Suivant arrêt du 10 mai 1594, il fut sursis aux démolitions. Mais la ruine complète de ce château fut reprise, après Henri IV, par Marie de Médicis, duchesse douairière d'Alençon qui, avec ses débris, fit construire une prison.

Au milieu des troubles de la Ligue, l'exercice de la juridiction royale avait subi une interruption complète à Essay. La tenue des assises et des plaids de la châtellenie fut alors transférée à Alençon, au grand mécontentement des habitants. Les assises du bailli du roi, en effet, s'étaient tenues à Essay depuis le XIIIe siècle, et un arrêt de l'Échiquier, de l'an 1244, fait mention d'un jugement rendu aux assises d'Essay, au sujet de Guillot de Foyes.

La châtellenie d'Essay comprenait vingt-six pa-
ont une portion de la ville de Sées,
er et le Mêle-sur-Sarthe faisaient partie.

La châtellenie de Sainte-Scolasse, comprenant trente paroisses, y avait été réunie par Pierre II, comte d'Alençon, après la destruction du château, mais les assises se tenaient alternativement à Essay et à Sainte-Scolasse. L'importance d'Essay s'en était accrue, et dans une requête présentée au roi, en 1552, par François Mallard, chevalier, capitaine d'Essay, il est dit « que dans ce lieu y a ville et château, forteresse, prisons fermées, prétoire, marchez publiques, assemblées et affluence de peuple et toutes autres choses appartenant à l'administration de la justice, avec toute abondance de commoditez requises et nécessaires. » Mais l'exposant ajoute que « ce néanmoins aulcuns des juges, tant du bailliage que vicomté, ayant plus leur proffict particulier en recommandation que le bien commun et soulagement du peuple, le plus souvent délaissant ledit lieu et siège ancien, tiennent et exercent les juridictions ordinaires et extraordinaires dudit siège et chastellenie tant au lieu de Sées, *qui est un village* ouvert et non clos, situé à l'une des fins et extrémitez de celle chastellenie que ailleurs, où bon leur semble. »

Cette requête fut accueillie et Henri II, par ses lettres patentes du 17 octobre 1553, données à Villers-Cotterets, défendit aux magistrats de tenir la juridiction de la châtellenie d'Essay ailleurs que dans cette ville. Des lettres confirmatives de cette décision furent rendues par Henri II le 23 mai 1557, et par Henri III le 27 janvier 1583, et sont conservées aux archives communales d'Essay.

Après la Ligue, les habitants d'Essay obtinrent un arrêt du Parlement, rendu le 10 mai 1594, portant que les « jurisdictions de bailliage, vicomté, eaux et forestz, tant du siège d'Essay, Saincte-Scolasse et autres juridictions qui en dépendent, transférées en la ville d'Alençon, à cause des troubles, seront restablies et doresnavant tenus audict siège d'Essay, comme auparavant lesdicts troubles. »

Léon Mallard fut, quelque temps après, pourvu par le roi de la charge de lieutenant particulier du bailli d'Alençon au siège d'Essay.

Henri IV, en 1591, dans un moment de détresse, avait, il est vrai, aliéné, à titre d'engagement pour 72,720 livres, le domaine d'Essay, au profit du contrôleur général de ses finances, Charles de Saldaigne, sieur d'Encarville, mais il s'était réservé la nomination des officiers de justice et autres. En 1606, à la mort de Saldaigne, Henri IV réunit au domaine du duché d'Alençon les châtellenies d'Essay et de Sainte-Scolasse et la baronnie d'Hauterive. Après avoir été possédé par la reine Marie de Médicis, veuve de Henri IV, le domaine d'Essay fut engagé de nouveau à Louis de Marillac, maréchal de France, vers 1622, et ensuite à Louis de Rochechouart, comte de Maure, qui résidait quelquefois à Essay et qui fit, en 1694, une fondation en faveur de l'instruction religieuse des enfants de la paroisse, comme le rappelle une inscription gravée sur une plaque de marbre placée dans le chœur de l'église.

La même année, les habitants d'Essay, par arrêt du Conseil rendu le 16 novembre 1694, furent maintenus dans le privilège de nommer un capitaine-major et un lieutenant de leur ville, moyennant payement d'une somme de 350 livres plus les 2 sols pour livre. C'était un impôt déguisé. Les habitants assemblés en forme de général, le 23 janvier 1635 en présence de Fr. Galleron, curé d'Essay, et de Fr. Drugeon, vicaire, nommèrent comme capitaine-major Charles de Puisaye, écuyer, sieur de Beaufossé et des Genettes, à la charge de payer pour eux la somme de 250 livres. Ils nommèrent comme lieutenant Jean-Emmanuel Renault, écuyer, sieur de Bernières, qui s'obligea à acquitter les 100 livres restant.

En 1716, les charges de gouverneur, de lieutenant du roi et de major de la ville d'Essay furent déclarées réunies au domaine, par arrêt du Conseil, en faveur du sieur Coutard, engagiste des domaines d'Essay et Sainte-Scolasse, seigneur de Montchevrel. Après Coutard, Oursin de Digoville, seigneur de Montchevrel, posséda le même domaine, qui paraît avoir passé ensuite à Claude Jacques, Charles de Thiboult, écuyer, seigneur de Touvoie, seigneur honoraire de Sainte-Scolasse et du Chalenge, mort à Essay le 15 septembre 1793. En dernier lieu, le domaine d'Essay appartint à Monsieur, comte de Provence, duc d'Alençon, dont les agents se signalèrent par leur dureté dans les revendications des droits domaniaux qu'ils percevaient contre les usagers.

Les fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie d'Essay étaient au nombre d'une cinquantaine. Celui de Boitron en dépendait. Le territoire même d'Essay renfermait les arrière-fiefs ou vavassories de Bernières, de Beaufossé, de Villiers et de Ville-Hatel. C'est sous le pontificat de Jean de Bernières, évêque de Sées, mort en 1294, qu'a eu lieu l'achèvement de la cathédrale de Sées. Beaufossé a été possédé par les Puisaye. Les de Villers sont connus depuis le XIe siècle par le cartulaire de de Saint-Martin de Sées. Ville-Hatel était une dépendance de la baronnie d'Almenèches.

La châtellenie d'Essay, avec le ressort de Sainte-Scolasse, avait été érigée en siège de vicomté en 1636. Cette vicomté fut supprimée, en même temps que celle d'Alençon, par l'édit de novembre 1745. Mais un coup plus rude fut porté à la prospérité d'Essay par l'édit de février 1771 qui, en réunissant la vicomté de Méhurdin à celle d'Essay, transféra cette juridiction à Sées, réforme utile sans doute, mais qui n'en fit pas moins jeter les hauts cris aux intéressés. On assista alors à une série de révolutions dans l'ordre judiciaire, qui préparèrent les esprits à l'idée d'une révolution totale dans l'État. C'est ce que qu'exprime très énergiquement le cahier de doléances des habitants d'Essay en 1789, rédigé par Valazé, propriétaire du domaine des Genettes, qui bientôt fut lui-même appelé à rôle redoutable sur un plus grand

Il existait à Essay une sorte de divertissement se rattachant à l'exercice de la justice dans cette ville qui mérite peut-être d'être signalé.

On sait que les clercs de procureurs formaient, à Paris, des corporations qu'on désignait sous les noms de Basoche du Palais, Basoche du Châtelet, Basoche de la Chambre des comptes ou du haut et puissant empire de Galilée. Ce qu'on connaît moins, c'est l'existence d'associations semblables dans les différentes provinces. La Basoche du Parlement de Normandie, constituée légalement par lettres patentes données par Philippe le Bel en 1281, existait probablement longtemps auparavant à l'état d'association libre. Le roi Louis XII lui accorda, en 1493, une charte de confirmation rédigée en vers, qui fut vérifiée et enregistrée au Parlement de Normandie. La Basoche de Rouen obtint encore du même Parlement un arrêt confirmatif, également en vers, en date du 29 février 1570. Il existait des associations analogues, plus ou moins régulières, dans un grand nombre de sièges inférieurs. Un arrêt du Parlement de Paris, du 27 mars 1604, porte que les basochiens des villes de Tours, Poitiers et Verneuil au Perche ont reconnu la Basoche du Palais, à Paris, comme souveraine.

Les clercs de la Basoche jouissaient de nombreux privilèges; leur chef prenait les titres pompeux de roi, d'empereur, de chancelier; ils rendaient des arrêts souverains sur les différends relatifs aux membres de la corporation. Ils avaient

pour armes, à Paris, trois écritoires d'or sur champ d'azur. C'est à eux que nous devons les premières représentations des farces, soties ou comédies. C'est de là qu'est venu le proverbe, « payer en monnaie de basoche », ou en « monnaie de singe ». Le terme basoche s'employait même autrefois simplement pour signifier un discours goguenard et plaisant. Il paraît en outre que parfois, lorsqu'il se rencontrait ce qu'on appelait une *cause grasse*, les avocats, d'un commun accord, en demandaient le renvoi au jugement de la Basoche.

Les clercs d'Essay prétendaient être en possession de privilèges semblables, et tous les ans, le mardi-gras, réunis aux jeunes gens de la ville et des environs, armés d'épées et masqués, ils avaient coutume de former un cortège grotesque et de se rendre à l'auditoire. Le divertissement consistait dans une parodie des formes de la justice et dans un jugement motivé des causes grasses. Sous forme de plaidoyers, on y récitait des vers satiriques, composés pour les circonstances et dirigés contre les gens du pays, dont la conduite ou les façons pouvaient prêter à la critique ou simplement au ridicule. On décernait ensuite à celui qu'on jugeait le plus fou une sorte de marotte ou de crosse, entourée de lierre et de buis. Une rixe ayant eu lieu à cette occasion, le mardi 2 mars 1677, à la suite de laquelle un nommé Gaspard Belin, trouva la mort, des lettres de rémission cordées à l'auteur de l'accident, au mois

d'avril suivant. L'original de ces lettres, datées de Calais et signées de Louis XIV, est aux Archives départementales.

Arrivons à l'église d'Essay, après avoir donné un coup d'œil aux anciens murs d'enceinte de la ville, dont plusieurs parties, encore bien conservées, présentent un caractère réellement imposant. Cette église, dédiée à Saint-Pierre, avait été donnée par les Talvas aux moines de l'abbaye de Lonlay, qu'ils avaient fondée. Il est à noter que dans le principe l'église d'Essay était desservie par deux curés. L'église actuelle elle-même semble formée par la juxtaposition de deux édifices distincts, représentés d'une part par la nef et de l'autre par le chœur. Cette remarque a été faite par M. de La Sicotière.

L'existence de deux églises et de deux patronages distincts à Essay est confirmée par une réclamation présentée en 1209, aux assises de Sées, par un seigneur du pays, Guillaume de La Garenne, qui prétendait avoir droit au patronage et aux dîmes d'Essay. Il y renonça, à condition que les moines de Lonlay bâtiraient leur grange dîmeresse en dehors de son fief. Un autre seigneur, Robert de Planches, chevalier, et Jeanne d'Essay, sa femme, firent une semblable renonciation, moyennant une somme de 10 livres qui leur fut donnée par les moines.

L'église d'Essay fut desservie par deux curés jusqu'en 1246, où Geoffroy de Mayet, évêque de

Sées, à la demande de l'abbé de Lonlay, fit cesser cette anomalie en supprimant l'un de ces bénéfices. Les religieux de l'abbaye de Lonlay furent patrons et présentateurs de la cure d'Essay jusqu'à la Révolution.

Cette église, dédiée à saint Pierre, présente encore, au moins par sa base, le caractère de l'architecture du XIe siècle, que nous avons remarqué dans les restes du donjon. L'appareil en est disposé en forme de feuilles de fougère. Les chapiteaux des colonnettes qui soutiennent le portail sont formés de têtes grimaçantes, accompagnées d'une sorte d'étoile cantonnée de figures rondes. Au-dessus s'ouvre une petite fenêtre trilobée. La tour surmonte le portail; elle est garnie de lucarnes à la naissance du clocher, de pinacles à choux frisés et d'épis en plomb d'un effet pittoresque. Une seconde tourelle, moins haute, s'y rattache.

Un petit porche en bois, dont le cintre ogival annonce le XVe siècle, protège une des portes latérales. Sur une des fenêtres de la nef apparaissent quelques débris de vitraux de la Renaissance. La grille du chœur est en fer forgé et d'un joli travail. L'autel est à colonnes torses en bois, décorées de feuilles de vigne et de raisins, dans le goût du XVIIe siècle.

On y remarque trois inscriptions : l'une qui rappelle la fondation faite par le comte de Roche-
-t en faveur de l'instruction chrétienne de la
-- · les deux autres consacrées au souvenir

du passage à Essay de saint Louis, en 1263, et de Bossuet en 1684.

Parmi les bienfaiteurs de l'église d'Essay, on peut signaler Louis de Bernières, écuyer, de la famille de l'évêque de Sées, consécrateur de la cathédrale qui, le 8 septembre 1461, légua une rente aux curés. Ce legs fut ratifié, en 1478, par son fils, Guillaume de Bernières, écuyer seigneur de Villiers, avec le consentement de Clément Aumont, curé, et de Jean Gallai, vicaire.

Outre l'église et la chapelle Saint-Laurent, il existait à Essay, au XVe siècle, une chapelle dédiée à sainte Marguerite, qui avait pour titulaire Guillaume Le Tellier et qui fut donnée en 1415 par Henri V, roi d'Angleterre, maître de la Normandie, à Jean Boishul. Essay possédait enfin une léproserie, dédiée à saint Marc, dont on fait remonter l'origine au XIIe siècle. Elle avait été fondée par les habitants et fut, plus tard, réunie à l'hôpital d'Essay, établi au XIVe siècle. L'église de cet hôpital avait été placée sous l'invocation de saint Louis, en souvenir du séjour qu'il fit à Essay en 1269, et c'est une des premières qui ait pris ce saint pour patron.

Au commencement du XVIe siècle, cet hôpital reçut une destination un peu différente de celle qu'avaient eu en vue ses fondateurs. On n'ignore pas que la dissolution des mœurs était grande à cette époque. Charles IV, duc d'Alençon, et M[illegible] d'Angoulême, sa femme, sœur de François

lurent d'établir à Essay une maison de refuge pour les femmes de mauvaise vie qui voudraient faire pénitence. Jacques de Silly, évêque de Sées, du consentement des bourgeois d'Essay, désigna l'hôpital de cette ville pour cette destination, à condition que l'hospitalité continuerait à être exercée, dans une autre maison, en faveur des pauvres.

Les premiers sujets de cette communauté, dédiée à sainte Magdeleine, furent tirés des filles pénitentes de la Magdeleine de Paris. Sur un ancien tableau conservé dans la maison, on voyait même ces premières religieuses représentées avec une croix d'étoffe rouge sur l'épaule, en signe de leur ancienne qualité de filles repenties. Cet institut subsista sous cette forme jusqu'en 1554, époque où le roi Henri II ayant nommé abbesse de la Magdeleine d'Essay Catherine d'Illiers, à la place de Marie de Pluviers, élue par les religieuses, il s'en suivit une sorte de révolution qui détermina la nouvelle abbesse à ne plus recevoir de filles repenties dans la communauté, qui, bientôt, ne fut plus composée que de jeunes filles des meilleures familles du pays. Parmi les anciennes religieuses qui s'étaient signalées par leur résistance, on cite Marguerite Marot qui, voyant arriver les gens du roi nommés commissaires pour faire procéder d'autorité à l'installation de l'abbesse, sonna la cloche de toutes ses [illegible] pour appeler les religieuses au chapitre. [illegible] une parente de Clément Marot, le pro-

tégé de Marguerite, duchesse d'Angoulême et d'Alençon, et de François Ier ?

La période la plus brillante de ce monastère fut marquée par le gouvernement de Mmes de La Chétardie, d'une famille distinguée du Limousin, qui y remplirent successivement les fonctions d'abbesses, de 1643 à 1693. Françoise-Marie de la Chétardie avait été élevée à l'abbaye de Jouarre, sous les yeux de Jeanne de Bourbon, fille du duc de Montpensier, puis présentée à la Cour, où l'avenir le plus brillant semblait lui sourire. Sa prise de voile avait eu lieu avec la plus grande solennité. Mgr Philippe de Cospeau, orateur célèbre, depuis évêque de Lisieux, y avait prêché. Ce fut ce même prélat qui l'obligea d'accepter la charge d'abbesse d'Essay, qu'elle voulait refuser par humilité. Jacques Camus, évêque de Sées, lui donna la bénédiction abbatiale. Elle fit reconstruire l'abbaye en entier, et c'est probablement sous son administration que fut établi le pensionnat de jeunes filles que les religieuses dirigeaient. Elle-même donnait l'exemple de tous les genres de travaux. Elle filait ses habits, comme les simples religieuses, lorsqu'elle ne faisait pas de la broderie, ou des ouvrages de dentelle ou de point. Sa nièce, Marie de La Chétardie, lui succéda, et à défaut de l'évêque de Sées, le siège épiscopal étant alors vacant par suite des difficultés survenues entre Louis XIV et la cour de Rome, Bossuet, évêque de Meaux, sur les instances d'Isabelle d'Orléans,

duchesse d'Alençon, vint exprès à Essay, et le 24 août 1684, veille de la fête du roi, procéda à la bénédiction de la jeune abbesse. Sous sa direction, la prospérité de la communauté et du pensionnat continua à augmenter ; il fallut construire un dortoir pour les novices et pourvoir au logement des pensionnaires. Elle excellait également dans les travaux à l'aiguille les plus délicats auxquels il n'est pas facile de ne pas accorder un caractère artistique. Elle avait fini elle-même un magnifique ornement, composé d'une chasuble, de tuniques, devant d'autel, crédences, etc., à fond d'argent avec des fleurs en broderie, exécuté en entier dans la maison.

L'abbaye d'Essay, en partie détruite, s'élevait au milieu du grand enclos qui se trouve au bas du bourg, entre les routes de Sées et du Mêle-sur-Sarthe (1).

III

De là, on aperçoit les Genettes, berceau d'une des familles qui ont inscrit le plus de noms glorieux sur les pages de notre histoire contemporaine : Dufriche de Valazé, le conventionnel, Dufriche des Genettes, médecin de l'armée d'Égypte, et l'abbé

(1) Sur Essay, on peut consulter trois articles parus dans la *Revue normande et percheronne*, année 1893, p. 144, 161 [illegible], accompagnés de plusieurs dessins par M. E. Del-

des Genettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires. Valazé, dégoûté du métier militaire, s'y est livré à des travaux agricoles importants, tout en méditant des ouvrages sur la politique, la législation, la philosophie ; c'est là qu'est né son fils, le général Valazé.

La maison des Genettes peut donner une idée des goûts et du caractère de son ancien propriétaire. Très modeste d'apparence, elle a dû jadis ressembler à celle rêvée par Rousseau : blanche, avec des contrevents verts et la couverture en tuiles, qu'il trouvait si propre et si gaie. Au devant, une cour de ferme ; derrière, un jardin avec des charmilles disposées en triangles qui en renferment eux-mêmes de plus petits. L'horizon, de ce côté, est vaste et beau, la butte de Boitron s'élève en regard de la maison, et dans le fond de la vallée, caché sous les saules et les peupliers, serpente un petit ruisseau qui arrose de fraîches prairies.

Mais il ne faut pas trop se fier aux apparences, et ce ruisseau qui n'est autre que la Vésonne, dont le nom évidemment gaulois est le même que celui de l'antique capitale gauloise des Petrocorii, est sujet, malgré son air innocent, à des mouvements de colère terribles. Il alimentait l'étang de 37 arpents de largeur qui bordait le château d'un côté et qui dominait la ville. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1788, il se fit une ouverture de 38 pieds dans la chaussée, par laquelle l'eau, se précipitant d'une hauteur de 26 pieds dans la partie

basse de la ville, causa en un instant une véritable inondation. Certaines maisons furent submergées jusqu'à la hauteur du plancher. On vit alors se renouveler quelques-unes des scènes du déluge. Les habitants, surpris dans leur sommeil, s'enfuyaient dans leurs greniers, emportant sur leurs épaules leurs femmes et leurs enfants. L'un d'eux n'échappa à une mort affreuse que grâce aux locataires qui logeaient au-dessus de lui et qui, ayant crevé le plancher, lui ménagèrent une issue pour lui et sa famille. Une femme fut trouvée noyée dans sa maison. Deux religieuses de l'abbaye auraient aussi infailliblement péri sans le secours d'un brave jeune homme du pays (1).

Quoique l'étang ait disparu, la Vésonne, comme la Briante, à Alençon, manifeste encore parfois assez sa mauvaise humeur en inondant le bas d'Essay. Un accident de ce genre s'est encore produit il y a quelques années.

C'est dans un de ses replis que se cache Beaufossé, qui tire peut-être son nom du camp retranché, environné de fossés encore très apparents, qu'on remarque de ce côté, au pied même de la butte de Boitron.

Les Puisaye sont les plus anciens seigneurs de Beaufossé que nous connaissions. Le 14 août 1523, maître Guillaume de Pissaye (suivant l'ancienne orthographe de ce nom), prêtre, sieur de Beaufos-

Étrennes de la Vertu, pour l'année 1789, p. 39-42.

sez, fit son testament devant les tabellions d'Essay, et légua aux curé et trésor de l'église 30 sous tournois de rente, dont 20 sous pour dire cinq messes basses et 10 sous « pour fournir de luminaire et ornements à dire lesdictes messes », ladite rente assise sur la terre et seigneurie de Beausfossés et sur ses autres biens. Ce testament fut accepté et ratifié par Jean de Pissaye, écuyer, frère dudit prêtre. Plus tard, les deux frères étant venus à mourir, leur héritage échut à noble homme Philippe de Pissaye, sieur du lieu et de Beausfossés, qui désira donner une autre assiette à cette rente. Sa demande fut accueillie par le curé d'Essay, maître Etienne Richer, et par les trésoriers, Jean de Bernières, écuyer, et Michel Bordin. L'acte en fut fait le 25 décembre 1536, en présence de noble homme Cosme de Brunet, et le greffier Bordin, devant Michel Bordin, tabellion à Essay. Une grosse de ce contrat fut faite le 10 mars 1558 (n. s.), à la requête de Me Charles Moynet, écuyer, prêtre, curé d'Essay, ledit Philippe de Pissaye, absent.

On a vu plus haut qu'en 1695, Charles de de Puisaye, écuyer, sieur de Beaufossé et des Genettes, fut nommé, par délibération des habitants d'Essay, capitaine-major de leur ville. C'est probablement d'un Puisaye que Valazé acheta les Genettes. On sait le rôle que le comte de Puisaye a joué dans le mouvement insurrectionnel du Calvados en 1793, et surtout pendant l'émigration. Beaucoup d'émigrés ont fait peser sur lui, en grande partie, la

responsabilité de la malheureuse affaire de Quiberon, dans laquelle fut décimée la fleur de la noblesse française.

Pendant ce temps, le nouveau propriétaire des Genettes, Valazé, suivait une carrière non moins périlleuse et où il devait trouver la mort, mais en restant jusqu'au bout fidèle à l'idéal qu'il avait adopté. Il avait été chargé de la rédaction du Cahier de doléances des habitants, et avait profité de cette occasion pour manifester hautement quelques-unes de ses idées politiques et pour réclamer que les ministres fussent rendus responsables personnellement des abus de pouvoir commis en leur nom. Lorsque s'organisa la garde nationale d'Essay, à la suite des troubles du mois de juillet 1789, durant lesquels les pauvres religieuses d'Essay furent inquiétées à raison des grains que l'on supposait cachés dans leur monastère, Valazé fut nommé commandant et ensuite maire d'Essay. Il protesta vivement, en cette qualité, le 30 juin 1790, contre la translation de l'assemblée primaire du canton à Bursard. Il avait obtenu, en effet, qu'Essay fût érigé en chef-lieu de canton. Il eut alors d'autres difficultés avec les usagers des anciennes terres vagues réunies au domaine de Monsieur et dont lui-même, en 1777, s'était rendu fieffataire avec son frère, dans le but de les mettre en culture. De ce côté, il avait déjà éprouvé beau-
mécomptes. Il avait eu des procès à la
les agents du domaine et avec les habi-

tants des paroisses d'Essay, les Ventes de Bourse et Montperroux, qui réclamaient leurs anciens droits d'usage. Il y avait perdu beaucoup d'argent, et son caractère peut-être s'en était aigri. Au mois de janvier 1791, il fut aux prises avec une véritable insurrection des habitants de ces paroisses, qui brisèrent ses clôtures, commirent divers dégâts et même mirent sa vie en danger. Il fut forcé alors de se réfugier, avec sa famille, chez le curé d'Aunou, qui était son parent.

Il était donc préparé au rôle qu'il devait jouer à la Convention, et son parti était pris depuis longtemps lorsqu'il y fut envoyé. « Il semble que dès lors, comme l'a dit éloquemment M. de La Sicotière, il avait un pressentiment de cette vie et de cette mort si fières et si courageuses, plus romaines encore que françaises, et remplies tout à la fois de la conscience et de l'orgueil du devoir. »

Plus tard, lorsque lâchement proscrit par les adversaires sans entrailles auxquels il avait eu le courage de tenir tête, au milieu des interruptions et des insultes parties des tribunes à l'adresse du «chef des hommes d'Etat», et contre lesquels il avait su tirer de son cœur des accents passionnés s'élevant jusqu'à la véritable éloquence, il put, dans les tristes loisirs qui lui furent faits en attendant l'échafaud, voir repasser devant ses yeux les souvenirs d'Essay et des Genettes. Dans sa *Défense*, trouvée après sa mort dans une fente de sa prison, il rappelle qu'il avait fait insérer non sans peine, dans le cahier du

Tiers-État du bailliage d'Alençon, un vœu en faveur de la participation du jury au jugement des affaires criminelles. Il y revient aussi avec un sentiment hautain du devoir accompli et l'amère satisfaction que procurent les sacrifices matériels volontairement acceptés, sur ses travaux agricoles et sur les avantages que les anciens usagers devaient retirer des terrains mis en culture par ses soins :

« Trois cents arpents, fertilisés par mes soins, produisent aujourd'hui pour d'autres que pour moi des récoltes abondantes. Je m'en suis dépouillé moi-même en votant pour le partage des biens communaux. Ce décret m'a rendu pauvre, mais il m'a fait sentir toute ma dignité, et j'ai la gloire d'avoir été juste aux dépens de toute ma fortune. »

Valazé est là tout entier, avec son orgueil inflexible et sa véritable grandeur d'âme. Le caractère de La Fayette, dont un magnifique portrait forme l'ornement du salon de Beaufossé, n'est pas sans analogie avec celui de Valazé. Mais, chez le héros de la guerre de l'Indépendance américaine, la fierté républicaine est tempérée par la grâce, par des qualités brillantes, apanage des gentilshommes d'autrefois, que nous appelons encore le caractère chevaleresque.

Parmi les autres objets d'art que l'Association Normande a pu remarquer encore à Beaufossé, il faut citer une fresque antique, d'une fraîcheur et [illegible] conservation admirables, provenant de la Mai[illegible] de Néron. M. de Corelle, dont une sœur

avait épousé le comte Rœderer, fils du sénateur, étant venu se fixer dans le pays, qu'il a longtemps représenté au Conseil général, à la Chambre des députés et à l'Assemblée Nationale de 1848, a rapporté cet objet précieux de son ambassade de Rome. C'est un souvenir offert par Pie IX, en reconnaissance des services éminents qu'il avait rendus à sa personne et à l'Église dans des circonstances critiques.

Le sujet traité par l'artiste grec ou romain qui a exécuté cette belle peinture, d'une remarquable conservation, est la légende d'Œdipe et du Sphinx, ou si l'on veut de la Sphinx, car ici le monstre fantastique, qui du haut de la colline Sphingienne jetait la terreur parmi les voyageurs, est femme par la partie supérieure du corps. Ailleurs, mais moins fréquemment, les Sphinx ont quelquefois une tête d'homme et un visage barbu. Son visage a de la régularité et même de la beauté, si une figure sans bonté peut être autre chose qu'une tête de Méduse. « La vierge, dit notre confrère M. Loriot, a des cheveux noirs qui se recoquevillent en façon de petites cornes ; son corps est nu dans ce qu'il a d'humain, le torse et la poitrine ; il se termine par le bas en pieds de bouc et s'agrémente aux épaules de l'appendice noir d'une grande aile. La Sphinx plane dans un nuage. De ce poste aérien, sa voix parle comme un oracle. Œdipe, pour prêter à la voix surnaturelle une oreille plus attentive, saute à bas de son cheval ; il en confie la bride

aux mains d'un jeune homme qui l'escorte. Pour lui-même, il reste debout, dirige l'index vers la partie inférieure de son front, qui semble se froncer sous l'effort opiniâtre de l'attention.

« Le serviteur ou compagnon d'Œdipe, celui qui tient le cheval par la bride, est vêtu d'un pallium couleur de mauve qu'il relève élégamment sur l'épaule. Il fixe avec anxiété ses regards sur son maître, car il sait que de la réponse attendue dépend la vie du héros.

« Le coloris est d'un violet mêlé d'azur : les carnations sont très lumineuses, car la fresque a pour propriété essentielle d'être doucement teintée. Elle s'esquisse ainsi qu'une ombre colorée et sans troubler en rien les lignes et les surfaces de l'architecture. Pour la finesse toute psychologique de l'analyse, la fresque de Beaufossé est comparable aux tableaux de Nicolas Poussin, le Sophocle de la peinture moderne. Pour l'harmonie des tons, on peut la rapprocher des Boticelli, des Angelico et des fresques si légères et si spirituelles des primitifs italiens. On peut la comparer aux Puvis de Chavannes ! »

Ce sujet, on le sait, a été traité bien des fois par les artistes grecs et romains, mais nulle part avec cette supériorité, comme l'a fait très justement remarquer M. Florentin Loriot (1).

(1) L'*Avenir de l'Orne*, 5 août 1894.

IV

Boitron était le point extrême de notre excursion. Au pied de la butte, avant d'arriver à la route de Sées au Mesle-sur-Sarthe, on remarque dans un taillis que longe le sentier une enceinte formée par un large fossé et par un revêtement en terre de 4 mètres de hauteur environ. Ce retranchement nous paraît avoir été un camp destiné à protéger les défenseurs du fort de Boitron contre les attaques venant du côté d'Essay, et peut-être, comme nous l'avons déjà dit, les fossés ont-ils eux-mêmes donné leur nom à la propriété de Beaufossé.

La butte de Boitron, qui domine au loin la plaine entre Sées et Essay, est formée par une masse de grès rouge et constitue un point stratégique remarquable. Ses flancs, déchirés par l'extraction des pierres, présentent, du côté de Sées, l'aspect d'une plaie saignante « qui forme un contraste brusque avec la sombre verdure des bois de sapins dont elle est enveloppée » (1).

Autour de la butte tournent l'un sur l'autre deux espèces de chemins de ronde, protégés par des murs dont quelques fragments, dit M. de La Sicotière, offrent encore des traces d'appareil à

(1) La reproduction d'un remarquable dessin représentant la butte de Boitron est jointe à un article que j'ai fait paraître dans la *Revue normande et percheronne* en 1893. Ce dessin a été exécuté par M. Delbauve.

feuilles de fougère. Un trou nommé le *Trou d'enfer*, et que l'on croit dans le pays bouché par une grille de fer, a dû servir de citerne. Parmi les traditions populaires se rattachant au *castrum* de Boitron, se retrouve celle de l'éternel souterrain creusé dans le roc vif et traversant la butte pour aller communiquer avec Essay et même avec la cathédrale de Sées (1).

Les fouilles que M. de Corcelle a eu l'heureuse idée de faire exécuter ne nous ont naturellement rien appris au sujet de ce prétendu souterrain, mais ont mis au jour une quantité considérable de carreaux ou pointes de flèches en fer conservées au château de Beaufossé. Ce sont les restes d'un dépôt d'armes préparé en vue d'un siège soutenu par les défenseurs de Boitron et oublié après la prise du fort.

Autour de la butte, dont le sommet forme une esplanade d'une trentaine de pieds de largeur, ces fouilles ont fait reconnaître les restes des trois enceintes du donjon, au pied duquel on a trouvé des tuiles à rebords et des fragments de poterie rouge et brune remontant à une époque reculée.

Il paraît évident qu'un poste naturel tel que celui de Boitron, très important au point de vue militaire, n'a pu être négligé aux temps les plus anciens et lors même que les preuves en feraient absolument défaut. Il nous semble donc que l'on

(1) *Département de l'Orne archéologique et pittoresque*,

peut admettre qu'il a dû être occupé en même temps que Sées et Essay. Nous nous séparons sur ce point de l'opinion émise par notre savant confrère, M. le comte de Marsy.

Le nom des anciens seigneurs de Bellême, les Talvas, est resté attaché aux ruines des remparts qui couronnaient la butte et que l'on appelle dans le pays le château des Talvas. L'histoire confirme ce souvenir, car nous savons que le 23 octobre 1105, le mardi, jour de la fête de saint Romain, archevêque de Rouen, Robert II de Bellême tint une assemblée de barons à Boitron, en présence d'Arnoul, abbé de Troarn, dans laquelle Normand de Néauphle ratifia les ventes et les donations faites à Saint-Martin de Sées par Girard de Chenay (de Canayo) dont il était l'héritier.

Antérieurement à cet acte, Jean Burnet, seigneur de Fontaines, avait donné à Saint-Martin de Sées tous les droits qu'il pouvait prétendre sur l'église et sur le moulin de Boitron (*de Beitron*), ce qui avait été confirmé par le comte Roger de Montgommery, époux de Mabile de Bellême. De plus, Roger Regnard (*Vulpes*), du consentement de Girard Corbet, son seigneur, avait donné à la même abbaye deux parts de la dîme des troupeaux et des moissons sur la terre qu'il possédait dans le fief de Boitron. Raoul, prévôt de Boitron, fut témoin de cet acte (1).

(1) *Livre blanc* de Saint-Martin de Sées, nos XLV, L, CLXIX, copie Aure. — Archives de l'Orne, H. 938.

L'église de Boitron est de l'époque romane. « Quelques fragments de maçonnerie à feuilles de fougère au latéral droit, une porte ronde bouchée, d'étroites fenêtres en forme de meurtrières, des arcades qui font communiquer la nef avec le chœur et que décore une sorte d'*X* cantonné de besans, pareil à celui que nous avons remarqué sur la porte de l'église d'Essay, sont du XIIe siècle. Les statues en bois que l'on voit à l'intérieur, et particulièrement un Père éternel, porteur de moustaches, comme dans la plupart des anciennes images avec lesquelles il a d'ailleurs si peu de ressemblance, sont d'une laideur et d'une barbarie repoussantes » (1).

Cette église était dédiée à saint Martin. Le droit de présentation à la cure appartenait à l'abbaye d'Almenèches, et un jugement fut rendu à ce sujet en sa faveur, en 1213, par l'Échiquier de Normandie (2). La cure était estimée valoir 4,000 livres de revenu, quoique le curé partageât les dîmes avec l'abbé de Saint-Martin, le chapitre de Sées et le Trésor. Mais il avait bien six jours de terres d'aumône.

Jean Regnard, curé de Boitron, fut un des exécuteurs testamentaires de Grégoire Langlois, évêque de Sées, mort en 1404, pour la fondation des deux

(1) L. de La Sicotière, *ibid.*

(2) L. Delisle, *Recueil des jugements de l'Échiquier,*

collèges de Sées, l'un établi à Paris, rue de la Harpe, l'autre à Angers, à l'hôtel du Bueil (1).

C'est, dit-on, des carrières de Boitron qu'ont été extraites les pierres calcaires qui, du XIIe au XIIIe siècle, servirent à la construction de la cathédrale de Sées.

Louis DUVAL.

(1) Calimaz, *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Sées*, ms.

4e JOURNÉE, SAMEDI 28 JUILLET.

Le samedi 28 juillet, dès sept heures du matin, les environs du champ de foire présentaient le spectacle le plus animé. De toutes parts, les animaux se rendaient au lieu du concours. Les vaches laitières surtout présentaient un ensemble digne des plus grandes exhibitions. Arrivées seules, en nombre ou par bandes, elles faisaient l'admiration des curieux et des connaisseurs. Ne pouvant récompenser toutes les méritantes, le jury a été obligé de faire un choix, même a-t-il été contraint d'ajouter des prix supplémentaires.

L'exposition des produits était moins complète. Toutefois, les cidres et poirés, les eaux-de-vie de cidre et de poiré étaient représentés par des échantillons nombreux et remarquables. L'importation de plantes nouvelles était presque entièrement représentée par M. Douet, de Sées, auquel son essai de culture de plantes fourragères nouvelles a valu les félicitations du jury.

A trois heures, suivant le programme, les membres de l'Association Normande se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, pour la continuation de l'enquête scientifique.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE (Suite).

Présidence de M. DE BEAUREPAIRE.

Siègent au bureau : MM. de La Sicotière, le comte de Vigneral, sous-directeur, le comte de Marsy, Le Borgne, Le Blanc-Hardel, Louis Duval, Pernelle, inspecteurs.

Revenant sur la question de l'immigration dans nos contrées du Bec-croisé *(Loxia curvirostra)*, M. de La Sicotière communique à l'Assemblée un passage de l'*Histoire naturelle de la Normandie*, par M. Chesnon (1834, in-8°, p. 223), où se trouvent les détails suivants, justificatifs de ceux qu'il avait donnés lui-même :

« Le Bec-croisé est un des oiseaux dont les couleurs sont les plus sujettes à varier : à peine trouve-t-on, dans un grand nombre, deux individus semblables.

« Les Becs-croisés ne viennent dans nos pays qu'à des époques indéterminées et très rares. Leur apparition, dans le temps de la récolte des pommes, est un fléau ; car ces oiseaux dévastent les vergers pour extraire les pépins des pommes et des poires, dont ils se nourissent à défaut de graines de pins. Ils arrivent par troupes très nombreuses, vont toujours de compagnie, sont beaucoup moins farouches lors de leur arrivée ; il m'est arrivé d'en tuer dix-sept à coups de fusil dans le même pommier,

sans que les autres quittassent l'arbre. Ceux que l'on prend vivants s'habituent très aisément en cage, où ils se nourrissent de graines de chennevis, mais ils ne vivent pas longtemps. »

Le même membre communique à l'assemblée de belles épreuves photographiques, exécutées par M. Veillon, d'Alençon, d'après le creux ou moule en terre cuite dont il l'avait entretenue à la séance précédente. C'est bien une tête de Vierge qu'elle représente.

Hauteur de l'effigie, 0,16 ; largeur, 0,09.

Le dessin est correct et ne manque pas d'élégance. L'expression est bienveillante et douce.

Rien de commun entre le style de cette figurine et celui des autres poteries de Hesloup, dont M. de La Sicotière présente aussi quelques échantillons ; leurs ornements bizarres et surtout les têtes grimaçantes, grotesques, rappellent jusqu'à un certain point les chapiteaux de nos églises romanes.

MM. de Beaurepaire, comte de Marsy, Duval, L. de La Sicotière, inclinent à penser que la tête de Vierge pourrait appartenir au XIIe ou XIIIe siècle. Telle est aussi l'opinion d'un connaisseur très compétent, M. de Champeaux, conservateur du *Musée des Arts décoratifs*.

Quant aux autres poteries, elles ne sont certainement pas gauloises, quoiqu'on ait pu dire et imprimer à cet égard. Elles ne sont même pas mérovingiennes. Ces Messieurs les attribueraient plutôt à la période romane, mais sans oser se prononcer entre le Xe, le XIe, le XIIe ou même le XIIIe siècle. Encore ne formulent-ils cette affirmation qu'avec beaucoup de réserve.

M. le président annonce un mémoire assez étendu sur le Kaolin d'Alençon, dû à la plume savante et expérimentée de M. de Brébisson. Il sera inséré dans l'Annuaire.

4e Question. — *Bibliographie de l'arrondissement d'Alençon.*

M. Duval rappelle les bibliographies cantonales déjà nombreuses qui ont paru dans le département de l'Orne. L'initiative prise par MM. Appert et de Contades a eu des imitateurs. M. le comte de Contades a été le fidèle collaborateur de presque tous ceux qui ont répondu à son appel. Il publiait l'an dernier, de concert avec M. l'abbé Letacq, la bibliographie du canton de Vimoutiers. En 1891, il publiait la bibliographie du canton de Carrouges, en collaboration avec M. l'abbé Macé. D'autres volumes sont en préparation. Il faut espérer que les trente-six cantons du département de l'Orne auront bientôt leur catalogue.

5e Question. — *Le mouvement industriel et le commerce à Alençon avant la création des chemins de fer.*

M. Duval a recueilli seulement quelques notes, fort intéressantes d'ailleurs, au sujet de la 5e question, qui comporterait un mémoire étendu.

M. de La Sicotière rappelle le travail excellent de M. Gérasime Lecointre en 1836. A la réunion de l'Association Normande en 1857, un autre [illegible] également fait avec soin, fut présent.

Frou. Un troisième travail serait le complément des deux autres et leur couronnement.

6e QUESTION. — *Les corporations d'arts et métiers avant 1783.*

M. Duval a publié, dans l'*Avenir de l'Orne*, un travail sur la corporation des bouchers à Alençon, qui, comme on le sait, a joué un grand rôle dans l'histoire et la légende locales.

M. Veuclin rappelle les confréries de la Charité, sur lesquelles il a donné quelques détails à la première séance de l'Association.

M. Adhémar Leclerc signale un règlement de confrérie imprimé en caractères grecs.

M. de Beaurepaire complète ces communications en donnant des renseignements circonstanciés sur les charités caennaises.

7e QUESTION. — *Le mouvement littéraire et artistique dans l'Orne depuis 1857.*

M. de Beaurepaire signale le mouvement littéraire et artistique véritablement remarquable qui s'est manifesté dans l'Orne depuis quelques années. Les poètes forment une pléiade. Les artistes se révèlent. Les érudits s'associent. A une époque où les publications locales ont tant de peine à naître et vivent si peu, le département de l'Orne a deux revues vivantes : *Le Bulletin archéologique* et la *Revue percheronne illustrée*. A côté de ces publi-
ions, MM. de Bomanet et Tournoüer éditent les
ments percherons. Il y aurait un mémoire

très intéressant à faire sur cette renaissance littéraire du département de l'Orne.

M. le comte de Marsy appuie les paroles de M. de Beaurepaire. Il adresse particulièrement ses félicitations aux rédacteurs du Bulletin historique et archéologique qui vient d'achever son douzième volume et est près d'atteindre son 50e numéro.

Au nom de la Société historique et archéologique de l'Orne dont ses honorables confrères ont voulu lui conférer la présidence effective en conservant justement la présidence d'honneur au doyen vénéré des érudits normands M. de La Sicotière, M. Le Vavasseur remercie M. le comte de Marsy des louanges qu'il vient d'adresser aux rédacteurs du bulletin de la Société. Les collaborateurs dévoués qui, depuis douze ans, lui apportent le fruit de leurs veilles, seront justement fiers de l'approbation tombant d'une bouche aussi autorisée. Du reste, c'est avec un légitime orgueil que leur président d'aujourd'hui constate que de véritables talents se sont révélés dans la rédaction du bulletin et que d'autres s'y sont perfectionnés. Comment essayer de les nommer tous sans risquer d'en oublier quelques-uns et, comme toujours, les meilleurs? Mais comment aussi ne pas signaler les travaux d'histoire locale dus à la plume de MM. Appert, Blanchetière, de Broc, Chollet, de Contades, Dallet, Duval, de La Jonquière, de Neufville, du Motey, Tournoüer, Vérel ?

Les ecclésiastiques forment seuls une phalange serrée. Ce ne sont pas les pages les moins intéressantes de notre recueil que celles qui sont dues à la

plume de MM. les abbés Barret, P. Bernier, Desvaux, P. Edouard, Frébet, Gatry, Gaulier, Gourdel, Hommey, Letacq, Macé, Mallet, Richer, Rombault, Sevray. Les curés de campagne luttent avec les professeurs et les doyens. Voici que M. Cyprien Lacroix, curé de Chemilly, vient d'écrire l'histoire de sa commune.

La critique littéraire y tient sa place, et chacun prend un peu la férule à son tour. Notre président d'honneur, qui nous fournit d'un autre côté si largement son contingent, ne dédaigne pas le compte-rendu. D'autres y excellent à côté de lui ; mais il serait injuste de ne pas signaler au premier rang M. Beaudouin, l'honorable et dévoué secrétaire de la Société, qui met au service d'un travail souvent ingrat la plume à laquelle on doit les deux volumes si remarquables sur la vie et les œuvres de J.-J. Rousseau.

Et les poètes ? Nommer Paul Harel, Germain-Lacour, Loriot, Wilfrid-Challemel, c'est indiquer la valeur de nos collaborateurs ordinaires.

Ceux-ci d'ailleurs ont leur notoriété. Enfants gâtés du public, ils écrivent un peu partout. La plupart des nôtres collaborent à cette *Revue percheronne illustrée* que dirige M. Duval et dont M. de Beaurepaire a fait justement l'éloge. Nous y retrouvons la plupart des rédacteurs du bulletin.

J'ai nommé les vivants, Messieurs, ajoute M. Le Vavasseur, laissez-moi évoquer la triste et glorieuse mémoire des morts. Parmi nous, à côté de nous, devant nous, marchait, il y a quelques années, un jeune poète dans la grâce et la force de sa jeunesse, l'éclosion d'un talent riche et primesautier. Si

ce n'était notre meilleur compagnon, c'était le plus aimé peut-être et, certes, le plus digne de l'être. A la façon des poètes de la pléiade dont notre petit cénacle avait parfois le caprice d'imiter la courtoise et fraternelle familiarité, nous l'appelions « notre Millet». Comme tant d'autres, il avait « quelque chose là», et il est mort en balbutiant d'admirables paroles qui semblaient un épithalame et qui n'étaient, hélas! qu'un testament. Au nom de tous les poètes ornais, je rappelle ajourd'hui sa mémoire et je dépose une couronne sur sa tombe.

Les collaborateurs habituels de nos revues ne sont pas les seuls champions de la littérature et des arts qu'ait suscités le mouvement littéraire et artistique dans l'Orne, dont nous avons été les témoins depuis quelques années. A côté des ecclésiastiques qui, comme M. l'abbé Dumaine, M. l'abbé Gourdel, M. l'abbé Mallet, se livrent à des travaux de longue haleine; qui, comme le R. P. Bernier et M. l'abbé Frébet, font des volumes avec des thèses de doctorat, des traductions pédagogiques ou des histoires de collèges, d'autres travaillent aussi et publient d'excellents ouvrages moraux ou techniques. Si le volume important et documentaire de M. l'abbé Touroude n'est pas dans le commerce, la leçon de haute morale et de conseils pratiques que M. l'abbé Charpentier a développée dans son excellent livre intitulé : *La Famille*, est entre toutes les mains. Les pèlerins, si nombreux chez nous, racontent leurs voyages pour en faire des sujets d'édification. Les *Mois de Marie* deviennent des *Guides*, grâce à MM. les abbés David et Bourban, et quand il

semble que tout a été dit, M. l'abbé Bouland chante encore.

Les échos lointains répondent à ceux du pays natal. Les récits de nos missionnaires, à la tête desquels il convient de nommer Mgr Augouard, remplissent les annales apostoliques. De ce côté, les laïques ne sont pas en retard, et M. Adhémar Leclerc, en même temps que ce musée que vous avez visité avec tant d'intérêt, a rapporté du Cambodge trois gros volumes pleins de science sur la législation cambodgienne.

On travaille ferme aussi dans la mère-patrie. Les lauréats de l'Académie abondent et les académiciens eux-mêmes donnent l'exemple. Après l'œuvre magistrale de l'Histoire de Frotté et de la Chouannerie normande, par notre doyen toujours sur la brèche, M. le duc d'Audiffret-Pasquier apporte à l'histoire des derniers temps son précieux contingent de documents en publiant les *Mémoires* de son oncle, le chancelier. M. le vicomte de Broc entasse volume sur volume, et de l'autre bout du département, M. le comte de Contades répond d'une plume brillante et correcte à la plume élégante et distinguée de son confrère. Sans déposer les armes, notre vieil athlète, chargé d'honneurs et retiré de la lice, le marquis de Chennevières, vient de terminer son *Histoire de la peinture* et lègue à son fils Henry le soin de continuer la filiation littéraire. Abandonnant pour un moment, non sans espoir de retour sans doute, ses sympathiques études de philosophie aimante et aimable, M. Jules des Rotours prend plaisir à tirer [illegible]li quelques-uns de nos dédaignés.

Et les poètes ? Jugez-les par vous-mêmes et non par ce que peut vous en dire un avocat partial plaidant *pro domo suâ*. Les poètes de l'Orne ? Ils étaient seize, le 6 juin 1889, à cette fête dont leur doyen gardera un éternel souvenir. Ils avaient apporté ou envoyé chacun leur sonnet. Ils s'appelaient le P. Delaporte, H. de Broc, Wilfrid Challemel, comte Gérard de Contades, Reynold Descoutures, Hippolyte Fortin, L. Foucault, J. Germain-Lacour, Emile Guibout, Paul Harel, Eugène Longuet, F. Loriot, Ernest Millet, Ach. Paysant, Charles Pitou et Paul de Simard-Pitray. Mme Shalk de La Faverie avait joint son gracieux envoi aux madrigaux de ses confrères en Apollon, et le poète graisseur de wagons, Adolphe Vard, que nous pouvons bien considérer comme éclos chez nous s'il n'y est pas né, avait voulu faire à l'un de ses parrains l'honneur de sa présence. Encore n'étaient-ils pas tous présents. L'Anthologie ornaise de l'Almanach de 1884 et de 1888 révèlent les noms de Mme Marie Parfait et de M. l'abbé M... Elle soulève à demi le voile qui cache le nom de Louis Peccate, le modeste et harmonieux tonnelier de Mauny. Les échos de Laigle ont répété pendant quelque temps les tristes et mélodieuses élégies de M. Cordier. La Ferté-Macé et Bagnoles applaudissent parfois aux toasts de MM. Meynaërts et de Blanzay; les herbages de Gacé et du Sap ont entendu les bucoliques de M. Quiquemelle. Le dernier venu, — celui-là pourrait devenir un maître, — est un compatriote que ses fonctions retiennent en Bretagne et qui, comme M. Berthaut, chante les horizons

d'Armor en se souvenant des coteaux de sa patrie. Il y a quelques mois à peine, deux petits volumes signés : Charles Lejard, sortaient des presses de Montligeon.

L'ardeur de rimer est chez nous une si subtile épidémie qu'elle a atteint les plus graves et les plus doctes. Ce n'est point une médisance et je n'aurais rien dit si M. Christophle avait fait de mauvais vers, mais comme ils sont bons, il me permettra de l'incorporer, pour l'honneur de la Confrérie.

Est-ce tout ? Non, il y a les pseudonymes et les méconnus. Je ne saurais soulever tous les voiles.

On peut dire que notre département compte d'éminents représentants dans toutes les branches de l'art. Nous avons nos auteurs dramatiques, dont les uns, comme Paul Harel, conquirent des succès de haute estime, d'autres, comme Alexandre Bisson, s'enrichissent et moralisent en excitant le fou rire. Parmi les comédiens en renom, Got tient le sceptre et Baron la marotte.

Nos sculpteurs, nos peintres, nos graveurs sont peu nombreux, mais ils tiennent un rang honorable quand ils ne sont pas au premier. M. Etienne Leroux s'est fait un juste renom comme statuaire. Quelques-uns de nos compatriotes le suivent de loin dans cette glorieuse mais un peu ingrate carrière. Il est juste de citer au premier rang Mme Antonin Mercié. Noblesse oblige. D'estimables petits travaux sont signés Aiguier, Pesné, Jorhandiez. L'habile dessinateur de la *Revue percheronne*, le capitaine Delhauve, envoie aux expositions quelques médaillons ement remarqués. Nos pinceaux, qui semblaient

d'abord confiés à des mains féminines comme celles de Mlle de Guimard et de Mlle Angèle Dubos, sont aujourd'hui tenus par des mains viriles, bien que laissés parfois par galanterie aux doigts de Mlle Dubreuil et de Mme Letourneur. Le talent de M. La Touche est de ceux qu'on discute, celui de M. Léandre séduit, mais ce sont deux maîtres qui passent de la notoriété à la célébrité. Plus modeste, M. Lemeunier arrivera à son heure. Nos paysagistes travaillent et se distinguent. Leurs progrès se manifestent à chaque exposition. MM. Mary Renard, Veillon, Morand, Martel, descendent tout doucement sur la cimaise des hauteurs où les débutants sont relégués; M. Dornois, qui semblait s'être voué à la spécialité des fusains dans l'exécution desquels il était passé maître, aborde la peinture à l'huile. Le premier graveur en médailles et le premier graveur sur bois de notre époque sont nos compatriotes: M. Chaplin est de Mortagne, M. Léveillé, de Joué-du-Bois. Le burin de M. Melquin est en train d'acquérir l'expérience qui mène à la renommée. A la fois peintre, pastelliste, dessinateur et graveur, M. Lunois, qui s'est fixé parmi nous, occupe dans le monde des arts une place particulière et jouit d'une estime d'élite due à ses tentatives hardies et souvent couronnées de succès.

Je m'arrête, Messieurs, dit en finissant M. Le Vavasseur; j'ai été trop long, bien que certainement j'aie oublié quelqu'un dans la liste de nos vaillants soldats de l'idée et de la forme. Qu'il me le pardonne et garde son rang ou mieux encore qu'il arrive à conquérir tous ses grades dans le bataillon

sacré de nos compatriotes qui proteste, au nom de l'esprit, contre les préoccupations de la matière, qui a provoqué et continue ce que notre programme appelle « le mouvement artistique et littéraire. »

8e QUESTION. — *De la musique dans le département de l'Orne ; ses dernières manifestations.*

Les Normands ne passent pas pour être musiciens. Le département de l'Orne ne fait pas exception à la règle nationale. S'il s'agit de signaler des compositeurs éminents et des virtuoses en renom, notre département ne saurait s'enorgueillir de ses fils en général. Depuis Catel, de Laigle, l'élève de Gossec mort en 1830, l'auteur applaudi de *Sémiramis* (1802), des *Bayadères* (1807) et de plusieurs autres opéras, l'auteur estimé d'un *Traité d'harmonie*, nous n'avons à notre actif aucune célébrité musicale un peu marquante, sauf peut-être Cressonnois, mort il y a deux ans. S'il fallait chercher un mouvement harmonique parallèle à notre élan poétique, on ne pourrait le trouver que dans la création multipliée des orphéons, fanfares et musiques municipales, qui rivalisent de bruit et de bonne volonté dans les fêtes incessamment renouvelées qui ne suffisent pas à rassasier la curiosité et l'instinct de sociabilité de nos populations.

9e QUESTION. — *Les collections publiques et particulières d'objets et de manuscrits du département de l'Orne.*

Le département ne renferme pas de grande collection d'art proprement dit. On pourrait signaler les collections d'objets particulières de Mme Despierres

(faïences, dentelles), de M. Dubois-Cuchan, à Sées, et quelques autres. Quant aux manuscrits, les bibliothèques publiques en renferment d'assez curieux, notamment les bibliothèques d'Alençon et du séminaire de Sées. La très riche et très précieuse bibliothèque de M. de La Sicotière renferme des trésors. La curiosité des bibliophiles et des résurrectionnistes normands ne laisserait pas d'être singulièrement excitée et satisfaite en visitant les « librairies » normandes de MM. Appert, de Contades, Wilfrid-Challemel et de quelques autres amateurs distingués.

M. Letellier donne lecture d'une note sur l'inauguration du Musée d'histoire naturelle, dont il est le conservateur.

10e Question. — *La faïence de Saint-Denis-sur-Sarthon : origine, produits, décadence.*

M. de Beaurepaire dit que la réponse à cette question a été donnée aussi complète que possible par Mme Despierres, dans son ouvrage sur la faïence de Saint-Denis. Mme Despierres possède une collection complète et très remarquable de moques à cidre avec inscriptions et dates.

11e Question. — *La dentelle et les industries qui s'y rattachent.*

M. Le Borgne demande où en est la fabrication du point d'Alençon, « cette reine des dentelles » suivant l'expression du rapporteur de 1859, « ce joyau devenu pierre précieuse », dont la fabrication alors « en pleine reprise » occupait 12 à 13 cents ouvriers de la ville et des faubourgs et fabriquait pour 500,000 fr. de point, revendu 1 million par les marchands de Paris. En ce temps-là, suivant le même rappor-

teur, « la fabrication d'Alençon était, sans contredit possible, la première fabrique de toiles de lin et de chanvre de la France ». Les fabricants d'Alençon achetaient aux blanchisseurs pour dix millions de fil, vendaient sur le marché local pour 2,500 fr. de toile chaque semaine et en livraient au commerce pour un chiffre annuel supérieur à 8 millions de francs.

Hélas ! le commerce de toiles est entièrement perdu. L'industrie de la dentelle n'est presque plus qu'un souvenir. Ainsi que le font remarquer M. Adhémar Leclerc et M. le comte de Marsy, le luxe n'est plus dans la dentelle. La mode l'a abandonnée, et il est aussi difficile d'expliquer ses caprices que de lutter contre eux.

M. Duval rappelle les nombreuses brochures et les ouvrages considérables suscités par l'histoire de la dentelle d'Alençon, les travaux de M. de Chennevières, ses propres écrits, la brochure et la conférence de M. Le Vavasseur et l'œuvre considérable de Mme Despierres. Il y renvoie ceux que tenterait l'étude, fort complexe d'ailleurs et très curieuse, de la dentelle d'Alençon.

12e QUESTION. — *Des publications archéologiques publiées depuis dix ans sur les divers monuments de l'arrondissement.*

Elles sont nombreuses. Sans compter le *Bulletin de la Société archéologique*, on peut citer les travaux de Mme Despierres sur les orgues de Notre-Dame d'Alençon, le mémoire de M. Régnier, et la notice de M. l'abbé Dumaine sur la cathédrale de Sées, les travaux de M. Tournouër, les recherches de M. Duval sur Essai, les ouvrages de M. l'abbé Mallet, etc., etc.

13e QUESTION. — *Chansons populaires, dictons, traditions, superstitions relatives aux pierres, aux arbres et aux rivières et fontaines.*

M. le président donne lecture de deux communications de M. Vérel :

M. l'abbé Letacq appelle l'attention sur les variantes des cantiques de Saint-Sébastien, chantés par les frères de la Charité et publiés dans divers recueils.

M. de La Sicotière a publié une bibliographie complète des chansons et traditions populaires de l'Orne dans l'ouvrage de M. Sébillot intitulé : *Les Traditions populaires.*

M. l'abbé Letacq a publié une flore populaire du nom vulgaire des plantes qui croissent aux environs d'Alençon.

M. Adhémar Leclerc raconte qu'au Cambodge, il a rencontré quelques-unes de nos superstitions populaires. Les sorciers y sont fort en honneur et, comme chez nous, l'envoûtement est une pratique magique usitée. On croit aux loups-garous, aux revenants. Un conte populaire se rapproche beaucoup de la légende de Cendrillon. Un autre raconte un véritable voyage en ballon.

M. Duval rappelle la légende alençonnaise par excellence, tant de fois chantée en prose et en vers, en complainte surtout, l'histoire de Marie Anson.

14e QUESTION. — *Hagiographie locale ; chapelles de pèlerinage.*

M. Vérel signale les pèlerinages à St-Ceneri, à Saint-Rémi, à Saint-Laurent.

M. le comte de Marsy rappelle les grands pèlerinages du moyen âge, en particulier ceux faits à St-Jac-

ques de Compostelle par vœu, dévotion ou expiation. On sait, en effet, qu'un pèlerinage à St-Jacques en Galice était une peine expiatoire infligée aux criminels de diverses sortes et subies par le condamné. Existe-t-il dans l'arrondissement d'Alençon, comme en certains endroits, des traces de route de ces anciens pèlerinages ?

M. de Beaurepaire rappelle un itinéraire de la sorte, retrouvé par M. Raymond Bordeaux. Le chemin des pèlerins du Mont-Saint-Michel était appelé le chemin Montois, et il en mourait tant en route qu'on avait dû bâtir à l'entrée de la grève un hôpital qui existe encore.

M. Duval et M. Le Vavasseur rappellent qu'il existait autrefois à Argentan une chapelle St-Jacques, qui paraît avoir été fondée par le frère Roger, chevalier de St-Jean de Jérusalem, mort en 1200. Elle était voisine d'un hôpital existant en 1187, comme en fait foi une bulle de Grégoire VII. La chapelle avait deux sanctuaires, visités et vénérés par les pèlerins. Un autel dédié à St-Michel pour les pèlerins du Mont, un autre dédié à St-Jacques et destiné à recevoir les prières et les offrandes des pèlerins de St-Jacques de Compostelle. La proximité de la chapelle et de l'hôpital indique bien une route semblable à celle signalée par M. de Beaurepaire. La tradition place l'hôpital au lieu occupé par une boutique de maréchal sur la route de Sées (aujourd'hui boulevard Carnot), et l'on croit y reconnaître encore des vestiges d'anciennes constructions.

JESTION. — *Signaler les personnages distin-*

gués qui n'ont pas encore été l'objet de biographies suffisantes.

M. Florentin Loriot signale quelques alençonnais, comme MM. Damoiseau, Vacquerie, et qui ont déjà été l'objet d'articles nécrologiques et de biographies assez étendues.

M. de La Sicotière, comme observation générale et comme projet d'ensemble, appelle l'attention des biographes sur l'intérêt que présenterait une biographie de tous les représentants de l'Orne aux parlements depuis 1789.

M. Duval croit que le général Le Veneur est insuffisamment connu et qu'il mériterait une sérieuse étude biographique.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le secrétaire,
Gustave Le Vavasseur.

RAPPORTS

—

VISITE AU DOMAINE DE BOIS-ROUSSEL

Appartenant à M. le comte Rœderer

Rapport par M. Eugène de Beaurepaire.

Bien que les circonstances douloureuses au milieu desquelles s'est effectuée notre visite au domaine important de Bois-Roussel ne nous aient pas permis de prolonger notre examen autant que nous l'eussions désiré, nous croyons devoir néanmoins consigner ici l'impression de satisfaction complète que nous avons ressentie.

Le rapport de M. de Villepin, au nom de la Commission chargée de décerner la prime d'honneur dans le département de l'Orne, débutait en ces termes :

« Le domaine de Bois-Roussel est dans une jolie situation, à seize kilomètres d'Alençon. Traversé par la route de grande communication de cette ville à Laigle, il occupe la pente exposée au midi des collines qui bordent la vallée de la Sarthe, et son horizon s'étend jusqu'à la forêt de Perseigne.

« Sous les fenêtres d'une élégante habitation, abritée du nord par un bouquet de bois, se déroule un vaste tapis vert de 91 hectares, d'un aspect grandiose, arrosé par de petits cours d'eau, parsemé de

vieux chênes séculaires et animé par le mouvement perpétuel d'animaux appartenant aux meilleurs types de nos races chevaline et bovine.

« Tel nous est apparu le fameux pâturage de Bois-Roussel, dont la renommée est parvenue au-delà des frontières chez les plus grands sportsmen de l'Europe.

« Après avoir fait ses preuves comme éleveur de chevaux, M. le comte Rœderer, dont le nom appartient à l'histoire, s'est présenté à la fois comme cultivateur propriétaire et fermier.

« Sa carrière agricole date de 1860. Ayant obtenu pendant quinze ans les plus beaux succès sur le turf, le comte Rœderer eut la prudence de liquider son haras et céda à une société les vingt-deux bêtes pur sang qu'il contenait; toutefois, il conserva un intérêt dans l'association et resta chargé de l'élevage des chevaux de la société moyennant un prix déterminé.

« A cette époque, il réunit à sa réserve, dont la valeur locative était estimée 2,400 francs, la ferme de Bois-Roussel qui était louée 8,700 francs; quatre ans plus tard, il prit, au prix de 3,585 francs à ferme, les terres de Matignon. Ainsi fut formée, en y adjoignant le moulin du Soul, l'exploitation actuelle de Bois-Roussel. Son étendue totale est de 197 hectares 77 ares, dont voici la composition :

« Herbages,	91	hectares.
« Prairies fauchées,	36	—
« Terres labourables,	71	—

« La propriété comprend, en outre, 30 hectares occupés par le château, le parc et le bois.

« Les terres sont en général de bonne qualité et appartiennent aux formations modernes ; les parties hautes sont calcaires et sans profondeur, les parties basses sont argileuses et imperméables. La pente est douce et facilite l'écoulement des eaux sans occasionner de ravinements.

« C'est toujours l'assolement quatriennal qui est suivi à Bois-Roussel : première année, racines ; deuxième, avoine ; troisième, fourrages, et quatrième, blés. Toutes les récoltes étaient fort belles ; les racines, et surtout les betteraves, avaient une végétation luxuriante ; faites sur billons espacés de 0m,70 et avec une fumure très abondante, — on emploie 80,000 kilos de fumier ou une demi-fumure complétée par 600 kilos de superphosphate par hectare, — elles annoncent devoir ne pas fournir une récolte inférieure à celles des années précédentes ; pendant les huit dernières années, on a obtenu un rendement de 60,000 à 80,000 kilos à l'hectare ; le maximum a été pour les betteraves de 82,000 kilos, et de 68,000 kilos pour les carottes. Il est bon de faire remarquer que ces chiffres ne résultent pas d'un calcul basé sur le rendement d'une petite parcelle, mais qu'ils sont l'expression exacte du poids de la récolte entière, divisé par le nombre d'hectares cultivés en racines.

« Le blé rend, en moyenne, de 20 à 24 quintaux de grain ; l'avoine, 40 à 50 hectolitres, et les trèfles, 6,000 de fourrages secs à l'hectare.

« Il y avait six hectares de maïs blanc des Landes, destiné au silo ; nulle part ailleurs on ne pourrait d'herbages ou de prairies mieux tenus.

La comptabilité, trés complète, très régulière, et constamment au pair, établit que M. le comte Rœderer trouve dans l'exploitation de son domaine un intérêt des plus rémunérateurs des capitaux qu'il y a engagés.

« Mme la comtesse Rœderer, donnant en cela un exemple que plus d'une fermière devrait suivre, ne dédaigne pas de s'occuper d'agriculture ; elle dirige, et sa collaboration est des plus précieuses, la comptabilité, la laiterie et la basse-cour. »

En 1881, la commission chargée de décerner la prime d'honneur attribuait à M. le comte Rœderer le rappel de cette prime. Dans le rapport de M. Fortier, nous relevons le passage suivant :

« Enfin, la commission a terminé sa tournée d'exploration par la visite du beau domaine de Bois-Roussel, dont le propriétaire, qui l'exploite directement, a obtenu la prime d'honneur en 1873. Il présente encore aujourd'hui l'exploitation la plus complète, et de beaucoup la mieux tenue ; s'il avait pu à nouveau être admis à concourir, M. le comte Rœderer eût certes mérité une fois de plus cette haute récompense, car il a sur tous les autres concurrents une grande et incontestable supériorité.

« Tout chez lui est à louer ; ses installations sont remarquables, et, sans être luxueuses, elles réunissent dans leur ensemble toutes les conditions désirables de confort et d'hygiène bien entendus ; les fumières sont disposées de manière à éviter toute déperdition d'engrais ; les fumiers, souvent arrosés, sont employés à très fortes doses ; les purins sont répandus sur les herbages ou les prairies. »

Voici maintenant la conclusion :

« La commission a eu sous les yeux toute une bibliothèque de registres in-octavo, bien reliés, bien tenus, dans lesquels elle a trouvé année par année tous les comptes de production en bénéfice depuis 1860 jusqu'en 1872, à l'exception de l'année 1865.

« La terre de Bois-Roussel et ses annexes rapportent aujourd'hui, tous frais payés, 200 francs par hectare, c'est-à-dire 40,000 francs de rente. En douze années, le comte Rœderer a doublé le revenu de son domaine.

« Lorsqu'on songe que ce résultat a pu être obtenu avec un capital de 212,000 francs, dont plus des trois cinquièmes sont déjà amortis, on se demande pourquoi les fils de nos riches propriétaires fonciers ne suivraient pas l'exemple du comte Rœderer. Quelle carrière plus indépendante, plus honorable, plus utile et plus digne d'envie peuvent-ils embrasser ?

« Les cultivateurs de l'arrondissement d'Alençon, en nommant le comte Rœderer président de leur comice agricole et membre du conseil général de l'Orne, ont déjà manifesté le sentiment du pays pour une œuvre qui a tous les caractères d'utilité publique ; la commission, heureuse de pouvoir consacrer le jugement populaire, proclame M. le comte Rœderer lauréat du prix cultural de la 2e catégorie et grand lauréat de la prime d'honneur ; puis, voulant associer Mme la comtesse Rœderer au triomphe de son mari, comme elle a voulu l'être à ses labeurs, déclare que tous deux ont bien mérité de l'agriculture française. »

L'examen de l'Association Normande, dans sa visite

au domaine de Bois-Roussel, a porté tout spécialement sur deux points : l'ensilage des fourrages verts, la laiterie et la production du beurre.

On sait que M. le comte Rœderer est un de nos premiers ensileurs par ordre d'ancienneté, et nous recommandons volontiers à toutes les personnes que la question intéresse la lecture d'une très instructive communication faite par lui à la Société des Agriculteurs de France, sur la conservation des fourrages verts, en 1875. Quant aux procédés employés sur le domaine pour la production du beurre, ce sont les plus perfectionnés qui soient en usage aujourd'hui. Appliqués depuis plusieurs années déjà en Suède et en Danemark, ils exigent l'emploi de l'eau courante et donnent les meilleurs résultats au point de vue de la bonne qualité et de la finesse des produits.

Voici du reste, sur ces deux points, quelques reseignements que nous devons à l'obligeance de M. Troussier, l'intelligent et dévoué régisseur du domaine. Il nous paraissent de nature à édifier complètement nos lecteurs.

Ensilage

Bois-Roussel possède quatre silos, d'une contenance totale de 620 mètres cubes ; trois de ces silos, qui contiennent 520 mètres cubes, sont à peu près toujours utilisés à l'ensilage des fourrages verts, tels que : herbes de toutes sortes, trèfle violet et incarnat, vesce et maïs. Ils peuvent contenir environ 600,000 kilogrammes de fourrage vert, qui repré-

sentent 720,000 kilos de foin fané. Le quatrième silo est conservé pour l'ensilage des betteraves, qui se fait l'hiver au fur et à mesure des besoins.

Avec l'avantage d'une main-d'œuvre peu coûteuse, l'ensilage a celui non moins appréciable de fournir pour les bestiaux un fourrage d'excellente qualité, très nutritif, parfait pour les vaches à lait, se faisant toujours dans de bonnes conditions, même dans les années pluvieuses où la récolte des foins présente souvent tant de difficultés.

Grâce à l'ensilage des maïs et des betteraves et à l'ensilage de 400,000 kilos de marc de pommes, le domaine a pu traverser cette terrible année 1893, nourrir, pendant quatre mois, 170 bestiaux et réserver les foins, hélas ! peu abondants, pour les 70 chevaux de l'exploitation.

Laiterie

Il y a à Bois-Roussel quarante vaches laitières qui donnent leurs produits et dont les veaux, élevés jusqu'à l'âge de 3 ans ou 3 ans 1[2, sont vendus à la boucherie ; ces quarante vaches, en prenant la moyenne des six dernières annés, donnent leur lait à la laiterie pendant 14,000 jours et fournissent 87,630 litres de lait qui donnent 3,164 kilogrammes de beurre, représentant, d'après les prix de vente régulièrement constatés, une valeur de 10,133 francs.

Peut-être pourrait-on encore réaliser un progrès de ce côté, en n'admettant dans la vacherie de Bois-Roussel que des animaux de pure race normande [illegible] une tendance qui se manifeste un peu partout

à l'heure actuelle et qui ne saurait être trop encouragée.

Après les hautes distinctions conférées dans une infinité de concours à M. le comte Rœderer, lauréat de la prime d'honneur, il ne pouvait être question pour l'Association Normande de décerner à cet éminent agriculteur une nouvelle récompense ; mais les membres de notre compagnie m'ont chargé d'exprimer le sentiment unanime de complète satisfaction qu'ils avaient éprouvé. Il leur a semblé que M. le comte Rœderer donnait, au point de vue social, le plus salutaire, le plus profitable exemple. Aussi tenons-nous à proclamer une fois de plus, avec M. Fortier, que M. le comte Rœderer, par la direction éclairée et pratique donnée au domaine de Bois-Roussel et par les résultats qu'il a obtenus, a bien mérité de ses compatriotes et de l'agriculture normande.

RAPPORT

DE LA VISITE DES FERMES

Dans l'arrondissement d'Alençon

---

1 Ferme de la Graingorière, exploitée par M. A. Pichon, de Carrouges

M. Pichon exploite, autour de son habitation, 109 hectares, dont 75 lui appartiennent : ils se composent de 8 hectares de labour, 20 de prairies à faucher, et de 80 d'herbages ; de plus, il loue ou possède à quelques lieues de chez lui 65 hectares d'herbages.

L'assolement n'est pas régulier ; les récoltes nous ont paru suffisantes, pour la médiocrité des terres de labour.

Mobilier : 9 vaches à lait, veaux de lait, 15 taureaux de deux âges, 32 chevaux, dont 8 poulains de lait. Une partie des chevaux sont des percherons, les autres des demi-sang ; les percherons sont très bons. Les bêtes à cornes sont excellentes, surtout la collection des taureaux. En plus, M. Pichon engraisse 250 bœufs à l'herbe ; il fait deux levées par an dans les mêmes herbages. Ces herbages ont été créés par lui, et sont devenus très bons, grâce à ses soins intelligents. M. Pichon a su donner le bon exemple dans tout le pays de Carrouges.

Sa laiterie et sa basse-cour sont bien tenues.

L'ensemble de l'exploitation de la Graingorière nous a paru remarquable, surtout les herbages ; aussi le jury place M. Pichon au premier rang.

2. Ferme de Prêcheloches, exploitée par M. Lecourt, depuis 15 ans, comme fermier.

Contenance : 55 hectares, dont 7, en prés fauchables, et 10 en terre de labour, 38 en herbages.

L'assolement est quatriennal.

Le mobilier vivant se compose : de 8 vaches à lait, 11 bouvards ou génisses de deux ans, 7 génisses d'un an, 9 veaux de lait, 2 taureaux, 10 bœufs ou vaches à l'engrais, 3 juments percheronnes suitées, 1 pouliche de deux ans, 2 pouliches d'un an, 1 porc, 2 truies, 3 moutons et de bonnes volailles, dont 40 dindonneaux. La cave et la laiterie sont bien tenues.

Les animaux de M. Lecourt sont tous très bons ; son élevage est bien compris et très suivi ; ses her-

bages et prairies sont bien soignés. La culture est bien faite et les récoltes y sont très bonnes. Tout est en ordre et bien tenu. M. Lecourt est un fermier modèle. Le jury lui donne le second rang.

3. Ferme du Coudray, cultivée par le propriétaire, M. Dehail.

Contenance : 39 hectares, dont 6 en prairies, 13 en herbages, 18 hectares 70 ares en labour, et 1 hectare en cour, parc et jardin.

L'assolement est quatriennal.

M. Dehail entretient sur sa ferme 5 vaches à lait, 6 bouvards ou génisses de deux ans, autant d'un an, 5 veaux de lait, 2 taureaux, 3 bœufs à l'engrais, 1 porc et 1 truie ; sa basse-cour est suffisante et sa laiterie très propre ; la cave est bien soignée. Il possède deux juments poulinières et deux pouliches de trois ans, un cheval hongre. L'élevage des bêtes à cornes est bien compris. Les juments sont bonnes, mais nous ne voyons pas de poulains à l'élevage.

La culture de M. Dehail est bien faite ; toutes ses récoltes sont bonnes ; son exploitation est très bien tenue, le jardin seul est un peu négligé. Le jury, en raison de la très bonne culture de M. Dehail, lui accorde le troisième rang.

4. Exploitation de M. Anger, propriétaire à Carrouges.

Contenance 30 hectares, dont 18 en herbages, 7 en prés à faucher et 5 en culture.

M. Anger entretient 5 vaches à lait, 2 veaux d'un an, 3 juments poulinières et 2 porcs. Il a 17 bœufs à l'engrais dans ses herbages ; cette année, il fera deux levées, ce qui portera son engraissement à 34 bœufs.

L'assolement n'est pas régulier, les récoltes sont bonnes. Les prairies à faucher sont très bien tenues et les herbages, créés par lui, parfaitement soignés ; les clôtures sont très bien entretenues. Le jardin est bien cultivé, les bâtiments bien tenus : tout accuse l'ordre et la propreté. M. Anger est un engraisseur de premier ordre, mais nous aurions désiré un peu plus de suite dans l'élevage ; aussi, malgré beaucoup de mérite, la Commission ne peut lui accorder que le quatrième rang.

5. Ferme de la Dormie, cultivée par M. Leroux.

Contenance 75 hectares, dont 40 en terre de labour.

L'assolement est quatriennal.

M. Leroux père entretient sur sa ferme 6 vaches à lait, 8 veaux de lait, 8 veaux d'un an, 8 de deux ans, dont 2 génisses ; il engraisse 6 bœufs à l'herbe. Il a 15 chevaux et poulains de tout âge, un troupeau de 150 moutons, des porcs et de nombreuses volailles.

L'élevage est bien compris, régulier et généralement réussi ; le troupeau de moutons est très bon. La cour et la laiterie sont bien tenues. La culture, qui est relativement considérable, n'est pas parfaite cette année, une partie des orges et des avoines laissent à désirer ; les autres récoltes sont bonnes.

Somme toute, M. Leroux père est un bon cultivateur, un fermier intelligent et économe, qui a su parfaitement élever une famille de neuf enfants. Le Jury ne peut lui attribuer que le cinquième rang, mais le signale cependant comme très méritant.

6. Ferme du Sortoir, cultivée par M. Leroux fils.

Contenance 20 hectares, dont 8 en labour et 12 en herbe.

L'assolement est triennal.

M. Leroux fils entretient sur sa ferme 15 bêtes à cornes de tout âge, 2 juments et 1 poulain. Il n'est fermier que depuis deux ans ; nous n'avons donc pu juger la qualité de son élevage, tout en constatant que ses animaux sont bien choisis. Ses récoltes sont bonnes, tout chez lui est proprement tenu. M. Leroux a fait dans sa cour et dans un herbage de grands travaux d'amélioration, et cela entièrement à ses frais. C'est un jeune fermier laborieux et intelligent, et qui mérite d'être encouragé.

La Commission, en raison de la qualité de ses concurrents et du peu de temps qu'il exploite sa ferme, est obligée de ne donner à M. Leroux fils que le sixième rang, mais ose espérer de la bienveillance de l'Association Normande qu'elle ne le laissera pas sans récompense.

RÉSUMÉ DU CLASSEMENT :

1er, M. Pichon, à la Graingorière, par Carrouges.
2e, M. Lecourt, à Prêcheloches, par Le Mesle.
3e, M. Dehail, au Coudray, par Alençon.
4e M. Anger, propriétaire à Carrouges.
5e, M. Leroux père, à la Dormie, par Alençon.
6e, M. Leroux fils, au Sortoir, par Alençon.

ANNEXES

—

CATALOGUE DES MOLLUSQUES TESTACÉS

Trouvés dans les environs d'Alençon

Par M. J. LEBOUCHER, pharmacien à Alençon

Testacella holiotidea Dr. Jardins cultivés, Alençon, A. R.

Lunax maximus L. Lieux humides, caves, Alençon, C.

— *agrestis* L. Jardins, T. C.

— *sylvaticus* Dr. Forêt d'Écouves, au pied des arbres, P. C.

Vitrina pellucida Müll. Mousse humide, au pied des arbres, forêts d'Écouves et de Mesnil-Brout, A. C.

Zonites lucida Dr. Sous les pierres, au pied des murs, Alençon, C.

— *cellaria* Mül. Caves humides, sous les pierres, Alençon, *Sées, Macé*, Ab. R. P. C.

— *nitida* Mül. Bord des ruisseaux, La Fuie, Gué de Gesne, *Sées, Macé*, Ab. R. A. C.

— *nitidula* Dr. Mousse humide, bord des ruisseaux, Gué de Gesne, R.

— *cristallina* Mül. Sous les pierres avoisinant les cours d'eau, La Fuie, A. C.

— *fulva* S. Mousse humide. Échantillons trouvés morts dans la Fuie lors d'une inondation, R.

ion rufus L. Prairies (il offre plusieurs varié-

tés de nuances, depuis l'orange jusqu'au brun foncé), C.

Helix rotundata Mül. Sous les pierres, au pied des arbres, Alençon, Domigny, *Sées*, Ab. C.

— *aculeata* Mül. Un échantillon trouvé vivant à Neuilly-le-Bisson, dans la mousse, R.

— *pygmæa* Drap. Un échantillon trouvé à Ozé, près Alençon, bord des ruisseaux, R.

— *ericetorum* Mül. Bord des chemins, champs calcaires, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *striata* Drap. Champs calcaires, Courteilles, *Sées*, Ab. R. C.

— *candidula* Drap. Sous les pierres, parmi les plantes, Arconnay, près Alençon (je ne l'ai pas rencontrée dans l'Orne), P. C.

— *pulchella* Drap. Sous les pierres, dans les vieux murs, Alençon, *Sées, Macé*. Ab. R. C.

— *pulchella* var. *Costata*. Mêmes localités, P. C.

— *carthusiana*, Mül. Sur les plantes, terrains calcaires, Damigny, *Sées, Berdhuis, Mesnil-Vin*, P. C.

— *rufilabris* Jef. Trouvé deux échantillons à Saint-Paterne, près Alençon, R.

— *hispida* L. Jardins, bord des ruisseaux, Alençon, *Sées*, Ab. R. C.

— *aspersa* Mül. Partout, Ab. R. C.

— *lapicida* L. Vieux murs, rochers, Alençon, *Macé, Cuissay*, Ab. R. P. C.

— *nemoralis* L. Haies, jardins, partout, Ab. R. C.

— *hortensis* Mül. Haies, jardins, partout, plus commune à Sées, Ab. R. C.

Helix pomatia L. Haies, Gué de Gesne, *Mortagne*, *Ste-Ceronne*, *Berdhuis*, *Bois-Roussel*, Ab. C.

— *limbata* Dr. *Signalée à Sées par l'abbé Richer.*

Bulimus obscurus Müll. Dans la mousse, sous les pierres, La Fuie, Gué de Gesne, *Sées*, Ab. R. C.

Pupa muscorum L. Vieux murs, Alençon, La Ferté-Macé, *Sées*, *Cuissay*, Ab. R. C.

— *umbilicata* Drap. Vieux murs, Alençon, C.

Vertigo pygmæa Drap. Mousse humide, au pied des murs, La Fuie, P. C.

— *antivertigo* Drap. Un échantillon trouvé mort dans La Fuie, R.

Balea perversa L. Vieux murs, Alençon, *Sées*, Ab. R. P. C.

Clausilia laminata Mont. Pied des arbres, dans la mousse, Gué de Gesne, près Alençon, P. C.

— *nigricans* Jef. Vieux murs, rochers, pied des arbres, Alençon, Damigny, Ecouves, *Sées*, Ab. R. C.

— *parvula* Stude. Beauséjour, près Condé-sur-Sarthe, R.

Zua lubrica Müll. Lieux humides, La Fuie, Gué de Gesne, *Sées*, Ab. R. A. C.

Cæcilianella acicula Mül. Mousse humide. La Fuie, Damigny, R.

Succinea putris L. Sur les plantes aquatiques, La Sarthe, ruisseaux de La Fuie, Alençon, Ab. R. C.

— *pfeifferi* Ross. Ruisseau du Gué de Gesne, Alençon, A. C.

— *oblonga* Drap. La Sarthe et ruisseaux près Courteilles, P. C.

Carychium minimum Mül. Mousse humide, bord [illegible]seaux, La Fuie. A. C.

Ancylus fluviatilis Mül. La Sarthe, Saint-Cénéri, C.

— *lacustris* Mül. Gué de Gesne, près Alençon, La Fuie, *Sées*, Ab. P. C.

Lymnæa stagnalis L. La Sarthe à Alençon, La Fuie, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *truncatula* Mül. La Sarthe à Alençon, La Fuie C.

— *auricularia* L. La Sarthe, à Alençon, La Fuie, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *limosa* L. La Sarthe à Alençon, La Fuie, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *pereyra* Mül. La Fuie. P. C.

— *palustris* Mül. La Sarthe et ruisseaux près Alençon, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *glabra* Mül. Les Aulnayes, étang de Saint-Denis, P. C.

— *glutinosa* Mül. Ruisseaux près Courteilles, R.

Planorbis Corneus, L. La Sarthe et ruisseaux, Alençon, *Sées*, Ab. R. C. C.

— *carinatus* Mül. La Fuie, Gué de Gesne, *Sées*, *Le Mesle*, Ab. R. C. C.

— *complanatus* L. La Fuie, P. C.

— *Rotundatus* Poiret. La Fuie, Gué de Gesne, C.

— *vortex* Mül. La Fuie, Gué de Gesne, Alençon, C.

— *contortus* Mül. La Fuie, Gué de Gesne, Alençon, C.

— *albus* Mül. La Sarthe, à Alençon, C.

— *nautileus* L. Variété *Cristatus*, La Sarthe, Alençon, A. R.

— *nautileus* L. Variété *Imbricatus*, La Sarthe, Alençon, A. R.

Planorbis fontanus Ligh. Gué de Gesne, A. R.

— *nitidus* Mül. La Sarthe à Alençon, A. R.

Physa fontinalis L. La Fuie, les Aulnayes, *Sées*, Ab. R. A. C.

— *hyphorum* L. La Fuie, *Sées*, Ab. R. P. C.

Bithinia tentaculata L. La Sarthe, ruisseaux, Alençon, *Sées*, Ab. R. C. C.

Valvata planorbis Drap. La Sarthe, à Alençon, A. R.

— *piscinalis* Mül. La Brillante, la Sarthe, *l'Orne, La Rouge*, Ab. R. C.

Cyclostoma elegans Mul. St-Paterne, près Alençon, *Bellême*, *Mortagne*, *Sées*, Ab. R. P. C.

Nerituia fluviatilis L. La Sarthe, St-Cénéri, *Le Mesle*, *La Rouge*, Ab. R. A. C.

Unio littoralis Cuvier. La Sarthe, à Alençon, St-Cénéri.

— *batavus* Lam. Id.

— *requiem* Drap. Id.

— *pictorum* L. La Sarthe, *Sées*, *La Rouge*, Ab. R.

On rencontre plusieurs variétés de ces unias dans la Sarthe (rivière) et dans l'Orne.

Margaritana, *margaritifera* L. J'ai vu deux échantillons trouvés vivants dans la Sarthe.

Anodonta cygnea L. Ou plutôt des variétés ; je n'ai pas trouvé le type. — Étang de Verveine, Radon, *La Ferté-Macé*, Ab. R.

— *anotina* L. Rivière La Sarthe, *l'Orne*, *Sées*, *Le Mesle*, Ab. R.

— *complanata* Zeigler. Id.

[illegible]*cinalis* Dupuy. Id.

[illegible]*is corneum* L. Ruisseaux de Courteilles et la [illegible] Alençon, C.

Cyclas corneum, Variété *Nucleus*. La Fuie, R.
— — Variété *Rivalis*. La Fuie, A. C.
— *lacustris* Mül. La Fuie, La Sarthe, A. C.
— *caliculata* Drap. Ruisseaux, boues, Courteilles, *Sées, La Rouge*, Ab. R. P. C.
Pisidium amnicum Mül. La Fuie, Courteilles, P. C.
— *pusilum* Gm. La Fuie, Courteilles, P. C.
— *Henslowianum*. Échantillons trouvés morts dans la Fuie.

N. B. — Au point de vue conchyliologique, il reste certainement à trouver dans le département de l'Orne. Les espèces nommées ont été trouvées par moi ou apportées vivantes avec le lieu exact de leur récolte. Malheureusement, le peu de temps dont je dispose ne m'a pas permis d'étendre loin mes recherches ; aussi, je serais heureux d'entrer en relation avec les personnes qui s'occupent de cette branche d'histoire naturelle, afin d'arriver à enrichir notre département d'une faune complète.

Aujourd'hui, les Bivalves sont divisées en un grand nombre de variétés bien déterminées. Dans ce court travail, j'ai seulement cité les espèces, réservant pour plus tard la détermination de ces variétés.

Alençon, le 1er octobre 1894.

N. B. Les localités soulignées m'ont été communiquées par M. l'abbé Richer, auquel j'exprime toute ma reconnaissance.

CHANSONS POPULAIRES

Communication de M. Ch. Vérel

[Notre modeste notice parue en 1890 dans l'*Annuaire d'Argentan*, renferme quelques détails susceptibles de faciliter l'étude de l'un des sujets ethnographiques portés au programme du Congrès de l'Association Normande.

Nous nous bornerons aujourd'hui à communiquer à nos savants confrères deux *chansons de mariées*, dont la naïveté toute villageoise et l'antiquité relative paraissent dignes d'une mention au Folk-Lore normand.

Les couplets, dont suit le texte, tel que nous l'avons recueilli nous-même, se disent vers la fin des repas de noces.

La première chanson est encore populaire dans les cantons de Courtomer et de Sées ; elle en a parfois franchi les limites. C'est une sorte de sérénade, avec accompagnement de violon, que chantent les garçons d'honneur, en se tenant humblement à la porte de la salle du festin. La mariée et les demoiselles de suite, restées dans la maison, donnent la réplique aux chevaliers de l'île de Bourbon.

Quant à la deuxième chanson, qui contient de sages conseils adressés aux nouveaux mariés par les demoiselles d'honneur, elle n'est plus guère connue que des vieillards, originaires de la contrée. — Ch. VÉREL.]

CHANSON DE LA MARIÉE

(Recueillie dans les cantons de Sées et de Courtomer, 1880)

I

De l'île de Bourbon,
Nouvelle mariée,
Nous venons sans façon
Chanter votre hyménée.

II

Messieurs, je n'connais point
Ni vos chants ni vous-mêmes;
Passez votre chemin,
Je vous en pri' moi-même.

III

Avant de nous r'tirer,
Madam' la mariée,
Permettez-nous d'chanter
Votre heureus' destinée.

IV

Chantez, Messieurs, chantez,
La société s'empresse
A bien vous écouter,
Je vous en fais promesse.

V

Vous vivrez très longtemps
Sans peine sur la terre,
Et votre époux constant
Sera doux et sincère.

VI

Continuez de chanter,
Chevaliers qui voyagent,
Puisque vous connaissez
Les dons du mariage.

VII

Dès l'âge du berceau,
Votre ange tutélaire
Vous prépara l'anneau
Aussi le diadème.

VIII

Vous nous comblez de biens,
De vœux et de richesses,
Et vos doux entretiens
Nous mett' en allégresse.

IX

L'Églis' vient de bénir
Votre union, époux tendres,
Et vous garde à venir
Des richess' abondantes.

X

Le ciel soit adoré,
Les anges et Dieu lui-même,
Et vous qui prédisez
Soyez bénis de même.

XI

Vous tous qui contemplez
Votre jeune épousée,
Priez-la de bonté
Qu'elle nous permett'l'entrée.

XII

Entrez, Messieurs, entrez,
Partagez notre fête,
Car vous le méritez,
Sans savoir qui vous êtes.

XIII

En vous remerciant,
Madam' la mariée,
Oui, nous allons entrer
Pour vous voir couronnée.

(Les garçons d'honneur rentrent dans la salle du festin et chantent leur dernier couplet).

XIV

Salut, respect, honneur,
O société aimable !
Nous entrons de grand cœur
Pour vous y voir à table.

CHANSON DE LA MARIÉE

(Recueillie dans le canton du Merlerault, 1894)

1er Couplet.

Joyeux époux, puisque c'est la journée
De couronner vos vœux et vos succès
Par les liens d'une douce hyménée,
Vous voilà donc bien unis désormais :
Vous arrachant d'une mère chérie,
C'est pour voler dans les bras d'un époux.
Oui, c'est le plus beau jour de votre vie :
Goûtez en paix les plaisirs les plus doux.

Refrain.

Vivez toujours en paix,
Pas de trouble en ménage,
Que le doux mariage
Vous unisse à jamais.

2e Couplet.

Ah ! c'est à vous, nouvelle mariée,
Que nous adressons ces joyeux couplets :
Aujourd'hui votre tête est couronnée
Et votre sein est orné d'un bouquet.
Comprenez bien ce que vous devez faire,
Rappelez-vous de la soumission
Que vous devez à un époux si cher,
Le ciel bénira votre maison.

(*Au refrain.*)

3e Couplet

Vous, marié, suivez cette méthode ;
Chérissez bien l'objet que vous prenez,
Vous savez que maintenant c'est la mode
De se déplaire quand on est marié.
Que dans l'amitié vos cœurs se rassemblent
Et que l'union soit toujours parmi vous :
Vous passerez des jours heureux ensemble,
Voilà les vœux d'véritables époux.

(*Au refrain.*)

4e Couplet

Si ma chanson venait à vous déplaire,
Dites-le moi, vraiement je finirai.
Voilà, Messieurs, tel est mon caractère,
Quand, pour l'hymen, je dois bien déclarer
Le marié et son épouse aimables.
La compagni' voudra bien m'excuser
Si mes couplets ne sont pas favorables ;
Mes derniers vœux sont encore de chanter.

(*Au refrain.*)

5e JOURNÉE, DIMANCHE 29 JUILLET.

Le dimanche matin, suivant l'usage, les membres du bureau de l'Association Normande ont tenu une séance administrative où ont été discutées et réglées certaines affaires d'ordre intérieur. Ils ont pu choisir et déterminer le lieu de réunion pour 1895. Le congrès aura lieu à Carentan.

Avant la distribution des récompenses, la ville d'Alençon avait organisé un concert et préparé l'ascension d'un ballon en l'honneur de l'Association Normande.

Au moment où l'excellente musique du 130e de ligne, venue de Mayenne, se faisait entendre, un orage violent s'apprêtait à éclater sur la ville.

« Pendant qu'on écoutait la musique et que les applaudissements de la foule se faisaient entendre à la fin de chaque morceau, — dit un journal de la localité, — le gonflement du ballon s'opérait sans incident. Le ciel était gros de nuages; quelques larges gouttes d'eau qui étaient déjà tombées faisaient pressentir un orage.

« L'aéronaute, malgré cela, n'en continuait pas moins les préparatifs du départ... et la foule anxieuse, voyant que l'orage allait éclater, se demandait s'il allait partir, et s'il partait, ce qui allait arriver de cette périlleuse ascension...

« A quatre heures précises, le gonflement est terminé. L'aéronaute saute dans sa nacelle. Un amateur notre ville s'installe pour partir avec lui. Mais

l'air est tellement lourd que l'aérostat refuse de s'enlever. Force est à l'amateur, pour alléger le poids de la nacelle, de rester à terre.

« Le ciel est de plus en plus noir, il tombe quelques gouttes d'eau accompagnées de lointains grondements de tonnerre.

« Malgré cela, le solennel « lâchez tout! » est prononcé. L'aérostat s'élève lentement dans les airs. Il faut jeter du lest et encore du lest... Debout sur le rebord de sa nacelle, l'aéronaute salue la foule, qui répond par un immense applaudissement... mais presque aussitôt l'orage éclate avec fureur ; le tonnerre gronde avec fracas ; une pluie torrentielle ne tarde pas à tomber... L'aérostat est à une hauteur d'environ 700 mètres. La situation devient critique. L'aéronaute veut traverser les nuages chargés d'électricité, il jette son lest et monte... bientôt il disparaît tout à coup dans les nuages noirs, au-dessus desquels il ne peut s'élever. Là, une commotion électrique des plus violentes cloue l'aéronaute inerte au fond de sa nacelle, ballottée par les courants électriques. Frappé d'une décharge électrique qui paralyse ses membres, il perd la notion des choses et vogue à l'aventure des vents et des courants dans une nuit profonde... Le ballon est ballotté au milieu des nuées chargées d'électricité comme un esquif sur une mer houleuse. Le vent est si fort dans ces hautes régions que le ballon penche horizontalement; la nacelle est presque renversée; l'aérostat fort endommagé ne peut plus supporter le choc des éléments, il descend à une vitesse heureusement modérée par la densité de l'air, et bref, après avoir

subi quelques avaries nouvelles dans les arbres, vient atterrir à Chassé, où l'aéronaute est recueilli chez M. Lecomte, de Montigny. Là il reçoit tous les soins que comporte son état après cette périlleuse ascension, où c'est miracle qu'il n'ait pas laissé sa vie.

« Il a pu être ramené à Alençon en voiture dans la soirée. Il a passé la nuit à l'hôtel de la Victoire, où il était encore hier fort souffrant des commotions électriques qu'il avait reçues.

« Pendant ce temps-là, la distribution des récompenses avait lieu sous la halle aux toiles. »

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

A quatre heures et demie, M. le conseiller de préfecture Bruneteau, spécialement délégué par M. le préfet, a déclaré la séance ouverte.

Ensuite, M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général du Congrès, a proclamé les lauréats dans l'ordre suivant :

CONCOURS D'ANIMAUX

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux de race normande.

1er prix, 200 *fr.*, M. Potonnier, à Montchevrel.
2e — 150 *fr.*, M. Louis Croisé, à Mesnil-Erreux.
3e — 100 *fr.*, M. Léonard Desprez, à Orville.
... *supplémentaire*, créé par le jury, 40 *fr.*, ...is Laverge, à St-Contest (Calvados).

Mention très honorable, Médaille d'argent :
M. René Royer, à Valframbert.
Mentions honorables, Médailles de bronze :
M. Alphonse Pichon, à Carrouges;
M. Gévérouin, à Marchemaisons.

Vaches laitières normandes.

1er prix, 200 *fr.*, M. Alph. Gazon, à Lignères.
2e — 150 *fr.*, M. Léonard Desprez, à Orville.
3e — 100 *fr.*, M. Chesnel, à Argentan.
4e — 80 *fr.*, M. Lecourt, aux Ventes-de-Bourse.
5e — 80 *fr.*, M. Chesnel, à Argentan.
6e — 70 *fr.*, M. Cénéri Bignon, à Bures.
Mentions très honorables, Médailles d'argent :
M. Louis Croisé, à Mesnil-Erreux ;
M. Lubrun, au Mesnil-Broult;
M. Gazon, à Lignières ;
M. Rousier, à Alençon ;
M. le comte Lemarois, à Lonray.
3 Mentions honorables, 3 Médailles de bronze, M. Gazon, à Lignères.

Génisses normandes de 1 à 3 ans.

1er prix, 200 *fr.*, M. Maurice Grimaux, à Percy (Calvados).
2e prix, 150 *fr.*, M. François Laverge, à St-Contest.
3e — 100 *fr.*, M. le comte Lemarois, à Lonray.
4e — 80 *fr.*, M. Gazon, à Lignères.
5e — 80 *fr.*, M. Paris, maître d'hôtel à Alençon.
6e — 70 *fr.*, M. Corbière, à Nonant.
Mentions très honorables, Médailles d'argent :

M. Adolphe Grimaux, à Percy;
M. Gazon, à Lignères;
M. le comte Lemarois, à Lonray.

Prix d'ensemble.

1er prix, Médaille d'argent grand module, de la Société des Agriculteurs de France, M. Gazon, à Lignères.

2e prix, Médaille d'argent grand module, M. Lubrun, au Mesnil-Broult.

ESPÈCE OVINE.

Races françaises.

Mâles.

Prix unique, 60 *fr.*. M. Leroux, à Valframbert.

Femelles.

1er prix, 60 *fr.*, M. Duboust, à Mieuxcé.
2e — 30 *fr.*, M. Leroux, à Valframbert.

Races étrangères.

Femelles.

Prix unique, 60 *fr.*, M. le comte Lemarois, à Lonray.

ESPÈCE PORCINE.

Mâles.

1er prix, 60 *fr.*, M. Lubrun, à Mesnil-Broult.
2e — 40 *fr.*, M. Aimable Lebouc, à Ciral.

Femelles.

1er prix, 60 *fr.*, M. Gévérouin, à Marchemaisons.
2e — 40 *fr.*, M. René Royer, à Valframbert.
3e prix supplémentaire, 30 *fr.*, M. Aimable Lebouc, à Ciral.

SERVITEURS AGRICOLES.

« Messieurs, dit M. Le Vavasseur, à tous ses Congrès, parmi les récompenses qu'elle décerne, l'Association Normande aime à faire la part des vieux serviteurs agricoles. Elle répète tous les ans qu'elle croit honorer en même temps les maîtres et les domestiques en récompensant ceux-ci de leurs longs et loyaux services. La fidélité est réciproque. Elle répète aussi que si elle ne décerne à ses lauréats que des médailles, c'est qu'elle pense qu'une gratification ou une augmentation de salaire enlèveraient peut-être quelque peu de son haut caractère au témoignage d'honneur qu'elle donne aux membres inférieurs, mais respectés de la famille agricole. »

HOMMES.

M. Désiré Simon est homme de journée depuis 41 ans à la ferme du Chesnay, commune de Heugon.

L'Association lui décerne une médaille d'argent grand module.

M. Louis Villedieu, homme de journée, est employé aux travaux agricoles depuis 23 ans et 5 mois chez M. Pierre Duval à Neuilly-le-Bisson.

L'Association lui décerne une médaille d'argent.

M. Romain-Auguste-François Morand n'est domestique de M. Pierre-Gustave Gévérouin, à Marchemaisons, que depuis quatorze ans. La durée de ses services est inférieure à celle ordinairement exigée des candidats aux récompenses de l'Association Normande ; mais en considération de son âge, — Morand n'a que 26 ans, — et de l'excellence du certificat délivré par M. le Maire de Marchemaisons, elle décerne une médaille de bronze à Romain Morand.

Elle voudrait pouvoir donner le même témoignage à M. Louis Bouet, domestique chez M. René Royer, cultivateur, à Valframbert. Mais, en présence du peu de durée de son service, — 9 ans, 4 mois, 10 jours, — elle ne peut que l'engager à persévérer en le citant honorablement.

FEMMES.

Mme Anne Rocher, âgée de 54 ans, est depuis 40 ans au service de M. Pierre Duval, propriétaire à Neuilly-le-Bisson. Son certificat est excellent.

L'Association Normande croit devoir décerner à cette fidèle servante une récompense honorifique plus élevée que celle qu'elle vient d'attribuer à Désiré Simon, qui l'emporte sous le rapport de la durée du service, mais qui est employé à la ferme du Chesnay seulement en qualité de journalier.

Anne Rocher est servante, ce qui lui donne plus véritablement le caractère propre des aides agricoles l'Association Normande aime à récompenser.

décerne à Anne Rocher une médaille de ver-

Elle décerne une médaille d'argent à Augustine Haye, domestique depuis 23 ans et 5 mois chez M. Pierre Vanier, au Mesnil-Brout.

PRODUITS AGRICOLES.

Médaille de vermeil, M. Douet, agriculteur, à Sées, pour ses céréales et l'introduction de plantes nouvelles.

Médaille de vermeil, M. Isidore Leroux, cultivateur, à Valframbert, pour l'ensemble de son exposition (laines, beurres, fromages, cidre, poiré, eau-de-vie et céréales).

Médaille d'argent grand module, M. Despierres, éleveur, à Valframbert, pour ses cidres et eaux-de-vie.

Médaille d'argent grand module, M. Delaunay, propriétaire, à Sées, pour ses cidres et eaux-de-vie.

Médaille d'argent, M. Philippot, à Bures, pour ses beurres.

Médaille de bronze, M. Lecourt, aux Ventes-de-Bourse, pour sa vieille eau-de-vie de cidre.

Mention honorable, M. Christophe, propriétaire, à Pacé, pour ses blés récoltés en 1893.

Mention honorable, M. Alexis Leprince, cultivateur, à Aunou-sur-Orne, pour ses choux Rutabaga.

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Un diplôme est décerné à M. Veuclin, publiciste à Bernay, comme témoignage de satisfaction et d'encouragement pour ses recherches historiques et littéraires.

BANQUET

Un journal d'Alençon a rendu compte du banquet de la façon suivante :

« **Le Banquet de l'Association Normande**

L'Association Normande a clos son Congrès avant-hier, dimanche, par un banquet auquel la presse locale avait été gracieusement conviée par M. le Maire d'Alençon et le Conseil municipal.

Ce banquet a eu lieu à 7 heures du soir, à l'hôtel de la Pyramide, tenu par M. Paris, et a été servi, hâtons-nous de le dire, de façon à satisfaire les plus difficiles. Nous devons au restaurateur — qui est habitué depuis longtemps, du reste, aux compliments — des éloges justes et mérités.

Voici le menu :

Potage velouté
Saumon sauce Génoise
Filet de Bœuf Périgueux
Poulet Toulouse
Gigot de Pré-Salé
Salade
Flageolets
Langouste Mayonnaise
Plum-Pudding
Dessert

VINS

Saint-Estèphe, Meursault, Champagne
Café

Étaient présents trente-trois convives, parmi lesquels nous relevons au hasard et en dehors du comité de l'Association Normande les noms de MM. Bruneteau, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. le Préfet, absent, docteur Chambay, maire d'Alençon, Legrand, Fresnay, Aveline, Leurson, Leprêtre, conseillers municipaux, Lemaréchal, avocat, Adhémar Leclerc, résident de France au Cambodge, Delbauve, capitaine de gendarmerie, Descoutures, greffier de la justice de paix, du Mesnil de Montchauveau, Thomeret et Macaire, chefs de division à la préfecture, Dehail, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés, au champagne, dans l'ordre suivant :

Toast de M. Bruneteau.

« Messieurs,

« Je suis très heureux que M. le préfet, qui n'a pu se joindre à nous, ait bien voulu me déléguer pour assister à cette fête... Il m'a chargé de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir y assister lui-même. Il aurait vivement désiré vous témoigner la satisfaction qu'il aurait éprouvée en voyant les beaux résultats dus à vos efforts persévérants.

« C'est donc en son nom, et au mien, que je remercie MM. les membres de l'Association Normande — et particulièrement leur aimable président, M. de Beaurepaire — du gracieux accueil qu'ils ont bien voulu me faire.

« Je remercie également M. le maire et le conseil municipal de m'avoir convié à cette réunion ; ce qui

me permet d'être l'interprète de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture.

« Veuillez, je vous prie, Messieurs, vous joindre à moi pour porter un toast à M. le président de la République. »

Toast de M. le docteur Chambay.

« Messieurs,

« Mercredi dernier, j'avais l'honneur de souhaiter la bienvenue aux hôtes illustres qui avaient bien voulu venir célébrer à Alençon le 62e Congrès de l'Association Normande. Je le faisais comme je le pensais, c'est-à-dire de tout cœur...

« Aujourd'hui, cette réunion est une soirée d'adieu, serait-ce la fin de relations commencées d'une façon si agréable ? — je ne peux le croire.

« Si les luttes politiques divisent trop souvent les hommes, il est un point sur lequel tous les gens intelligents et de bonne foi se rencontrent toujours. Ce point, Messieurs, c'est l'amélioration du sort des déshérités de la fortune. Quand, en effet, nous voyons ces efforts, faits depuis si longtemps, pour que le rendement des terres soit plus considérable, pour que les animaux soient meilleurs ou plus beaux, est-ce vraiment là l'idée seule que nous poursuivons ? — Non, Messieurs, nous voulons que les terres rapportent plus au cultivateur, que les animaux plus beaux se vendent plus facilement, afin que cette usine immense, qui s'appelle la terre, produise le plus possible à celui qui la [illegible]lle, — et lui donne joie, richesse, bonheur.

C'est pour ce motif que nous devons encourager les sociétés d'agriculture.

« Cet intérêt énorme que nous portons aux choses matérielles n'empêche pas de consacrer quelquefois de bons moments aux plaisirs de l'esprit — comme certains d'entre vous le font au grand avantage de leurs auditeurs. En terminant, Messieurs, j'émets le vœu que vous soyez moins longtemps sans revenir au milieu de nous; mon dernier mot n'est pas *adieu*, mais *au revoir!* »

Toast de M. de Beaurepaire.

« Messieurs,

« J'ai habité autrefois Alençon, et je n'ai jamais perdu le souvenir des années heureuses que j'y ai passées...

« La jeunesse est pour quelque chose dans l'impression qui m'est restée : mais votre ville peut également réclamer sa part.

« Depuis cette époque — déjà lointaine — tout s'est bien modifié...

« Si l'on retrouve avec grand plaisir notre belle église Notre-Dame, notre élégant Hôtel-de-Ville et la Tour Couronnée, qui donne à la place d'Armes un aspect si pittoresque, on constate, en même temps, que des constructions bien entendues s'élèvent de tous les côtés, que de nouveaux quartiers ont été créés et que vous avez trouvé dans l'organisation militaire actuelle des éléments d'animation et de prospérité.

« Dans une autre enceinte, M. le maire d'Alençon a d'ailleurs indiqué avec tant de précision et d'exactitude

les transformations heureuses qui se sont accomplies, au point de vue matériel, dans la ville et dans le département que je me reprocherais véritablement d'insister.

« Je n'insisterai pas davantage sur les progrès agricoles qui frappent tous les yeux et dont le Concours d'animaux nous apportait hier un nouveau et significatif témoignage.

« C'est d'un autre côté que je voudrais en effet attirer, en ce moment, votre attention.

« Il y a quelques mois, lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments des Facultés à Caen en présence des délégués des universités étrangères, aux costumes éclatants, M. le ministre de l'Instruction publique prononçait de nobles et généreuses paroles.

« En fêtant la résurrection de l'Université normande, il faisait appel au dévouement de tous pour reconstituer la vie provinciale et pour créer sur tous les points de la France des foyers intellectuels.

« Cette propagande décentralisatrice, nous l'avons applaudie souvent sur les lèvres de notre fondateur Arcisse de Caumont, nous l'applaudissons avec la même sincérité et la même ardeur sur les lèvres de M. le ministre de l'Instruction publique.

« Vous êtes, Messieurs, laissez-moi vous le dire, entrés d'ailleurs depuis longtemps dans cette voie.

« Vous aviez autrefois votre vieil historien Odolant Desnos.

« Vous avez aujourd'hui M. de La Sicotière, qui, avec une activité et un bonheur merveilleux, a poussé les recherches dans toutes les directions et qui voit marcher aujourd'hui dans les mêmes sentiers des érudits comme M. Louis Duval et le comte de Contades.

« Vous avez des critiques d'art d'un tact exquis, comme Chennevières, des peintres comme Gaston La Touche, des sculpteurs comme Leroux, des graveurs comme Chaplin, des géologues et des botanistes comme M. Letellier et l'abbé Letacq, des explorateurs comme M. Adhémar Leclerc, des poètes enfin qui forment une sorte de bataillon sacré et qui s'avancent en bon ordre, sous la bannière du maître symphoniste qui s'appelle Gustave Le Vavasseur.

« Je puis arrêter là cette énumération dont vous avez le droit d'être fiers. Elle honore le présent ; elle nous rassure pour l'avenir.

« Je lève mon verre et je porte la santé de M. le Maire d'Alençon et de la ville d'Alençon. »

Toast de M. le Comte de Marsy.

« Messieurs,

« J'ai lu dans quelque vieux chroniqueur — lequel, je ne saurais trop le dire — que les ducs de Normandie convoquaient tour à tour dans les villes de leurs Etats les barons, les membres du clergé et les représentants des villes pour entendre leurs réclamations, écouter leurs vœux et prendre, d'après leurs avis, des résolutions pour l'administration de leurs États ; ce fut l'origine de l'*Échiquier*.

« Tel n'est-il pas aujourd'hui, Messieurs, avec le pouvoir législatif en moins, le but que, depuis plus de soixante ans, poursuit l'Association Normande ? — La réunion de vos Annuaires est le vaste recueil de tout ce qui touche à chacun des cantons de la Norman-

die et renferme le résultat de ces enquêtes, poursuivies avec tant de succès par notre fondateur, Arcisse de Caumont, et par ses successeurs, MM. de Glanville et de Beaurepaire.

« Dans ces enquêtes, Messieurs, vous faites avec raison la plus large part à l'agriculture, à l'industrie, à l'état moral des populations; mais, par une sage mesure, les études historiques figurent dans vos travaux et l'archéologie occupe une place dans vos excursions.

« Nous avons trouvé ici le plus utile concours pour cette partie de nos recherches parmi les membres de la *Société historique et archéologique de l'Orne* — la plus jeune, mais non la moins active des Sociétés savantes de Normandie.

« Permettez-moi, Messieurs, de prendre la parole à titre exceptionnel au nom de la *Société des Antiquaires de Normandie*, la doyenne des Sociétés de la province, qui m'a fait, cette année, le grand honneur de me nommer comme directeur, de lever mon verre à la prospérité de la *Société historique et archéologique de l'Orne*.

« Je suis sûr, Messieurs, de vous voir vous associer tous au toast que je porte à son vénérable Président d'honneur : M. de La Sicotière, le doyen des érudits normands, que nous espérons voir longtemps encore à leur tête, leur donnant l'exemple d'une activité intellectuelle que nous lui envions; à son Président, M. Gustave Le Vavasseur, le prince des poètes normands, à M. Louis Duval, mon vieux camarade de trente ans, à cette École des Chartes, à laquelle la Normandie a [illegible] les élèves les plus distingués : les Guessard, les [illegible]elisle, les Beaurepaire et tant d'autres ! —

à tous les membres de la Société, *à la Société historique et archéologique de l'Orne.* »

Toast de M. Gustave Le Vavasseur.

Le dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-sept,
A pareil jour, pareil festin réunissait
L'élite de la Normandie ;
Messieurs, je suis en règle avec ma vanité,
Je puis modestement dire la vérité,
J'étais absent... par maladie.

Heureux qui, comme moi, n'est absent qu'à demi !
Un ami lut mes vers. N'était-ce qu'un ami ?
Je sais qu'il me gâte et qu'il m'aime...
Que, depuis quarante ans, il garde mes secrets,
Et, s'il ne valait pas mieux que moi, je dirais
Que c'est bien un autre moi-même...

Hier, je me suis mis à relire mes vers
Et les leçons d'antan et les conseils divers
Que les anciens donnaient en prose.
Saluons les savants qui peuvent inventer,
Pour moi, je m'aperçois que je vais vous chanter
Absolument la même chose !

Certes, l'esprit humain s'agite en notre temps,
Chaque jour, la science a depuis quarante ans
Dévoilé quelque ancien mystère ;
Elle trouble, elle éclaire et brûle les cités
Sans pouvoir assouvir ses curiosités,
Mais la terre est toujours la terre...

Rien ne vient sans soleil, sans soins et sans engrais ;
Si Pâture et Culture ont fait quelques progrès

Depuis le temps de Columelle,
Le peuple se nourrit de la même façon
Et c'est, sobre ou gourmand, le même nourrisson
Qui tette la double mamelle.

Modifiant ses lois et ses conditions,
Le travail qui fermente au cœur des nations
Veut changer la face du monde,
Seul, comme au premier jour du labeur des humains,
Le laboureur dépense et sème à pleines mains
Son capital que Dieu féconde...

Nul travail n'est plus rude et nul gain n'est moins sûr,
L'ennemi rôde encore autour de l'épi mûr,
Il se moque de la science,
Mais l'humble paysan se sent un protecteur
Et, sachant qu'il a Dieu pour collaborateur,
Il travaille et prend patience.

Si les glaces d'hiver et les rigueurs d'été
Condamnent son domaine à la stérilité,
Il se résigne et recommence ;
Croyant le voir sourire aux prochains horizons,
De la sévérité du maître des saisons
Il en appelle à sa clémence.

Parfois il se résigne un peu trop ; le travail
Est un joug fait pour l'homme et non pour le bétail,
Malheur à celui qui blasphème
Et qui jette un regard envieux et méchant
Sur le Seigneur du ciel et le Maître du champ !
Honte à qui se trahit soi-même !

L'heure de l'abondance est bien douce, ô Normands,
Elle a des vanités et des contentements

Inconnus à l'heure stérile,
Le vaincu n'eut jamais le rire du vainqueur,
Mais l'heure de l'épreuve amère est saine au cœur,
Mes amis — c'est l'heure virile.

La terre nourricière, obstinés paysans,
Qu'il vous faut arroser de sueurs tous les ans
Est un morceau de la Patrie.
Salut ! vaillant semeur, salut ! gai moissonneur,
Le champ que vous foulez est votre champ d'honneur,
Qui laboure, combat et prie ;

Je bois à vos travaux, je bois à vos santés !
Aux soldats du labour à la glèbe entêtés !
Aux braves gens, aux bonnes femmes !
A la javelle d'or ! Aux champs ! Aux prés fleuris !
Je bois à la santé des corps et des esprits,
A la paix des cœurs et des âmes

HISTOIRE ET LÉGENDE

D'UN PLAT

Par M. Léon de LA SICOTIÈRE

Il fut un temps, et ce temps remonte déjà à trente ou quarante ans et même davantage, où la ville d'Alençon comptait beaucoup plus de collectionneurs et de curieux qu'elle n'en renferme aujourd'hui. Ils faisaient aux amateurs du dehors et surtout ils se faisaient entre eux une rude concurrence. Citons au hasard : le Dr Léger qui avait pris l'initiative dès 1820, et qui, à une époque où les vieilleries étaient tout à fait démodées, était arrivé à former un cabinet fort curieux de meubles, de tableaux, de curiosités de toute espèce ; — M. de Beaurepaire, notre éminent directeur, faïences et livres ; — Hupier, numismatique et ornithologie ; — Mme de La Billardière, conchyliologie et herbier ; — Bon Le Camus, Deville, tous deux receveurs généraux, et de Buhat, numismatique ; — Léon Delaunay, tableaux ; — [illegible]ertre, faïences et livres ; — Lecomte-

Brisard, meubles anciens; — Despierres, faïences; — Auguste Poulet-Malassis, livres et faïences; — docteur Prévost, conchyliologie; — Letellier, histoire naturelle; — Lebouc, objets divers; — docteur Libert, curiosités orientales et de tout pays; — Prosper Dupont, tableaux; — Auguste Dupont, céramique et broderies; — Godard, gravures; — etc. (1). Je collectionnais moi-même depuis 1836, surtout les livres et les autographes, mais recueillant à l'occasion — et la cherchant même, quand elle ne s'offrait pas toute seule — des objets d'art ou de curiosité fort divers.

C'est d'un épisode assez singulier de ces recherches que je demande à mes amis de l'Association Normande la permission de les entretenir un moment.

C'était en 1868, je crois. J'étais allé à Hèloup — Hèloup *le potier*, comme on l'appelait autrefois — pour y faire, sous la direction de M. Valluet, le très intelligent et très obligeant instituteur, une exploration des anciens ateliers de poteries qui existaient sur le territoire de cette commune : poteries très grossières, très lourdes, décorées de figures géométriques, mais aussi de têtes grimaçantes, et qui, rares partout ailleurs, sont si communes sur ce point de notre région et dans les environs. Sont-elles gauloises, comme d'aucuns l'ont

(1) MM. Lebouc, expert, Gouhyer aîné, Poirier, commis-greffier, faisaient le commerce de curiosités.

cru et imprimé ? Assurément, non. Sont-elles mérovingiennes ? carlovingiennes? un peu plus récentes, c'est-à-dire du commencement de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'elles sont fort anciennes, fort curieuses et qu'elles mériteraient une étude spéciale, que nous ferons peut-être quelque jour, si Dieu nous prête vie.

En m'enquérant, au cours de notre exploration, s'il n'existerait point dans le pays quelques vieilles faïences normandes — une des grandes *attractions* du temps, — j'appris qu'il devait se trouver chez de pauvres gens un plat de grande dimension, rapporté de Rouen, il y a longtemps déjà, et représentant un homme portant la *fière*. On ne savait pas ce qu'était la *fière*, mais pour la porter, il fallait être très fort et très vigoureux. Cet homme avait dû commettre un assassinat ; mais il avait obtenu sa grâce, et son histoire était écrite en toutes lettres sur le plat.

Un plat en vieille faïence de Rouen, représentant un sujet historique, avec inscription, quelle révélation !

De questions en questions, nous sûmes que le meurtrier, d'une bonne famille existant encore dans le pays, s'appelait Bourdon ; que la victime (qui était son cousin) se nommait Buard. Bourdon, tailleur d'habits, dans une lutte avec Buard qu'il voulait arrêter, l'avait frappé à la tête d'un coup de l'*aune* dont il était porteur et l'avait étendu

raide mort. La scène se passait dans le bois de Hêloup, sur le chemin d'Alençon à Gênes-le-Gandelain, dans le voisinage du gouffre que l'on nomme l'Ardoisière, parce qu'il y eut jadis en cet endroit un puits ardoisier. Bourdon et des amis qui l'accompagnaient y avaient traîné le cadavre (1).

Tout cela était un peu confus, mais la vue du plat éclaircirait peut-être la chose, et me voilà parti pour tâcher de le voir.

J'avouerai — et quel curieux vraiment digne de ce nom ne me comprendra ? — que ce n'est pas sans une certaine émotion que j'aperçus la chaumière où se cachait le trésor que j'allais visiter, que j'en franchis le seuil, que je m'assurai qu'il existait toujours, que je l'aperçus, sur le haut d'un buffet, couvert d'une poussière au moins décennale..... Mais, déception ! au premier coup de torchon, je vis que la prétendue inscription n'était qu'une imitation grossière des caractères chinois, que les figures formant l'encadrement de la scène principale étaient de vrais Chinois, que la scène

(1) L'Ardoisière de Hêloup a un renom sinistre auquel l'aventure de Bourdon et Buard a pu contribuer. Plusieurs malheureux y ont cherché la mort. D'autres, en nos jours mêmes, dont l'intention était moins arrêtée et qui, sans doute, ont trouvé l'eau du gouffre trop froide après y être descendus en se cramponnant prudemment aux branches des buissons, ont pu appeler au secours et être sauvés. On dit qu'il n'a point de fond : la vérité est [illegible] profondeur de 2 ou 3 mètres.

elle-même, où un personnage placé sous une sorte de dais présente un objet indéterminé à un monstre hideux, avait, y compris le dais et le monstre, un caractère chinois, qu'enfin le plat venu de Rouen était de fabrique nivernaise, ainsi que le prouve incontestablement l'emploi du manganèse dans la peinture.

D'autres observations, d'un ordre différent, doivent trouver ici leur place.

Ce plat a 51 centimètres de diamètre, bonne mesure; c'est une dimension respectable et qui n'a guère été dépassée. On connaît cependant des plats de 57 et même 58 centimètres.

Quelle en pouvait être la destination? Il est certain qu'ils se prêtaient mal aux exigences de la vie usuelle et journalière; ils auraient envahi toute la largeur des tables et laissé se refroidir bien rapidement les sauces qu'on leur aurait confiées. Aussi, servaient-ils le plus souvent d'ornement au fond des dressoirs.

Ils avaient aussi, plus rarement, un emploi culinaire. On pouvait y étaler quelques douzaines d'huîtres, y entasser les nombreuses pièces qui composaient les rôtis de jadis.

On sait, en effet, que ces rôtis se composaient, à l'occasion, d'un véritable entassement de viande; on servait jusqu'à 18 ou 20 perdrix dans un plat, [illegible] 15 poulets dans un autre (1).

(1) [illegible]otier, *Histoire de la faïence de Rouen*, 1870, [illegible]

Rappelons-nous la description classique d'un rôt par Boileau :

Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques,
Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
Autour de cet amas de viandes entassées,
Régnait un long cordon d'alouettes pressées,
Et sur les bords du plat, six pigeons étalés
Présentaient pour renfort leurs squelettes brûlés (1).

On voit que notre plat aurait eu peine à suffire à un pareil entassement (2).

Mais je reviens à mes premières observations sur le caractère chinois de la décoration du plat.

Ses honnêtes possesseurs et les ouvriers qui se trouvaient avec nous ne démordirent pas de leur conviction antérieure. C'était bien l'histoire de Bourdon qu'on avait représentée sur le plat, et la preuve, c'est qu'il l'avait rapporté de Rouen pour

(1) *Sat.* I.

(2) Une ordonnance de Louis XIII, de 1629, porte « défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition « qu'ils soient, d'user au service de leur table, pour quelque « prétexte et contenu que ce soit, même ès festins de « nopces et fiançailles, de plus de trois services, et d'un « simple rang de plats, sans qu'ils puissent être mis l'un sur « l'autre, et ne pourra avoir plus de six pièces au plat, soit « de bouilly ou rosty, de quelque sorte de menue volaille « ou gibier que ce puisse être. »

l'offrir à M. de Villiers, seigneur de la paroisse, qui lui avait fait obtenir sa grâce. Ce plat, laissé à de vieux domestiques, avait fini par arriver aux mains des possesseurs actuels.

Il y avait là un trait de lumière. Je me rappelai confusément le privilège de saint Romain, et je me demandai si tout ce qui m'avait été dit ou que j'avais sous les yeux ne se rapportait pas à ce fameux privilège, dont voici l'histoire en peu de mots :

D'après une légende fort accréditée, saint Romain, évêque de Rouen dans le VIIe siècle, avait délivré miraculeusement cette ville d'un dragon qui la désolait et qu'on nommait *la Gargouille*. « Et « fut, dit la légende, après ce que plusieurs per- « sonnes doubtant (craignant) la mort et danger « du dit serpent olrent (eurent) été reffusant « d'aller avecques lui. Et se voyant le dit mon- « sieur saint Romain, pour ce qu'il trouva que « deux prisonniers avoient esté condempnez à « mort pour leurs démerites, iceux prisonniers luy « firent baillié pour aller avec luy, dont l'un « d'iceulx prisonniers fist reffert; et, néantmoins, « procéda oultre ; et, après que mon dit sieur « saint Romain olt (eut) conjuré la dicte beste « ou serpent, lui mist une estolle au col et la « bailla à mener audit prisonnier qui estoit en sa « compagnie, jusques au pont de Seine; et, de « dessus icelui pont, fut jectée en la rivière ; et à « ce moyen, dessins ne fist aucun mal ni inconvé-

« nient au peuple ; et octroya le Roi qui estoit en « iceluy temps, que, en nom de Dieu et d'iceluy « monsieur saint Romain, seroit délivré ung prison- « nier » (1).

Cette libération avait lieu, en effet, tous les ans. Par un privilège unique en France, le chapitre de l'église de Rouen délivrait, le jour de l'Ascension, un condamné, quelquefois plusieurs, le plus souvent un meurtrier. Une procession solennelle suivait, dans laquelle, couronné de fleurs, le condamné gracié jouait un grand rôle. Il portait sur ses épaules un des brancards de la châsse ou *fierte* (c'était même chose dans l'ancien langage) de saint Romain; cette châsse existe toujours, renfermant les reliques du bienheureux. Une foule immense assistait à ce spectacle auguste et touchant, un de ceux que le peuple de Rouen regretta le plus quand la Révolution eut aboli le privilège de saint Romain avec tous les autres.

Il me parut dès lors assez propable que Bourdon et ses complices avaient dû leur grâce au chapitre de Rouen et à l'intercession de M. de Villiers, et que le fameux plat, qui devint plus tard ma propriété, avait été, en effet, un hommage à ce dernier de leur naïve reconnaissance.

A peine rentré chez moi, je feuilletais avec empressement l'*Histoire du Privilège de Saint-*

(1) Floquet, I, 13.

Romain par le savant Floquet (1), et j'y lisais le passage suivant (II, 520) :

1751. — « Lèvent la *fierte* » (c'était l'expression consacrée).

« Jean BOURDON, âgé de 29 ans, tailleur d'habits à Hesloup, près Alençon.

« Louis CHOISNET, âgé de 59 ans, fermier à Hesloup.

« François BUARD, âgé de 23 ans, journalier à Hesloup.

« Jean MARTIN, âgé de 32 ans, domestique à Hesloup.

« Vincent LEGROS, âgé de 57 ans, fermier à Saint-Pater.

« Jacques TESSIER, âgé de 32 ans, maréchal à Hesloup.

« Laurent BUARD (c'est toujours M. Floquet qui parle), parent de plusieurs d'entre eux, était un vagabond ; chaque jour il se signalait par quelque vol ou par d'autres dérèglements ; déjà il avait été condamné pour vol, les cavaliers de la maréchaussée le cherchaient partout. Le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement 1749, le cabaretier de la Fresnaie, paroisse à quatre lieues d'Hesloup, fit dire à Jean Bourdon et à d'autres parents de Laurent Buard, qu'il venait de surprendre en flagrant délit Laurent Buard commettant un vol chez lui, et qu'il le gardait comme prisonnier dans sa maison, prêt à le leur rendre s'ils venaient le cher-

(1) *Histoire du Privilège de Saint-Romain*, par A. Flo- greffier en chef de la cour royale de Rouen. Rouen, 2 vol. in-8°.

cher. Jean Bourdon et les prénommés se rendirent aussitôt à la Fresnaie ; ils emmenèrent Laurent Buard pendant la nuit et le cachèrent chez un fermier de la paroisse de Saint-Pater, de peur que les cavaliers de la maréchaussée ne l'arrêtassent. Leur dessein était de le conduire chez M. de Hesloup, qui leur avait promis précédemment de faire embarquer ce mauvais sujet pour les Iles, lorsqu'ils le voudraient. Le lendemain, ils vinrent le chercher et le conduisaient chez ce seigneur, lorsque, sur la route, Laurent Buard, irrité par les reproches que Jean Bourdon lui adressait sur tous ses méfaits, lui jeta une pierre dans l'estomac et le menaça de lui casser la tête. Bourdon tenait une règle à la main ; furieux contre Buard, il lui en donna un coup sur la tête et l'étendit mort à ses pieds. Saisis de frayeur, lui et ceux qui l'accompagnaient jetèrent le cadavre de Laurent Buard dans une ardoisière qui se trouve sur le chemin de Saint-Pater à Hesloup. »

Ces détails, empruntés par M. Floquet au dossier officiel, sur le vu duquel Bourdon et ses complices avaient obtenu leur grâce, confirmèrent presque littéralement ce que la tradition du pays venait de me révéler après plus d'un siècle écoulé depuis le meurtre. C'était bien la même victime, les mêmes meurtriers, dont les noms, victime et meurtriers, sont encore portés dans le pays ; la même rixe, le même instrument de travail devenu, involontairement sans doute, un instrument de mort ; le même empressement des meurtriers ou des maladroits à se débarrasser du cadavre en le jetant

dans l'Ardoisière, ce qui semble avoir aggravé leur cas plus que de raison. Le reste s'explique naturellement : l'intervention de M. de Villiers en faveur de pauvres gens, aux chagrins desquels il s'intéressait depuis longtemps; la grâce à eux accordée par le Chapitre, qui n'avait pas toujours eu la main aussi heureuse; leur reconnaissance se traduisant par l'hommage d'un plat en faïence de Nevers; acheté à Rouen, où ils se trouvaient pour lever la *fierte*, on l'aura supposé provenant des fabriques de cette ville. On comprend l'effort d'imagination qui leur aura fait voir, à eux ou à d'autres autour d'eux, quelque chose de symbolique dans les dessins dont ce plat était orné, ou plutôt la représentation même de la scène dont ils venaient d'être les héros et les bénéficiaires.

Ces dessins y prêtaient, il faut bien l'avouer, et beaucoup de légendes ont pu s'accréditer à moindres frais. Voyez, plutôt, cette bande de Chinois qui semble s'approcher avec terreur d'un monstre hideux, dont la gueule est fendue jusqu'aux oreilles; au-dessus d'eux, sous une sorte de dais, ce personnage qui paraît leur chef, présentant à la bête, quoi ? on ne sait trop si c'est une arme ou un gâteau, ou tout autre objet, une étole par exemple...; voyez surtout cette bête!... Ne comprend-on pas que des gens grossiers, étrangers aux arts et plus particulièrement aux arts de la Chine, aient cherché et, à force de chercher, aient cru trouver là, soit l'image de saint Romain

enchaînant la terrible Gargouille, soit celle du prisonnier délivré, portant processionnellement la *Fière* ou Fierte, qu'on pouvait bien supposer ressemblante à un dais (puisqu'on ne savait pas au juste en quoi elle consistait) et accompagné de la Gargouille, dont le mannequin, notez-le bien, lui faisait toujours cortège (1) ? Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, le sujet représenté aurait été en rapport avec la destination du plat. Ce rapprochement pourrait paraître spécieux, même à des esprits plus raffinés. Ils se demanderaient, avec les bons paysans de Hesloup, si ce plat n'aurait pas été exécuté sur commande et si l'artiste, habitué à représenter des scènes plus ou moins chinoises, n'aurait pas cherché à approprier celle-ci à la circonstance particulière ; s'il n'y avait pas eu une certaine catégorie de plats ou de plateaux réservés pour les fêtes de saint Romain ; si la fabrique de Rouen qui, vers la moitié du siècle dernier, était en correspondance avec celle de Nevers, et lui empruntait des ouvriers (2), n'aurait pu, à l'occasion, lui emprunter quelques belles pièces comme celle-ci ; si la persistance et l'*intensité* de la tradition, qui s'obstine à lire la représentation ou l'emblème de la délivrance de Bourdon, ne mérite pas d'être prise en considération. J'avoue, toutefois, que ces circonstances que le plat est de Nevers,

(1) Floquet, II, 299.

(2) *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, par du Broc de Ségange, pp. 65 et 102.

qu'il en existe des doubles (et j'ai moi-même un de ces doubles en parfait état de conservation) (1), qu'il offre une scène véritablement chinoise, puisque le dragon, emblème du mauvais esprit chez les populations autochtones et primitives, figure très souvent dans l'art chinois, japonais, cambodgien, ainsi que nous le signalait, avec son incontestable autorité, M. Adhémar Leclerc, notre savant concitoyen, qu'enfin Nevers a souvent imité sur ses faïences les porcelaines d'Asie, me refroidissent beaucoup. Je suis plutôt disposé à croire que le hasard seul avait fait choisir ce plat aux prisonniers de Hêloup pour l'offrir à leur protecteur, M. de Villiers. L'ingénieuse interprétation n'aurait eu lieu qu'à une date postérieure, à moins encore que le marchand, surfaisant sa marchandise, n'eût signalé aux acheteurs, simples campagnards, certaines analogies accidentelles comme intentionnelles et devant singulièrement relever la valeur de leur offrande. La première opinion flatterait bien plus mon amour propre de collectionneur, et je

(1) Par un heureux hasard, j'ai pu me procurer un autre exemplaire du plat, parfaitement intact. Il sort de la maison de Hudebert des Bois de Blanc-Bisson, alliée de la mienne. Au premier aspect, la décoration des deux pièces paraît identique, comme si elle eût été exécutée à l'aide de *découpures*, de *pochonards*, comme disent, je crois, les ouvriers du métier ; mais, en y regardant de plus près, on reconnaît qu'il [illegible]s les détails d'assez nombreuses variantes, ce qui doit [illegible]pposer que les deux plats ont été peints à la pointe [illegible]u.

prie ceux de nos confrères qui voudraient bien la partager d'agréer d'avance l'expression de ma vive reconnaissance.

Toujours est-il qu'à quelque opinion que l'on s'arrête, que notre plat soit considéré comme offrant une allusion à la délivrance des meurtriers de Hêloup par la grâce de saint Romain et du seigneur du lieu, ou qu'il ne nous présente qu'un sujet banal, tout à fait étranger aux circonstances qui en amenèrent l'hommage, nous aurons abouti à une conclusion assez piquante : Pièce historique, ce plat serait une page bien curieuse de l'histoire du Privilège de saint Romain et de celle même de la faïencerie de Nevers ; étrangère aux événements auxquels la tradition du pays veut la rattacher, elle montrerait avec quelle facilité, avec quelle rapidité, la légende s'implante dans l'imagination populaire, même dans notre siècle de scepticisme et de lumières prétendues ; elle prouverait une fois de plus que cette imagination populaire, qui adopte, à l'occasion, les plus singulières et même les plus ridicules croyances, sait aussi, avec une merveilleuse ingéniosité, tirer parti au profit de ces croyances des circonstances les plus indifférentes en apparence ; qu'enfin, si trop souvent elle défigure et dénature l'histoire, elle reste, comme elle a toujours été, un élément précieux de l'histoire elle-même.

CONSTITUTION GÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ALENÇON

Par M. LETELLIER,

Conservateur du Musée d'histoire naturelle.

TOPOGRAPHIE

L'arrondissement d'Alençon est compris entre la Sarthe, le Sarthon, la partie E.-O. de la Mayenne, la Gourbe et son affluent, le N. des collines de Normandie, et le cours du Don, affluent de l'Orne, moins une avancée du départemeut de la Mayenne au N. de Pré-en-Pail et de Couptrain.

Sa longueur de l'E. à l'O. est de 63 kilom. ; sa largeur, très variable, atteint 25 kilom. au maximum, et se réduit vers l'O. à des étranglements de 5 et de 1 kilom. Sa superficie est de 103,225 h. C'est le moins étendu des 4 arrondissements du département de l'Orne.

Il est traversé de l'E. à l'O. par les collines de Normandie, qui séparent le versant de l'Océan Atlantique de celui de la Manche. Vers son milieu

s'élève la partie la plus importante et la plus haute de ces collines, avec des sommets de 400 à 417 m d'altitude. Cette partie centrale porte la grande et belle forêt d'Écouves.

Tous les cours d'eau se déversent dans la Sarthe, la Mayenne et l'Orne.

La partie orientale est couverte de plaines coupées par des vallées d'érosion; le reste est montueux ou fortement accidenté.

GÉOLOGIE

Historique

« Guettard, dit M. l'abbé Letacq, est le premier naturaliste qui ait étudié la flore et la constitution géologique de ce pays » (1). Il parcourut la contrée vers 1746 ; il étudia les schistes ampéliteux de la Ferrière-Béchet, le granite et le kaolin des environs d'Alençon. Mais c'est à tort qu'il s'attribua la découverte de la précieuse argile (2), car, dès le commencement du XVIe siècle, les potiers d'Alençon la mêlaient à la terre glaise du pays. Toutefois, il est certain que, le premier ou l'un des premiers avec le marquis de Lassay, il fabriqua de la porcelaine avec notre kaolin (3).

(1) *Bull. Soc. Linn.*, 4e série, 5e vol.
(2) d'Archiac, Introd. I, p. 292.
(3) L. Duval, *Revue norm. et perch.*, 1re année, juillet 1892.

Le kaolin d'Alençon fut essayé à Sèvres sans succès (1) ; et cependant on y attacha tant d'importance que « M. Guettard avait acquis pour feu M. le duc d'Orléans une pièce de terre qui en contenait beaucoup » (2). Il est bien probable que cette pièce de terre était à Montpertuis, où l'on exploite encore un superbe dépôt de plus de 3m d'épaisseur.

D'après un renseignement de M. Lecointre, le kaolin d'Alençon s'exportait pour Bayeux à la fin du XVIIIe siècle.

En 1762, Valmont de Bomare visita les environs d'Alençon et notamment les gisements de kaolin (3).

Un peu plus tard, « M. Desmarets, très habile naturaliste », dit O. Desnos, examina une carrière de grès à pavés (arkose d'Alençon), près du Gué-de-Gênes, faubourg Montsort, et « reconnut que c'était une espèce d'albâtre » (4). Il n'avait certainement pas apporté ses réactifs, puisque l'arkose est un grès siliceux.

En 1824, Jules Desnoyers étudia les terrains oolithiques des environs d'Alençon, spécialement le dépôt siliceux sur lequel la ville est bâtie, et

(1) Blavier, Études géol. sur le départ. de l'Orne, *Annuaire de l'Orne* de 1842, p. 41. — Puillon-Boblaye, réunion de la Soc. géol. à Alençon, 1837, p. 31.

(2) Od. Desnos, *Hist. d'Alençon*, t. II, p. 475.

(3) Valmont de Bomare, t. III. p. 524.

(4) Od. Desnos, *Hist. d'Alençon*, t. II, p. 576.

le compara aux arkoses de Bourgogne. De là le nom que, depuis, tous les auteurs ont donné à notre roche (1).

L'*Annuaire de l'Association Normande* de 1836, 2e vol., contient un aperçu des terrains de l'Orne, extrait d'un mémoire de M. de Caumont. On y annonce le projet de J. Desnoyers, de publier un ouvrage fort étendu sur la géologie du département. Il ne semble pas que ce projet ait été exécuté. A la même époque, le capitaine Puillon Boblaye, qui travaillait à la carte d'Etat-Major, traçait en même temps la carte géologique de l'arrondissement, dont M. de la Sicotière possède une copie sommaire. Cette carte n'a pas été publiée.

Mais nous trouvons des renseignements précieux du même savant dans le *Bulletin de la Société géologique*, réunion extraordinaire à Alençon, du 3 au 7 septembre 1837.

En 1836 et 1837, M. Blavier, ingénieur des mines, explora tout le département, au moyen d'une subvention du Conseil général. Il publia en 1842 ses *Études géologiques sur le département de l'Orne*, 94 pages in-8° avec 6 pl. de coupes et une carte géologique (2). C'est le premier et jusqu'ici le seul travail d'ensemble sur l'Qrne.

(1) *Ann. des Sc. nat.*, t. IV, 1825. — Letellier, l'Arkose d'Alençon, *Bull. Soc. Linn.*, 4e série, 6e vol.

(2) *Annuaire du départ. de l'Orne*, 1842. — Institut des provinces. — Tirage à part.

Depuis Blavier, Eug. Deslongchamps a étudié le N. de l'arrondissement (1) ; Guillier a publié, en 1882, la feuille de Mortagne de la carte géologique détaillée, qui comprend l'E. de l'arrondissement ; j'ai moi-même essayé l'étude géologique des deux cantons d'Alençon (2) ; M. Bigot a décrit à grands traits le massif silurien d'Écouves (3) ; j'ai publié en 1893 une monographie de l'arkose d'Alençon (4) ; enfin, le service de la carte géologique détaillée a fait paraître, en janvier 1894, la feuille d'Alençon, par M. Bigot.

Constitution géologique de l'arrondissement.

Au point de vue géologique, l'arrondissement d'Alençon est une des régions les plus intéressantes à étudier, en raison de la grande variété des terrains qu'on y rencontre.

Tout l'O. est occupé par les terrains éruptifs et primaires ; tout l'E. par les terrains secondaires. Il n'y a ni terrains primitifs, ni terrains tertiaires.

Tout l'arrondissement est contenu dans les feuilles d'Alençon et de Mortagne de la carte géologique détaillée de la France.

(1) *Mémoires Soc. Linn.* XIVe vol., p. 139.

(2) *Bull. Soc. Linn.* 4e série, 2e vol., et tirage à part, avec carte au 40000e.

(3) *Bull. du Laborat. de Géol.*, 1re année, p. 134.

(4) *Bull. Soc. Linn.* 4e série, 6e vol., et tirage à part, avec carte au 40000e.

Je commence par les terrains éruptifs : granite, granulite et porphyre.

I. — TERRAINS ÉRUPTIFS.

1° GRANITE.

Le côté O. de la feuille d'Alençon est parcouru du S.-S.E. au N.-N.O. par de larges bandes alternatives de phyllades de Saint-Lô et de granite. L'arrondissement d'Alençon contient l'extrémité orientale de l'une de ces bandes de granite; elle commence au Sarthon, commune de la Roche-Mabile, et se prolonge dans l'arrondissement de Domfront sur une longueur totale de 45 kilom.

Ce massif présente le granite à trois états : le granite normal, appelé *pierre verte* dans le pays; le granite roux, appelé *pierre rouge*, et l'*arène granitique*.

La *pierre verte* est le granite type de Vire, à mica noir; elle est bleuâtre, à grains moyens, très dure, très tenace. Aussi est-elle exploitée activement, comme pierre de taille, surtout à Joué-du-Bois et au Champ-de-la-Pierre. Malheureusement, ce beau granite est, par places, sujet à la rouille.

La *pierre rouge* est le granite rouillé. Elle environne les blocs à la partie supérieure des carrières, et atteint quelquefois une assez grande épaisseur. On l'utilise pour les constructions locales, et aussi pour obtenir des effets déco- [illegible]
à la belle église de Joué-du-Bois.

L'*arène* ou le *sable granitique* recouvre tous les massifs, quand ils ne dépassent pas la surface du sol. En quelques endroits, surtout à l'E., il y en a une épaisseur étonnante. Le puits de l'école de la Roche-Mabile traverse 13 m de ce sable sans atteindre la roche dure.

Ce granite est postérieur aux phyllades de Saint-Lô, qu'il a traversés ; mais il est antérieur aux poudingues pourprés (de Lapparent, *Géol.*, 2e édit., page 1301).

2° GRANULITE.

« La granulite à gros grains d'Alençon, dit M. Michel Lévy, est une granulite typique : quartz granulitique parfois bipyramidé, orthose, oligoclase, mica noir, mica blanc ; accidentellement émeraude, tourmaline, etc. » (1).

J'y ai recueilli, à l'état discernable à l'œil nu : diamants d'Alençon, enfumés ou presque blancs, à pyramide plaquée d'orthose ; quartz fétide en filons, mispickel, orthose en gros cristaux, mica aciculaire, mica muscovite en grandes lames, béryl, grenat, tourmaline et fluorine.

La roche est grise à l'état frais ; elle brunit à l'air, mais ne rouille jamais. Témoins les vieux monuments d'Alençon, dont quelques-uns ont sept

(1) In Guillier, *Géol. de la Sarthe*, p. 367. Voir aussi la *[illegible]alogie micrographique* de MM. Michel Lévy et [illegible].

à huit cents ans. Aussi notre *granite* (c'est le nom commercial) est-il recherché même fort au loin, et son exploitation, à Condé et à Damigny, emploie-t-elle au moins 400 ouvriers.

La granulite occupe, à quelques mètres de profondeur, une étendue de 6 à 7 kilom. de long et de large ; mais elle est loin d'affleurer dans tout cet espace.

Elle est en grande partie recouverte par l'arkose et les calcaires oolithiques.

Kaolin. — A la surface de plusieurs massifs, il y a des poches ou lentilles de kaolin. On les a presque épuisées au S.-O. d'Alençon ; j'en connais deux, de puissance notable, au S. et au N. d'Alençon, tout près de la ville ; et une autre, d'un kilom. de long, dans le parc de Vervaines. Mais aujourd'hui on n'exploite le kaolin qu'au Pont-Percé et à Montpertuis. On en fait des pavés et des briques réfractaires.

La granulite d'Alençon est de l'âge du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire de l'époque dévonienne (de Lapparent, 2e édit., p. 1303). Elle a notamment modifié et redressé le grès et les schistes siluriens de nos environs.

On trouve quelques détails dans les Études géologiques sur les deux cantons d'Alençon, *Bull. Soc. Linn.*, déjà cité.

3° PORPHYRE QUARTZIFÈRE.

A ses extrémités E. et O., la haute colline d'Écouves s'ouvre en deux branches enserrant

deux vallées, ouvertes en sens contraire et sur un même axe N.E.-S.O. : la vallée du Bouillon et la vallée de Fontenai. Ces vallées sont occupées par le porphyre quartzifère, venu au jour en rejetant au S. et au N. la série silurienne qui le recouvrait.

Ce porphyre, à l'état normal, est verdâtre, à cristaux feldspathiques d'un blanc vitreux ou rosâtre, avec cristaux de quartz brun. Ce type n'est visible que dans les déblais des puits. Autrement, c'est une roche terne, terreuse, avec des zônes lie de vin, se réduisant en argile ou en graviers quartzeux.

Le massif du Bouillon a 40 kilom. sur 1 1/2 ; celui de Fontenai et Livaie, 7 kilom. sur 3 dans sa plus grande largeur.

On n'emploie ces roches que pour les constructions locales, comme simple moëllon ; elles ne valent presque rien comme macadam. Mais il est certain qu'on aurait mieux si l'on creusait plus bas.

L'âge de nos porphyres est postérieur au silurien et au dévonien, car le plissement qui les a amenés au jour s'est fait lentement pendant toute la durée des époques silurienne et dévonienne, et en a fortement relevé toutes les couches.

II. — TERRAINS PRIMAIRES.

Il n'y a pas de terrains primitifs dans le pays. Les anciens géologues, Blavier, Boblaye, Triger [illegible]s, ont cru voir du Gneiss dans des schis-

tes métamorphiques voisins d'Alençon. On est aujourd'hui d'accord pour rejeter cette détermination. Mais les terrains primaires y sont très développés. Il n'y a toutefois que les phyllades de Saint-Lô, le silurien, et quelques petits lambeaux de dévonien.

1° PHYLLADES DE SAINT-LÔ.

Trois grandes bandes de phyllades traversent l'O. du département. Nous avons celle du milieu et une partie de chacune des deux autres.

a. — *Phyllades entre Longuenoë et Carrouges.*

Ce massif est long de 14 à 15 kilom. et large de 3 à 4. Son extrémité N. fait partie des collines de Normandie ; aussi a-t-elle une altitude assez uniforme de 300 à 330 ^{m}, tandis qu'au S. le niveau s'abaisse d'une centaine de mètres. La moitié O. s'adosse au granite, et l'E. est recouvert par les poudingues pourprés.

La roche est presque partout à l'état normal : plaques de 1 à 20 cent. d'épaisseur, brunes, verdâtres ou grises ; clivées en rhomboèdres, passant au jaune à l'air humide, et se transformant en argile. Ces plaques alternent souvent avec des grauwakes gréseuses plus épaisses et des zônes de schistes noirs, ardoisiers ou sub-ardoisiers, dont l'exploitation tentée à Rouperroux, entre 1850 et 1860, donnait de fort bonnes ardoises. Les plaques ordinaires et les grauwakes sont micacées au voi-

sinage du granite, et converties en blaviérite à Longuenoë, au contact du porphyre.

b. — *Phyllades au N. sur le Ménil-Scelleur.*

La roche est identique à celle du massif précédent.

c. — *Phyllades métamorphiques entre la Sarthe et le Sarthon.*

Cette portion initiale de la grande zône qui va traverser le Passais, est partout métamorphique et presque méconnaissable.

Le type ordinaire est gris terne, stratifié en plaques minces ou épaisses, non clivables ; la cassure fraîche, toujours raboteuse, est finement striée de noir et de blanchâtre, avec des cristaux de feldspath, de quartz brun et de rares paillettes de mica. C'est cette roche qu'on a prise pour du Gneiss. Mais, en d'autres endroits, elle se lève en grandes dalles ou se divise en prismes de 2 à 3 ^{m} de hauteur ; ou bien elle devient tendre, et se transforme en argiles kaoliniques. Ces argiles ont été utilisées autrefois pour ces poteries micacées, appelées poteries de Hêloup, dont l'âge n'est pas encore bien déterminé. Enfin, au Châble, ferme située au bord de la Sarthe, à Saint-Germain du Corbéis, la roche est en grands blocs, noire, grenue, semblable aux diabases, avec lesquelles, à l'œil, on peut aisément la confondre.

Saint-Denis-sur-Sarthon, les phyllades métamiques sont remplis de gros grains de quartz,

et imprégnés de pyrite prismatique, qui les rend inattaquables à l'acier, mais détermine leur prompte décomposition à l'air.

d. — *Phyllades de la Vallée de la Guimeraie et des sources de la Mayenne.*

Ici, le métamorphisme est différent, et la roche ressemble à un poudingue à pâte grise et à noyaux noirs ou verdâtres et blancs. Les noyaux noirs sont des restes de la roche primordiale ; les autres sont des taches kaoliniques qui résultent de l'altération des cristaux de feldspath.

3° SILURIEN.

Je rangerai sous ce titre la série des étages compris entre les phyllades de Saint-Lô et le dévonien, savoir : les poudingues et les grès pourprés, les schistes rouges et les grès feldspathiques, le grès armoricain, les schistes à Calymènes, les grès de May et les Ampélites, qui sont tous représentés dans l'arrondissement.

Le système silurien forme le massif d'Écouves, les collines des forêts de Monnaie et de la Motte, la Butte Chaumont et le massif de Hèloup.

A. — Massif d'Ecouves.

Le massif d'Écouves est la partie principale des collines de Normandie et le centre orographique du pays. Il a joué le plus grand rôle dans la constitution géologique de la contrée. Par son

altitude, il a repoussé les mers anciennes, et rendu impossible chez nous la formation des terrains primaires supérieurs et des premiers terrains secondaires jusqu'au Bajocien.

Pris dans son ensemble, il forme un grand triangle échancré à l'O. par les phyllades ; mais dont les autres côtés, au N.-E. et au S.-E., rivages des mers secondaires, ont une régularité remarquable. Il n'a pas moins de 30 kilom. de l'E. à l'O. et 25 du S. au N. — L'arrondissement n'en contient pas la pointe au N., qui dépend de l'arrondissement d'Argentan.

Il forme un vaste pli anticlinal dont l'axe est celui des vallées porphyritiques du Bouillon et de Fontenai, dirigées N. 60 à 65° E. et passant par le carrefour de la Verrerie, point culminant du pays, 417^{m} d'alt. Le porphyre, soulevé avec la masse en plissement, s'est fait jour aux extrémités E. et O. et l'a repoussée au N. et au S. sans la renverser.

De là, la structure symétrique des couches constituantes au N. et au S., malgré les complications apparentes, que j'expliquerai ci-après. On avait donc d'abord, sur les lèvres des fractures qui ont livré passage au porphyre, une ceinture de poudingues pourprés ou de grès feldspathiques, bien visibles autour du golfe de Saint-Didier, d'où descend le Sarthon ; ensuite vient le grès armoricain, qui forme les crêtes, et sur la pente opposée au porphyre, la série schisteuse, imbriquée en stratification sensiblement concordante.

Quant aux contreforts, ils n'ont pas été crevés par le porphyre resté invisible ; aussi sont-ils absolument dépourvus, même du côté abrupt, de toutes les couches inférieures au grès armoricain ; mais le schiste occupe le fond des vallées intermédiaires, quelquefois jusque tout près de la grande crête.

a. — *Poudingues et grès pourprés.*

Ces roches, conglomérats porphyritiques de Blavier (*Etudes*, p. 28), sont formées d'une pâte porphyroïde, avec galets de schistes et de quartz provenant des phyllades voisins. On les observe à Livaie, sur les deux flancs du porphyre, et au N. de Saint-Didier. On les a beaucoup trop restreints sur la feuille d'Alençon. Leur limite S. est en réalité presque droite E.-O., du S. du Gontier à la Geslinière et au S. de Brûlon, sur Rouperroux, qui leur doit probablement son nom.

b. — *Schistes rouges et grès feldspathiques.*

Les schistes rouges sont assez rares ; je ne les ai vus qu'à Saint-Ellier et à Saint-Didier. Les grès feldspathiques, au contraire, son assez constants, mais pas visibles partout. Ce sont des grès grossiers, à gros grains siliceux mêlés de feldspath altéré, assez tendres, blancs ou parsemés de points ou de taches rougeâtres. Leur largeur est très exagérée sur la feuille d'Alençon, autour du golfe de Fontenai et Saint-Didier.

c. — *Grès armoricain.*

Le grès est le membre le plus commun de la série silurienne et le seul qui soit sérieusement utilisé. Il occupe toutes les crêtes où il forme un plateau plus ou moins large, en pente vers les schistes, et çà et là parsemé ou bordé de rochers. Les parties profondes sont bleuâtres, cristallines et très recherchées pour les routes ; les parties superficielles sont blanchâtres, friables, quelquefois à cassure lisse, rarement fossilifères, et encore n'y trouve-t-on que *Tigillites Dufresnoyi*. A l'air, les grès armoricains se fragmentent fréquemment en petits morceaux par l'action des gelées et se décomposent à la longue en argiles jaunes, dont le mélange a formé, sur les pentes, des dépôts formidables, qui masquent les terrains plus récents.

d. — *Schistes à Calymènes.*

A la base de cette division, on trouve par place une couche ferrugineuse avec limonite, qu'on a exploitée à la Gâtine, au N.-O. de Tanville.

Mais le reste est trés variable d'aspect et de composition. Ainsi, au S. de la forêt, on trouve des schistes noirs, sub-ardoisiers, alternant tantôt avec des psammites en dalles régulières de 1 à 20 cent. d'épaisseur, finement striées et très altéra- [illegible] comme à Saint-Nicolas ; — tantôt, avec des [illegible]es noirâtres, à veines blanches, schisteux ou

en masses, propres seulement à faire du macadam, comme à Radon ; — tantôt, avec des grauwakes en masses non fissiles et dures, comme aux Feugerets et à Saint-Gervais-du-Perron. Mais tout le versant S., de Saint-Nicolas à Saint-Gervais-du-Perron, malgré ces variétés de roches, n'en est pas moins recouvert d'une zône continue de schistes à Calymènes, qu'il ne faut pas confondre avec les phyllades de Saint-Lô.

A l'E. de Saint-Nicolas-des-Bois, à Radon et aux Chauvières, le schiste est transformé en blaviérite, mais sur des étendues très restreintes.

Au N. de la forêt, le schiste à Calymènes est normal au pied de la butte de Ménilgault, et en blaviérite au-delà, jusqu'à la Chapelle et le long du porphyre. Plus loin, à Écures, il est ardoisier, et l'exploitation en a été tentée sans succès. Le reste est moins hétérogène qu'au S.; ce qui se comprend, puisque les deux rivages étaient séparés par un cap de grès, prolongé fort loin vers l'E.

Les fossiles, *Calymene Tristani* et autres, ne sont pas rares à la Lande-de-Goult ; mais on les a trouvés également à Écures, à Macé, etc.

Ainsi, le schiste à Calymènes ou schiste d'Angers est continu au S. et au N. d'Écouves, et il s'élève très haut dans les vallées, sans recouvrir les crêtes des contreforts, ni même le haut de leurs versants.

Il n'est pas ainsi figuré sur la feuille d'Alençon de la carte géologique détaillée.

Sur cette feuille, en effet, on semble avoir joint les dépôts supérieurs des vallées par des lignes droites ou courbes qui chevauchent par dessus les crêtes, les couvrant de schistes, et laissant rochers et affleurements de grès de ces crêtes dans la zône des schistes.

e. — *Grès de May.*

Ce grès, qu'on n'observe pas au S., est fossilifère au N. Il y prend même une importance considérable, et couvre de grands espaces, la plupart en dehors de l'arrondissement.

f. — *Ampélite.*

Le dépôt d'Ampélite est très varié ; il comprend des schistes noirs, pyriteux, très altérables, alternant avec des schistes gréseux et sillonnés par des filons de quartz lydien très micacé et très dur. On y trouve, en quelques endroits, des nodules sphériques ou discoïdes, avec des Orthocères, des Cardiola et des Graptholithes. Aux Vaux, sur Saint-Hilaire, il y a une lentille de marbre noirâtre et veiné qui a été exploitée. L'Ampélite de la Ferrière-Béchet a été utilisée autrefois pour crayons de charpentier et terre à noircir le bas des murs. Celle de Fontaineriant, près de Sées, à l'état d'argile, sert à faire des pavés, des briques et des poteries réfractaires. On y a exécuté de grands travaux, au XVIIIe siècle, dans l'espoir de trouver de la houille ! (*Bull. Soc. Linn.*, 9e vol., 2e série, et

Bull. Soc. hist. et arch. d'Alençon, t. II, p. 110, 1883).

Pour nous rendre compte de la formation du massif d'Écouves, remarquons d'abord que le relief des faîtes était ébauché avant les plus anciens dépôts du schiste à Calymènes, puisque ce schiste ne se voit que dans les vallées, entre les contreforts, et jamais sur les crêtes.

Pendant le plissement, qui a dû être continu et durer de longs siècles, les flancs de la colline tournaient autour de lignes de flexion ou de fracture situées sous les plaines actuelles, et le schiste se déposait de plus en plus loin des faîtes, dans les vallées, et sur les flancs des contreforts.

Alors, un moment est venu où le tout, contreforts et vallées, s'est trouvé à sec ; le Grès de May s'est alors déposé en retrait sur le schiste, l'Ampélite dans les bas-fonds, et le Dévonien par dessus ; puis les mers primaires s'éloignèrent de nos collines.

Beaucoup plus tard, les mers secondaires les envahirent de nouveau et laissèrent leurs sédiments à la base du massif ; les érosions ont fait le reste.

B. — Petits dépôts siluriens à l'O., entre Ecouves et la forêt de Monnaie.

A l'O. de la Roche-Élie, prolongement S.-O. d'Écouves, on voit à Longuenoë, à Saint-Ellier et au N. de Ciral, au Coudrai, une série
grès, reposant sur les Phyllades ou su

restes des grès siluriens qui, avant les grandes érosions, réunissaient les collines d'Écouves à la forêt de Monnaie et à la chaîne des Andaines. A peine, encore aujourd'hui, sont-elles séparées par des ravins ou d'étroites vallées.

La première, sur Longuenoë, est coupée de la Roche Élie par un ravin de 2 kilom. de long. Elle n'a que 288^{m} d'alt.

La deuxième qui traverse Saint-Ellier, a 4 ou 5 kilom. de long, sans interruption ; son flanc E., au N.-O. de l'église, présente une bande étroite de grès pourprés, de schistes rouges et de grès feldspathiques ; le reste est naturellement en grès armoricain avec des sommets de 318 à 363 ^{m}.

La troisième, celle du Coudrai, près du Biot, commune de Ciral, à peine séparée de la précédente par la dénudation du granite et des phyllades, est haute de 327 ^{m}. On peut regretter qu'elle n'ait pas été teintée sur la carte géologique.

Cette butte atteint presque la vallée du Gué-Chartier, au-delà de laquelle s'élève la belle et large colline de la forêt de Monnaie, qui appartient à la Mayenne.

Au-delà, à l'O., la forêt de la Motte, sur une colline de 230 à 255 ^{m}, présente du S. au N. toute la série silurienne.

C. — Butte Chaumont et collines de jonction avec les buttes Sainte-Anne.

S.-O. de la forêt d'Écouves, au-delà d'un

col de 225 m, s'élève la butte Chaumont, haute de 378 m ; — piton de grès isolé, et fièrement posé sur un large dôme de 300 m d'altitude, à 140 m au-dessus des plaines avoisinantes (1).

C'est la *Montagne d'Alençon ;* elle domine notre horizon au couchant ; elle est notre point de repère ; nous l'aimons, nous la consultons aux matins douteux ; car elle annonce la pluie ou le beau temps en se couvrant ou non de son chapeau de brume.

Aussi l'avons-nous étudiée avec amour (2).

Tout autour de la Butte, le dôme est formé d'éboulis d'argiles jaunes empâtant des blocs de grès, de schiste, de lydienne, suivant le côté par où on l'aborde. A l'E., ces éboulis descendent jusqu'à la cote 160, niveau des dépôts jurassiques les plus élevés ; des autres côtés, ils s'arrêtent entre 225 et 300m d'altitude.

Sur quel terrain reposent-ils ?

Le grès du piton, étudié dans la carrière du Saut-à-la-Dame, altitude 300 m, est en couches plongeant au S.-E. C'est donc seulement au S.-E. et à l'E. qu'on pourrait supposer des schistes à Calymènes. Jusqu'ici, aucune observation ne vient appuyer cette hypothèse.

Mais au N.-O., au pied du vieux château de la

(1) Ce nom de *dôme* a été donné par M. Boblaye, en 1837.

(2) Voir la Butte-Chaumont, Revue norm. et perch., 4e année, n° 2, page 72. Alençon 1895. (Note ajoutée pendant l'impression).

Roche, les Phyllades de Saint-Lô sont à 220^{m} ; à l'O., ils sont à 200^{m} ; au S., à 220^{m} ; au S.-E., à 170^{m}. Il est donc bien probable que la butte Chaumont repose sur les Phyllades, à une altitude d'environ 200^{m}.

Sur la feuille d'Alençon, on a, avec raison, teinté des Phyllades au S. et à l'E. de la butte ; mais on les a fait monter jusqu'à 260 ou 280^{m}, regardant comme quantité négligeable des éboulis de 60^{m} de puissance ! — Au N. et au N.-O., on a mis du schiste à Calymènes, contrairement à toutes les observations, puisque de ce côté doivent être les grès feldspathiques, et on l'a fait monter à 300^{m}, soit 80^{m} d'éboulis supprimés !

Quant au Bajocien teinté, entre le Piserot, la Contrie et Montrayé, au S.-E. de Chaumont, je ne puis pas l'admettre, et le grès blanc qui le constitue, azoïque pour moi jusqu'à présent, me paraît un faciès décristallisé du grès de la butte. On voit souvent, sur les sommets et les pentes, des grès lithoïdes analogues.

Au surplus, ce grès s'élève au Piserot jusqu'à 220^{m}, soit 60^{m} au-dessus du Bajocien de Chêneboulay, le plus élevé du pays. Cette dénivelation est vraiment trop forte pour être probable.

On l'a de plus environné au N. et à l'O. d'une ceinture de Phyllades absolument théoriques ; on ne les voit affleurer nulle part, et un puits de 10 à [illegible] sur la courbe 180^{m}, à la Bufferie, n'atteint [illegible]me la base des éboulis.

[illegible] S.-O. du massif de Chaumont, le Sarthon

coule sur un lit de Phyllades ; et au-delà, sont les buttes de grès de Monterbour et de Beauchêne, hautes de près de 300^{m}. Elles joignent le prolongement S.-O. d'Écouves avec les buttes de Sainte-Anne, qui ont 385^{m}; les Avaloirs, 417^{m}; et les collines du Pail. Ces collines sont dans la Mayenne ; mais elles longent notre arrondissement, et c'est au flanc N. des Avaloirs que la Mayenne prend naissance sur notre territoire.

D. — Massif de Hêloup

La Sarthe descend de l'E. à l'O. entre Alençon et Condé, et du S. au N. entre Condé et Mieuxcé. Dans l'angle ainsi formé, s'élève tout à coup un haut plateau silurien de 200^{m} d'altitude, ou 60^{m} au-dessus d'Alençon.

De l'O. à l'E. en partant de la Sarthe, ce plateau est composé de 4 bandes N.-S., allant jusqu'à la limite du département, et même la dépassant.

1° Une étroite bande de Phyllades longeant la Sarthe et continuant au S. le long du ruisseau des Hayes, limite commune des départements de l'Orne et de la Sarthe.

2° Une bande de grès armoricain formant une arête abrupte au-dessus des Phyllades ; large au N. et au S. de 3 kilom.; au milieu, de 1 kilom., haute de 200^{m}, et formée de couches plongeant faiblement à l'E. Sa puissance ne dépasse pas 40 à 45^{m}. Son extrémité N. est très micacée [illegible] de greisen.

3° Une bande de schiste à Calymène

fication concordante avec le grès, courbée en demi-cercle sur le versant de ce grès, très étroite au milieu, dilatée aux deux extrémités. Son extrémité N., au voisinage de la Granulite, est micacée et mâclifère ; les mâcles, semblables à celles des Salles de Rohan, en Bretagne, sont des prismes carrés d'Andalousite. Son milieu est d'abord en dalles superbes, propres aux constructions ; puis en ardoises, exploitées au moyen âge près de St-James, et le S. en dalles plus petites, mais encore utilisables.

4° La concavité est remplie par le grès de May, exploité à St-Barthélemy. Sa partie inférieure contient 2 ou 3 petites couches de schiste ferrugineux analogue à la Chamoisite, et attirable à l'aimant. Ce grès se prolonge dans le département de la Sarthe.

Le centre de ce système est recouvert par un lambeau de grande oolithe semblable à celle de la plaine d'Alençon, et porté à 40m au-dessus, par l'effet d'un soulèvement local (*Bull. Soc. Géol.*, 1837).

L'ensemble du Silurien de Hèloup repose sur les Phyllades, qu'on voit des deux côtés, au même niveau, à l'O., dans la vallée de la Sarthe ; à l'E., dans la vallée de la Bouverie, sur une longueur de 1 kilom.

3° DÉVONIEN.

Département de l'Orne ne possède que cinq lambeaux bien caractérisés de Dévonien, et

tous dans l'arrondissement d'Alençon, sur le flanc S. d'Écouves, à Saint-Nicolas-des-Bois.

La roche est une grauwake grossière et micacée, généralement azoïque. Mais en un point que j'ai montré à tous les géologues, on ne peut guère donner un coup de marteau sans voir un fossile.

J'y ai recueilli :

Homalonotus, *des anneaux.*
Dalmanites, *des têtes.*
Murchisonia.
Orthis Monnieri.
Leptœna Thisbe, *Œhl.*
Strophomena.
Spirifer Rousseau, *Rouault.*
Crinoïdes, *tyges et plaques.*
Pleurodictyum problematicum, *Goldf.*

Les cinq lambeaux de Dévonien reposent sur l'Ampélite, vers la bordure du schiste à Calymène. Ils faisaient certainement partie, autrefois, d'un dépôt continu, rompu et en grande partie détruit par le creusement des vallées. J'ai trouvé, jusque tout près d'Alençon, des galets de la Grauwake dévonienne, mêlés aux grès, aux schistes et au quartz lydien du versant de la forêt.

III. — TERRAINS SECONDAIRES.

Les terrains secondaires occupent tout l'E. de l'arrondissement à partir du massif d'Écouves et du

ruisseau de Cuissai, qui se jette dans la Sarthe à Condé ; ils ne cèdent un peu de place qu'à la Granulite d'Alençon et à quelques récifs de grès armoricain à l'E. de Sées. Mais la série est fort incomplète ; il n'y a que les terrains oolithiques et une partie des terrains crétacés.

1° BAJOCIEN.

Le Bajocien, ou Oolithe inférieure, ne se trouve qu'à Alençon et aux environs. Il se présente sous deux faciès : l'*Oolithe siliceuse* ou *Arkose d'Alençon*, et le *Bajocien calcaire*.

a. — *Bajocien siliceux.*

Sous Alençon et dans la vallée de la Briante, puis à l'O. sur Condé, et à l'E. sur Valframbert, on trouve une roche siliceuse appelée *Arkose d'Alençon*, depuis le mémoire de J. Desnoyers en 1825.

Le dépôt se compose de roches très variées ; mais en général, ce sont des grès formés principalement des éléments de la Granulite, réunis par un ciment siliceux et barytifère, plus ou moins chargé de calcaire. Le dépôt repose immédiatement sur la Granulite, et il est tout probable qu'il n'y en a pas en dehors.

L'Arkose typique n'est jamais stratifiée ; elle se montre toujours en blocs irréguliers, séparés par

des argiles jaunes ou rougeâtres. Mais les parties supérieures du dépôt sont en couches régulières et beaucoup plus riches en calcaire.

On l'a utilisée autrefois pour faire des meules de moulin à bras, pour les constructions, les pavés, le macadam. Aujourd'hui, il n'y a plus de carrière ouverte où l'on puisse l'étudier.

Les fossiles sont ceux du Bajocien calcaire. Les plus communs sont *Rhynchonella Wrigthii*, Davidson, et *Terebratula perovalis*, Sow.

On a fait diverses hypothèses pour expliquer la formation de notre Arkose. Les uns n'y veulent voir qu'un résidu de la décalcification des calcaires. Cette hypothèse n'explique ni l'abondance de la silice, qu'aucun calcaire contemporain ne pourrait fournir; ni la surélévation qui, au N. d'Alençon, forme arête et presque colline au milieu de la Grande Oolithe ; ni la barytine qui imprègne la roche ; ni les autres minéraux sulfurés, galène, pyrite, blende, gypse, ni la fluorine.

D'autres trouvent plus conforme à l'observation de l'attribuer à la décomposition sous mer de la Granulite et à l'action des gaz sulfurés venant de l'intérieur. La partie stratifiée seule peut provenir de décalcification (voir *Bull. Soc. Linn.*, 4e série, 6e vol.).

b. — *Bajocien calcaire.*

A *côté* et jamais *sur* l'Arkose, on voit le long de la Granulite et des terrains primaires quelques

bandes étroites de calcaire Bajocien ; on en voit encore assez souvent au fond des carrières en Grande Oolithe, soit en bancs, soit à l'état de sables siliceux. Ce calcaire est à gros grains le plus souvent, et à lamelles spathiques, qui brillent dans la cassure.

Les fossiles y sont assez nombreux. Je citerai seulement : *Ceromya bajociana*, d'Orb., *Rh. Wrigthii*, Davids., *Rh. bajociana*, d'Orb., *Rh. quadriplicata*, d'Orb., *Ter. sub-maxillata*, Davids., *Ter perovalis*, Sow., *Stomechinus serratus*, Desor.

2° BATHONIEN.

Le Bathonien, ou Grande Oolithe, s'est déposé sur de bien plus grandes étendues visibles ; mais seulement dans les plaines d'Alençon et de Sées, où il est à nu du côté des terrains anciens, recouvert par le Callovien du côté opposé, et visible alors seulement dans les dénudations.

Il se compose d'un grand nombre d'assises calcaires, de compacité très variable, à gros grains ou sub-lithographiques, avec argiles intercalées ; le tout surmonté par des sables oolithiques et des calcaires en plaquettes remplies de bryozoaires. L'ensemble est sensiblement horizontal, avec faible pente à l'E.

On exploite ces calcaires pour pierre de taille, moellons et pour les fours à chaux.

Les fossiles, sans être rares, sont difficiles à ré-

colter. Trop souvent, ils font corps avec la pierre, ou sont trop friables pour qu'on puisse les obtenir entiers.

3° CALLOVIEN.

Le Callovien s'étend à l'E. du Bathonien dans la plaine d'Alençon, au N. et à l'E. dans celle de Sées. Il est constitué à la base par des argiles bleues, souvent pyriteuses ; puis par des argiles plus pures exploitées pour les briqueteries et les poteries. A la partie supérieure, ces argiles se chargent de calcaire, et sont enfin recouvertes d'une alternance de calcaires et d'argiles jaunes.

Ces terrains, trop argileux pour la culture, sont le plus souvent mis en pâtures, et font une bonne partie de nos riches pays d'élevage.

Les fossiles sont très abondants en individus et en espèces ; les brachiopodes surtout y foisonnent et en parfait état, surtout dans la partie supérieure, car les argiles sont assez pauvres. On y trouve presque partout : *Ammonites macrocephalus*, Schl. ; *Herveyi*, Sow. ; *Backeriæ*, Sow. ; *Pholadomia carinata*, Goldf. ; *decussata*, Ag. ; *Mytilus gibbosus*, d'Orb. ; *Ostrea amor*, d'Orb. ; *Rhynchonella royeriana*, d'Orb. ; *Terabratula umbonella*, Lk., etc.

4° OXFORDIEN.

Les argiles oxfordiennes, de couleur bleue, avec lits de calcaire bleuâtre, occupent une assez

grande surface au N.-O., entre Godisson et Telliè-res-le-Plessis ; et par cette dernière commune, le dépôt se réunit à un autre plus étendu encore, sur Sainte-Scolasse et les communes voisines.

Les contrées calloviennes et oxfordiennes ne présentent pas de différences bien sensibles. Ce sont des pays d'élevage d'égale richesse.

5° TERRAINS CRÉTACÉS.

Les terrains crétacés occupent ici une large bande entre Essai et Coulonges-sur-Sarthe, au N. et à l'E. de la forêt du Ménil-Brout.

Cette bande est limitée au N. par une longue faille dirigée de l'O. à l'E., qui, partant d'Essai, passe au N. d'Aunai-les-Bois, de Saint-Aubin-d'Appenai et de Coulonges, de sorte que le terrain crétacé est mis brusquement en contact, de l'O. à l'E., avec le Bathonien, le Callovien et l'Oxfordien.— Au S., la bande crétacée est très irrégulièrement déchiquetée par des érosions qui ont mis à nu les terrains sous-jacents, et par les alluvions qui l'ont en partie recouverte.

Ce lambeau de crétacé est formé de deux membres de la série, le Cénomanien ou la Glauconie, et la craie de Rouen.

La Glauconie est composée de sables argileux à grains verts où l'on n'a trouvé qu'un seul fossile, *Ostrea vesiculosa*, Sow.

craie de Rouen est constituée par des alter-
de sables glauconieux, de marnes crayeuses

et d'argiles grises. Elle recouvre le Cénomanien presque partout où le niveau s'élève. Les fossiles y sont nombreux, notamment : *Scaphites æqualis*, Sow., *Amm. rothomagensis*, Lamk., *Turrilites tuberculatus*, Bosc., *Pecten asper*, Lamk.

Ces terrains sont des terres fraiches à pâtures. (Feuille de Mortagne).

Le long du Sarthon, entre Saint-Denis et Saint-Cénery, s'allonge une colline élevée, posée sur les Phyllades. C'est un lambeau isolé de Cénomanien ferrugineux. On y a longtemps exploité de riches dépôts de limonite et d'hématite brune. La plus grande partie est couverte de bois, où s'ouvrent encore béants les trous et les petits puits d'extraction.

6° ALLUVIONS ANCIENNES.

a. Au S.-E. de l'arrondissement, dans les vallées de la Vésonne et de la Sarthe, 5 ou 6 communes sont presque entièrement couvertes par des alluvions anciennes, formées de sables argileux et de silex de la craie. On peut suivre ces alluvions depuis le Perron, par Ménil-Erreux, Hauterive, le Ménil-Brout, Neuilly-le-Bisson, les Ventes-de-Bourse et Saint-Léger, jusqu'au Mêle-sur-Sarthe.

On y voit de bons terrains de culture, des pâtures et des bois, surtout les belles forêts des Ventes-de-Bourse et du Ménil-Brout.

b. Au pied de la forêt d'Écouves, sur Saint-Nicolas, Colombiers et Radon, un autre grand

lambeau d'alluvions anciennes recouvre une partie de ces communes. Ces alluvions sont de l'argile jaune, et des fragments de grès venant de la forêt, remplissant des vallées anciennes et s'étendant sur les plaines. Elles ont par places jusqu'à 6 à 7 m d'épaisseur. Le sous-sol est bajocien et bathonien, et même schisteux. Bonnes terres de culture quand il y a un peu plus de calcaire, et un peu moins de grès.

c. Les jardins de la Barre, les promenades d'Alençon et la plaine à l'O. sont aussi en alluvion; il y en a près de 10 mètres en quelques points ; dans la plaine, la route de Bretagne, dans une tranchée, en coupe plus de 3 m. Cette alluvion est en argile sableuse avec galets de toutes sortes: granulite, phyllades, schiste, grès, arkose, calcaire oolithique, silex de la craie, — documents authentiques, mais indéchiffrables de l'histoire géologique de la contrée ; terrain plantureux de culture maraîchère et agricole. — Le dépôt passe sur la rive S. de la Sarthe, ce qui prouve qu'il est antérieur au dernier creusement de la vallée. — Le sous-sol est la granulite, les calcaires oolithiques et l'arkose.

d. Enfin, le S. de Condé, tout Mieuxcé et une partie de la Ferrière-Bochard portent un épais manteau de sables, tantôt argileux ou ferrugi- [illegible] tantôt maigres et exploités comme sables [illegible]leur. Les galets sont le quartz laiteux des

Phyllades, en grains arrondis depuis la grosseur d'un pois ; le grès armoricain, le grès ferrugineux appelé *roussard*, le grès blanc, le calcaire oolithique, la limonite et les silex. Cette alluvion provient surtout de l'érosion de la grande arête cénomanienne qui longe le Sarthon. Le sous-sol est le granite, les phyllades, le calcaire oolithique de la Ferrière et la base de l'arête cénomanienne. Les parties sableuses, appelées *terres à cailloux blancs*, sont renommées pour la qualité de leur cidre.

7o ALLUVIONS MODERNES.

Nous n'avons ni marais, ni tourbières. Mais les alluvions modernes, qui forment le sol de nos prairies naturelles, sont l'une des richesses de notre pays.

Toutes nos rivières, tous nos ruisseaux, coulent au milieu de prairies ordinairement plates, plus ou moins larges, dont le sol est formé par les débris séculaires enlevés aux pentes par le ruissellement ; — sol profond et pourvu de tous les éléments nécessaires à la végétation. Aussi nos prairies paient-elles largement le peu de soins qu'elles demandent et qu'on ne leur donne pas partout.

27 juillet 1894.

LE KAOLIN

DES ENVIRONS D'ALENÇON

Par M. R. de BREBISSON,

Inspecteur de l'Association Normande.

Au moment où l'Association Normande tient ses assises à Alençon, il m'a semblé qu'aucune occasion ne pouvait être plus favorable pour présenter une étude sur un kaolin dont les gisements sont aux portes de cette ville. Il est intéressant de montrer que ce fut le premier découvert en France. M'étant depuis longtemps occupé de cette intéressante question, je puis donner un travail assez complet. J'ai été aidé dans cette tâche par les notes que M. de La Sicotière, toujours si bienveillant pour moi, a bien voulu m'envoyer, et par les travaux publiés par MM. Odolant-Desnos, Letellier, Despierres, l'abbé Letacq et Louis Duval, etc. Outre ces auteurs normands, j'ai compulsé tout ce que j'ai pu trouver, que je donnerai en temps et lieu en indiquant les sources.

Kaolin est connu des chimistes sous le nom

de *Silicate d'alumine hydraté.* On n'en connaît que deux en Normandie : celui qui nous occupe et celui des Pieux (Manche), employé à la manufacture de porcelaine de Bayeux. En existe-t-il d'autres ? C'est fort possible, puisque le kaolin se trouve près du granit, fort abondant dans notre province. M. l'abbé-Hébert Duperron (1) prétend que les granits de l'arrondissement de Vire, surtout ceux de la Bellière (commune de Vaudry), à 2 kilomètres de Vire, contiennent du kaolin, mais en trop petite quantité pour être l'objet d'une exploitation. M. Emile Ballé, naturaliste à Vire, auquel j'avais demandé un échantillon de ce kaolin, m'a répondu que la carrière était comblée et que M. le docteur Pelvet, qui s'est occupé de la géologie de la région, affirmait qu'il n'en avait jamais existé aux environs de Vire. Il faut, du reste, éviter de confondre avec le véritable kaolin toutes les terres blanches qui ont le même aspect sans en avoir les propriétés.

Il y a dans les environs d'Alençon, dit M. de La Sicotière, trois massifs séparés de granits : le massif d'Alençon, celui de Saint-Cénery et celui de La Lacelle.

Le granit se compose de trois éléments : le *feldspath*, le *quartz* et le *mica* ; le kaolin provenant de la décomposition du feldspath se trouve dans le massif d'Alençon.

(1) *Géographie du Calvados*, par M. l'abbé Hébert-Duperron. Paris, 1876, un vol. in-18.

Le feldspath orthose (1), silicate d'alumine et de potasse (s'altérant à la surface), se transforme d'abord en silicate d'alumine et carbonate de potasse; le carbonate de potasse est dissous par les pluies et emporté, et il reste le silicate d'alumine ou kaolin mêlé au quartz et au mica.

Si maintenant le granit est de décomposition normale et protégé par une couche de terre, la roche décomposée conserve l'apparence du granit dur, mais elle est dépourvue de cohésion, et on peut l'exploiter à la pelle comme du sable graveleux. Si le granit est mal recouvert ou baigné par l'eau courante, le kaolin est délayé ou emporté; il reste alors un gravier quartzeux employé comme sable grossier ou formant sous terre la couche aquifère où vont s'alimenter la plupart des puits du pays. Enfin, si le granit est exceptionnellement riche en feldspath, on a un dépôt de kaolin plus ou moins pur suivant sa teneur en quartz. Il y a des couches de kaolin de plusieurs mètres d'épaisseur. La décomposition se fait naturellement de haut en bas, de sorte que la couche décomposée augmente avec le temps.

Les principaux gisements de kaolin se trouvent au village de Montpertuis (commune de Lonray), à Chauvigny et au bois des Aulnays (Saint-Germain-

(1) Letellier, *Etudes géologiques sur les deux cantons* [illegible]*çon*. Caen, 1888, in-8°. Extrait du Bulletin de la [illegible] Linnéenne de Normandie.

du-Corbéis), au grand et au petit Hertré. On voit encore, dit M. de La Sicotière, dans les taillis de Chauvigny, les excavations de quelques mètres de circonférence provenant de l'extraction du kaolin. Après les orages, les flaques d'eau qui restent sur le sol sont blanches comme du lait ; cela vient du lavage du kaolin.

L'extraction de cette terre aux environs d'Alençon est très ancienne (1). Dès l'année 1503, dit M. l'abbé Letacq (2), les potiers d'Alençon employaient avec leur argile une terre blanche qu'ils tiraient du bois des Aulnays (commune de Saint-Germain-du-Corbéis) et qui n'était autre que le kaolin. La couche la plus belle que l'on connaisse dans le pays est celle de Maupertuis. Il est bien certain que le kaolin fut employé à la fabrication de poteries grossières, blanchâtres, micacées, décorées tantôt de figures grimaçantes en relief, tantôt de stries, d'étoiles ou d'autres figures en creux qui se trouvent particulièrement dans la commune d'Héloup. Ce fut le siège d'une fabrication très considérable, et on y trouve encore des charretées entières de débris. On l'appelait autrefois

(1) Voir Louis Duval, La Découverte du kaolin aux environs d'Alençon, *Revue Normande et Percheronne*, 1re année. Juillet et août 1892, pages 215 à 222 et 248 à 252.

(2) *Notes sur les travaux scientifiques de Guettard, aux environs d'Alençon et de Laigle (Orne)*, par M. l'abbé Letacq, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres d'Alençon, 1891. Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie.

Héloup-le-potier. Il existe dans une commune voisine, Gesne-le-Gandelain (Sarthe), les restes à peine visibles d'un village disparu qui devait s'appeler la *Poterie*. A quoi servaient ces vases d'une assez grande capacité, d'une épaisseur considérable, à fond plus étroit que l'orifice, assez semblables à ceux que l'on emploie aujourd'hui pour l'industrie du laitage ou pour le blanchissage ? On n'a pu le déterminer encore. A quelle époque remontent-ils? On les a cru successivement gaulois, mérovingiens, carlovingiens ; il est certain qu'ils sont fort anciens.

J'ai trouvé sur l'emplacement des fours où on les fabriquait, dit encore M. de La Sicotière, des monceaux de petits grains de quartz, gros comme des jarousses ; j'ai pu en expliquer l'origine : ils provenaient du lavage du kaolin. C'est, en effet, à ce mélange de ces sortes de fragments de quartz que l'on a attribué la difficulté d'employer ce kaolin à la fabrication de la porcelaine. Blavier et Boblaye disent que c'est là le motif qui a empêché de s'en servir à Sèvres.

Il y a cinquante ans, on s'en servait pour faire des *cazettes* (1) à la faïencerie de Saint-Denis-sur-Sarthon (2).

(1) On sait que ce sont des espèces de boîtes en terre qui contiennent les pièces que l'on soumet à la cuisson dans les fours de faïence et de porcelaine.

(2) Letellier, page 24.

Aujourd'hui, comme autrefois, nos potiers mélangent le kaolin à l'argile du pays dans la proportion d'un quart environ pour la poterie commune d'Alençon ; les potiers et les briquetiers, en forçant la production jusqu'aux trois quarts, en font des briques suffisamment réfractaires et d'un bon usage pour les foyers et le pavage des fours. Les uns et les autres employent encore le kaolin bien sec et réduit en poudre pour empêcher l'adhérence des pièces dans les moules et sur les séchoirs.

Le kaolin d'Alençon n'a jamais été employé sérieusement à la fabrication de la porcelaine.

Le journal l'*Art ornemental* affirme, dans son numéro du 5 avril 1884, que la découverte des gisements de kaolin aux environs d'Alençon aurait donné naissance dans le pays à une industrie nouvelle, la fabrication de la porcelaine ; c'est une erreur, puisqu'il n'a jamais été employé que pour faire de la faïence. Dans une note publiée dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. III (1884), page 150, M. de La Sicotière a répondu à cet article. Ce qui a donné naissance à cette légende, c'est l'illusion qu'on avait eu tout d'abord que ce kaolin pût servir à faire de la porcelaine. On a même prétendu qu'on s'en serait servi à Sèvres jusqu'en 1768, époque de la découverte du kaolin de Saint-Yrieix (1).

(1) G. Despierres, *Histoire de la faïence* [illegible] *sur-Sarthon*. Paris, 1889, in-8° illustré, [illegible]

Voici l'article que lui consacre M. Brongniart (1) : « C'est le premier gîte de vrai kaolin reconnu en France, et c'est celui avec lequel ont été faites les premières tentatives de porcelaine dure de la nature de celles de la Chine et de celles de l'Allemagne. Mais ces premiers essais ne furent pas heureux, et ce n'est que dans l'impureté du kaolin qu'on peut rechercher la cause de ce peu de succès.

« Ici, ce n'est pas une pegmatite, cette roche composée presque uniquement de feldspath et de quartz, mais un granit véritable, c'est-à-dire rempli de mica ; ce sont les parties supérieures du granit, presque immédiatement au-dessous de la terre végétale, qui par leur décomposition ont formé le kaolin. Il renferme, comme celui d'Aue, d'assez gros morceaux de quartz grisâtre, faisant voir les cavités qui ont conservé la forme du feldspath transformé en kaolin.

« Une grande partie du plateau présente presque à la surface du sol, une terre blanchâtre, micacée, kaolinique, provenant très probablement du lavage naturel des granits décomposés ».

Si le kaolin était depuis longtemps employé par les potiers du pays, c'est en 1746, dit M. Duval, qu'il fut signalé par Guettard à l'Académie des Sciences (2), c'est-à-dire 22 ans avant la découverte de celui de Saint-Yrieix (3).

(1) Brongniart, *Traité des arts céramiques*, I, p. 46.

(2) *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1746, p. 363.

(3) C'est en 1768 que Mme Darnet découvrit le kaolin de Saint-Yrieix.

Voici comment le docteur Guettard vint dans le pays et étudia le kaolin d'Alençon.

Guettard (Jean-Étienne), né à Étampes le 22 septembre 1715, mourut à Paris le 7 janvier 1786. Il étudia sous Bernard de Jussieu et sous Réaumur qui le fit entrer à l'Académie des Sciences en 1743. Réaumur (1) possédait alors le château de la Bermondière, commune de Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne). Cette habitation est située à 2 kilom. du département de l'Orne et, par conséquent, peu éloignée des gisements de kaolin. Guettard vint souvent passer une partie des vacances chez son maître et ami et en profita pour explorer le pays. Voici une phrase de son mémoire de 1746 :

« Je saisis, dit-il, une occasion de voir la Normandie et quelques pays voisins, comme une partie du Maine et du Perche. Je les parcourus donc et je disposai tellement mes petits voyages que le chemin par où j'allais n'était pas celui que je choisissais pour revenir ; par là, je voyais plus de pays et me mettais plus en état de m'assurer de la nature de leur terrain. »

Il est étonnant que Réaumur n'ait pas essayé de faire de la porcelaine avec ce kaolin si voisin de

(1) Le savant Réaumur mourut à la Bermondière, en 1757, des suites d'une chute de cheval ; il était né à La Rochelle en 1683. On sera peut-être étonné de voir un vieillard de 74 ans monter encore à cheval, mais il faut remarquer qu'à cause de l'état des chemins, c'était à cette époque le seul moyen de locomotion possible.

son château, lui qui avait analysé les échantillons de kaolin chinois envoyés par le Père d'Entrecolles et qui avait affirmé que la France recélait dans son sein des terres de même nature et qu'il ne s'agissait que de les découvrir. On sait qu'il inventa, en 1728, la *Porcelaine de Réaumur*. Ce n'était, à proprement parler, que du verre dévitrifié. Cette ingénieuse découverte ne put lutter avec les porcelaines (pâte tendre) de Saint-Cloud et ne donna lieu à aucune application commerciale. Je suis persuadé que Guettard, son élève et son ami, ne le mit au courant ni de sa découverte ni de ses expériences. Ses réticences dans ses communications à l'Académie des Sciences et une lettre d'Odolant-Desnos sembleraient le prouver.

« On trouve (1) assez ordinairement au-dessous des roches et aux environs une terre appelée kaolin, semblable à celui de la Chine. Il semble (dit M. de Bomare) que c'est un mélange de terre blanche argileuse, et à des petits crystaux quartzeux, à du feldspath, et à du mica, de sorte qu'elle ne diffère du granit que par la consistance. Le kaolain paraît absolument le granit dont la partie cimenteuse a été détruite par les pluies, par le soleil et par les gelées, idée que je proposai à M. Bernard de Jussieu, dès 1750, dans une lettre où je lui fis connaître que c'était la partie de la

(1) Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville çon et sur ses seigneurs*. Alençon, 1787, 2 vol. II, p. 477 et suiv.

Normandie que je devais habiter qui renfermait le kaolin, et que M. Guettard, membre de l'Académie, avait acquis pour feu le duc d'Orléans, mort à Sainte-Geneviève, une pièce de terre qui en fournissait beaucoup. M. de Jussieu lut ma lettre à l'Académie ; M. de Bomare, à qui je fis part de mon idée dans un voyage qu'il fit à Alençon en 1762, semble l'avoir adoptée, ainsi que M. Le chevalier Turgot ; mais sa blancheur est ordinairement ternie par une terre martiale qui la recouvre et qui nuira toujours à l'usage qu'on a tenté d'en faire dans les nouvelles fabriques de porcelaine. »

Louis Dubois (1), dans sa *Notice biographique et littéraire sur Odolant-Desnos*, laisse clairement entendre que celui-ci eut lieu de se repentir de la communication qu'il s'était empressé de faire à Jussieu et au chevalier Turgot de ce qu'il avait appris des recherches faites par Guettard à Montpertuis.

« L'académicien Guettard venait d'annoncer la découverte de la composition de la porcelaine ; mais il fit une réticence en ne citant pas les lieux où se trouvaient les matières assez rares dont il parlait. Le hasard apprit à Desnos qu'on les tirait des carrières granitiques dont la ville d'Alençon est entourée ; il envoya à ce sujet un mémoire

(1) L. Duval, *Revue Normande et Percheronne illustrée*, 1re année, 1892, p. 221 et 222.

confidentiel à Bernard de Jussieu, dont il avait suivi les cours et conservé l'estime et avec lequel il était en relation. Jussieu communiqua le mémoire à quelques personnes. Le chevalier Turgot était du nombre. Soit par zèle pour la propagation des connaissances, soit par intérêt pour l'auteur, soit peut-être par animosité contre Guettard, Turgot évente la mine, dévoile le mystère et s'empresse de l'annoncer à Guettard lui-même. Voici ce que Turgot écrivait à Desnos le 14 mai 1761 : « J'ai « bien des remerciements à vous faire pour votre « excellent détail au sujet du kaolin et du petunsé. « J'en ai fait part à plusieurs savants, et on « l'a même lu à l'Académie des Sciences, où on en « a été très satisfait. Le secret que vous avez « demandé n'est pas bien propre à étendre les « connaissances. Si j'en avais, je chercherais à les « communiquer : cela me paraît raisonnable ». Cette indiscrétion, qui pouvait être fort indifférente pour l'auteur de la lettre, ne l'était pas du tout pour l'auteur du mémoire. »

Le champ, acheté par Guettard pour le compte du duc d'Orléans, était situé au village de Montpertuis. Cette acquisition dut être faite vers 1750, puisque le prince mourut en 1752. Les expériences se continuèrent chez son fils, Louis Philippe d'Orléans (1725-1785), dans le laboratoire qu'il avait établi dans sa délicieuse maison de Bagnolet. Il dut être aidé dans ses expériences par M. d'Ar- de Montamy. Issu d'une ancienne famille

normande, le duc d'Orléans le plaça près de son fils comme gentilhomme ordinaire, et il suivit, dans toutes ses campagnes, ce prince, qui lui donna la place de son premier Maître d'Hôtel, vacante par la mort de M. de Court, vice-amiral de France. Il s'était toujours occupé de physique, de chimie et de mathématiques, et ce goût pour les sciences s'était déclaré pendant qu'il faisait ses études à l'Université de Caen. Trois ans après la mort de M. de Montamy (1) (1762), on publia son *Traité des couleurs pour la peinture sur émail et sur porcelaine.* Dans cet intéressant livre (dont je donnerai peut-être plus tard une édition avec notes), je suis étonné que l'auteur ne cite pas Guettard ; il y parle seulement de M. Durand, peintre de Monseigneur le duc d'Orléans. C'est lui qui dut décorer les porcelaines sorties du laboratoire de Bagnolet.

Pendant que Guettard faisait ses expériences, un grand seigneur, le duc de Brancas, comte de Lauraguais, cherchait aussi de son côté à faire de la porcelaine. M. Jacquemart (2) prétend qu'il fut le premier à découvrir un kaolin véritable en 1758. Nous avons vu que c'est une erreur et que tout

(1) Mon trisaïeul avait épousé Mlle d'Arclais de Montbosq. La famille d'Arclais était divisée en deux branches : les de Montbosq et les de Montamy.

(2) M. A. Jacquemart, *Histoire de la Porcelaine.* Paris, Hachette, 1873, un vol. gr. in-8°. Voir aussi, du même auteur : *Merveilles de la céramique.*

l'honneur en revient à Guettard. On ne sait trop comment il eut connaissance de la découverte du kaolin d'Alençon. Grâce à une communication de M. le marquis de Beauchesne, M. L. Duval a su que le comte de Lauraguais fut le dernier possesseur du château de Lassay, avant la Révolution, et que l'on voit encore le fourneau qu'il avait établi dans une des tours du château. On pourrait voir dans la proximité du château de Lassay du kaolin d'Alençon, la raison qui le fit connaître à M. de Lauraguais. Les extraits (1) d'un mémoire de Guettard suffiront pour indiquer comment le secret de Guettard fut divulgué. Ce document est intitulé : *Cinquième mémoire qui renferme l'histoire de la découverte faite en France des matières semblables à celles dont la porcelaine de Chine est composée, lue à l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences le mercredi 13 novembre 1765 et disputes que ce Mémoire a suscitées à l'auteur.*

Guettard déclare que ses premières expériences eurent lieu deux ans avant la mort du duc Louis d'Orléans, c'est-à-dire en 1750, puisque ce prince est mort à Sainte-Geneviève en 1752.

« Je partis, dit Guettard, au commencement « de l'hiver, avec un ouvrier en porcelaine, nom- « mé Leguey, qui travaille actuellement avec M. « le duc de Lauraguais. J'allai dans les endroits

M. Louis Duval, La Découverte du kaolin aux envi- d'Alençon. *Revue Normande et Percheronne*, année pages 250 et 251.

« que j'avais parcouru quelques années aupara-
« vant (vers 1744) et où j'avais trouvé la pierre et
« la terre que je regardais l'une comme du *petunzé*
« et l'autre comme du ***kaolin.*** »

Il ne semble pas douteux que c'est par cet ouvrier nommé Leguey que le comte de Brancas-Lauraguais fut mis au courant des expériences de Guettard, et qu'il put présenter le premier, en 1758, à l'Académie des Sciences des échantillons de porcelaine dure.

Le premier en date que l'on possède aujourd'hui, dit M. Jacquemart, est du mois d'octobre 1764; il est ovale et porte à mi-corps un paysan, dans le genre de Teniers, tenant une pipe et un pot de bière; de longs cheveux entourent sa figure riante, vue de trois quarts et coiffée d'un chapeau mou, orné d'une plume. Il fait partie de la collection Gasnault.

Le Musée céramique de Rouen (1) possède un médaillon circulaire en porcelaine dure représentant Louis XV, exécuté d'après un médaillon de Nini ; il porte la date de 1768 et le chiffre enlacé de Brancas-Lauraguais. Un médaillon semblable est conservé au Musée céramique de la manufacture de Sèvres.

Trois mois après la communication de Guettard à l'Académie des Sciences (13 novembre 1765), le

(1) Gaston Le Breton, *Le Musée céramique de Rouen.* Rouen, 1883, 1 vol. in-8° orné de 20 planches par Ch. Goutzwiller et une héliogravure de Dujardin (tiré à 250 exemplaires), page 56

comte de Lauraguais vint, en janvier 1766, la combattre de la manière la plus grossière et la plus éloignée de ce que l'on devait attendre de la politesse d'un homme de son rang. La violence de de ces dénégations inexplicables devait déceler des intérêts froissés. La querelle fit grand bruit, mais les termes du mémoire de Guettard sont trop précis ; le gisement près d'Alençon du kaolin et du feldspath (petuntzé) employé est trop nettement indiqué pour qu'aucun doute puisse planer sur la véracité du savant.

Quel était donc le mobile de M. Lauraguais ? Un placet, conservé dans les archives de la manufacture de Sèvres, va nous le faire connaître ; dans cette longue pièce (1), le noble spéculateur offre au roi de lui révéler le secret des pâtes semblables à celles de la Chine, des Indes et du Japon, qui forment l'art de la porcelaine, de manière que tous les établissements créés pour livrer au public les quantités nécessaires à la consommation soient réunis sous le titre de manufacture royale et demeurent la propriété de Sa Majesté. Il demande que les entrepreneurs de poteries vitreuses, qu'on nomme porcelaines d'Orléans, Saint-Cloud, Chantilly, Villeroy, etc., ne puissent modifier le genre de leur fabrication et venir faire concurrence à l'établissement royal. Pour récompenser ses services, il lui serait accordé, par dérogation au privilège de

A. Jacquemart et E. Le Blant, *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*. Paris, 1862, gr. in-8°.

Sèvres, la jouissance du produit de toutes les manufactures de porcelaine façon des Indes et façon de la Chine, qu'il fonderait dans les lieux convenables, à l'effet de quoi il pourrait y préposer telles personnes, telle administration que bon lui semblerait. Il resterait ainsi au Roi le bénéfice intégral de la porcelaine façon du Japon.

Ces demandes exagérées ne purent être prises au sérieux. Quant à la controverse géologique, elle s'éteignit d'elle-même, laissant néanmoins à M. de Lauraguais la réputation d'avoir réussi le premier dans la production de la poterie translucide à pâte dure.

On trouve encore dans l'ouvrage de MM. A. Jacquemart et E. Le Blant des détails intéressants sur le même sujet.

Nous avons parlé de la bruyante intervention du comte de Brancas-Lauraguais dans le débat soulevé à propos du kaolin d'Alençon par Guettard. On comprend la déconvenue d'un homme qui, poursuivant de longue main des opérations difficiles et touchant au but désiré, se voit rejeté dans la foule des expérimentateurs impuissants. Il y avait pour lui plus qu'un échec d'amour-propre dans la divulgation du secret de la pâte dure : c'était la ruine des espérances fondées sur de grandes spéculations industrielles.

Des contemporains semblent, au surplus, lui avoir tenu plus compte de ses efforts qu'on ne l'a fait depuis.

« La France, dit l'abbé Raynal (1), touche au moment de jouir de toutes ses commodités (il s'agit de la résistance et de la solidité de la pâte dure). Il est certain que le comte de Lauraguais, qui a cherché longtemps le secret de la porcelaine de la Chine, est parvenu à en faire qui lui ressemble. Ses matériaux ont le même caractère et, s'ils ne sont pas exactement de la même espèce, ils sont au moins des espèces du même genre. Comme les Chinois, il peut faire sa pâte longue ou courte, et employer à son choix son procédé ou un procédé différent. Sa porcelaine ne cède en rien à celle des Chinois pour sa facilité à se tourner, à se modeler, et lui est supérieure par la solidité de sa couverte, peut-être aussi par son aptitude à recevoir des couleurs. S'il parvient à lui donner la blancheur de grain, nous nous passerons aisément de la porcelaine de la Chine. »

L'abbé Jaubert, dans son langage modéré, est plus élogieux encore, car il ne reproche au grand seigneur céramiste que son excessive réserve. « En 1766 (2), écrit-il, M. le comte de Lauraguais présente de la porcelaine de son invention à l'Académie ; cette porcelaine fut reconnue pour être aussi parfaite qu'on pouvait le désirer ; comme ce seigneur n'en a pas publié la composition, on ne peut point dire de quelle terre elle est fabriquée.

(1) *Histoire philosophique et politique*, t. II, p. 332.
(2) *Dictionnaire des arts et manufactures*, — mot PORCE-

Ce n'est donc que depuis peu qu'au moyen d'une terre que M. Vilaris, apothicaire à Bordeaux, et à l'Académie des Sciences de cette ville, a découverte en France, et dont le terrain qui la contient a été acheté au nom de Sa Majesté, qu'on est enfin parvenu, dans la manufacture royale de Sèvres, à faire de la porcelaine uniquement composée de terres de France, dans la pâte et la couverte dans laquelle il n'entre ni fritte, ni sel, ni aucune matière métallique. »

Ce que Lauraguais n'avait pas voulu dire, nous l'apprenons par une lettre de Darcet, conservée aux archives et écrite le 3 thermidor an II, à propos des récriminations et des demandes émanant de Pierre-Antoine Haunong. Le savant chimiste se refuse à reconnaître dans le réclamant l'inventeur, en France, de la pâte dure et des fours pour la cuire. « On s'y servait alors (à Sèvres, lors des travaux d'Haunong), comme on s'y sert aujourd'hui, du four chinois, le même dont nous nous servions nous-même depuis 1758 chez le cy-devant comte de Lauraguais, chez qui la porcelaine dure a vraiment pris naissance. Nous l'y faisions avec un kaolin et un petuntzé qui se trouvent auprès d'Alençon (1). »

Voilà une date et des procédés techniques certains qui détruisent l'indication erronée du tableau des manufactures conservé à Sèvres ; on y lit, sous

(1) Archives L. F. 12. 1493.

la rubrique de Saint-Yrieix, le nom du comte de Lauraguais, avec la note : « a fait le premier la découverte de la terre à porcelaine. »

La porcelaine de Lauraguais n'était pas connue seulement en France ; le catalogue d'Horace Walpole en mentionne une pièce ; c'est la copie du Bacchus de Michel-Ange ; avant d'être placée à Strawberry-hill, cette figure avait appartenu au comte de Caylus.

Oubliés complètement, ce sont toujours MM. Jacquemart et Le Blant qui parlent, les essais du noble comte avaient disparu des collections, et nous avons pu nous-même en voir de très rares spécimens ; la pâte est grossière, un peu bise et piquée de points noirs, les vases peints en bleu (nous n'en avons rencontré aucun décoré en peintures polychromes) sont évidemment inspirés par la porcelaine anglaise de Chelsea ; avec les mêmes formes et une disposition semblable dans les bouquets, ils conservent cependant le style français par la délinéation des fleurs ; le bleu, un peu noirâtre, a creusé la pâte et forme impression. Les biscuits, sauf la teinte, sont d'une exécution favorable ; on peut en voir au Musée céramique : c'est le médaillon en profil d'Alexandre Le Grand, moulé sur un bronze.

La marque de ces diverses pièces, tracée à la pointe ou en bleu au pinceau, est le chiffre ci-[illegible] : L B entrelacés.

[illegible]st assez singulier d'avoir à citer Voltaire dans

un ouvrage sur la céramique, voici en quelles circonstances (1) :

Vers 1755, Voltaire fit paraître l'*Écossaise*, comédie en 5 actes par Hume, traduite en français par Jérome Carre. C'est ainsi qu'elle est indiquée dans son théâtre. Elle fut représentée à Paris, au mois d'Auguste 1760. C'était une vengeance contre Freron, ex-jésuite, qui attaquait les philosophes. Voltaire qui, depuis longtemps, supportait ses injures, en fit justice et vengea ses amis. Freron y est représenté sous le nom de Frelon, journaliste calomniateur et vénal. L'*Écossaise* est dédiée au comte de Lauraguais et, dans l'épître dédicatoire, l'auteur fait allusion à sa bienfaisance envers Dumarsais et aux essais céramiques du grand seigneur. Le célèbre grammairien philosophe Dumarsais (1677+1756) était dans sa vieillesse tombé dans la plus profonde misère. Le gouvernement ne lui donnait rien, parce qu'il était soupçonné d'être janséniste et même d'avoir écrit en faveur du gouvernement contre les prétentions de la cour de Rome. Le comte de Lauraguais lui fit une pension jusqu'à sa mort.

Voici le passage de la lettre de Voltaire qui nous intéresse :

« Je veux que ceux qui pourront lire ce petit ouvrage *(l'Écossaise)* sachent qu'il y a dans Paris

(1) Voltaire, *Théâtre et Correspondance*. — Voir aussi *Nouvelle Biographie générale*, Didot, — article LAURAGUAIS.

plus d'un homme estimable et malheureux secouru par vous. Je veux qu'on sache que, tandis que vous occupez vos loisirs à faire revivre par les soins les plus coûteux et les plus pénibles un art utile perdu dans l'Asie, qui l'inventa (l'art de faire résister la porcelaine au feu), vous faites renaître un secret plus ignoré : celui de soulager par vos bienfaits cachés la vertu indigente. »

Voltaire (prétend M. Figuier) (1) dit que c'est dans le siècle de Louis XIV qu'on « a commencé à faire de la porcelaine à Saint-Cloud, avant qu'on en fît dans le reste de l'Europe ». Ici, Voltaire se trompe (ajoute M. Figuier) ; ce n'était pas de la porcelaine tendre qu'on fabriquait à Saint-Cloud.

Pendant que Guettard et le comte de Lauraguais essayaient de faire de la porcelaine dure, des essais étaient faits de divers côtés.

Le poterie d'Alençon, dit Odolant-Desnos, est très bonne ; elle est composée d'une terre glaise et d'une terre blanche connue depuis quelques années sous le nom de kaolin. M. de Breteau, président au siège présidial d'Alençon, obtint un arrêt du Conseil qui ordonne que les potiers ne pourront à l'avenir construire de fours que dans le faubourg de l'Écusson.

M. Jean-Baptiste Ruel, sieur de Bellisle, arrière-

(1) Louis Figuier, *Les Merveilles de l'Industrie*. — Paris, s. d., 4 vol. ill. gr. in-8°. Voir *Poteries, faïences et porcelaine*, t. I, p. 318.

petit-fils de Thomas Ruel, obtint le 23 septembre des lettres-patentes pour l'établissement d'une faïencerie dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Sarthon. On prétend qu'en 1759 il fit des expériences sur le kaolin pour la Manufacture de Sèvres.

M. G. Despierres (1), dans son *Histoire de la faïence de Saint-Denis-sur-Sarthon*, a donné un dessin colorié reproduisant une belle pièce peinte en camaïeu, dont l'émail et la couleur ne présentent aucun des caractères des autres produits de la même fabrique et qu'il regarde comme un spécimen des essais tentés par M. Ruel de Belle-Isle, pour arriver à fabriquer de la porcelaine à pâte dure à l'aide du kaolin.

De leur côté, les associés de la Manufacture royale de Sèvres (2) demandèrent, en janvier 1759, des échantillons du kaolin à l'ingénieur de la Généralité d'Alençon. Ces échantillons furent adressés par le carrosse partant d'Alençon le 15 mars de la même année, à M. Roussel, fermier général.

Nous avons vu que Valmont de Bomare était venu voir les gisements de kaolin ; aussi en a-t-il parlé dans sa *Minéralogie* (3) et, plus tard, dans son

(1) M. Duval, *La Découverte du kaolin aux environs d'Alençon*.

(2) Id., *ibid.*

(3) Valmont de Bomare, *Traité de minéralogie avec des tableaux synoptiques*, Paris. — Barrais le [illegible] 177[illegible] 2 vol. in-8°.

Dictionnaire d'Histoire naturelle. Je vais reproduire ses articles sur le *kaolin et le petuntzé* pour deux raisons : la première, c'est qu'il y est question du kaolin d'Alençon ; la seconde, c'est que je tiens à réfuter cette erreur trop répandue de l'existence de kaolins calcaires.

KAOLIN, *Terra porcellana* (1), est une terre composée, blanche, farineuse, graveleuse, brillante et dont on se sert en Chine dans la composition de la fameuse porcelaine de ce pays, conjointement avec le petun-tsé.

Par l'analyse que nous avons répétée du kaolin de la Chine, nous avons reconnu que la partie farineuse est communément apyre ; les paillettes brillantes sont du mica ; les parties graveleuses sont de petits cristaux de quartz et la partie empâtante qui sert de ciment est argileuse. Nous avons trouvé, ainsi que M. Guettard, quantité de terres semblables sur les couches de granite qui se voient aux villages du grand et du petit Hertrey, près d'Alençon. Peut-être que ce kaolin n'est qu'un faux granite décomposé ; on s'en sert dans le pays d'Alençon pour faire de la poterie et de la grosse faïence.

Dans nos voyages en Bretagne, en Allemagne et en Suisse, nous avons rencontré du kaolin semblable à celui d'Alençon, dont plusieurs espèces ou

(1) Valmont de Bomare, *Dictionnaire d'Histoire natu-* Lyon, an VII (1800), 4e édit., 15 vol. in-8°, t. VII, p. 972.

variétés font effervescence dans les acides. Cette terre est désignée, dans Wallerius, sous le nom impropre de marne à porcelaine ; au moins, elle est très semblable à celle dont l'auteur parle sous ce nom. Le kaolin ou terre à porcelaine de Saint-Yrieix, en Limousin, est une terre argileuse, blanche et friable ; elle contient, dit M. Monnet, plus des deux tiers de véritable terre quartzeuse et beaucoup de grains de feldspath.

PETUN-SÉ, *Pe-tun-tsé* (1). — C'est le nom que l'on donne à une des deux pierres qui entrent dans la composition de la porcelaine de la Chine ; les échantillons que nous avons vus sont assez durs, opaques, d'un gris verdâtre et nous ont paru être une espèce de *spathfluor* et *vitrescent*.

Dans la première édition de ce Dictionnaire, nous avons dit : « Plus nous considérons les caractères du petun-sé de la Chine, et nous sommes tentés de croire qu'il se trouve une pierre en Europe, et surtout en France, qui partage avec lui les prérogatives dont nous venons de faire mention ; la seule différence que nous y trouvons c'est que notre petun-sé de France fait feu frappé par l'acier ; et, pour trancher le mot, ce petun-sé est le feldspath des auteurs, c'est-à-dire un quartz vitreux ou lamelleux. On en trouve en quantité dans les rochers de granite en Allemagne et par-

(1) Valmont de Bomare, *Dict. d'Hist. nat.*, t., X, p. 326 et suiv.

ticulièrement au Hertrey, près d'Alençon, lieu où se trouve une espèce de *kaolin* qui, en Chine, est la seconde matière de la porcelaine. On trouve aussi dans les Vosges une pierre verdâtre qui participe beaucoup des propriétés du petun-sé de la Chine. »

Depuis cette édition, nous avons appris qu'indépendamment de l'espèce de kaolin à terre calcaire dont nous avons parlé d'après les échantillons conservés dans notre cabinet, que nous avons rencontré sur le terrain, et d'après ceux que nous avons reçu du P. d'Incarville, missionnaire à la Chine, il existait aussi un kaolin dont toute la partie terreuse ne faisait point effervescence avec les acides ; et nous avouons que nous en devons la description à M. Guettard. Consultez son *Mémoire sur la découverte des terres à porcelaine*, lu à l'Académie des Sciences, année 1765. Lorsque nous écrivions l'article *kaolin* de la 2e édition de cet ouvrage, nous ne pouvions encore, ni ne devions rien ajouter, soit à nos connaissances acquises, soit à celles qu'on avait rendues publiques ; le savant académicien que nous venons de citer, en réclamant l'honneur de la découverte faite en France d'un kaolin semblable à celui de la Chine, n'a eu probablement entre ses mains que des kaolins dont la terre paraissait semblable aux argiles blanches ; car, si l'on paraît douter que nous ayons rencontré, ou vu, ou analysé des kaolins à terre calcaire, nous osons cependant assurer que si de longs travaux suffisent pour justifier la confiance que mé-

ritait notre observation, elle n'est pas moins due à la véracité de notre plume. Au reste, nous aimons mieux croire que M. Guettard, n'ayant vu qu'une même espèce de terre à kaolin (celle qui effectivement est la plus abondante), il n'a pu en admettre d'autres. Consultez le supplément de son mémoire cité ci-dessus ; voyez aussi les observations faites à ce sujet sur le petun-sé par M. Torchet de Saint-Victor, ingénieur des mines de France, *Journal de Médecine*, février et juin 1766. Le lecteur trouvera réunis de suite toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, dans le premier volume des mémoires, sur différentes parties des sciences et des arts, par M. Guettard.

En outre, on trouve dans le bel ouvrage de M. A. Pottier sur la faïence de Rouen, la note suivante, page 219 :

« Dans un mémoire manuscrit sur la fabrication de la porcelaine, par un fabricant rouennais, mémoire conservé aux Archives de la Seine-Inférieure, on trouve ce passage :

« Il y a sur le rivage de la Seine, depuis Oissel jusqu'à Rouen, des terres propres à faire de la porcelaine. Il ne s'agit que de trouver des ouvriers qui puissent bien la préparer ».

Cette prétendue terre à porcelaine de la Seine-Inférieure m'a l'air de ressembler beaucoup aux kaolins calcaires de Valmont de Bomare. Quoique peu versé dans cette science si intéressante de la géologie, je n'ai pu admettre cette opinion de

l'auteur du Dictionnaire d'histoire naturelle; mais n'étant pas capable de la réfuter, je me suis adressé à M. de Lapparent, ingénieur des mines, et l'un des géologues les plus compétents de notre époque. Il m'a très aimablement répondu qu'il n'existait certainement pas de kaolins *calcaires*, mais qu'il pouvait y avoir en terrain calcaire, comme celui du plateau normand, des terres propres à la fabrication d'une faïence bien voisine de la porcelaine.

Aux environs de Verneuil (Eure), on exploite, à la base de l'argile à silex formant des poches irrégulières dans la craie, une argile blanche, qu'on a qualifiée de kaolin parce que, à la cuisson, elle donne une faïence sans couleur, mais qui en réalité est de l'*halloysite*, sorte d'intermédiaire entre la terre de pipe et le kaolin.

Je suis très persuadé, ajoute M. de Lapparent, d'après la connaissance que j'ai des plateaux de l'Eure et de la Seine-Inférieure, que beaucoup d'autres gisements du même genre doivent s'y rencontrer. La terre blanche y est plus ou moins mélangée de terre rouge et bariolée, comme celle que, de temps immémorial, on exploite à Mélamare, près de Bolbec; seulement on ne la rencontre que là où les poches provenant de la dissolution de la craie contiennent des sables blancs d'âge tertiaire. Ces sables, dont je suis à chercher l'origine dans la décomposition ès blancs du massif des Écouves, ont couvert

autrefois une grande partie de la Normandie. L'action dissolvante qui créait les poches d'argile à silex dans la craie, les y a fait souvent tomber, et sa réaction mutuelle des sables, des argiles qu'ils contenaient et de l'agent de dissolution a pu engendrer cette terre blanche que M. Pillard exploite aujourd'hui à Breteuil, près de Verneuil. C'est la même, sans doute, que la terre blanche d'Abondant, près de Dreux.

Il faut rappeler, comme conclusion, que la propriété fondamentale du vrai kaolin est de ne subir aucun retrait par la cuisson. Tout ce qui ne jouit pas de ce privilège doit porter un autre nom.

Dans un ouvrage intitulé *La France*, publié sous la direction de M. Loriol, M. Joseph Odolant-Desnos (né à Alençon en 1797), petit-fils du célèbre historien normand que j'ai eu l'occasion de citer, a été chargé, en 1834, du département de l'Orne. Dans cet intéressant ouvrage, après avoir parlé du *quartz enfumé*, connu sous le nom de *Diamant d'Alençon*, M. Odolant-Desnos (p. 9) ajoute la note suivante :

« Enfin, ces granites, comme ceux de Limoges, sont décomposés vers la limite de leur formation, et présentent de belles carrières de *kaolin* et de petunzé ; on pourrait en tirer parti si, comme à Saint-Yrieix, des femmes et des enfants s'occupaient, après l'extraction de ces terres, à en rejeter scrupuleusement les parties colorées, pour broyer ensuite dans de petits moulins, à peu près pareils

à ceux à moutarde, celles de leurs parties les plus blanches ; on vendrait alors ces terres aux fabricants de porcelaine de Paris, qui, vu le peu de distance, les viendraient prendre de préférence dans le département de l'Orne ; mais, jusqu'à ce jour, ces fabricants ayant été obligés d'emporter ce kaolin brut, ont éprouvé trop de pertes, après l'avoir lavé, pour abandonner celui de Limoges. Ces terres précieuses sont donc pour le moment impitoyablement gaspillées par les fabricants de grosses poteries rouges, qui s'en servent pour blanchir leur terre et les prennent au Pont-Percé ou dans les communes de Saint-Germain, de Condé ou de Maupertuis ».

Si j'ai tenu à reproduire cette note, c'est que je suis persuadé qu'il y aurait moyen de tirer parti du kaolin des environs d'Alençon, soit, comme le dit M. Odolant-Desnos, en l'expédiant tout préparé aux fabriques, qui n'auraient pas de transport à payer pour toutes les parties mauvaises, soit en établissant une manufacture près des carrières. En tous cas, il serait désirable que des expériences sérieuses soient faites et que ce kaolin bien préparé avec les machines perfectionnées qu'on emploie actuellement, soit essayé pour que l'on sache si véritablement il peut servir à faire de bonne porcelaine.

En 1880, dit M. L. Duval, un échantillon provenant de la propriété de M. Clérambault, située à Lonray, fut soumise à M. J. Pouyat, de Limoges. Ce kaolin fut reconnu comme assez blanc, un peu

maigre, après avoir été décanté dans un tamis à fils serrés, de manière à ne laisser subsister que le moins possible de matières étrangères. Sa teinte est légèrement rosée, ce qui tient aux principes ferrugineux qui s'y rencontrent.

« La grande question, dit M. J. Pouyat, serait de connaître le prix du transport et le rendement de la matière après décantation complète. Il faudrait obtenir 25 à 30 pour cent de cette opération ».

Toutes ces expériences ne sont pas concluantes, et il serait nécessaire d'en faire d'autres. Ce serait se faire une illusion de penser que Limoges et Bayeux puissent jamais s'approvisionner à Alençon. L'une a Saint-Yrieix à sa porte et l'autre a son kaolin des Pieux ; ils n'auraient aucun intérêt à faire venir une terre éloignée de leurs manufactures.

Les gisements aux environs d'Alençon sont nombreux, il faudrait que des échantillons de tous fussent expérimentés ; peut-être MM. de Lauraguais et Guettard n'ont-ils pas employé le meilleur kaolin ?

La manufacture de Sèvres devrait être chargée de ces expériences; avec ses chimistes distingués et son outillage, elle peut trancher la question d'une façon définitive. Si l'on avait ainsi la preuve que ce kaolin est bon, ce serait une source abondante de produits pour cette partie de notre sol normand.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

D'ALENÇON

Par M. LETELLIER, conservateur

MESSIEURS,

Il y a maintenant 37 ans, le 15 juillet 1857, l'Association Normande tenait à Alençon son 25e Congrès. M. Corbière, maire de la ville, prononça le discours d'ouverture, et le premier acte de l'assemblée fut l'inauguration de notre Musée. On suspendit la séance, et M. de Caumont, dont le souvenir nous est si cher à tous, entouré des autorités de la ville et des membres de l'Association, parcourut les salles consacrées à la nouvelle institution, et notamment les deux petites pièces laissées par les Beaux-Arts à la disposition de l'Histoire naturelle :

Je n'ai à connaître que ces deux petites pièces ; et si je n'ai pas qualité pour vous demander de suspendre la séance pour y faire une seconde

vous me permettrez, en raison de mes sen-

timents de reconnaissance pour l'Association Normande, de vous en entretenir quelques instants.

Dans ces deux pièces, j'avais disposé *avec soin*, comme le constate le procès-verbal, mais aussi avec *artifice*, le peu que nous possédions. Vous savez qu'on peut quelquefois agrandir pour l'œil son domaine, en y faisant, sur les limites, des plantations judicieuses. On nous adressa donc quelques félicitations.

Notre premier fonds était la collection des roches du département recueillies par M. Blavier.

M. l'ingénieur Blavier avait été chargé par le Conseil général de dresser la carte géologique du département. Déjà, l'arrondissement d'Argentan avait été étudié par M. de Caumont, et celui d'Alençon par le capitaine Puillon-Boblaye, et ils en avaient dressé des cartes. Mais Blavier ne devait pas avoir connaissance de ces travaux, car il ne les cite pas. Quoi qu'il en soit, il consacra deux campagnes, 1836 et 1837, à l'étude de l'ensemble du département, et rassembla environ 500 échantillons de roches et de fossiles, qu'il donna à la ville en 1840.

A cette collection s'ajoutèrent une centaine de roches et de minéraux des Alpes et d'Italie, donnés par le comte Curial ; des minéraux, également des Alpes, donnés par le colonel Charpentier, et des roches des environs d'Alençon, par M. Sévestre. M. de La Sicotière qui, le premier, en 1838, avait proposé au Conseil municipal la création d'un Musée, avait également donné des roches et des

objets divers, recueillis çà et là, dans le pays, au cours de ses savantes excursions archéologiques, notamment à Oisseau, qu'on essaie de ressusciter aujourd'hui, et aux Caves à Margot, dans la Mayenne.

Tout cela fut rangé sous les combles de l'Hôtel-de-Ville, dans une mansarde inaccessible au public.

J'eus la bonne chance de sauver ce premier fonds de notre Musée des hasards de deux déménagements.

En 1857, on fit aménager les salles actuellement occupées ; M. Hupier donna sa collection d'oiseaux du pays ; Mme Houtou de La Billardière, sa collection de coquilles vivantes ; quelques personnes bienveillantes offrirent des objets divers. Je rangeai le tout dans trois ou quatre placards vitrés, et c'est cet embryon de musée que l'Association Normande voulut bien inaugurer le 15 juillet 1857.

Depuis cette époque, les collections se sont accrues notablement sans doute, mais pas proportionnellement au temps qui s'est écoulé. Deux raisons y ont fait obstacle : l'administration municipale n'a pas pu agrandir l'espace accordé, et les circonstances ne lui ont pas permis de nous doter suffisamment.

Malgré cela, grâce aux dons de beaucoup de personnes, et aux récoltes que j'ai faites pour mes travaux personnels, j'ai rempli tout l'espace qui m'était

concédé, et je laisserai bon nombre de caisses qu'il n'y aura qu'à ouvrir et à déballer.

Dans la première salle, dite Salle des Oiseaux, il y a quatre placards vitrés, contenant la zoologie, la céramique, les antiquités et l'ethnologie.

Nous n'avons que quelques petits mammifères, faute de place.

La collection des oiseaux du pays est presque complète. Elle comprend environ 250 espèces, représentées par 380 individus. Ils proviennent de la collection Hupier et d'une autre collection donnée par M. Gillet, vétérinaire principal, auteur d'une Flore française et d'un très important travail sur les champignons. Il la tenait des héritiers du Dr Léger. J'ai pu y ajouter un certain nombre d'exemplaires, que j'ai fait monter.

J'ai rangé à part environ 200 espèces étrangères, achetées par le Musée, ou données par M. Gillet et quelques autres personnes.

Les autres vertébrés sont à peine représentés. Je dois cependant mentionner un assez grand *Boa constrictor*, et un superbe *Caret* donné par M. Leclère, résident de France au Cambodge.

La collection de coquilles est déjà assez nombreuse. Elle comprend un millier d'espèces, et remplit un placard à gradins et plusieurs caisses. Il y a quelques belles pièces. Mais je n'ai pu exposer que les Gastropodes ; les bivalves sont reléguées dans le bas du placard ou clouées dans des caisses. Le tout est étiqueté, et il n'y aura qu'à les déballer

quand on aura de la place. On trouvera de plus les éléments d'une collection des espèces du pays.

Les insectes coléoptères sont contenus dans une dizaine de boîtes.

Les crustacés, les oursins et les polypiers sont représentés par un certain nombre de bons exemplaires.

Pour la botanique, il n'y a qu'un petit herbier local, sans valeur, une petite collection des Alpes et un certain nombre d'algues. Dès qu'on aura de la place, je sais où trouver les éléments d'un herbier complet du pays.

Céramique. — Nous avons une soixantaine de pièces provenant du Musée Campana, et donnés par l'État.

Antiquités. — Le Musée possède des échantillons de toutes les époques préhistoriques ; mais la place manque pour séparer les objets du pays. Toutefois, je puis dire comme renseignement que l'Orne ne nous a rien fourni jusqu'ici des époques paléolithiques. Les outils taillés qu'on y a trouvés jusqu'à présent, et dont j'ai eu connaissance, sont évidemment préparés pour le polissage.

Nous avons presque tous les types des haches en bronze, provenant quelques-unes du pays. En tout, huit beaux spécimens.

A la série méthodique s'ajoutent deux petites séries intéressantes : une partie de la collection d'objets du Perche, formée par le savant Dr Jousset, de Bellême, — et une collection d'outils, d'amu-

lettes et d'ornements de l'époque de la pierre polie, trouvés au Cambodge, près du lac Tonly-Sap, et donnée généreusement au Musée par M. Adhémar Leclère.

Les outils sont en pétrosilex noir. Les uns ont la forme générale de nos haches polies en pierre, mais le tranchant est presque rectiligne et à biseau ; d'autres sont en forme de troncs de pyramide à section rectangulaire, si on les coupait vers le milieu, et toujours à biseau ; d'autres encore, au nombre de trois, sont presque identiques aux outils trouvés dans le Sud-Est des États-Unis, et appelés par les auteurs américains *spade-like implements*, instruments en forme de bêche ; seulement, les bords des nôtres sont à vive arête et non arrondis, comme ceux de l'Arkansas et de la Caroline du Sud.

Parmi les objets d'ornement, il y en a deux pas vulgaires, formés au moyen de la spire de deux *Conus millepunctatus*, sciés à 15^{mm} de l'arête et usés à la spire de façon à former des ornements d'oreille analogues à ceux qui sont encore en usage au Laos. Un voyageur y a vu une princesse royale parée de ce genre de bijoux, mais en métal précieux (1).

Des époques historiques, nous avons quelques statuettes égyptiennes, des poteries en fragments, gauloises, romaines, mérovingiennes (de Hêloup, près d'Alençon) et du moyen âge.

(1) Voir Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, et Annual report of the Board of Regents of the smithsonian institution, for the year 1888, p. 657, n°s 97 and 99.

De l'époque contemporaine, le Musée possède une belle série de vêtements, d'armes et d'outils d'Océanie, due en grande partie à notre regretté M. Deplanche, d'Argentan.

Dans notre deuxième salle, dite Salle des Roches et Minéraux, j'ai pu appliquer, comme pour les oiseaux, la séparation des objets du pays et des objets étrangers.

Deux grands placards présentent les roches et les fossiles du département de l'Orne. Les séries de nos roches : Granite, Porphyre, Diabase, Grès, Schistes et Calcaires, sont à peu près complètes, et rangées suivant la géologie de M. de Lapparent, 2e édition. — On y trouve les échantillons de Blavier, et une partie de ceux que j'ai recueillis au cours de mes observations pour la Carte géologique détaillée, ainsi que ceux que je dois à la générosité de MM. Triger, Bizet, etc. ; en tout, près de 1,000 échantillons.

Un autre placard contient les roches étrangères au département, reçues du Muséum, de MM. Goubert, l'abbé Lambert, Morière, etc. ; plus de 300 échantillons.

Un quatrième renferme les fossiles étrangers, venant de MM. Triger, de La Billardière, Raingeard, Bizet ; — près de 1,500 pièces.

Enfin, quatre vitrines contiennent les fossiles tertiaires, également étrangers, envoyés par MM. [illegible], Delesse, Michelot, Nicour ; — au nombre [illegible] pièces.

Une de ces vitrines présente à part une série d'Oursins que le Musée doit à la bienveillance de M. Cotteau, pour servir de types. Il y en a 80 espèces.

Le dernier placard est rempli, trop rempli, par la collection de minéralogie, rangée suivant la méthode de M. de Lapparent. — La série des silicates présente de très beaux échantillons des Alpes et du Piémont, dus à MM. le comte Curial, colonel Charpentier, Chaplain, d'Alençon. Celle des minerais contient les Oligistes de l'Ile d'Elbe, les Magnétites de Ségré, les Galènes d'Auvergne, les Azurites de Chessy et d'Allemagne, des minerais de cuivre et d'argent du Chili, du Pérou et du Mexique, envoyés par mes anciens élèves. Le nombre des échantillons atteint 850.

Et de plus, partout, dans les embrasures, sous les vitrines, sont entassées des caisses bien clouées, pleines de coquilles, de roches, de fossiles et de minéraux, la plupart étiquetés et tout prêts pour garnir les vitrines futures.

Et maintenant, Messieurs, que j'ai fini cette énumération bien fatigante pour vous, intéressante peut-être pour moi seul,—je vous prie de vous associer au vœu que je forme, pour que notre Administration puisse enfin disposer d'un emplacement suffisant et bien accessible au public, où l'on puisse ranger :

1° Une collection générale des principaux types des trois règnes de l'histoire naturelle ;

2° Les collections complètes des productions naturelles du département ;

3° Les produits qu'on en obtient par l'industrie locale ;

4° Les objets divers, instructifs, qui nous seront offerts par des personnes généreuses, dont le nom sera écrit sur nos étiquettes, et gravé dans nos cœurs reconnaissants.

CONSIDERATIONS

SUR LA

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE

du département de l'Orne

Par M. l'abbé A.-L. LETACQ,

Aumônier des Petites-Sœurs-des-Pauvres d'Alençon.

> Dans l'observation scientifique, rien n'est petit, rien n'est inutile. Un des plus beaux privilèges de la pensée est de s'élever par l'étude comparée des faits même les plus petits à quelque loi de la nature, chose toujours très grande.
>
> FLOURENS.

Les conditions extérieures d'existence extrêmement variées auxquelles les végétaux sont soumis se rapportent à deux ordres de faits principaux : les influences atmosphériques et celles du sol dans lequel ils implantent leurs racines. C'est dans ces deux milieux, l'atmosphère et le sol, qu'ils puisent tous les matériaux nécessaires à l'entretien de leur vie et à leur développement..... Les modifications si nombreuses que l'atmosphère et le sol éprouvent, suivant les localités, doivent donc jouer un rôle important dans la distribution des espèces végétales et dans leur aire d'extension (1).

(1) Godron, *Essai sur la géographie botanique de la Lorraine*, 1862, p. 11.

Dans le département de l'Orne, les relations de la flore et du sol sont connues depuis longtemps ; elles ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux, dont les premiers sont dus à de Brébisson lui-même. Dès 1829, cet ingénieux observateur, comparant la végétation du Bocage avec celle de l'Argenténois et du Pays-d'Auge, constatait la différence de la flore des calcaires avec celle des terrains siliceux et faisait voir que les influences physiques du sol ne suffisent pas pour expliquer la répartition des plantes, et qu'il faut avoir recours à l'action chimique, ce que les nouvelles études de géographie botanique ont prouvé jusqu'à l'évidence (1).

Le but du travail que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Association Normande se limite donc à l'étude de l'influence du climat sur la distribution de nos espèces végétales.

Mais, comme la température, la quantité et la distribution des pluies, l'humidité de l'air et du sol, qui constituent les éléments du climat, sont dans chaque contrée, sous la dépendance immédiate de sa position géographique et de la forme de son relief, quelques détails sur la géographie physique de l'Orne sont tout d'abord nécessaires.

(1) *Coup d'œil sur la végétation de la Basse-Normandie, considérée dans ses rapports avec le sol et les terrains :* [illegible]oires de la Société Linnéenne de Normandie, t. IV, [illegible]r. à part, Caen, 1829, in-8° de 25 p.

Ces indications, d'ailleurs, nous feront apprécier les analogies et les différences que nous aurons à constater entre la flore de l'Orne et celle des départements voisins, et aussi les modifications déterminées par la température, le régime pluvial et l'état hygrométrique de l'air sur notre territoire lui-même.

I. — Le département de l'Orne est traversé : de l'est à l'ouest, par la chaîne des collines de Normandie et du Perche, qui présente une hauteur moyenne de 258 mètres au-dessus du niveau de la mer, et est formée de deux surfaces à pente opposée, constituant les versants de la Manche et de l'océan Atlantique. Elle entre dans le département de l'Orne au nord-est de Rémalard; ses premiers versants portent la forêt de Longny, dont les étangs donnent naissance à l'Eure; puis les forêts de Réno et du Perche, où se remarquent des cimes de 270 à 279 mètres. Au nord-ouest de Moulins-la-Marche, quelques sommets atteignent 300 à 308 mètres; les buttes de Louvigny, qui dominent les sources de la Rille, en ont 309. Près de Sées et des sources de l'Orne, la chaîne s'abaisse jusqu'à 200 mètres; mais au nord d'Alençon, elle se relève aux sources de la Brillante, pour former une véritable montagne, dans le beau massif boisé de la forêt d'Écouves ; le carrefour de la Verrerie, qui présente une altitude de 417 mètres, est le point culminant du département et de

toute la France du nord-ouest. La ligne de faîte, qui passe en Écouves, nous présente encore le carrefour à Madame, 408 mètres, le carrefour de la Croix de Médavi, 402 mètres, les bois de Goult, 402 et 336 mètres. A l'ouest de la forêt, les sommets principaux de la grande arête varient entre 300 et 350 mètres ; la butte de Charlemagne à la Coulonche atteint 346 mètres ; les collines de Tinchebray, d'où descend le Noireau, n'en ont que 320. De cette chaîne ou axe principal, qui coupe le département de l'Orne en deux versants à peu près égaux, divergent de nombreux contreforts perpendiculaires à cet axe et donnant eux-mêmes naissance à des lignes de faîte de 3me et de 4me ordre, en sorte que le département de l'Orne peut être assimilé à une vaste surface convexe en forme de toit, dont l'arête serait les collines de Normandie et dont les pans, presque également inclinés vers le nord et le sud, sont formés par des vallons, qui viennent, en s'élargissant, se fondre avec les plaines des contrées voisines (1).

Les points culminants des départements limitrophes se trouvent ainsi presque sur nos limites ; dans l'Eure, à Verneusses, 240 mètres d'altitude ; dans le Calvados, au mont Pinçon, 364 mètres ; dans la Manche, à Saint-Martin-de Chaulieu, 368

(1) Cf. *Géographie de l'Orne*, par A. Joanne ; *Notice géologique et météorologique sur le département de l'Orne*, par A. Sartiaux, 1871.

mètres ; dans la Mayenne, au mont des Avaloirs, 417 mètres ; dans la Sarthe, au Signal de la forêt de Perseigne, 340 mètres.

II. — L'altitude suffirait pour produire dans la température, le régime pluvial, le degré d'humidité de l'air, des modifications sensibles ; mais le climat des contrées limitrophes est encore modifié dans la Sarthe, la Mayenne et l'Eure-et-Loir, par la latitude ; dans la Manche, le Calvados et l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure), par le voisinage de la mer. Le grand courant équatorial, appelé Gulf-Stream, qui réchauffe les côtes de France pendant l'hiver et les rafraîchit pendant l'été, se fait d'autant plus sentir que l'on se rapproche davantage de l'Océan ; si les étés sont moins chauds, les hivers sont plus doux, et le nombre annuel moyen des jours de gelée est notablement diminué ; mais, pour la même raison, le nombre des jours de pluie est plus considérable, bien que la somme totale soit plus faible sur les côtes que dans l'intérieur.

Les observations faites dans les stations météorologiques complèteront ces indications théoriques. Dans l'Orne, la température moyenne annuelle est de 9,5 ; dans la Sarthe et la Mayenne, 10,8 ; dans l'Eure, 10,2 ; dans le Calvados, 10,1 ; dans la Manche, 11,1. La moyenne hibernale présente, surtout avec la Manche et le Calvados, des différences sensibles ; elle est de 2,5 dans l'Orne ; mais

elle remonte à 4,2 à Sainte-Honorine-du-Fay et à 5,7 à Cherbourg, tandis que la moyenne estivale est un peu plus faible : 16,6 dans l'Orne, 16,3 dans le Calvados, 16,5 dans la Manche. Dans le Maine, c'est au contraire la température estivale qui diffère le plus de celle observée dans l'Orne ; elle est de 18,4 et la moyenne hibernale, qui s'en rapproche davantage, 3,6. Aux environs de Paris, où le climat tend à devenir continental, nous trouvons : hiver 3,1, été 18,0, moyenne annuelle 10,5.

Le régime pluvial n'est pas moins intéressant à étudier. Le nombre moyen des jours de pluie est de 168 dans notre département ; mais à Cherbourg et sur le littoral du Calvados, il monte à 185 ; dans la Sarthe, il est beaucoup moins élevé : 150 ; à Chartres et à Paris, il descend à 142. C'est sur notre territoire que la quantité de pluie atteint son maximum dans le nord-ouest : 902^{mm} ; à Cherbourg, elle est de 725, et sur le littoral du Calvados de 600 ; à Vire, à Falaise et à Lisieux, elle dépasse 800 ; notons encore 625 dans la Sarthe, 541 à Chartres et 511 à Paris. Il n'est pas inutile d'ajouter que la cause de cette prédominance des pluies dans le département de l'Orne doit être attribuée à son altitude, à sa position par rapport à la mer et surtout aux grandes forêts, qui recouvrent une partie notable de sa surface et en occupent les faîtes les plus élevés (1).

(1) Cf. *Météorologie de la France*, par Ch. Martins dans

La végétation suit manifestement ces modifications météorologiques; mais, avant de les étudier en détail, jetons d'abord un coup d'œil sur la flore de l'Orne considérée au point de vue du climat.

APERÇU SUR LA FLORE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Elle possède 1,084 phanérogames, qui peuvent se répartir ainsi par rapport à leur dispersion: 115 (T C), 338 (C), 255 (A C), 171 (A R), 130 (R), 75 (T R).

I. — Les espèces les plus répandues (T C, C, A C) forment le fonds de notre végétation et de celle des départements voisins; 350 sont des plantes ubiquistes, communes dans toute l'Europe, capables de supporter également les froids rigoureux de la Suède et de la Norvège, et les températures élevées de l'Italie et de l'Espagne; 95 n'habitent que les régions tempérées, et appartiennent exclusivement à la flore de l'Europe moyenne, 42 sont plus communes dans l'Ouest, 113 inconnues ou du

Patria, Notices sur les travaux de la Commission scientifique de l'Orne, Bulletins de la Commission météorologique de la Sarthe, Relevés des observations de la Société météorologique de la Manche. Je dois aussi plusieurs communications à l'obligeance de mon excellent ami, M. Gentil, professeur au Lycée du Mans, de M. Gabriel Guilbert, secrétaire de la Commission météorologique du Calvados, et de MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, de l'Eure et de la Mayenne.

moins très rares dans le Nord, représentent la végétation méridionale, et 108, au contraire, fréquentes dans les régions boréales et sous les climats tempérés, manquent presque complètement dans le Midi.

Parmi les plantes de la première catégorie, nous mentionnerons: Ranunculus repens, R. acris, R. flammula, Caltha palustris, Fumaria officinalis, Cardamine pratensis, Erophila vulgaris, Capsella bursa-pastoris, Helianthemum vulgare, Viola sylvatica, Drosera rotundifolia, Silene inflata, Stellaria media, Alsine tenuifolia, Malva sylvestris, Hypericum pulchrum, Geranium columbinum, Sarothamnus vulgaris, Trifolium pratense, T. repens, Lotus corniculatus, Potentilla reptans, Geum urbanum, Epilobium hirsutum, Circæa lutetiana, Ceratophillum demersum, Lythrum salicaria, Sedum album, Æthusa cynapium, Galium palustre, G. verum, Achilleà millefolium, Chrysanthemum segetum, Filago minima, Bellis perennis, Eupatorium cannabinum, Tussilago farfara, Lappa major, Hieracium pilosella, Lapsana communis, Ligustrum vulgare, Menyanthes trifoliata, Lycopsis arvensis, Echium vulgare, Hyosciamus niger, Verbascum Thapsus, Veronica beccabunga, Brunella vulgaris, Stachys silvatica, Ballota fœtida, Lysimachia vulgaris, Primula officinalis, Atriplex hastata, Rumex acetosella, Euphorbia helioscopia, Ulmus campestris, Sagittaria sagittæfolia, Zannichellia palustris, Orchis maculata, Juncus conglo-

meratus, Luzula campestris, Lemna minor, Sparganium simplex, Carex riparia, C. glauca, C. divulsa, Anthoxanthum odoratum, Alopecurus pratensis, Deschampsia cœspitosa, Bromus sterilis.

Les espèces des régions tempérées répandues chez nous sont, entre autres : Clematis vitalba, Aquilegia vulgaris, Chelidonium majus, Sisymbrium thalianum, Polygala calcarea, Ornithopus perpusillus, Orobus tuberosus, Saxifraga granulata, Heracleum spondylium, Silaus pratensis, Sium angustifolium, Cornus sanguinea, Valeriana dioïca, Lappa minor, Cirsium acaule, Barkhausia fœdida, Calystegia sepium, Lamium album, Betonica officinalis, Hottonia palustris, Polygonum aviculare, Fagus silvatica, Listera ovata, Ophys muscifera, Arum maculatum, Carex pilulifera, Setaria viridis, Festuca duriuscula, F. arundinacea, Bromus racemosus.

La flore de l'Ouest nous fournit aussi plusieurs espèces communes ; citons notamment : Batrachium Lenormandi, B. hederaceum, Hypericum quadrangulum, Elodes palustris, Ulex nanus, Umbilicus pendulinus, Œnanthe crocata, Carum verticillatum, Cirsium anglicum, Walhenbergia hederacea, Lobelia urens, Erica cinerea, E. tetralix, Linaria cymbalaria, Scutellaria minor, Thesium humifusum, Potamogeton polygonifolius, Iris fœtidissima, Endymion nutans, Carex lævigata, Aira multiculmis.

Les plantes à tendances boréales, communes

dans l'Orne, sont en nombre à peu près égal à celles qui ont leur centre de dispersion dans les régions de l'Europe australe et moyenne. Remarquons parmi les premières : Ficaria verna, Ranunculus bulbosus, Lychuis flos-cuculi, Stellaria holostea, Ononis campestris, Vicia sepium, Epilobium angustifolium, Sedum vulgare, Anthriscus sylvestris, Galium silvestre, Bidens cernua, Senecio Jacobæa, Achillea ptarmica, Gnaphalium silvaticum, Cirsium arvense, Serratula tinctoria, Sonchus arvensis, Taraxacum officinale, Hieracium auricula, Campanula rotundifolia, Phyteuma spicatum, Vaccinium myrtillus, Simphytum officinale, Myosotis palustris, Veronica chamædrys, Pedicularis silvatica, Glechoma hederacea, Lysimachia nemorum, Plantago media, Rumex acetosa, Euphorbia cyparissias, Salix viminalis, Betula pendula, Convallaria maïalis, Luzula pilosa, Eriophorum angustifolium, Carex hirta, C. remota, Trisetum flavescens, Festuca gigantea, et parmi les secondes : Papaver argemone, Lepidium campestre, Reseda lutea, Silene gallica, Genista sagittalis, Trifolium striatum, T. subterraneum, Alchemilla arvensis, Bryonia dioïca, Sceleranthus annuus, Torilis helvetica, Eryngium campestre, Scabiosa columbaria, Filago canescens, Onopordum acanthium, Lactuca perennis, Campanula trachelium, Specularia speculum, Verbascum blattaria, Anthir- ·ım orontùm, Orobanche cruenta, Verbena nalis, Teucrium scorodonia, Salvia pratensis,

Calamintha acinos, Mentha pulegium, Chenopodium vulvaria, Rumex pulcher, Daphne laureola, Euphorbia peplus, Quercus sessiliflora, Butomus umbellatus, Orchis laxiflora, Ophrys apifera, Narcissus pseudo-narcissus, Ruscus aculeatus, Luzula forsteri, Carex distans, Aira prœcox, Poa trivialis, Hordeum secalinum, Brachypodium silvaticum, B. pinnatum.

II. — Voici maintenant les espèces rares qui, chez nous, représentent la végétation méridionale ; ces plantes, qui ont leur centre de dispersion dans l'Europe australe et sont pour la plupart répandues dans l'Europe moyenne, ne s'avancent jamais jusque dans le Nord. Ce sont : Pulsatilla vulgaris, Adonis autumnalis, A. œstivalis, Ranunculus chœrophyllos, R. parviflorus, R. ophioglossifolius, R. gramineus, Helleborus occidentalis, Nigella arvensis, Papaver hybridum, Fumaria densiflora, Allium calycinum, Cucubalus baccifer, Saponaria vaccaria, Dianthus prolifer, Althœa officinalis, A. hirsuta, Androsœmum officinale, Ononis columnæ, O. minutissima, Medicago media, Trifolium medium, T. ochroleucum, T. scabrum, Lotus angustissimus, Coronilla minima, Lathyrus sylvestris, L. tuberosus, L. hirsutus, L. nissolia, Vicia villosa, V. varia, V, lutea, V. gracilis, Rosa rubiginosa, Trapa natans, Sedum cepœa, S. rubens, Orlaya grandiflora, Turgenia latifolia, Buplevrum rotundifolium, B. tenuissimum, Asperula arvensis, Valerianella eriocarpa, Calendula

arvensis, Silibum marianum, Kentrophyllum lanatum, Lactuca saligna, Chondrilla juncea, Tragopogon majus, Helminthia echioïdes, Specularia hybrida, Cuscuta major, Anchusa italica, Datura stramonium, Verbascum blattarioïdes, Gratiola officinalis, Veronica montana, V. triphyllos, Orobanche epithymum, O. picridis, Teucrium chamædrys, Brunella grandiflora, B. alba, Stachys germanica, Chenopodium intermedium, C. glaucum, Stellera passerina, Asarum europœum, Euphorbia gerardiana, Cephalantera grandiflora, Epipactis atro-rubens, Neottia nidus-avis, Spiranthes autumnalis, Orchis simia, O. coriophora, Tulipa silvestris, Muscari racemosum, Allium sphœrocephalum, Juncus tenageia, Cyperus longus, C. fuscus, C. flavescens, Schœnus nigricans, Carex pendula, C. Hornschuchiana, C. elongata, Phleum Bohemeri, Gastridium lendigerum, Corynephorus canescens, Kœleria cristata, Nardurus Lachenalii.

Les plantes les plus caractéristiques de la flore septentrionale sont, dans notre département : Hepatica triloba, Ranunculus nemorosus, Aconitum napellus, Actœa spicata, Cardamine silvatica, Conringia orientalis, Viola palustris, Drosera longifolia, Parnassia palustris, Lychnis viscaria, Saponaria officinalis, Gypsophila muralis, Stellaria palustris, Acer campestre, Ononis striata, Rubus nemorosus, Comarum palustre, Alchemilla vulgaris, Sanguisorba [illegible]nalis, Amelanchier vulgaris. Epilobium roseum, [illegible]lustre, Hippuris vulgaris, Ceratophyllum sub-

mersum, Chrysosplenium alternifolium, Selinum carvifolia, Buplevrum ranunculoïdes, Cornus mas, Galium uliginosum, Asperula odorata, Doronicum pardalianches, Cineraria lanceolata, Antennaria dioïca, Petasites vulgaris, Cirsium oleraceum, Centaurea jacea, Campanula patula, Vaccinium vitis-Idœa, Oxycoccus palustris, Pyrola rotundifolia, P. minor, Gentiana pneunomanthe, G. campestris, Scrophulária nodosa, Limosella aquatica, Teucrium, scordium, T. montanum, Stachys alpina, Utricularia minor, Pinguicula vulgaris, P. minor, Chenopodium hybridum, Polygonum dumetorum, P. bistorta, P. mite, Daphne mezereum, Salix triandra, Potamogeton rufescens, P. nitens, Gymnadenia odoratissima, G. albida, Aceras anthropophora, Herminium monorchis, Malaxis paludosa, Mayanthemum bifolium, Ornithogalum nutans, Juncus compressus, Eleocharis acicularis, Carex filiformis, C. canescens, C. paradoxa, C. pulicaris, C. Davalliana, Sesleria cœrulea, Calamagrostis lanceolata, Deschampsia setacea, Asplenium septentrionale, Polypodium phegopteris, P. Dryopteris, Botrychium lunaria, Equisetum silvaticum, Lycopodium selago, L. clavatum, L. inundatum.

Sur cette liste de plantes boréales ou montagnardes, nous ferons remarquer que, dans les Vosges, les Aconitum napellus, Pinguicula vulgaris, Gentiana campestris, Orchis albida, ne descendent pas au-dessous de 1,000 mètres d'altitude, le Doronicum pardalianches se voit toujours au-dessus

de 600 mètres, les Vaccinium vitis-Idœa, Oxycoccus palustris, Malaxis paludosa, Osmunda regalis, Polypodium Dryopteris, P. Phegopteris, Lycopodium selago, L. clavatum, L. inundatum, ne s'observent jamais dans les plaines, au pied de la chaîne.

Les plantes à tendances occidentales, peu communes dans l'Orne, sont: Batrachium ololeucum, Corydalis claviculata, Lepidium heteropyhllum, Helianthemum guttatum, Viola lactea, V. meduanensis, Drosera intermedia, Dianthus caryophyllus, Elatine hexandra, Siuun angustifolium, Hypericum linearifolium, Genista pilosa, Oxalis corniculata, Trifolium glomeratum, Epilobium lanceolatum, Myriophyllum alterniflorum, Callitriche pedunculata, Illecebrum verticillatum, Sedum anglicum, S. pruinatum, Tillœa muscosa, Helosciadium inundatum, Doronicum plantagineum, Erica ciliaris, Gentiana amarella, Cicendia pusilla, Sibthorpia europœa, Eufragia viscosa, Orobanche amethystea, Lathrœa clandestina, Pinguicula lusitanica, Spiranthes œtivalis, Simethis planifolia, Narthecium ossifragum, Juncus pigmœus, Wolfia arhiza, Carex strigosa, C. tomentosa, Leersia oryzoïdes.

Un certain nombre d'espèces cosmopolites, dont l'aire géographique s'étend du Midi au Nord de l'Europe, sont rares dans nos régions: Ranunculus lingua, Batrachium truncatum, B. diversifolium, B. Drouetii, Barbarea stricta, Turritis glabra, Arabis hirsuta, Cardamine amara, C. impatiens, C. hirsuta, Sinapis cheiranthus, S. alba, Thlaspi

perfoliatum, Neslia paniculata, Viola canina, Silene nutans, Cerastium arvense, C. semidecandrum, Holosteum umbellatum, Stellaria uliginosa, Spergula pentandra, S. segetalis, Erodium moschatum, Rhamnus catharticus, Medicago falcata, Melilotus alba, Spirœa filipendula, Agrimonia odorata, Portulaca oleracea, Galium spurium, Senecio viscosus, Inula Helenium, I. salicina, Hypochœris glabra, Arnoseris pusilla, Campanula glomerata, Pulmonaria vulgaris, Myosotis stricta, Lathræa squammaria, Thymus chamædrys. Chenopodium Bonus-Henricus, Euphorbia stricta, Epipactis latifolia, Orchis incarnata, Alopecurus fulvus.

La liste suivante se compose de plantes particulières aux climats tempérés, très rares ou plus souvent inconnues dans le Midi et le Nord de l'Europe : Myosurus minimus, Corydalis solida, Fumaria Vaillanti, Tilia parviflora, Tetragonolobus siliquosus, Lathyrus palustris, Rubus idœus, Fragaria elatior, Rosa sepium, R. micrantha, Scleranthus perennis, Tordylium maximum, Seseli montanum, Œnanthe peucedanifolia, Sison amomum, Helosciadium repens, Galium anglicum, Dipsacus pilosus, Artemisia absinthium, Gnaphalium luteoalbum, Cirsium eriophorum, C. tuberosum, Crepis pulchra, Tragopogon orientale, Phyteuma orbiculare, Gentiana cruciata, Limnanthemum peltatum, Atropa belladona, Physalis alkekengi, Linaria supina, Veronica Teucrium, Veronica acinifolia,

Rhinanthus hirsutus, Galeopsis dubia, Samolus Valerandi, Centunculus minimus, Globularia vulgaris, Polygonum minus, Euphorbia dulcis, E. platyphylla, Salix purpurea, Potamogeton gramineus, P. trichoïdes, Orchis purpurea, O. ustulata, O. palustris, Galanthus nivalis, Anthericum ramosum, Ornithogalum pyrenaïcum, Allium oleraceum, Scirpus compressus, Eleocharis ovata, Carex depauperata, C. humilis, Setaria glauca, S. verticillata, Digitaria sanguinalis, D. filiformis, Mibora minima, Poa palustris.

On voit par ces listes que :

1° Les espèces ubiquistes forment le tiers de notre végétation, tandis que les plantes exclusives aux pays tempérés n'y entrent que pour un septième.

2° Le nombre des espèces à tendances méridionales et atlantiques, qui exigent un climat chaud et humide, est supérieur à celui des plantes du Nord, qui peuvent supporter les températures rigoureuses du climat continental.

3° Les premières rappellent la flore d'Angers, de Nantes, de la Bretagne, et du sud de l'Angleterre ; les autres représentent la végétation des montagnes de faible altitude, comme les massifs du Jura et des Vosges.

Rapports de la Flore de l'Orne et des départements limitrophes

A l'exception des Ranunculus gramineus, Ly-

chnis viscaria,. Ononis striata, O. minutissima, Buplevum ranunculoïdes, les plantes rares énumérées plus haut se retrouvent en assez grand nombre dans les départements voisins; celles qui ont un caractère boréal des plus marqués manquent dans la Sarthe et la Mayenne; d'autres, surtout celle de l'Ouest, n'existent pas en Haute-Normandie; la Manche est privée de plusieurs espèces à tendances continentales; plusieurs, largement disséminées dans une région, sont rares ou accidentelles en dehors de cette région; les plus légères différences dans la température, le régime pluvial, le degré d'humidité de l'air, se traduisent d'une façon saisissante dans la végétation et, en modifiant la répartition des plantes montrent combien elles sont sensibles à l'action du climat. Des détails sur la flore de chaque département feront mieux encore ressortir ces influences (1).

(1) Voici la liste des ouvrages que j'ai consultés: Corbière, *Nouvelle Flore de Normandie* (1894); E. Niel, *Catalogue des plantes phanérogames et cryptogames semi-vasculaires de l'Eure* (1889); Husnot, *Aperçu sur la Flore du Calvados* (1894); Durand-Duquesnay, *Coup d'œil sur la végétation des arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux, suivi d'un Catalogue raisonné des plantes de cette contrée* (1846); R. Ménager, *Herborisations aux environs de Laigle (Orne)*, (1893); A-L. Letacq, *Notice sur la Géographie botanique des environs de Sées (Orne)*, (1889); A. Chevallier, *Catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Domfront* (1893); Gentil, *Inventaire des plantes vasculaires de la Sarthe* (1892-94); Léveillé (l'abbé),

SARTHE ET MAYENNE. — La différence de 1,3 dans la température moyenne annuelle et de 1,8 dans la température estivale suffit pour faire apparaître dans la Sarthe 123 plantes inconnues dans l'Orne. Sur ce nombre 49, n'ont pas été signalées en Normandie : Diplotaxis viminea, Cardamine parviflora, Myagrum perfoliatum, Helianthemum umbellatum, H. alyssoïdes, Viola lancifolia, Astrocarpus Clusii, Arenaria montana, Linum gallicum, Trifolium rubens, Lupinus reticulatus, Ornithopus compressus, O. ebracteatus, Lathyrus angulatus, L. sphœricus, Orobus niger, O. albus, Peucedanum oreoselinum, Falcaria Rivini, Ammi majus, Buplevrum protractum, Anthemis mixta, Crepis nicœensis, Andryala integrifolia, Hypochœris maculata, Erica scoparia, Cynoglossum pictum, Linaria pelisseriana, Salvia sclarea, Scutellaria hastifolia, Lamium maculatum, Amarantus ascendens, A. sylvestris, A. deflexus, A. retroflexus, Euphorbia hyberna, Quercus tozza, Q. ilex, Muscari Lelievrii, Ornithogalum divergens, Asphodelus sphœrocarpus, Narcissus biflorus, Orchis sambucina, Acorus calamus, Carex gynobasis, Anthoxanthum Puellii, Crypsis alopecuroides, Avena sulcata, Eragrostis megastachya.

Flore de la Mayenne (1895) ; Hy (l'abbé), *Tableaux analytiques de la Flore d'Angers* (1884) ; Boreau, *Flore du Centre de la France* (1857) ; Franchet, *Flore de Loir-et-Cher* (1878) ; Lloyd, *Flore de l'Ouest*, (1884).

A l'exception des Cardamine parviflora, Hypochœris maculata, Scutellaria hastifolia, Orchis sambucina, qui sont des plantes septentrionales, toutes les autres ont un caractère méridional bien reconnu de tous les botanistes ; elles sont répandues dans le Midi de la France, plusieurs même dans la région méditerranéenne, et par suite de la douceur du climat, remontent vers le nord du côté de l'ouest, mais elles dépassent peu le parallèle du Mans.

Dans la Mayenne, nous ne retrouvons de la liste précédente que : Arenaria montana, Linum gallicum, Lathyrus angulatus, Anthemis mixta, Crepis nicœnsis, Linaria pelisseriana, Salvia sclarea, Amarantus deflexus, Quercus ilex, Q. tozza, Narcissus biflorus, mais nous constatons Nasturtium pyrenaicum, Potentilla supina, Inula graveolens, Vandellia erecta, Airopsis agrostidea, espèces des climats tempérés, répandues dans le Centre et l'Ouest de la France, qui n'ont pas été recueillies dans la Sarthe, et n'existent pas en Normandie.

Les autres espèces de la Sarthe non observées dans l'Orne, au nombre de 74, habitent surtout les environs de Vernon et des Andelys, dans le département de l'Eure, d'où quelques-unes passent dans la Seine-Inférieure ; 31 même ne se trouvent qu'en Haute-Normandie : Sisymbrium sophia, Lepidium graminifolium, Dianthus carthusianorum, Ononis natrix, Vicia tenuifolia, Vicia lathyroïdes, Prunus mahaleb, Potentilla Vaillantii, Peuceda-

num carvifolium, Rubia peregrina, Artemisia campestris, Crepis pulchra, Podospermum laciniatum, Echinospermum lappula, Heliotropium europœum, Erica vagans, Lithospermum purpureo-cœruleum, Melampyrum cristatum, Veronica prœcox, Orobanche Teucrii, Calamintha officinalis, Polycnemum majus, Polygonatum vulgare, Cephalanthera ensifolia, Naïas major, Sparganium minimum, Damasonium stellatum, Fritillaria meleagris, Anthericum liliago, Andropogon ischœmum, Melica nebrodensis, — 34 plus répandues dans la Haute-Normandie ont été observées aussi dans la Manche ou le Calvados : Fumaria capreolata, Diplotaxis muralis, Lepidium Draba, L. latifolium, Dianthus caryophyllus, Silene conica, S. otites, Hypericum montanum, Coronilla varia, Peucedanum parisiense, Orlaya grandiflora, Buplevrum falcatum, Cuscuta major, Anchusa italica, Orobanche cœrulea, Orobanche Galii, O. hederœ, Calamintha menthœfolia, Stachys recta, Armeria plantaginea, Chenopodium rubrum, Rumex maritimus, Aristolochia clematitis, Euphorbia esula, Scilla autumnalis (H.-N. TR), Liparis Loeselii, Naïas minor, Juncus capitatus, Cladium mariscus, Eriophorum, vaginatum, Carex teretiuscula, Aira canescens, Briza minor, Vulpia membranacea, — enfin 9 n'ont été recueillies qu'en Basse-Normandie : Isopyrum thalictroïdes, Fumaria capreolata, Trifolium strictum, Trifolium glomeratum, T. Michelianum, T. maritimum, Valerianella coronata, Verbascum blattarioïdes, Orobanche ramosa.

De ces dernières listes, 40 espèces sont des plantes de l'Europe australe et moyenne, 23 sont limitées aux régions tempérées, 6, sont comopolites, existant sous tous les climats, et les 5 autres, (Dianthus carthusianorum, Vicia lathyroïdes, Melampyrum cristatum, Chenopodium rubrum, Rumex maritimas, Euphorbia esula), qui appartiennent à la flore de l'Europe moyenne et septentrionale, sont peu caractéristiques, car elles sont assez communes dans la vallée de la Loire, aux environs de Tours et d'Angers.

Ce caractère méridional de la végétation de la Sarthe qui se revèle si manifestement en Haute-Normandie ne doit pas nous surprendre ; malgré la latitude, les moyennes thermométriques diffèrent à peine de quelques dizièmes de degré ; le régime pluvial est presque identique ; aussi, on peut dire que la flore de la Sarthe présente plus d'analogie avec la flore de l'Eure qu'avec la nôtre (1). Dans la Manche et sur le littoral du Calvados, les moyennes annuelle et hibernale sont supérieures à celles observées dans la Sarthe, mais la quantité et le nombre de jours de pluie, beaucoup plus considérables, ne permettent pas aux plantes du Midi, qui exigent un climat sec, de se fixer dans cette région.

(1) La vigne était cultivée avec succès aux Andelys, il y a vingt-cinq ans à peine ; elle est encore cultivée aujourd'hui à Chartres et dans le département de la Sarthe ; les stations les plus septentrionales se trouvent à Saint-Ouen-de-Mimbré et à Fresnay-sur-Sarthe, à 20 kilomètres d'Alençon.

Si l'on objectait que, dans la Manche, le sol, en partie formé par des terrains primordiaux, oppose à plusieurs espèces méridionales calcicoles un obstacle invincible, je répondrais que dans le département de la Mayenne, dont la flore est encore peu connue, et où le calcaire n'occupe que des espaces très limités, on a constaté la présence d'une quarantaine de plantes inconnues chez nous et rentrant dans les diverses catégories que nous venons d'établir. Citons en particulier : Lepidium graminifolium, Orlaya grandiflora, Sison amomum, Rubia peregrina, Veronica prœcox, Orobanche cœrulea, Calamintha officinalis, Damasonium stellatum, Naias major, Fritillaria meleagris. Le climat de la Mayenne est sensiblement le même que celui de la Sarthe ; son influence ici paraît donc encore prépondérante.

C'est encore à la même cause qu'il faut attribuer la fréquence dans la Sarthe d'un certain nombre d'espèces communes dans la vallée de la Loire, répandues aux environs de la Flèche et du Mans et qui, dans l'Orne, sont regardées comme très rares. Plusieurs d'entre elles sont également dans les arrondissements de Château-Gonthier et de Laval. En voici la liste : Ranunculus ololeucos, R. chœrophyllos, R. parviflorus, Nigella arvensis, Erysimum cheiranthoides, Cardamine impatiens, Turritis glabra, Alyssum calycinum, Helianthemun guttatum, Dianthus prolifer, Cucubalus bacciferus, Silene nutans, Spergula pentandra, Holosteum umbellatum, Spergularia segetalis, Linum angustifolium,

Althœa hirsuta, Vicia lutea, Lathyrus hirsutus, Trapa natans, Lythrum hyssopifolium, Sedum rubens, Tillœa muscosa, Buplevrum rotundifolium, Kentrophyllum lanatum, Chondrilla juncea, Arnoseris pusilla, Campanula glomerata, Erica ciliaris, Pulmonaria angustifolia, Thymus chamœdrys, Stachys germanica, Centunculus minimus, Stellera passerina, Muscari racemosum, Allium oleraceum, Orchis simia, O. coriophora, Spiranthes œstivalis, Arum italicum, Cyperus longus, C. fuscus, C. flavescens, Carex tomentosa, Setaria glauca, S. viridis, Gastridium lendigerum, Kœleria cristata, Bromus maximus.

Si la Sarthe possède une série assez nombreuse de plantes méridionales, non constatées dans l'Orne, il lui manque d'ailleurs plusieurs de nos espèces à tendances boréales très caractérisées: Hepatica triloba, Batrachium confusum, Actœa spicata, Barbarea stricta, Drosera longifolia, Lychnis viscaria, Ononis striata, Coronilla minima, Lathyrus palustris, Fragaria elatior, Alchemilla vulgaris, Amelanchier vulgaris, Scleranthus perennis, Chysosplenum alternifolium, Œnanthe crocata, Helosciadium repens, Sium latifolium, Buplevrum ranunculoïdes, Cornus mas, Cineraria lanceolata, Chrysanthemum segetum, Antennaria dioïca, Cirsium tuberosum, Carduus crispus, Campanula patula, Phyteuma orbiculare, Vacciniun Vitis-Idœa, Oxycoccus palustris, Gentiana germanica, G. campestris, Scrophularia vernalis, Sibthorpia europœa, La-

throea squammaria, Asarum europœum, Potamogeton nitens Malaxis paludosa, Orchis militaris. O. incarnata, Gymnadenia odoratissima, G. albida, Wolfia arhiza, Rhyncospora fusca, Carex depauperata, C. humilis, C. paradoxa, Alopecurus fulvus, Sesleria cœrulea, Poa palustris, Asplenium septentrionale, Polypodium phegopteris, P. Dryopteris, Equisetum silvaticum, Lycopodium selago.

La liste suivante, composée d'espèces analogues à ces dernières, et dont la fréquence dans l'Orne contraste avec leur rareté dans la Sarthe, nous permettra d'apprécier mieux encore la différence des deux Flores : Thalictrum minus, Corydalis claviculata, Cardamine silvatica, Melandrum silvestre, Cerastium arvense, Oxalis acetosella, Ononis campestris, Rubus idœus, Epilobium angustifolium, E. palustre, Ajuga genevensis, Lamium hybridum, Galeopsis angustifolia, Sonchus arvensis, Hieracium rigidum, Campanula rotundifolia, Vaccinium myrtillus, Pyrola minor, Verbascum nigrum, Anthriscus silvestris, Sium latifolium, Ægopodium podagraria, Asperula odorata, Chenopodium polyspermum, Polygonum bistorta, salix aurita, Potamogeton rufescens, Ophrys muscifera, Luzula maxima, Carex binervis, C. vulgaris, C. canescens, Avena pratensis, Festuca gigantea. Quelques-unes de ces plantes n'existent ou ne deviennent communes que sur nos limites, dans la partie montagneuse de la Sarthe, au Nord d'une ligne passant par Fresnay et Mamers. Ainsi, le

Vaccinium myrtillus, dont le fruit porte dans notre pays le non vulgaire de Moret, à peine connu aux environs de Nantes, d'Angers, de Tours et de Blois, est encore très rare à la Flèche, à Saint-Calais et au Mans, et il faut remonter le bassin de la Loire, jusqu'à Saint-Léonard-des-Bois ou la forêt de Perseigne, pour trouver en abondance cette espèce si commune dans nos forêts, et dont Guettard, en 1757, signalait la fréquence en Écouves.

Dans la Mayenne, les cîmes élevées des collines du Maine, au nord du département, la chaîne des Coévrons (352 mètres), le mont du Saule (327 mètres), le signal de Villepail, dans la forêt de Pail (356 mètres), le mont Souprat (385 mètres), le mont des Avaloirs (417 mètres), la forêt de Monaye (329 mètres), la multiplicité des ruisseaux, des rivières, des étangs et des marais, l'étendue des forêts entretiennent une atmosphère constamment humide et froide, qui n'est pas sans exercer une influence sensible sur la végétation, et bien que cette région soit encore peu explorée, la présence de plusieurs espèces septentrionales inconnues dans la Sarthe, entre autres : Malaxis paludosa, Oxycoccus palustris, Campanula patula, Œnanthe crocata, etc., la fréquence relative d'un plus grand nombre, nous autorisent à admettre que la flore de la Mayenne revêt un caractère boréal plus prononcé que celle de la Sarthe, et présente plus d'analogie avec la nôtre.

SEINE-INFÉRIEURE, EURE. — Les tendances méridionales de la végétation en Haute-Normandie, que nous avons constatées particulièrement près de Vernon et des Andelys, sont accusées de nouveau par la présence d'une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes sont, dans la province, spéciales à cette région : Adonis flammea, Sisymbrium Irio, Braya supina, Iberis intermedia, Helianthemum pulverulentum, H. Canum, Linum tenuifolium, Astragalus monspessulanus, Peucedanum cervaria, Valerianella coronata, Veronica precox, Muscari neglectum, Stipa pennata, Arrhenaterum Thorei. D'autres y sont aussi beaucoup plus communes : Nigella arvensis, Vicia lutea, Calendula arvensis, Veronica Teucrium, Teucrium chamœdrys, T. montanum, Epipactis atro-rubens, Ophrys arachnites, Allium sphœrocephalum, Arum italicum.

Plusieurs espèces du centre et de l'est de la France, signalées dans la région parisienne, sont également dans notre province circonscrites à la Haute-Normandie, et contribuent à donner à sa flore une physionomie spéciale : Anemone ranunculoides, Arabis arenosa, Dentaria bulbifera, Biscutella neustriaca, Thlaspi montanum, Helianthemum apenninum, Viola rothomagensis, Elatine alsinastrum, Cytisus decumbens, Geum rivale, Carum bulbocastanum, Trinia vulgaris, Senecio paludosus, Lynosiris vulgaris, Digitatis lutea, Linaria arvensis, Orobanche Teucrii, O. rubens,

Rumex scutatus, Eupborbia palustris, Limodorum abortivum, Cephalanthera rubra, Polygonatum officinale, Muscari botryoïdes.

D'autres accentuent avec plus de force ces tendances continentales et représentent en Haute-Normandie la végétation des montagnes : ce sont, pour la plupart, les espèces de l'Orne, à l'exception pourtant de : Thalictrum minus, Ranunculus nemorosus, Batrachium confusum, Drosera longifolia, Lychnis viscaria, Spergula pentandra, Ononis striata, Buplevrum ranunculoïdes, Centaurea jacea, Campanula patula, Potamogeton nitens, P. obtusifolius, Malaxis paludosa, Carex filiformis, C. Davalliana, Deschampsia setacea, Equisetum silvaticum, Asplenium septentrionale, Polypodium phegopteris, Pilularia globulifera, Lycopodium selago ; mais en outre, et par compensation : Geranium silvaticum, Peucedanum palustre, Andromeda polifolia, Elymus europœus, observés dans la Seine-Inférieure, Impatiens noli tangere, Sonchus palustris, Campanula persicifolia, Carex digitata, recueillis dans l'Eure, et Vicia lathyroïdes, Fragaria collina, Melampyrum cristatum, Rumex palustris, Carex Schreberi, qui existent dans ces deux départements. L'Impatiens noli-tangere a été recueilli dans le Calvados, et l'Andromeda polifolia aux environs de Cherbourg.

Si le climat de certains points de la Haute-Normandie permet à plusieurs espèces de la France centrale d'y végéter, il ne saurait convenir à bon

nombre de nos plantes occidentales, qui demandent une température plus uniforme, et surtout une humidité plus grande. C'est à Domfront et à Flers qu'elles semblent s'être donné rendez-vous. Or, dans cette région, la différence entre l'hiver et l'été est de 13,5, tandis qu'en Haute-Normandie elle est de 15,1, le nombre des jours de pluie de 165 à Flers est de 144 à Evreux, la quantité moyenne annuelle d'eau tombée est de 774^{m}5 à Rouen, et à Domfront, elle s'élève à 1070^{m} ; l'état hygrométrique de l'air atteint 0,84 à Domfront, et dans l'Eure il n'est que de 0,70. Ces différences climatologiques trouvent un écho dans l'apparition de 23 espèces inconnues en Haute-Normandie : Corydalis claviculata, Viola lactea, V. meduanensis, Elatine hexandra, Hypericum linearifolium, Elodes palustris, Callitriche pedunculata, Sedum anglicum, Œnanthe crocata, Œ. peucedanifolia, Petroselinum segetum, Galium constrictum, Inula salicina, Walhenbergia hederacea, Erica ciliaris, Gentiana amarella, Cicendia pusilla, Potamogeton polygenifolius, Narthocium ossifragum, Juncus pygmœus, Rhyncospora fusca, Eleocharis ovata, Carex binervis, Aira multiculmis.

Pour la même raison, les plantes suivantes, connues dans notre département, sont rares dans l'Eure et la Seine-Inférieure : Batrachium hederaceum, B. Lenormandi, Drosera intermedia, Geranium lucidum, Trifolium glomeratum, Umbilicus pendulinus, Saxifraga granulata, Conopodium denudatum, Carum verticillatum, Helosciadium inun-

datum, Lobelia urens, Cicendia filiformis, Eufragia viscosa, Scutellaria minor, Juncus squarrosus, Carex binervis, C. lœvigata, Leersia oryzoides. Les Viola palustris, Lysimachia memorum, Alisma natans, Potamogeton rufescens, Orchisustulata, Luzula maxima, communes dans les montagnes, sont aussi plus répandues chez nous qu'en Haute-Normandie.

Quelques espèces méridionales de l'Orne manquent à cette partie de la province : Ranunculus parviflorus, R. ophioglossifolius, R. gramineus, Cucubalus baccifer, Ononis minutissima, Agrimonia odorata, Scleranthus perennis, Valerianella eriocarpa, Tragopogon majus, Chenopodium intermedium, Carex elongata.

Manche. — Si la flore de la Haute-Normandie possède un plus grand nombre d'espèces du Centre et du Midi que la flore de l'Orne, celle-ci, en revanche, est plus occidentale. Or, ces tendances atlantiques s'accentuent de plus en plus, à mesure que l'on s'approche de la mer, l'humidité plus grande, les moyennes annuelle et hivernale s'élèvent, les gelées sont nulles ou à peu près, la chaleur de l'été reste analogue à la nôtre, et ainsi la température devient plus uniforme. Aussi, dans la Manche, surtout aux environs de Cherbourg, on a recueilli bon nombre d'espèces du Midi et de l'Ouest, qui peuvent y croître, grâce à cette douceur du climat. Plusieurs se retrouvent dans la Sarthe, dans la Mayenne, quelques-unes,

dans le Calvados et sur le littoral de la Seine-Inférieure, mais elles n'existent pas dans l'Orne; ce sont : Batrachium tripartitum, Isopyrum thalictroïdes, Fumaria speciosa, Matthiola sinuata, Hirschfeldia adpressa, Diplotaxis muralis, D. tenuifolia, Eruca sativa, Draba muralis, Lepidium graminifolium, L. Draba, Coronopus didymus, Hutchinsia petrœa, Isatis tinctoria, Silene otites, S. conica, Sagina ciliata, Sium angustifolium, Erodium malacoïdes, Ruta graveolens, Ulex Galii, Trigonella ornithopodioïdes, Trifolium maritimum, T. Bocconei, Rosa pimpinellifolia, Polycarpon tetraphyllum, Sedum sexangulare, Orlaya grandiflora, Rubia peregrina, Solanum ochroleucum, Verbascum blattarioïdes, Scrophularia scorodonia, Veronica spicata, Phelipœa ramosa, Calamintha menthifolia, Armeria plantaginea, Myrica gale, Naias minor, Scilla autumnalis, Juncus capitatus, Cladium mariscus, Scirpus Tabernœmontani, Carex punetata, Carex extensa, C. nitida, Phalaris minor, Avena strigosa, Vulpia membranacea, Bromus madritensis, B. maximus, Briza media.

Les espèces suivantes, communes en Bretagne et dans la Manche, deviennent rares chez nous par suite d'une température plus rigoureuse: Ranunculus parviflorus, Lepidium heterophyllum, Sagina nodosa, Erodium moschatum, Oxalis corniculata, Trifolium scabrum, T. glomeratum, Rosa sepium, R. micrantha, Sedum anglicum, Sibthorpia europœa, Eufragia viscosa, Orobanche amethystea, Pinguicula lusitanica, Carex pendula, Cynodon dactylon.

Le caractère occidental de la végétation de la Manche se révèle encore si l'on compare sa flore maritime avec celle du Calvados et de la Seine-Inférieure ; les espèces de l'Ouest y sont beaucoup plus nombreuses et toujours plus communes : ainsi les Raphanistrum maritimum, Matthiola sinuata, Alsine dunensis, Galium tenuicaule, Diotis candidissima, Linaria arenaria, Odontites longifolia, Statice occidentalis, Salicornia fruticosa, Rumex rupestris, Polygonum maritimum, P. Braii, P. Zizii Zostera nana, Lagurus ovatus, Elymus arenarius manquent complètement dans le Calvados et la Seine-Inférieure ; et les Cochlearia danica, Polygala dunensis, Honkenya peploïdes, Crambe maritima, Hutchinsia petrœa, Frankenia lœvis, Spergularia rupestris, Inula crithmoides, Polypogon monspeliensis, Salicornia radicans, Juncus acutus, Catapodium loliaceum, y sont sensiblement plus rares que dans la Manche.

Ces plantes du Midi et de l'Ouest, que nous avons constatées dans la presqu'île de la Manche, se retrouvent pour la plupart dans le Sud-Ouest de l'Angleterre et le Sud-Est de l'Irlande. Grâce à la douce température de l'hiver due aux tièdes influences du Gulf-Stream, elles peuvent subsister le long des côtes du Devonshire et du Cornouailles, dans les comtés de Cork et de Waterford, malgré le peu de chaleur des étés (1).

(1) Cfr. Ch. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, p. 197 ; Watson, *Remarks on the geographical distribution of Bri-*

Nous avons déjà observé que le peu de développement des formations calcaires dans la Manche prive ce département d'une foule d'espèces abondantes chez nous ; l'action du sol seul pourrait, à la rigueur, expliquer cette absence, mais elle ne suffit plus quand il s'agit de plantes silicicoles ou indifférentes à la nature du terrain, et il faut recourir aux influences météorologiques. Ainsi, bon nombre de nos plantes montagnardes, ou au moins à tendances continentales, ne peuvent s'accommoder du climat uniforme de la Manche. Telles sont : Hepatica triloba, Aconitum napellus, Actœa spicata, Corydalis solida, Conringia orientalis, Drosera longifolia, Lychnis viscaria, Gypsophila muralis, Asperula odorata, Doronicum pardalianches. Cirsium oleraceum, Sonchus arvensis, Campanula patula, Vaccinium Vitis-Idœa, Pyrola rotundifolia, P. minor, Gentiana germanica, G. campestris, Stachys alpina, Globularia vulgaris, Polygonum bistorta, P. mite, Daphne mezereum, Asarum europœum, Salix triandra, S. purpurea, Potamogeton nitens, Gymnadenia albida, G. odoratissima, Maïanthemum bifolium, Ornithogalum nutans, Allium oleraceum, Juncus compressus, Carex paradoxa, C. Davalliana, Calamagrostis lanceolata, Poa palustris, Agropyrum caninum, Equisetum silvaticum, Asplenium septentrionale, Polypodium phegopteris, Botrychium lunaria.

tish Plants chiefly in connexion with Latitude, Elevation and Climate, 1 vol. in-8°.

Plusieurs de nos espèces méridionales, fuyant un air trop humide ou demandant une chaleur estivale plus grande que celle de la Manche, n'existent pas dans cette région : Cucubalus baccifer, Cerastium brachypetalum, Chondrilla juncea, Tragopogon majus, Orobanche epithymum, Chenopodium intermedium, Malva alcea, Medicago media, Vicia villosa, V. varia, Lathyrus tuberosus, L. hirsutus, Prunus mahaleb, Rosa sepium, Herniaria glabra, Ruscus aculeatus, Juncus tenageia, Carex Hornschuchiana, C. elongata, Phleum Bœhmeri, Nardurus Lachenalii, Equisetum hyemale.

Est-ce en partie aux mêmes causes qu'il faut attribuer la présence dans notre département de plantes des régions tempérées inconnues dans la Manche, telles que : Myosurus minimus, Cerastium arvense, Tilia parvifolia, Tetragonolobus siliquosus, Galium silvestre, Potentilla argentea, Tordylium maximum, Senecio viscosus, Inula salicina, I. britannica, Gratiola officinalis, Primula elatior, Euphorbia dulcis, E. platyphylla, E. stricta, Orchis ustulata, Simethis planifolia, Scirpus compressus, Eleocharis ovata, Carex strigosa, Nardus stricta ? Ce qui confirmerait cette manière de voir, c'est la rareté ou même l'absence complète aux environs de Cherbourg de quelques espèces communes dans les arrondissements de Mortain et de Saint-Lô, par exemple : Adoxa moschatellina, Saxifraga granulata, Achillea ptarmica, Aspidium aculeatum, Osmunda regalis.

CALVADOS. — Sur le littoral du Calvados, les phénomènes constatés dans la Manche se reproduisent. La moyenne annuelle étant de 10,1, la moyenne hibernale de 4,2 et même de 4,4 aux environs de Honfleur, un certain nombre de plantes du Midi et de l'Ouest non constatées chez nous peuvent se développer, et donnent à la flore un aspect différent de la nôtre; mais déjà la différence de quelques dixièmes de degré avec les températures observées à Cherbourg suffit pour apporter des modifications sensibles dans le tapis végétal et déterminer une diminution dans le nombre des espèces qui recherchent les contrées plus chaudes. La flore méridionale d'ailleurs n'occupe, sur le littoral du Calvados, qu'une bande assez étroite qui ne s'étend guère au-delà de Caen ; car Vire, Falaise et Lisieux possèdent une végétation à peu près identique à celle de l'Orne. Voici la liste des plantes recueillies sur ce littoral et inconnues dans notre département : Erysimum cheiranthoïdes, Erucastrum obtusangulum, Diplotaxis tenuifolia, D. muralis, Eruca sativa, Draba muralis, Lepidium draba, Senebiera pennatifida, Isatis tinctoria, Reseda phyteuma, Silene conica, Sagina ciliata, Trigonella ornithopodioïdes, Sedum anglicum, Trifolium maritimum, T. Michelianum, A stragalus bayonensis, Coronilla varia, Rosa pimpi nellifolia. Orlaya grandiflora, Buplevrum opacum, Kentrophillum lanatum, (A C.), Cuscuta major, Verbascum blattarioïdes, Linaria striata, Odontites

Jaubertiana, Orobanche ramosa, Stachys recta, Calamintha nepeta, Aristolochia clematitis, Naias minor, Scilla autumnalis, Juncus acutus, Cladium mariscus, Carex teretiuscula, Aperà interrupta, Avena strigosa, Bromus maximus, Briza minor, Catapodium loliaceum.

Toutes les espèces à tendances boréales observées dans le Calvados se retrouvent dans l'Orne, à l'exception des: Rumex palustris, Euphorbia esula et Eriophorum vaginatum; mais il manque au Calvados : Hepatica triloba, Batrachium confusum, Lychnis viscaria, Ononis striata, Amelanchier vulgaris, Cornus mas, Doronicum pardalianches, Pirola rotundifolia, Gymnadenia albida, G. odoratissima, Malaxis paludosa, Carex depauperata, C. Davalliana, recueillies dans nos limites.

Plusieurs de nos espèces du Midi et de l'Ouest, assez communes pour la plupart aux environs de Nantes et d'Angers, répandues dans la Sarthe et la Mayenne, sont encore inconnues dans le Calvados : Ranunculus chœrophyllos, R. ophioglossifolius, Batrachium ololeucum, Nigella arvensis, Viola meduanensis, Cucubalus baccifer, Elatine hexandra, Genista pilosa, Ononis minutissima, Vicia villosa, Prunus Mahaleb, Agrimonia odorata, Trapa natans, Sedum cepœa, Inula salicina, Crepis pulchra, Cicendia pusilla, Limanthemum peltatum, Veronica triphyllos, V. prœcox, Lathrœa clandestina, Chenopodium intermedium, Potamogeton gramineus, P. trichoïdes, Simethis planifolia, Tuli-

pa silvestris, Muscari racemosum, Juncus pigmœus, Rhynchospora fusca, Eleocharis ovata, Carex tomentosa.

De ce coup d'œil d'ensemble sur la place qu'occupe la flore de l'Orne comparativement à celles qui nous entourent, on peut tirer les conséquences suivantes :

1° Le Calvados est, parmi les départements voisins, celui dont la végétation ressemble le plus à la nôtre, et le département de la Sarthe celui qui en diffère davantage.

2° Si la flore de l'Orne possède moins d'espèces méridionales que celle des départements limitrotrophes, elle compte un plus grand nombre de plantes boréales, sans qu'il y ait pourtant compensation parfaite. Ceci nous explique pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, la somme totale des espèces est moindre chez nous que dans la Sarthe, l'Eure, la Seine-Inférieure et le Calvados.— Si la Mayenne et la Manche sont encore moins riches que l'Orne, la raison doit en être cherchée dans l'absence presque complète de terrains calcaires.

3° Le département de l'Orne appartient à la région des plaines; mais la région montagneuse s'y trouve mieux représentée que partout ailleurs dans le Maine et la Normandie.

Comparaison de la Flore des diverses parties du département de l'Orne

ırès avoir étudié les rapports de la flore de

l'Orne et des pays voisins, il n'est peut-être pas inutile de considérer les modifications déterminées par le climat sur notre territoire lui-même. Les résultats auxquels nous arriverons ne seront pas dénués d'intérêt pour les botanistes.

I. — Les collines de Normandie, qui constituent la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire, forment aussi la limite septentrionale d'un grand nombre d'espèces d'origine méridionale ou atlantique, qui demandent des hivers peu rigoureux et une moyenne annuelle d'au moins 10°. Aux environs du Theil, de Bellême, d'Alençon, de Couterne et de Domfront, dans les stations à l'abri des vents du nord, de préférence sur les sables calcaires et siliceux qui, comme on le sait par les expériences de Becquerel, possèdent la plus grande faculté de retenir la chaleur, se trouvent les derniers représentants de ces végétaux. Dans leurs migrations vers le Nord, ils se sont répandus sur les bords de la Loire, plusieurs ont remonté jusqu'au-delà de Laval et du Mans, près d'Alençon et de Domfront ; d'autres, en plus grand nombre, ont gagné la Bretagne et les environs de Cherbourg ; quelques-uns même ont passé la Manche et se retrouvent sur le littoral de l'Angleterre et de l'Irlande ; mais les collines de Normandie semblent avoir été pour eux, dans notre région, une limite infranchissable. On trouve dans ces conditions : Ranunculus ophioglossifo-

lius, R. ololeucos, Nigella arvensis, Viola lactea, V. meduanensis, Cucubalus baccifer, Dianthus caryophyllus, Linum angustifolium, Trifolium glomeratum, Tetragonolobus siliquosus, Prunus insititia, P. Mahaleb, Rosa rubiginosa, R. micrantha, Agrimonia, odorata, Trapa natans, Sedum cepœa, S. rubens, Valerianella eriocarpa, V. coronata, Dipsacus pilosus, Inula salicina, Silybum marianum, Kentrophyllum lanatum, Lactuca saligna, Chondrilla juncea, Arnoseris pusilla, Cicendia pusilla, Limnanthemum peltatum, Gratiola officinalis, Orobanche Galii, Calamintha officinalis, C. menthifolia, Chenopodium intermedium, C. glaucum, Potamogeton gramineus, Tulipa sylvestris, Juncus pigmœus, Carex tomentosa, C. elongata, Cynodon dactylon, Gastridium lendigerum, Festuca heterophylla, Bromus maximus, Nardurus Lachenalii, Asplenium lanceolatum, Cystopteris fragilis.

La liste suivante, composée de plantes plus communes au Midi qu'au Nord des collines de Normandie, nous fera mieux encore apprécier leur influence sur notre végétation : Adonis autummalis, A. œstivalis, Ranunculus chœrophyllos, R. parviflorus, Papaver hybridum, Fumaria speciosa, F. micrantha, Turritis glabra, Lepidium heterophyllum, Helianthemun guttatum, Silene gallica, Cerastium semidecandrum, Althœa hirsuta, Malva alcea, Hypericum linearifolium, Geranium lucidum, Oxalis stricta, O. corniculata, Trifolium

ochroleucum, Lathyrus tuberosus, L. hirsutus, L. Nissolia, Agrimonia odorata, Herniaria glabra, H. hirsuta, Turgenia latifolia, Buplevrum rotundifolium, Galium tricorne, Centaurea jacea, Veronica teucrium, Teucrium chamœdrys, Stachys germanica, Mentha pulegium, Butomus umbellatus, Ruscus aculeatus, Muscari comosum, Juncus Tenageia, Cyperus longus, Carex pendula, C. Hornschuchiana, Setaria viridis, S. glauca, S. verticillata, Digitaria sanguinalis, D. filiformis.

On pourrait encore trouver une nouvelle preuve de cette action dans la culture à l'air libre des plantes méridionales, du Camellia par exemple. Il réussit en pleine terre à Alençon, Saint-Patrice-du-Désert, Couterne et surtout à Domfront; mais sur le versant septentrional de nos collines, il ne supporte plus la rigueur de la température, et tous les essais tentés pour l'acclimater sont restés infructueux.

La feuillaison, la floraison des arbres et des plantes, la maturité des fruits, qui a lieu au Theil, à Bellême, à Alençon, à Couterne et à Domfront, dix jours plutôt qu'à Longny, Sées, Argentan, La Ferté-Macé et Flers, est encore un argument dans le même sens.

Les moyennes thermométriques concordent d'ailleurs avec les faits observés: 9, 2 à Sées, 8,8 à Argentan, 9,8 à Flers, mais 10,1 au Theil, 10,2 à Alençon, 10,5 à Domfront.

On voudra bien remarquer que, dans l'Orne, le

climat le plus doux est celui de cette dernière ville ; la moyenne de l'hiver, identique à celle de Laval et du Mans, est inférieure de 1/2 degré seulement à celle du littoral du Calvados. Nous en serons moins surpris si nous observons que Domfront, situé au midi de la forêt d'Andaine, est plus rapproché que nos autres stations de la baie du Mont-Saint-Michel, et ainsi sous l'action plus directe du vent marin de l'Ouest.

La végétation subit aussi très sensiblement cette influence. Comme nous l'avons vu, bon nombre de plantes méridionales ou occidentales sont plus répandues dans le Passais que partout ailleurs dans le département de l'Orne ; elles deviennent rares à Alençon et à Argentan, et n'existent plus en Haute-Normandie. Quelques-unes même, comme Viola lactea, Potentilla procumbens, Agrimonia odorata, Isnardia palustris, Trapa natans, Œnanthe crocata, Sibthorpia europœa, Potamogeton polygonifolius, Hymenophyllum tunbridgense, se trouvent aux environs de Domfront à leur dernière limite du côté de l'est.

Les terrains primordiaux qui constituent entièrement le sol de cette contrée ne permettent pas d'ailleurs aux espèces calcicoles de s'y implanter ; le petit nombre de celles que l'on y rencontre se voient sur le mortier des vieux murs, dans les ruines des anciennes constructions, où elles peuvent trouver le carbonate de chaux nécessaire à leur existence ; l'exploration minutieuse des filons de

diabase qui traversent le granit et le cambrien pourra révéler aux observateurs des plantes spéciales aux calcaires et jusque-là inconnues dans la contrée.

II. — Nous connaissons les localités préférées des plantes du Midi ; recherchons celles qui sont le plus favorables aux espèces montagnardes.

Sur les cimes élevées des collines de Normandie recouvertes par les forêts d'Andaine et d'Écouves, au bord des ruisseaux, dans les marécages, les dépôts tourbeux, sur les rochers siliceux humides, qui réalisent pour les plantes des montagnes des conditions biologiques analogues à celles qu'elles trouvent dans leurs stations habituelles, la flore revêt un caractère boréal des plus accentués ; mais leur présence doit plutôt s'expliquer par l'action du sol que par celle du climat, car nous les trouvons à toutes les expositions, au Midi comme au Nord, aux plus faibles altitudes et sur les sommets les plus élevés, et il n'est pas rare d'observer une végétation septentrionale dans les dépôts tourbeux qui s'étendent au pied de rochers couverts de plantes communes dans les pays chauds.

La contrée du département de l'Orne où l'influence de la mer et de la chaleur se font le moins sentir, et qui paraît ainsi plus favorable aux espèces de la région montagneuse, comprend les environs de Vimoutiers, de la Ferté-Fresnel, de Laigle et de Tourouvre. Les plantes alpines signalées sur différents points de notre territoire se retrouvent en majeure

partie dans cette région limitrophe de l'Eure et du Calvados et dont certaines altitudes dépassent 300 mètres; nous citerons: Aconitum napellus, Gypsophila muralis, Stellaria palustris, Alchemilla vulgaris, Epilobium roseum, E. palustre, Chrysosplenium alternifolium, Selinum carvifolia, Galium silvestre, G. uliginosum, Asperula odorata, Cineraria lanceolata, Cirsium oleraceum, Campanula patula, Veronica acinifolia, Centunculus minimus, Polygonum bistorta, Gymnadenia albida, Daphne mezereum, Carex pulicaris. Nombre de plantes très caractéristiques de la flore boréale se voient exclusivement près de Laigle et de Vimoutiers: Actœa spicata, Cardamine silvatica, Drosera longifolia, Saponaria officinalis, Amelanchier vulgaris, Cornus mas, Doronicum pardalianches, Antennaria dioïca, Vaccinium Vitis-idœa, Pyrola rotundifolia, Gentiana germanica, G. campestris, Pinguicula vulgaris, Daphne mezereum, Euphorbia stricta, Gymnadenia odoratissima, Malaxis paludosa, Herminium monorchis, Maïanthemum bifolium, Polygonatum officinale, Ornithogalum nutans, Carex paradoxa, C. davalliana, Calamagrostis lanceolata. D'autres y sont évidemment plus communes : Parnassia palustris, Ononis campestris, Epilobium angustifolium, Anthriscus silvestris, Carduus crispus, Sonchus arvensis, Hieracium rigidum, Petasites vulgaris, Ægopodium podagraria, Galium silvestre, Potamogeton rufescens.

Mais le fait, qui semble le plus décisif, est

l'association, entre Vimoutiers et Laigle, d'un certain nombre d'espèces qui sont là aussi communes et aussi bien développées que dans les montagnes. Ainsi l'Aconitum napellus abonde dans les vallées de la Vie, de la Touque, de la Charentonne et du Guiel, il n'est pas rare sur les bords de la Rille ; or, il est à peine connu dans le reste du département : M. Corbière en a recueilli quelques pieds près de l'Étoile, dans la forêt d'Andaine ; moi-même je l'ai vu, mais en petite quantité, sur les bords de l'Orne, à Macé et à Mesnilglaise ; j'ajouterai même que dans le Nord-Ouest de la France, il n'est abondant que dans nos hautes vallées ; Lloyd ne l'indique pas ; il est très rare dans le Maine, très rare aux environs de Paris ; les localités de l'Eure et du Calvados signalées par Durand-Duquesnay et M. Niel, et reproduites dans la *Nouvelle Flore de Normandie*, se rapportent toutes à notre région ; l'influence du sol ne peut entrer ici en ligne de compte, l'A. napellus est indifférent à la nature du terrain, aussi répandu sur les calcaires du Jura que sur les granites des Vosges.

A côté de l'Aconit croissent Alchmelilavu lgaris, Polygonum bistorta, Chrysosplenium alternifolium, qui, sans être aussi abondants, sont disséminés sur un grand nombre de points. Cette dernière espèce tapisse les bords de la petite rivière du Guiel, depuis la Trinité-des-Laitiers jusqu'à Ternant. Le Pyrola rotundifolia est connu dans plusieurs stations au-

tour de Laigle, les Daphne mezereum, Asperula odorata, Pyrola minor, s'observent communément dans les bois et les forêts près de Vimoutiers, du Sap, de la Ferté-Fresnel et de Saint-Évroult. D'ailleurs, à Champ-Haut et à Laigle, les moyennes annuelle et hibernale descendent au minimum dans le département ; c'est dans cette dernière ville que le thermomètre a marqué la plus basse température au mois de décembre 1879 : — 24°.

Si nous passons dans les contrées voisines de l'Eure et du Calvados, nous constatons les mêmes faits. Durand-Duquesnay a trouvé aux environs d'Orbec et de Livarot, et M. Niel signale à Broglie, à Beaumesnil et à Rugles les plantes constatées près de Vimoutiers, du Sap, de la Ferté-Fresnel, et comme la plupart sont inconnues dans l'Anjou, le Maine et la Bretagne, que nulle part en Normandie on n'observe sur un espace aussi restreint un plus grand nombre de plantes des montagnes et aussi abondantes, ne sommes-nous pas autorisés à conclure que la partie du Nord-Ouest de la France où le caractère boréal de la flore est le plus accentué, se trouve à la limite des arrondissements de Mortagne, de Bernay, de Lisieux et d'Argentan ?

NOTICE SUR LA FLORE POPULAIRE

DES ENVIRONS

D'ALENÇON ET DE CARROUGES

(ORNE)

Par M. l'abbé A.-L. LETACQ,

Aumônier des Petites-Sœurs-des-Pauvres d'Alençon.

Les noms vulgaires de plantes forment chez nous une partie considérable et non la moins riche et la moins curieuse du patois local. Quelques-uns trouvent leur origine dans les croyances et les légendes religieuses, mais la plupart sont donnés par le peuple à des espèces qui frappent son imagination par la singularité des formes de leurs fleurs, la couleur de leur corolle, leur port, leur aspect général, ou qui fixent son attention par les vertus et les propriétés médicales qui leur sont attribuées, leurs usages dans l'économie domestique, les obstacles qu'elles opposent à la culture. L'étude de ces dénominations, si variées sur les différents points du département de l'Orne, est nécessaire sans doute pour la connaissance de la linguistique

et des traditions populaires de notre pays (1); mais les botanistes ne sauraient non plus la négliger, car elle peut leur fournir de très utiles indications sur l'origine et l'histoire de nos espèces végétales (2).

Les Dictionnaires publiés sur le patois normand par Edélestand et Alfred Duméril (3), Louis Du Bois et Julien Travers (4), et plus récemment par M. H. Moisy, de Lisieux, (5) mentionnent un

(1) Si les patois étaient perdus, disait Charles Nodier, il faudrait créer une Académie spéciale pour en retrouver les traces, (*Notions de linguistique*) Cfr : H. Jenssen-Tuch : *Folkelige Plantenarne i forskellige europœische sprog ;* Iste afdeling : *Nordiske Plantenarne*, in-8°, 1867 ; Pritzel und Jessen : *Die deutschen Volksnamen der Pflanzen. Neuer Beitrag zum deutschen Sprachschatze, aus allen Mundarten und Zeiten zusammengestellt.* Hanover, 2 vol. in-8°, 1882 et 1884; A. *Dictionnary of english Plant-names* by Brissen and Holland ; London, in-8°, 1878-1884 ; Colmeiro : *Indicaciones sobre los nombres vulgares de las plantas*, Madrid, 1891, in-8°, 15 p.

(2) A. de Candolle : *Origine des plantes cultivées*, in-8°, 1883, p. 15 ; E. di Poggio : *Manuale di Botanica comparata ed origine delle piante coltivate*, in-8°, 96 p.

(3) *Dictionnaire du patois normand*, Caen, Mancel, 1849, in-8° de XCIX et 222 p.

(4) *Glossaire du patois normand*, par M. Louis Du Bois, *augmenté des deux tiers et publié* par M. Julien Travers. Caen, Hardel, 1856, in-8° de XL et 440 p.

(5) *Dictionnaire de patois normand, indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la lan-*

certain nombre de noms vulgaires de plantes usités dans l'Orne ; l'ouvrage de Louis Du Bois doit être consulté avec soin : c'est, en effet, lors de son séjour à Alençon qu'il a recueilli la plus grande partie des matériaux (1). On peut aussi trouver quelques notes dans les Almanachs de Chrétien, de Joué-du-Plain (2), de l'abbé Fret (3), et dans les travaux postérieurs de MM. l'abbé Dumaine (4), Ch. Vérel (5), G. Le Vavasseur (6),

gue française, avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant entre le même patois et l'ancien dialecte normand, le latin, le bas-latin, le vieux français, l'anglais, etc. Caen, Delesques, gr. in-8°, CXLI-717 p. (s. d.).

(1) Cfr. *Glossaire*, etc., Introduction, p. XVII.

(2) *Almanach argenténois pour 1836.* V. *Noms et propriétés de quelques plantes usuelles de l'arrondissement d'Argentan*, p. 137-149. Cette note a été publiée à part sous le même titre, Alençon, Malassis, 1836, in-8°, 11 p. — Elle n'est, à vrai dire, que la reproduction presque littérale d'un ouvrage de Buchoz, naturaliste lorrain.

(3) *Le Diseur de vérités ; Almanach du Perche et de la Basse-Normandie, dédié à ses compatriotes par un ami de son pays* pour l'année 1838, Mortagne, Glaçon, in-32 (recueil continué jusqu'en 1844).

(4) *Tinchebray et sa région au Bocage normand*, t. II, p. 196-258 : Observations sur le patois du Bocage et dictionnaire.

(5) *Dictionnaire du patois de l'arrondissement d'Alençon ;* Avenir de l'Orne, n°s de février 1888 et suivants.

(6) *Locutions normandes tirées de divers auteurs*, Alen-

et Louis Duval (1). Dans la Flore de de Brébisson, les noms vulgaires sont joints aux noms scientifiques, mais cette liste est loin d'être complète, et si plusieurs sont en usage dans notre pays, d'autres y sont tout à fait inconnus ; l'auteur ne donne d'ailleurs aucun renseignement sur la région spéciale où on les rencontre.

Le Héricher, d'Avranches, qui s'est occupé d'une façon particulière de la flore populaire normande, étudie les noms des plantes au point de vue de leur étymologie, de leur histoire ; la

çon, E. de Broise, 1874, in-8°, 55 p.

Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, leur emploi par certains auteurs, leur origine, leur étymologie. Caen, Leblanc-Hardel, 1878, in-8°, 105 p. — Extrait de l'*Annaire Normand* pour 1878.

Nouveaux renseignements sur quelques expressions usitées en Normandie, et particulièrement dans le département de l'Orne. Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. t. IV, V, VI, VII, VIII, IX. — Tir. à part, Alençon, E. Renaut de Broise, 1891, in-8°, 174 p.

(1) *L'Enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne, Vocabulaires, Grammaire et Phonétique;* publié par Louis Duval. Alençon, Renaut de Broise, 1888, in-8°, 1887.— Extrait du *Bulletin de la Société philologique.*

V. en particulier, p. 62-79, la *Nomenclature alphabétique des expressions non françaises en usage à Condé-* [illegible] *Sarthe et aux environs, par l'abbé Fouet, curé de* [illegible]

comparaison des dénominations vulgaires usitées chez nous avec celles de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Suède est très intéressante pour la philologie ; elle peut aussi contribuer à mieux faire connaître les rapports qui, dans les siècles passés, existaient entre nos ancêtres et les peuples du Nord ; mais l'auteur s'occupe surtout de la contrée qu'il habite et les locutions des autres parties de la province sont passées sous silence (1).

L'ouvrage le plus considérable et le plus complet, qui mérite le mieux le titre de Flore populaire de la Normandie, est sans contredit celui de M. Charles Joret, professeur de littératures étrangères à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (2). Originaire des environs de Bayeux, ayant pendant de longues années habité et herborisé dans le Calvados et dans la Manche, auteur de diverses publications sur le patois normand, botaniste et philologue distingué, M. Joret était plus que qui que ce soit préparé à entreprendre et à mener à bonne fin un travail qui est à la fois du domaine de l'histoire naturelle et de la linguistique. Son livre, fruit de longues et patientes recherches, de

(1) *Essai sur la Flore de Normandie et d'Angleterre*, Avranches et Paris, 1857, in-8°, 103 p. Une seconde édition a paru sous le titre de *Philologie de la Flore scientifique et populaire de la Normandie d'Angleterre*, Coutances, 1885, in-8°.

(2) *Flore populaire de la Norman*
Delesques, 1886, in-8° de LXXXVIII-238

voyages multipliés sur les différents points de la Normandie, de nombreuses investigations faites par les instituteurs, chacun dans sa région, laisse loin derrière lui les travaux qui l'ont précédé. Au non scientifique des plantes, qu'il emprunte le plus souvent à la momenclature linnéenne, tout en suivant l'ordre de de Brébisson, l'auteur ajoute leurs multiples dénominations populaires, en ayant soin d'indiquer le pays, le canton, quelquefois l'unique localité où elles sont en usage.

M. Joret a prouvé par de nombreux exemples la richesse incomparable de la flore populaire normande; il cite 22 noms pour le *Ranunculus acris*, 48 pour le *Papaver Rhœas*, 23 pour le *Sinapis arvensis*, 14 pour l'*Agrostemma Githago*, 16 pour le *Geranium Robertianum*, 21 pour l'*Ulex Europæus*, 23 pour le *Viscum album*, 10 pour le nom du fruit du *Cratægus oxyacantha*, etc. (1).

Toutefois, le département de l'Orne paraît être celui où M. Joret à recueilli le moins de renseignements. Ces notes, assez nombreuses sur le Perche et le Corbonnais, rares sur le Passais et le Pays-d'Auge, sont nulles ou à peu près sur l'Argenténois et les campagnes d'Alençon. L'auteur ne s'était pas dissimulé ces lacunes, et il désirait que la publication de son livre suscitât des travaux analogues

(1) Cfr. A.-L. Letacq : *Note sur la Flore populaire de Normandie*, par M. Charles Joret. — Journal de l'Orne, des 2 et 16 février 1888.

sur les parties les plus inexplorées de la province.

« Je voudrais, disait-il, qu'il put servir d'encou-
« ragement à des recherches qui ne sauraient
« manquer d'accroître dans de grandes proportions
« la récolte que j'ai faite. C'est même parce que je
« suis persuadé qu'il y a beaucoup à trouver dans
« ce domaine, que je n'ai pas hésité à enregistrer
« dans ma Flore tant de plantes qui n'y portent pas
« de noms vulgaires ; je ne doute pas qu'une partie
« considérable d'entre elles n'en aient réellement ;
« des informations plus complètes les feront
« peut-être découvrir ; il suffira alors de les
« ajouter à côté du nom scientifique. » (1). Pour répondre à ce désir et apporter de nouvelles contributions à la flore populaire de l'Orne, j'ai publié en 1888 une liste des noms vulgaires du Pays-d'Auge (2), M. Auguste Chevallier a réuni, ces temps derniers, sous forme de Glossaire, ceux qu'il a rencontrés dans l'arrondissement de Domfront (3), et je présente aujourd'hui, à l'Association Normande ceux que j'ai recueillis dans les cantons d'Alençon et de Carrouges.

(1) *Flore populaire de Normandie*, Introduction, p. LXXX.

(2) A.-L. Letacq, *Des noms vulgaires de plantes usités dans les cantons de Vimoutiers et de la Ferté-Fresnel (Orne)*. Bulletin de la Société scientifique d'Argentan, 1888, p. 124-135. — Tir. à part, Argentan, Impr. du *Journal de l'Orne*, 1888, in-8°, 11 p.

(3) Auguste Chevallier, *Catalogue des plantes de l'arrondissement de Domfront*. Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1894, p. 321-325.

Les notes fournies par nos philologues et nos historiens ont été tout d'abord les sources où j'ai puisé; mais, comme je l'avais fait aux environs de Vimoutiers, j'ai surtout interrogé les habitants de nos campagnes, j'ai pris de nombreuses informations près des vieillards du pays, à qui les noms vulgaires de plantes sont aujourd'hui encore assez familiers, et afin de reproduire ces dénominations sous leur forme vraiment populaire et dialectale, je les ai transcrites telles que je les avais entendu prononcer.

Est-il besoin d'ajouter, en terminant, que si l'on voulait posséder une flore populaire complète du département de l'Orne, il faudrait se hâter de recueillir partout ces noms si intéressants à tant de titres ; comme les autres mots de notre patois, ils disparaissent peu à peu du langage des paysans. Nos ancêtres les ont connus, ils s'en sont servis avec avantage, mais nos arrière-neveux n'en soupçonneraient même pas l'existence, si des esprits curieux et patients ne prenaient soin de les collectionner. Faisons donc de fréquentes excursions dans le champ de la flore populaire, nos récoltes seront utiles à la philologie, à la botanique et à l'histoire de nos traditions locales.

NOMS VULGAIRES DE PLANTES

des environs d'Alençon et de Carrouges (Orne)

PHANÉROGAMES

Clematis vitalba L. Viône. — *Adonis autumnalis* L. OEil de perdrix. — *Ranunculus aquatilis* L. Grenouillette. — *R. flammula* L. Petite-Douve. — *R. bulbosus* L. Bouton d'or. — *R. repens* L., *R. acris* L. Pied de chat, pied de coq. — *R. arvensis* L. Patte d'oie. — *Caltha palustris* L. Herbe aux hémorrhoïdes. — *Pœonia corallina* L. Touffes. *Helleborus niger* L., Rose de Noël. — *Aquilegia vulgaris* L. Clochette. — *Delphinium consolida* L. Pied d'alouette. — *Aconitum napellus* L. Bonnet d'évêque. — *Berberis vulgaris* L. Epine-vinette.— *Nymphœa alba* L. *N. lutea* L. Paviots. — *Papaver Rhœas* L. Ponceau, Ponciau, Poncelle, Coquelicot.— *Chelidonium majus* L. Eclère. — *Fumaria officinalis* L. Semmeterre, Saigne-nez, Herbe au cherpenquier. — *Raphanus raphanistrum* L. Russe. — *Sinapis arvensis* L. Sanvre, Guélot. — *Brassica oleracea* var. *acephala* L. Chou vert. Les pousses tardives de cette espèce sont appelées *Bricolis*. — *B. oleracea* var. *bullata* D. C. Chou-pomme. — *B. oleracea* var, *botrytis* L. Chou-fleur — *B. napus* L. Navios, navias. — *Hesperis matronalis* L. Coquelourde, Girouflée. — *Cheiranthus cheiri*

rameau d'or. — *Cardamine pratensis* L. Querson de pré. — *Sisymbrium officinale* Scop. Herbe au chantre. — *Nasturtium officinale* R. Br. Querson de fontaine, Querson de russiô. — *Lunaria biennis* M., Monnaie du pape. — *Lepidium sativum* L. Querson à la noix. — *Iberis amara* L. Téraspi. — *Viola odorata* L. Violette. — *V. canina* L.. *V. sylvatica* Fries, *V. hirta* L. Violette de chien. — *V. tricolor* L. Pensée sauvage. — *Reseda lutea* L. Faux réséda. — *Silene inflata* L., Taquets, Toquès. — *Agrostemma githago* L. Neille. — *Lychnis dioïca* L. Oreille de bique, bec à l'oisiô. — *Stellaria media* Smith. Mouron blanc. — *S. holostea* L. Taquets, Pouillets. — *Malva sylvestris* L. Grande Môve. — *M. rotundifolia* L. Petite Môve. — *Althæa officinalis* L. Guimôve. — *Tillia grandifolia* et *parvifolia* L. Téyeul. — *Hypericum perforatum* L. Milleperqui. — *Acer campestre* L. Arabe, Erabe. — *Geranium Robertianum* L. Perce-pierre. — *Oxalis acetosella* L. Pain de coucou, herbe au coucou. — *Evonymus Europœus* L. Bonnet carré. — *Rhamnus frangula* L. Bourdène. — *Ulex Europœus* L. Gions, Géyons, Edin. — *U. nanus* L. Petits Géyons. — *Genista tinctoria* L. Genêtrelle. — *Spartium junceum* L. Genêt d'Espagne. — *S. scoparium* L. Genêt à balai. — *Robinia pseudo-acacia* L. Agacia. — *Ononis repens* L. Arcbœuf. — *Medicago sativa* L. Luizerne. — *M. lupulina* L. Minette. — *Trifolium repens* L. Petit trèfe blanc, Trèfe sauvage. — *T. incarnatum* L. Trèfe rouge. — *T. pratense* L. Trèfe. — *Lotus corniculatus* L. Pied d'alouette. — *Phaseolus vulga-* L. Haricots, petits friolets. — *P. nanus* L. Pouès

de mai. — *Astragalus glycyphyllos* L. Gri de cô. — *Onobrychis sativa* L. Sainfoin. — *Faba vulgaris* L. Fève, Feuve, Gourgane. — *Vicia cracca* L. Vêcheron, fausse-vêche. — *V. sativa* L. var. *æstivalis*. Vêche. — *V. sativa* L. var. *hiemalis*. Livernage. *Pisum sativum* L. Pouès, Pouès de champ. — *Lathyrus sativus* L. Jarousse. — *Prunus spinosa* L. Prunéyer, Epine-nère. Nom du fruit : Prunelles. *P. insititia* L. Grosse épine-nère. Nom du fruit : Prugnaux. — *P. domestica* L. Preugné. Nom du fruit : Preunes. — *Cerasus vulgaris* L. S'risier. Nom du fruit : S'rise. — *C. vulgaris* var. *caproniana* D C. Agrioquier. Nom du fruit : Agriottes. — *C. Juliana* L. Guignier. Nom du fruit : Guignes. — *C. duracina* DC. Bigarrioquier. Nom dn fruit : Bigarriôs. — *C. avium* D.C. Merisier, M'risier, Babiolier. Nom du fruit : M'rises, petites Guignes, Babioles. — *Cratægus oxyacantha* et *monogyna* L. Epine bianche. Nom du fruit : Chenelle. — *Mespilus germanica* L. Mêlier, Mêyer. Nom du fruit : Mêle, Meille. — *Pirus communis* L. Périer. Nom du fruit : Père. — *Malus commmunis* L. Poumier. Nom du fruit : Poume. — *M. acerba* Mér. Bôquet, Bouchillon, Sauvageot. Nom du fruit : Bôquette. — *Cydonia vulgaris* L. Coinequier, Coignassier. Nom du fruit : Coin. — *Rosa canina* L. Ergancier, Argancier. Nom de la fleur : Rose sauvage, Rose d'ergancier. Nom du fruit : Bœufs, Gratte-cul, petits Chatons. — *Rubus fruticosus* L. Eronce. Nom du fruit : Moûres. — *R. Idœus* L. Frambouésier. Nom du fruit : Frambouèse. — *Fragaria vesca* L. Frasier. Nom du fruit : Frases. — *Agrimonia eupatoria* L. Aigrém

Spiræa ulmaria L. Reine des prés. — *Sempervivum tectorum* L. Anjoubarbe. — *Sedum telephium* L. Herbe à la coupure. — *S. album* L. Souricette. — *Ribes rubrum* L. Gadéyer. Nom du fruit : Gadelles. — *R. nigrum* L. Noms de l'arbuste et du fruit : Cassis. — *R. uva-crispa* L. Guérouèseyer. Nom du fruit : Guérouésèle. — *Heracleum spondylium* L. Fresnelle. — *Angelica sylvestris* L. Panas sauvage. — *Pastinaca sativa* L. Panas. — *Daucus carota* L. Carotte sauvage. — *Conopodium denudatum* L. Gênotte. — *Sium nodiflorum* L. Bèle. — *Conium maculatum* L. Grande S'gue. — *Æthusa cynapium* L. Petite S'gue. — *Scandix pecten-veneris* L. Aiguille. — *Anthriscus vulgaris* Pers. Cherfeu sauvage. — *Anthriscus cerefolium* Hoffm. Cherfeu. — *Sanicula europæa* L. Sénique. — *Eryngium campestre* L. Fouasse. — *Cornus sanguinea* L. Bianche p. — *Hedera Helix* L. Lierre, Yerre. — *Bryonia dioica* L. Naviau sauvage. — *Lonicera periclymenum* L, Sanvert, Brou-de-bique, Brou-de-biquet. — *Viburnum lantana* L. Cochène. — *V. opulus* L. Boule de neige. — *Sambucus nigra* L. Seu, Sur. — *S. ebulus* L. Zièble, Zèbe. — *Asperula adorata* L. Petit Muguet. — *Galium aparine* L. Rèbe, Poisse-aux-mains. — *G. verum* L. Herbe à la Vierge. — *Centranthus ruber* D C. Lilas de terre. — *Valeriana officinalis* L. Herbe aux coupures. — *Valerianella olitoria* L. *V. carinata* Lois. Boursette, Broussette. — *Dipsacus sylvestris* Wild. Peignes. — *Scabiosa arvensis* L. Tête d'alouette. — *Tussi-* *o farfara* L. Pas d'âne. — *Senecio vulgaris* L. eçon. — *Bellis perennis* L. Pâquerette, petite

Pâquerette. — *Chrysanthemum segetum* L. Souci sauvage. — *C. leucanthemum* L. Grande Pâquerette, Jas. — *Anthemis nobilis* L. Herbe à mouche. — *A. cotula* L. Amarouette, Maroute. — *Achillea millefolium* L. Mille-feuilles, Herbe à mille feuilles, Herbe au cherpenquier. — *Artemisia absinthium* L. Ebsinthe. — *A. vulgaris* L. Bédouine. — *Lappa tomentosa* DC. Cousins. — *Carduus nutans* L. Cherdron-agnier, Cherdron d'âne. — *Cirsium arvense* L. Cherdron.— *Centaurea pratensis* L. Hanou, Hanoë. — *C. cyanus* L. Bleuet. — *Sonchus oleraceus* L. Laiteron. — *Lactuca perennis* L. Crespelle. — *Taraxacum dens-leonis* Desf. Pissenlit. — *Tragopogon pratensis* et *orientalis* L. Masuelle, Cochet, Ricochet. — *T. porrifolium* L. Pusillée. — *Cichorium intybus* L. Chicorée sauvage. — *Lapsana communis* L. Oreille de viô. — *Campanula Rapunculus* L. Raiponce. — *Erica cinerea* L. Brière, Bérière, Bérière à vache. — *E. tetralix* L. Brière, Bérière pétoire. — *Calluna vulgaris* L. Brière, Bérière à balais. — *Vaccinium myrtillus* L. Sentine Sentiniers. Nom du fruit : Mourets. — *Ligustrum vulgare* L. Téroinette. — *Fraxinus excelsior* L. Frène. - *Ilex aquifolium* L. Houx. — *Vinca minor* L. Lierre de terre. — *Erythræa centaurium* Rich. Centaurée. — *Convolvulus arvensis* L. Viyée, Veillée. — *C. sepium* L. Clochettes blanches. — *Cuscuta major* L. Teigne. — *Borrago officinalis* L. Bourroche. — *Symphytum officinale* L. Confle, Consoude. — *Echium vulgare* L. Tavelée, Quiavelée. — *Solanum dulcamara* L. Douce-amère. — *S. nigrum* L. Morelle. — *S. tuberosum* L. Pomme de

Truffe, Kin-Kin. — *Datura stramonium* L. Pomme épineuse. — *Hyosciamus niger*, L. Hannebanne. — *Verbascum thapsus* L. Molène. — *Digitalis purpurea* L. Gants de la bonne Vierge, Gandelée. — *Scrophularia aquatica* L. Orvale. — *Antirrhinum majus* L. Gueule de lion. — *Rhinanthus crista-galli* L. Grelots, Guerlots. — *Pedicularis sylvatica* L. Herbe aux pouès. — *Melampyrum arvense* L. Jaupie. — *Salvia officinalis* L. M'nue sauge. — *Mentha rotundifolia* L., et la plupart des espèces du genre: Baume. — *Origanum vulgare* L. Marjolaine. — *Thymus serpyllum* L. Thym sauvage. — *Melissa officinalis* L. Piment, Herbe aux mouches. — *Nepeta cataria* L. Herbe au chat. — *Glechoma hederacea* L. Herbe Saint-Jean. — *Marrubium vulgare* L. Marublanc. — *Satureia hortensis* L. Sarriette. — *Lamium album* L. Ortie blanche. — *L. purpureum* L. Ortie rouge. — *Teucrium scorodonia* L. Herbe à la Vierge. — *Verbena officinalis* L. Verveine. — *Anagallis phœnicea* Lam. Mouron rouge. — *A. cœrulea* Schr. Mouron bleu. — *Primula officinalis* L. Coucou, Cocou. — *P. grandiflora* Lam. Pinver. — *Plantago major* L. Piantin. — *P. lanceolata* L. Herbe à cinq coutures. *Amarantus retroflexus* L. Queue de renard. — *Chenopodium album* L. Grasse-poulette. — *Polygonum persicaria* L. Queurage. — *P. aviculare* L. Cellots, Herbe traînière. — *P. convolvulus* L. Viyée traînante. — *P. fagopyrum* L. Carabin. — *Rumex crispus* L. Doche, Pareille. — *R. acetosa* L. Surelle. — *R. acetosella* L. Surelle sauvage. — *Parietaria officinalis* L. Perce-pierre. — *Humulus ulus* L. Houbion. — *Cannabis sativa* L. Chambre,

Filasse. Nom du fruit : Chennevis, Chennevée. — *Euphorbia amygdaloïdes* L. Herbe à la couleuvre. Ombiette. — *Mercurialis annua* L. Ramberge. — *Buxus sempervirens* L. Bouis. — *Juglans regia* L. Nouyer. Nom du fruit : Nouès, Calots. — *Ulmus campestris* L. Ormiô. — *Fagus sylvatica* L. Hête, Fouquiô. Nom du fruit : fêne. — *Castanea vulgaris* Lam. Châtaignier.—*Quercus robur* L. *Q.pedunculata* Ehrh. Chêne. Les têtards sont désignés sous le nom vulgaire de *Rousses*. — *Carpinus betulus* L. Charmille. — *Corylus avellana* L. Coudre. Nom du fruit: Petites nouès, Nousilles. Les chatons du coudrier s'appellent *Mitons*. — *Salix alba* L. Sôle. — *S. caprœa*, *cinerea*, *aurita* L. Marsôle. — *S. vitellina* L. Ozier. — *Populus alba* L. Blanc d'Hollande. — *P. tremula* L. Tremble. — *P. fastigiata* L. Peuplier. — *P. Virginiana* L. Peuplier du Canada. — *Betula alba* L. Bouliô, Bû. — *Alnus glutinosa* Gœrtn. Aune. — *Juniperus communis* L. Gigneuvre, Génieuvre. — *Butomus umbellatus* L. Jonc fleuri. — *Narcissus pseudo-narcissus* L. Porjon (1). — *N. poeticus* L. Porjon blanc, Cristalin, Jonquille. — *Galanthus nivalis* L. Chandeleur. — *Muscari comosum* Mill. Lilas de terre. Une variété de *Muscari* cultivée dans les jardins est appelée vulgairement *Marabout*. — *Ornithogalum umbellatum* L. Dame d'onze heures. — *Allium vineale* L. Ail sauvage. — *A. sativum* L, Ail. — *A. porrum* L. Porée, Poriô. On appelle

(1) Le Bois de la Noë-de-Gesne, à 4 kilomètres d'Alençon, sur la route de Fresnay, est appelé *la Porjenne*, à cause de la grande quantité de *Porjons* qu'on y cueille chaque année au printemps.

Porette les jeunes plants de cette espèce destinés au repiquage. — *A cœpa* L. Ongnon. — *A. schœnoprasum* L. Petite cive, Ciboulette. — *A. fistulosum* L. Cive. — *A schœnoprasum* L. Echalotte. On en cultive dans nos jardins une variété appelée *grosse échalotte d'Alençon*, remarquable par ses feuilles longues et glauques, ses bulbes très gros, mais toujours tendres et sujets à pourrir.— *Convallaria maïalis* L. Muguet. — *Ruscus aculeatus* L. Houx-frêlon. — *Tamus communis* L. Navet du guiabe. — *Iris pseudo-acorus* L. Paviot. — *Orchis maculata* L., *O. mascula* L. et la plupart des espèces du genre. Pentecôte, Côneille. — *Lemma ninor* L. Canillée. — *Arum vulgare* Lam. Bœufs, Poulains, Herbe à la couleuvre. — *Typha latifolia* L. Rôsios. — *Juncus glaucus* L. Jonc. — *J. bufonius* L. Petit Jonc. — *Eriophorum latifolium* et *angustifolium* L. Bouquet blanc. — *Carex glauca* Scop. Rouche, Guinche, Guianche. Nom commun à la plupart des espèces du genre *Carex*. — *Phalaris arundinacea* var. *variegata*. Ribans. — *Alopecurus agrestis* L. Trompe-bonhomme. — *Arrhenaterum elatius* var. *Precatorium*, Chiendent à chapelets. — *Briza media* L. Herbe tremblante, Pain de lieuvre. — *Agropyrum repens* L. Chiendent. — *Lolium temulentum* L. Livras.

CRYPTOGAMES

Pteris aquilina L. Fougères. — *Asplenium trichomane* L. Capulaire. — *Aspidium filix-mas* L. Fougerolle. — *Polytrichum commune* L. Mousse à parer, Paroir. — *Hypnum triquetrum* L. Mousse, Mousse à

reposoir. — *Peltigera canina* Hoffm. Mousse crapaudine. — *Cladonia rangiferina* Hoffm. Mousse blanche. — *Moschella esculenta* Pers. Morille. — *Agaricus campestris* L. Champignon. — *Phallus impudicus* L. Potiron. — *Lycoperdon utriforme* L. Vêne de loup. — *Uredo rubigo-vera* DC. Rouille, Nieule.

NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES ARTS

Les expériences de M. A. Girard sur la culture et l'emploi de la pomme de terre

Nous ne saurions entrer ici dans le détail des expérimentations auxquelles s'est livré depuis plusieurs années, avec tant de persévérance et de soin consciencieux, le savant agronome. Nous nous bornerons à faire connaître les résultats obtenus et à formuler les règles qui en découlent.

1er point. Il est démontré que, dans la culture des pommes de terre, il y a un énorme avantage à substituer l'ensemencement par tubercules entiers à l'ensemencement par fragments de tubercules. La différence des rendements dépasse de beaucoup la différence de dépenses résultant de l'emploi des tubercules entiers, au lieu des fragments de tubercules. Sur ce point, aucun doute désormais n'est possible, et un cultivateur intelligent et soucieux n'hésitera jamais à employer les tubercules entiers pour l'ensemencement.

C'est ce que l'auteur constate, dans les termes suivants :

« Il convient d'admettre comme démonstration :

« 1° Que, dans tous les cas, c'est par la plantation en tubercules entiers et de poids moyen que le maximum de rendement est obtenu ;

« 2° Qu'en sectionnant ces tubercules entiers et de poids moyen en deux fragments plantés séparément, on abaisse le rendement en moyenne de 30 0/0 ;

« Qu'en plantant des segments de 100 grammes environ, pris sur des tubercules, soit de 200 grammes, soit de 300 grammes, on abaisse, à de rares exceptions près, le rendement de 20 0/0 en moyenne. »

Les recherches sur les avantages de l'emploi de la pomme de terre pour l'engraissement des bœufs et des moutons ne sont pas moins intéressantes. Le mémoire aboutit aux conclusions suivantes :

« La pomme de terre riche, à grand rendement, « doit être dorénavant considérée comme un four- « rage de premier ordre.

« Il serait difficile de trouver de cette vérité une démonstration plus frappante que celle apportée par la deuxième application systématique que je viens d'en faire à l'alimentation des bœufs et des moutons.

« Des bénéfices en argent qui, après soixante et onze jours de cette application systématique, s'élèvent pour les bœufs à 130 fr. (charolais), à 135 fr. (durham-manceaux), à 226 (limousins) par tête ; qui, pour les moutons en quatre-vingt-dix jours,

atteignent 11 fr. 34 et 12 fr. 13, sont des bénéfices considérables et sur lesquels l'attention des agriculteurs ne peut manquer de se fixer.

« Ces bénéfices, on n'en soupçonnait guère l'importance. Sans doute et depuis longtemps, en diverses régions, en Bourgogne notamment, dans le Nord-Est, etc., on fait accidentellement intervenir la pomme de terre dans la ration des bœufs, des moutons et même des chevaux ; mais cette intervention jusqu'ici avait été faite sans règle et sans mesure, au hasard des récoltes, et de ces applications sans méthode aucune notion précise ne s'était dégagée au sujet des avantages qui correspondent à l'emploi systématique de ce fourrage tubercule.

« Ces avantages sautent aux yeux aujourd'hui ; déjà, plusieurs agriculteurs distingués les ont compris, et les résultats obtenus au point de vue de l'augmentation du poids vif qu'ont fait connaître MM. Cormouls-Houlès (Tarn), Pluchet (Somme), Bénard (Seine-et-Marne), Gareune (Saône-et-Loire), etc., permettent d'affirmer que, dans la voie récemment ouverte, de nombreux agriculteurs vont nous suivre, mes collaborateurs et moi.

« C'est une richesse nouvelle que ces résultats apportent à l'agriculture française ; c'est, pour les contrées fertiles où l'élevage et l'engraissement sont déjà en honneur, le moyen d'augmenter le nombre des animaux qu'on y prépare pour la boucherie ; c'est, pour les contrées pauvres où la culture des fourrages herbacés est diffficile, où la pomme de terre prospère au contraire, le moyen d'entrer en lice et de concourir, avec un grand profit, à l'aug-

mentation de la production de la viande dans notre pays. »

La ration donnée aux animaux de l'une et l'autre espèce a été constituée par un mélange de pommes de terre *cuites* et de *foin*. Ce dernier aliment fut substitué à la menue paille dont on avait fait usage l'année précédente. A cette ration on ajouta une petite quantité de sel. Voici maintenant le poids d'aliments distribués soit aux bœufs, soit aux moutons :

BŒUFS

	Kil.	
Pommes de terre cuites . .	25	mélange.
Foin haché.	3	mélange.
Sel	0 030	mélange.
Foin en bottes	6	donné à part.

MOUTONS

	Kil.	
Pommes de terre cuites . .	2.500	mélange.
Foin haché.	0.300	mélange.
Sel	0·030	mélange.
Foin en bottes	0.600	donné à part.

L'ensilage et la culture du maïs

Nous croyons que dans toute ferme bien organisée, il devrait y avoir un silo étanche et qu'une certaine quantité de terrain devrait être convertie
Les résultats excellents que nous a

le domaine de Bois-Roussel, appartenant à M. le comte Rœderer, n'ont fait que nous confirmer dans cette appréciation. Aussi croyons-nous devoir insérer ici les dernières pages d'un mémoire sur la conservation des fourrages verts, publié il y a quelques années par cet agriculteur éminent.

Les conseils pratiques qui s'y trouvent n'ont rien perdu de leur opportunité.

« Depuis 1867, écrivait M. Rœderer, je prêche d'exemple en préconisant la culture du maïs pour l'ensiler, parce que cette culture est bien moins dispendieuse que celle de la betterave, ne demandant que quelques binages, sa récolte et son ensilage consistant en deux seules opérations, faucher et hacher, tandis que la culture de la betterave, après avoir réclamé trois binages au moins, se termine par une récolte qui exige l'arrachage de la racine, le dépouillement de ses feuilles, son passage dans un laveur, puis dans un dépulpeur avant d'arriver au mélange avec la paille dans les silos.

« Le rendement, chez moi, n'est pas inférieur en maïs à celui des betteraves ; les maximums que j'ai obtenus sont, pour la betterave ovoïde des Barres, 80,000 kilog. à l'hectare, avec le maïs géant en première sole 85,000 kilog.

« En accusant ce rendement de 85,000 kilog. d'une modestie relative, je n'ignore pas que je m'expose à paraître un médiocre cultivateur aux yeux de ceux de nos confrères qui accusent des rendements de 150,000 kilog., mais je préfère ce désagrément à celui que j'éprouverais s'il fallait me départir des habitudes de sincérité que j'apporte dans tous les renseignements que je donne.

« Même avec mes rendements, la culture du maïs-fourrage en vue de l'alimentation pour l'hiver est très avantageuse. J'ajouterai qu'elle est très facile. Que faut-il? Un bon labour préparatoire, une fumure convenable, semer dans des terres légères en lignes, au semoir ou à la volée, 90 ou 120 kilog., employer le maïs dent de cheval ou le maïs blanc des Landes, suivant la fertilité du sol. Profiter d'un moment où la terre est humide sans être trop refroidie, entre le 15 mai et le 15 juin; éviter d'enfouir la graine à plus de 4 centimètres.

« Ces opérations faites, le cultivateur n'aura plus qu'à attendre que le grain soit formé dans l'épi pour, avec une faucheuse qui abat 3 hectares en un jour, couper sa récolte, la porter ensuite au hache-paille, d'où elle tombera dans le silo, dans lequel, bien tassée et recouverte, elle fermentera et sera pour les animaux une nourriture excellente dont la conservation est indéfinie.

« J'ai été assez heureux pour voir mon exemple et mes enseignements donner un développement sérieux à la culture du maïs dans l'arrondissement d'Alençon, où elle était inconnue il y a 16 ans. J'ai pu admirer l'an dernier, dans une grande exploitation qui m'avoisine, un champ de maïs géant dont les tiges très serrées avaient atteint des proportions inusitées (4 mètres); la parfaite comptabilité de ce bel établissement m'a permis de constater que, malgré une récolte d'un aspect fabuleux, ces rendements n'avaient pas dépassé 90,000 kilog. par hectare. Ces maïs avaient été faits en excellente terre après une fumure de 70,000 kilog.

« Partout on rencontre dans nos campagnes de petites parcelles ensemencées en maïs, mais ce progrès n'arrive pas encore, pour la petite culture, jusqu'à l'ensilage, parce qu'elle ignore avec quelle économie de moyens et d'argent elle peut faire cette opération aussi facile à accomplir que celle dont elle a l'usage en Normandie pour conserver le marc de pommes. »

L'élevage des veaux

Cette question continue à fournir de la copie aux nombreuses publications agricoles, journaux, bulletins, revues. La chose se comprend d'autant mieux que la mortalité des jeunes veaux est une des plaies de notre agriculture.

Tout récemment, dans le volume de la Société d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, M. Charles Le Monnier, vétérinaire à Goderville, a traité la question avec beaucoup de précision et une grande sûreté d'informations.

Nous allons resumer brièvement ce mémoire important.

Les maladies qui frappent les jeunes bovides sont les dérangements gastro-intestinaux (indigestion, diarrhée, dyssenterie), les pneumonies infectieuses, les arthrites rhumatismales (mal des jointures).

Comme ces maladies sont presque toutes de nature microbienne et, par conséquent, transmissibles des sujets malades aux sujets sains, on comprend pourquoi elles font généralement plusieurs victimes dans la même exploitation.

Les causes de ces maladies sont multiples : les unes tiennent à l'*habitat*, les autres au mode d'alimentation.

A cet égard, on peut remarquer l'énorme différence qui existe entre la mortalité des veaux et la mortalité des jeunes poulains.

Cela tient, écrit M. Lemonnier, à ce que le poulain, pendant les premiers mois de son existence, est entretenu dans des conditions qui le rapprochent de l'état naturel.

Effectivement, le poulain qui vient de naître est placé avec sa mère dans un vaste boxe, le volume d'air qui l'environne est assez considérable pour rester pur, d'autant plus que cet air ne sera pas vicié par les émanations du fumier, car la litière est maintenue abondante, sèche et propre.

En outre, cela est de la plus grande importance, le poulain tette sa mère vingt, trente fois par jour, si cela lui convient, prenant ainsi à la fois une quantité de lait en rapport avec la capacité et la puissance digestive de son estomac ; dès lors peu de surcharge alimentaire et d'indigestion.

De plus, le lait qu'il prend ainsi est riche et pur, puisqu'il n'a subi aucune manipulation, aucune soustraction et, cela va sans dire, toujours à la même température ; donc point de troubles digestifs, point d'infection du tube digestif, de diarrhée, ni de dyssenterie.

La nécessité de tirer parti du lait pour la production du beurre place les veaux dans une position moins favorable.

Pour éviter les maladies qui trop souvent les

emportent, notre auteur préconise la bonne tenue des étables réservées aux jeunes veaux, et la bonne aération de ces étables. Il serait grandement à souhaiter que, dans toutes les exploitations, les étables aux veaux fussent pavées au ciment de dallage. Le fumier doit être fréquemment enlevé, la litière abondante et sèche. Il serait bon, tous les ans, de passer l'étable des veaux au lait de chaux et de nettoyer le sol et les mangeoires par des lavages à l'eau phéniquée. Voilà pour l'habitat.

Quant à l'alimentation, M. Lemonnier recommande, dès leur naissance ou dans l'heure qui la suit, de donner aux veaux une partie du premier lait que donnent leurs mères et un peu de toutes les traites successives. C'est précisément parce que ce premier lait est purgatif qu'il convient, conformément aux indications de la nature, de ne pas en priver les nouveau-nés.

Une autre précaution à prendre serait de se montrer un peu moins exigeant sur la quantité de crème que peut fournir le lait. Le mieux est de laisser dans le lait un sixième de la crème. De cette manière, le lait est mieux digéré et suffit à alimenter le veau pendant les premiers mois de son existence. Les résultats seraient encore plus satisfaisants si l'on abandonnait le système d'écrémage à l'air libre pour employer, soit le système de M. Diéterle, qui fait crémer son lait en plongeant dans une citerne les flacons de verre qui le renferment, soit tout autre système équivalent.

Mais avant tout, il faut veiller à la propreté rigou- des vases dans lesquels on verse le lait ou le

breuvage destiné aux veaux. L'oubli de cette précaution élémentaire est la cause d'une infinité d'accidents morbides, et l'on peut affirmer que le fermier qui la négligera échouera toujours dans l'élevage des veaux. Propreté, bonne alimentation, voilà, en définitive, les deux points qu'il ne faut jamais perdre de vue si l'on veut réussir.

Des binages

L'influence des binages sur la transformation des matières fertilisantes du sol est considérable. La nitrification, c'est-à-dire le phénomène par lequel l'azote des matières organiques devient assimilable, utilisable par les plantes, est d'autant plus active, plus abondante, que l'air a plus facilement accès dans la masse, les autres conditions réunies. Or, si l'on se rappelle le rôle de l'azote dans la végétation, les quantités relativement faibles qui se trouvent dans nos sols et son prix élevé dans le commerce, on comprendra l'importance de toute opération dont le résultat aura pour effet d'en augmenter la production. M. Dehérain, l'auteur de tant de belles recherches agricoles, par de récentes expériences, a démontré d'une manière frappante que la nitrification est d'autant plus abondante que le sol est mieux exposé à l'air. Ce savant se servait de cases de végétation dont la terre était différemment travaillée. Les nitrates ont toujours été produits en quantité vraiment prodigieuse dans les cases où la

trituration du sol avait été plus complète. Aussi, comme conclusion, M. Dehérain, conseille-t-il d'ameublir les sols beaucoup mieux qu'on ne le fait et de ne pas hésiter à employer l'instrument qui permettra le plus facilement d'y arriver. C'est surtout au printemps et au commencement de l'été que ces façons d'ameublissement sont nécessaires, parce que le ferment nitrique est moins actif qu'à l'automne et que les plantes consomment le plus d'azote.

Il est fâcheux, dit l'*Union agricole de l'Yonne*, que l'azote nitrique ne soit pas fixé par les sols nus, c'est-à-dire dépourvus de cultures, et qu'il soit entraîné par les eaux pluviales, car cela nous oblige à prendre des mesures spéciales pour s'opposer à sa déperdition. L'attention de l'agriculteur soucieux se trouve presque entièrement portée toute l'année sur cet élément fertilisant : au printemps, pour le produire, et à l'automne, pour le retenir.

Les moyens reconnus comme étant les plus efficaces pour fixer l'azote à l'automne sont malheureusement d'une application difficile dans notre région. En effet, on conseille de pratiquer des cultures dérobées d'automne, c'est-à-dire de semer une plante à végétation rapide, vesces ou céréales, aussitôt après l'enlèvement de la récolte, de façon que les jeunes plantes puissent par leurs racines utiliser les nitrates du sol et s'opposer à leur enlèvement par les fortes pluies de la mauvaise saison. Ces plantes étant enfouies constituent un très bon engrais vert. En Auvergne, où cette excellente pratique est usitée couramment, de suite après l'enlè-

vement des céréales, on pratique un léger labour de déchaumage et on sème des vesces. En novembre, époque à laquelle on procède à leur enfouissement, leur rendement est en moyenne de 10,000 kilogs de fourrage vert, dont la valeur fertilisante est égale à environ 12,000 kilogs de bon fumier de ferme. C'est une méthode qui ne saurait trop être encouragée là où elle est possible.

Le hérisson

Le hérisson est-il utile, est-il nuisible ?

Telle est la question qu'on se pose encore dans les campagnes, alors qu'il est prouvé — les derniers travaux du professeur Kauffmann, d'Alfort, en font foi — qu'on doit ranger cet animal au nombre des bêtes dont l'homme des champs doit rechercher les services.

Et pour le mieux prouver, qu'on nous permette de dire quelques mots de ses mœurs, de ses habitudes, de son régime. Peut-être alors verra-t-on qu'il est injuste de faire au pauvre animal une guerre sans merci.

Le hérisson appartient aux carnassiers insectivores.

Sa nourriture consiste principalement en insectes, mollusques et petits mammifères, car c'est un animal très avide de chair et d'une grande voracité, encore qu'il puisse, assez longtemps, se passer de

nourriture, car c'est un animal hibernant, comme la marmotte.

Pendant l'hiver, il se tapit dans un trou et reste là, plongé dans un engourdissement léthargique. C'est même, parmi les animaux hibernants, celui qui s'engourdit le plus facilement et le plus profondément; il tombe dans un sommeil hibernal quand le thermomètre est encore à 6 degrés au-dessus de zéro.

En se réveillant, il lui faut plusieurs heures pour reprendre sa chaleur et revenir, pour ainsi dire, à la vie extérieure.

C'est, du reste, un animal lourd et indolent.

Il passe ses jours dans les trous, au pied des vieux arbres, sous la mousse, sous les pierres, dans les plis de terrain, partout, enfin, où il peut demeurer caché à la vue. Il ne sort guère que pour se mettre à la recherche d'une proie, — *quærens quem devoret.*

Privé des moyens de se creuser une retraite profonde, manquant d'agilité pour se soustraire à ses ennemis, le hérisson deviendrait facilement la victime des carnassiers, si la nature ne l'avait revêtu d'une armure, faite de piquants acérés, contre laquelle viennent se briser les efforts de ces derniers.

Elle est bien curieuse cette armure. C'est un large bouclier formé par la peau, dont les poils sont devenus des épines, qui garnissent le sommet de la tête, le dos, les épaules, la croupe et les côtés du corps. Le reste : le front, les côtés de la tête, la gorge, la poitrine, le ventre, les aisselles et les jambes sont recouverts de poils soyeux et durs, à la e desquels se trouve une bourre remarquable-t épaisse.

Ajoutons que le hérisson est une bête calomniée, qu'il court sur son compte les légendes les plus absurdes dans la campagne, et que c'est un destructeur de limaçons, de mulots et de vipères. Inoffensif, il devient pour les cultures un auxiliaire des plus utiles.

Les engrais verts

La *Gazette des Campagnes* a toujours préconisé l'emploi de engrais verts ; aujourd'hui, elle revient encore sur la question dans un article dont nous mettons les passages suivants sous les yeux de nos lecteurs.

« On sait que plus un végétal est vigoureux et plus il a besoin d'humidité. Or, considérez deux champs de blé, l'un qui a reçu une abondante provision de nitrate de soude, quand les rosées existaient encore, et l'autre qui n'a eu que fort peu de cet engrais et même pas du tout. Qu'il survienne tout à coup une longue période de temps sec, dans le premier vous verrez les feuilles se faner, tandis que celles du second souffriront beaucoup moins. Nous parlons bien, entendu, de blés mis sur une terre de même nature. Avec les récoltes à longues racines, le fait pourra être moins évident, car, sous l'impulsion de l'engrais, les racines auront pu atteindre la couche humide. Mais dans les sols légers, la différence sera très sensible.

« Or, dans ceux-ci, les engrais verts produisent des effets merveilleux. Ainsi, par exemple, dans les al-

luvions du Mont-Saint-Michel, les blés faits sur enfouissement de trèfle, de sarrazin, de colza, sont toujours beaucoup plus productifs que ceux qui ont reçu du fumier de ferme. Nous ne parlons pas des engrais chimiques qui, sur ces terrains, produisent peu ou pas d'effet.

« Que coûte l'engrais vert ? La semence et son épandage, c'est-à-dire bien peu de chose. Mais, nous le savons par expérience, un cultivateur hésite à mettre la charrue dans une terre couverte d'une herbe luxuriante. C'est là une erreur que devraient combattre les syndicats. En le faisant, qu'ils nous croient, ils acquerraient plus d'adhérents qu'en poussant à l'excès aux achats d'engrais chimiques.

« Non seulement la plante enfouie fournit au sol un excellent engrais très bien approprié, mais encore, si elle a été semée dru, si surtout elle a rapidement végété, elle a étouffé les mauvaises herbes.

« Veut-on savoir aussi l'une des causes inconnues de l'action des engrais verts sur les céréales notamment ? Toutes les plantes contiennent dans leurs feuilles une plus ou moins grande quantité de silice assimilable alors que les engrais chimiques n'en renferment, jamais, et que cependant l'analyse en décèle de très grandes proportions dans la tige et le grain du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, etc.

« En résumé donc, nous estimons que tout bon agriculteur qui veut obtenir les plus hauts produits avec les moindres dépenses ne doit pas hésiter à enfouir chaque année quelques récoltes en vert.

C'est ici le cas de dire : Essayer la méthode, st l'adopter. »

La greffe herbacée

La *Revue générale de botanique* a publié, il y a quelques mois, un très intéressant article de M. Daniel, docteur ès sciences, professeur à Château-Gontier. Il s'agit de greffes dites « herbacées » et de leurs applications pratiques. On sait que d'ordinaire nous greffons des plantes ligneuses, des arbrisseaux ou des arbres. Certes, les spécialistes n'ignorent pas non plus qu'il est possible de greffer l'une sur l'autre des plantes herbacées comme le navet, la carotte ou les choux. Mais M. Daniel a fait à ce propos de très curieuses expériences.

Ainsi, le chou milan, greffé par lui sur le chou navet, fournit à la fois une pomme et un tuberbule. La pomme est produite par le greffon, le tubercule par le sujet.

Le chou cabus peut également être greffé sur le navet à collet rose par exemple.

Dans le premier cas, on a l'avantage de recueillir à la fois une pomme de chou et un tubercule.

Dans le second, M. Daniel a observé un fait curieux. Ordinairement, les jeunes navets provenant de semis d'août donnaient des tubercules en octobre ou novembre. Lorsqu'il s'est agi de sujets greffés, le tubercule ne s'est développé qu'au mois d'avril de l'année suivante, au moment où les choux cabus greffés sur ces « sujets » commençaient eux-mêmes à pommer. *Il serait donc possible d'obtenir un même légume à des époques différentes de l'année, et cela grâce à des greffes bien combinées et faites en temps opportun !*

La question des oiseaux en agriculture

La question des oiseaux est toujours de saison et, au point de vue de la préservation des récoltes, elle a une importance que des hommes superficiels peuvent seuls songer à contester aujourd'hui.

Plus que jamais, elle est de mise aujourd'hui, et la mort récente d'un des membres les plus éminents de l'Association Normande, M. le sénateur de La Sicotière, le défenseur attitré des petits oiseaux devant le Parlement, lui donne un regain tout particulier d'actualité.

A la campagne, chez les cultivateurs avisés, la protection de tous les petits oiseaux, sans exception, devrait toujours être à l'ordre du jour; on a adressé là-dessus d'excellentes circulaires aux instituteurs chargés d'inculquer les vrais principes à leurs élèves, on a même transmis des ordres sévères aux gardes-champêtres ; mais, par une étrange inconséquence, on laisse ouvert le marché aux petits oiseaux. Il fonctionne sous les yeux bienveillants de l'autorité, on voit là des milliers de spécimens visés pourtant dans les dispositions protectrices. Rossignols, fauvettes, pinsons, bouvreuils, merles, mésanges et autres passereaux se comptent par milliers, et comme la plupart, capturés en pleine période de reproduction, ne peuvent vivre en cage, ce sont autant de condamnés à mort.

« C'est donc là, étalée au grand jour, écrit « M. Raspail, une destruction aussi abominable que « stupide, ne profitant qu'à une bande d'individus,

« véritables braconniers, qui, à l'aide de tous les « engins prohibés, dépeuplent nos bois et nos « champs de nos hôtes les plus utiles ».

Beaucoup de personnes, à la campagne, considèrent l'oiseau comme un pillard, qui dévore les graines et les fruits et dont il est opportun de se débarrasser. C'est là l'idée la plus fausse du monde.

On vient de faire à ce sujet une enquête très complète, très rigoureuse et très scientifique en Amérique. On a pris des spécimens de toutes les espèces, on a observé leurs mœurs, leur manière de vivre, leur régime ; on leur a ouvert l'estomac et on a reconnu que la plupart des oiseaux étaient insectivores et nous rendaient les plus grands services. Trois ou quatre seulement ont été mis à l'index, parce qu'on crut s'apercevoir qu'ils ne mangeaient que du grain, en quoi on s'était trompé ; si bien qu'aujourd'hui on en est arrivé à considérer comme chimérique la distinction faite entre les oiseaux utiles ou nuisibles à l'agriculture. « Tous « les oiseaux, écrit M. de Parville, sont utiles, plus « ou moins utiles ; ce sont pour nous de bons ou de « médiocres ouvriers, et tous méritent qu'on les « protège, même ceux qui ont la plus mauvaise « réputation. En tous cas, s'il y a des exceptions, « nous les considérons comme rares ».

Voici, par exemple, que des savants très consciencieux viennent de réhabiliter l'un des oiseaux les plus décriés, le moineau. Le pauvre pierrot que, sur des indices insuffisants, l'enquête américaine avait condamné.

Écoutons plutôt le savant M. Pélic.

C'est un oiseau très intelligent que le pierrot. Il serait difficile d'en douter. Or, il se nourrit parfaitement d'insectes, papillons, chenilles, scarabées, hannetons, qu'il détruit sur large échelle. Il nettoie les blés verts de leurs parasites, les arbres fruitiers de la vermine, et il est grand mangeur ; aussi il travaille pour nous très efficacement. A la fin de la floraison, les moineaux s'abattent sur les arbres, cerisiers, pommiers, etc. On ne manque pas de dire que les pierrots grignotent les fruits qui commencent à se nouer. Erreur ! Les petits pierrots nous débarrassent des ennemis de l'arbre : d'un coup de bec, ils enlèvent l'insecte rongeur, les charançons, les pucerons, les chenilles, les *carpocapses* ou *pyrales* du pommier, l'*ortalide* du cerisier, etc.

M. Pélicot a calculé qu'un couple de moineaux peut détruire par saison plus de 500 femelles de hannetons dont la descendance se chiffre par millions. MM. Georges Viret et Paul Noël disent très bien : « Le moineau est insectivore au printemps. Un nid est une famille d'affamés qui exige en vingt-qnatre heures une moyenne de 550 bestioles. A Paris, un couple s'installa sur une terrasse de la rue Vivienne ; après le départ de la nichée, il fut possible de connaître une partie de leurs menus ; ils avaient dévoré, entre autres victimes, 700 hannetons ». Dans les pays vignobles, le petit pierrot débarrasse la vigne des larves de cécidomyes, de thrips, de noctuelles, d'alucites, etc. »

M. Pélicot va plus loin : en admettant toutes les déprédations mises au compte de cet oiseau, il blit nettement que le dommage est insignifiant,

rapproché des services certains qu'il nous rend. On peut évaluer à un chiffre véritable et colossal ce qu'ils détruisent de chenilles et de hannetons, en douze jours par nichée ! C'est un résultat tellement important qu'il doit faire pencher la balance en leur faveur. Mais s'il en est ainsi pour l'oiseau dont la réputation est la plus sujette à caution, le pierrot, avec quelle persévérance et quelle chaleur devons-nous prendre la défense des autres, qui n'ont rien ou presque rien à se reprocher.

Aussi sommes-nous sur ce point de l'avis de M. Pélicot. Quelle armée de travailleurs suffirait à la tuerie de larves, d'insectes, de chenilles à laquelle ces utiles auxiliaires se livrent ? Au lieu de détruire ou de laisser détruire, ce qui revient au même, multipliez les petits oiseaux. Ils nous coûtent peu, et nous rapportent beaucoup. Ils égaient nos vergers, ils nettoient nos arbres, ils assurent nos récoltes. Protégeons de grâce, protégeons *tous les petits oiseaux*.

Le cultivateur français jugé par une voyageuse anglaise

Les cultivateurs français ne sont pas toujours appréciés à leur valeur par les étrangers, aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous avons lu les lignes élogieuses qu'une voyageuse anglaise vient de leur consacrer.

Miss Betham-Edwards s'est attachée surtout à ce que négligent ses compatriotes, à ce qu'ils ignorent,

à la province. Elle a donc poursuivi ses études dans les départements, qui constituent à ses yeux la vraie France moderne.

Elle parcourt la Bretagne, la Vendée, l'Anjou, en un mot, tout l'Ouest, y constate les magnifiques progrès réalisés et s'écrie à propos du Maine-et Loire :

« Nulle part l'aspect du pays n'a été plus complètement modifié depuis la Révolution ; nulle part le progrès économique et social n'a été plus sensible, et cela même de nos jours. Partout autour de nous, nous constatons l'action d'un puissant génie... Il suffit de rester absent du pays pour quelques années, et les villes et les villages, autrefois familiers, vous sont à peine reconnaissables, tant rapide, tant énorme est le progrès ».

Le cultivateur, le paysan, c'est le favori de la voyageuse anglaise. Elle l'a vu partout, de la Franche-Comté à la Bretagne, de la Champagne aux Pyrénées, et elle ne tarit pas en éloges sur son caractère :

« De quelque côté que l'on se tourne, dit-elle dans un ouvrage écrit en anglais, mais dont plusieurs passages ont été traduits par M. Alfred Rambaud, professeur à la Sorbonne, et publiés par la *Revue bleue*, on a la preuve d'une patience et d'un esprit d'entreprise inimaginables. Des portions de lande communale sont, de temps à autre, concédées à des paysans, sous la condition qu'ils les mettront en culture. D'énormes blocs de roches ont été démolis, réduits en morceaux, entre lesquels fleurissent des miniatures de champs de blé, de pommeraies, de

potagers. Le paysan français n'est pas seulement un Protée, il y a en lui du Paracelse : il opère la transmutation en or des matériaux les plus réfractaires. »

Le paysan français n'est pas avare, il est ménager ; il boit bien un peu, mais beaucoup moins que le paysan anglais, qui s'abrutit littéralement. Il y a encore des progrès à faire du côté de la propreté, mais là encore nous ne sommes pas pour les soins de la personne en retard sur nos voisins, dont la situation, d'après Mme Betham-Edwards, n'a positivement rien d'enviable. Le cultivateur français, écrit Mme Edwards, a une vie libre et digne.

« Si le plus humble d'entre ces paysans, le plus astreint au plus dur labeur, pouvait savoir comment vit son compère anglais, son dégoût serait extrême: et vraiment, louer à autrui, pour 10 ou 12 shellings par semaine, un morceau de terre, habiter un logis d'où l'on peut être expulsé dans les huit jours, n'avoir ni maison, ni champ, ni jardin, ni aucune ressource pour ses vieux jours, voilà un état de choses qui, au cultivateur français, paraît absolument inconcevable, inconciliable avec la simple justice et la civilisation moderne. »

Nous avons entendu tant de fois des panégyriques exagérés de l'Angleterre, de la vie anglaise, du laboureur anglais, que ces appréciations désintéressées et équitables d'une Anglaise sur notre monde rural nous ont paru bonnes à recueillir.

Encore les petits oiseaux

On se préoccupe beaucoup, et à juste titre, d'empêcher la destruction des couvées d'oiseaux, destruc-

tion si préjudiciable à l'agriculture. « Sur vingt oiseaux qui naissent, a dit Darwin en parlant de la diminution de ces gentils et utiles hôtes ailés de nos campagnes, dix-sept périssent de façon ou d'autre dans la même année, et deux ou trois seulement survivent et se reproduisent l'année suivante. »

Cette énorme proportion de dix-sept morts sur vingt naissances ne paraît pas exagérée, si l'on considère les multiples causes de la destruction des petits oiseaux.

On inculque aux enfants des écoles le respect des nichées, et cet enseignement n'est pas sans avoir de bons résultats, — du moins dans certaines régions de la France, où la piraterie enfantine des nids est moins invétérée, moins passionnelle que dans certaines autres.

Mais il est d'autres animaux malfaisants que les méchants gamins dénicheurs, et ceux-là déciment les oisillons daus une proportion effrayante.

« Des observations de M. Xavier Raspail et des nôtres, écrit M. René Martin dans la *Revue scientifique*, il résulte que sur cent nids d'oiseaux chanteurs: merles, bouvreuils, pinsons, verdiers, bruants, rossignols, fauvettes et autres, on peut dire que 65 à 70 sont détruits dans les proportions suivantes :

« Par les chats (au moins), 15 ; par les pies et les geais, 15 ; par les écureuils, 10 ; par les lérots et les rats, 10 ; par les serpents, 8 ; par les belettes, 6 ; par les rapaces, 3 ; par le hérisson, le blaireau ou autres bêtes, 1.

« Il est évident que s'il s'agit seulement des nids construits sur les arbres élevés, la proportion s'exa-

gère du côté des geais, des pies et des rapaces, tandis qu'elle augmente du côté des serpents et des belettes s'il s'agit de nids faits à terre ».

Si donc l'on veut protéger les oiseaux chanteurs, il faut pourchasser sans merci les chats, les belettes les pies et les geais. Ce sont, plus encore que les enfants, les grands destructeurs des nichées.

Fumure des fleurs de pleine terre

La première condition de succès dans la culture florifère réside dans la nature du sol, qui doit être riche en humus, poreux et chaud ; mais les qualités physiques de la terre ne sont qu'un des éléments de réussite dans cette culture ; l'autre réside dans une alimentation abondante et suffisante, à toutes les époques, par l'addition d'une fumure convenable.

P. Wagner recommande l'épandage de 3 kilogrammes d'engrais de jardin, sur une plate-bande de 100 mètres carrés (30 grammes par mètres), avant le béchage du sol ; puis, lorsque le labour est terminé, une addition d'engrais d'égale quantité ; on nivelle alors la terre au rateau.

Dans le courant de l'été, il faut revenir à des fumures complémentaires, et le mieux est de faire usage à cet effet d'une dissolution de 1 kilo d'engrais pour 1,000 litres d'eau, et de répéter deux, trois fois ou plus ces arrosages, durant la saison chaude, en tenant compte de l'aspect de la végétation.

Les rosiers, géraniums, fuchsias et toutes les

plantes à feuillage abondant, telles que maïs, rhubarbe, tabac, ricin, canna, etc., se trouvent très bien de fumures liquides fréquemment répétées. Les végétaux dont les feuilles sont basses, près de terre, les fleurs peu développées en été, la ramification faible, ont naturellement des exigences beaucoup moindres. C'est à l'horticulteur, au propriétaire de ce jardin, à apprécier les modifications à apporter, suivant les cas, aux indications générales que nous venons de rappeler.

Le congrès international d'apiculture

Le Congrès international d'apiculture s'est réuni récemment, sous la présidence de M. de Hérédia, ancien ministre des travaux publics; les différentes sociétés françaises y étaient représentées, et l'Alsace-Lorraine, la Belgique, l'Espagne y ont envoyé des délégués.

Des questions fort intéressantes étaient inscrites au programme : le Congrès en a discuté quelques-unes avec beaucoup d'animation.

En matière technique, il s'est occupé de la question des essaims artificiels et des essaims naturels, et a déclaré que les reines provenant d'essaims artificiels sont aussi bonnes que celles des essaims naturels ; il a invité les apiculteurs à s'attacher tout particulièrement dans leurs nouvelles installations à l'étude du terrain sur lequel butinent les abeilles, la nature du terrain exerçant une influence considérable sur la production du miel.

Les questions juridiques ont fait l'objet de longues discussions, auxquelles ont pris part les délégués étrangers. Le Congrès a émis le vœu que l'installation des ruches cesse d'être soumise à une réglementation laissée au bon plaisir des préfets, que les apiculteurs aient toute liberté en ce qui concerne les distances à observer entre les ruches et les chemins ou les propriétés voisines. Dans le cas où ce régime de liberté ne serait pas accordé, le Congrès demande que les préfets, avant de determiner par des arrêtés les distances que l'on devra observer dans les installations, soient tenus de prendre l'avis des conseils généraux, ainsi que des sociétés d'apiculture et de toutes autres sociétés intéressées.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole est la préoccupation légitime du moment. Pour bien rendre notre pensée, nous dirons même que pour les hommes qui réfléchissent, au point économique et social, le but à atteindre serait de donner à l'enseignement primaire une direction pratique et agricole.

Ces idées se trouvent exprimées avec beaucoup de netteté et d'élévation dans un Rapport présenté à l'Assemblée générale des Agriculteurs de France le 20 février 1895, par M. Paul Blanchemain ; aussi croyons-nous devoir placer ce document sous les yeux de nos lecteurs.

« Messieurs, la terre est encore la source de richesse la meilleure où les activités débordantes d'un grand peuple comme la France doivent trouver leur utilisation normale et leur apaisement.

« Aussi l'enseignement de l'agriculture à tous les degrés, l'enseignement qui gardera les fils des laboureurs, des métayers, des fermiers à la terre et qui y ramènera les fils des propriétaires, possesseurs du sol, s'impose-t-il de plus en plus.

« La Société des Agriculteurs de France s'est donné, de tout temps, la mission de travailler à [illegible]e nécessaire propagande.

Il serait facile de retrouver dans les archives de

ses origines, dans les travaux de sa 10e Section au temps des de Tocqueville, des Gossin, des Barral, pour ne nommer que d'illustres disparus, le plan et les détails de l'organisation de l'enseignement primaire agricole, adoptée aujourd'hui officiellement dans les écoles publiques.

« Notre Société peut revendiquer l'honneur d'avoir groupé et soutenu les hommes qui, dans l'Oise notamment, ont été les initiateurs de l'introduction de l'agriculture dans les écoles primaires. Elle a même entrepris une campagne énergique pour qu'une place fût faite à l'agriculture dans l'enseignement secondaire et classique lui-même.

« Et depuis lors, par ses encouragements à toutes les sociétés d'agriculture qui entraient dans cette voie, par ses concours annuels entre les instituteurs que ses récompenses ont été surprendre au milieu de leur patiente mission jusque dans le plus obscur repli de notre beau territoire agricole, elle n'a cessé d'être à la tête d'un mouvement d'enseignement de l'agriculture.

« L'État a admis franchement cet enseignement et prodigué les récompenses pour le développer dans les écoles primaires.

« Mais a-t-il réellement résolu la question en ajoutant aux connaissances requises pour son certificat primaire la mention d'agriculture ?

« A-t-il créé chez les instituteurs publics un véritable esprit agricole ? Les prépare-t-il à se jeter en travers des tendances qui poussent le fils du cultivateur à quitter le champ paternel et à venir grossir dans les villes le nombre des déclassés, des

désorientés, pour être moins sévère, de ceux enfin qui avaient la naturelle tâche d'enrichir la terre de leur pays et qui courent enrayer les rouages sociaux ?

« Nous ne pensons pas que, malgré les efforts accomplis dans ce sens par l'administration, malgré même les innombrables et généreuses interventions des sociétés d'agriculture plus à même de poursuivre l'œuvre en connaissance de cause, nous ne pensons pas que le but soit atteint. L'instituteur des campagnes n'est pas, la plupart du temps, imprégné d'un esprit agricole tel qu'il puisse former des campagnards. On est loin encore d'avoir découvert le secret d'inspirer les maîtres et d'instruire de telle sorte les élèves qu'on ait l'espoir de maintenir ceux-ci dans leur vrai milieu.

« Il était donc du plus haut intérêt pour notre Société de se tenir au courant de toute tentative capable de préparer une reprise de possession par l'agriculture des jeunes populations qui sortent en masses généreuses de son sol, comme les soldats sortaient tout armés des sillons du laboureur de Virgile.

« Et, depuis deux ans, elle est frappée des progrès obtenus par une campagne vigoureuse faite en faveur de l'enseignement primaire agricole sur plusieurs points de nos départements, et particulièrement en Bretagne.

« Nous y remarquons un courant d'enseignement agricole qui, en mettant en œuvre des éléments presque tous connus, se présente cependant avec un caractère nouveau, bien particulier, faisant appel à des

initiatives qui ne sont pas toujours faciles à provoquer, mais s'autorisant d'un succès digne de rencontrer des imitateurs. Ajoutons que l'œuvre entreprise s'appuie avec une juste espérance sur cette force toujours jeune et toute-puissante qu'on semble vouloir étouffer aujourd'hui, et qui est l'essence même de notre Société comme de tout progrès : l'*Initiative privée !*

« Interrogée de divers côtés sur l'organisation, adoptée dans cinq départements par nos vaillants collègues de l'Association bretonne pour développer le véritable esprit agricole dans un grand nombre d'écoles primaires privées et publiques, notre Section croit remplir sa mission en vous demandant de centraliser le mouvement que vous n'avez fait jusqu'ici qu'encourager.

« Elle croit le moment venu de rédiger dans un rapport-programme les principaux points de l'organisation mise en œuvre par nos collègues de Bretagne : — non pas pas que nous voulions par là déclarer que ce moyen est le seul qu'il faille choisir, libre champ doit rester aux initiatives de partout ; — mais nous croyons bon de signaler un mode d'action qui est pratique et qui a déjà donné des fruits.

« Chacun y pourra puiser des inspirations et le modifier à sa guise pour le bien de la grande cause qui nous tient à cœur. Votre Section, qui s'en fait l'écho propagateur, se réserve elle-même de transformer, au fur et à mesure des besoins, le rapport-programme qu'elle soumet aujourd'hui à l'attention de tous les agriculteurs et en particulier aux membres agissants de nos réunions départementales.

« Ils pourront s'entendre avec les sociétés d'agriculture locales et tenter, d'accord avec elles, ce dont nous croyons avoir le devoir de signaler un précieux exemple.

« Voici, aussi brièvement que possible, l'ensemble du système adopté et les éléments qui y concourent :

« Un livre unique résumant l'enseignement agricole ; un cahier-archive où chaque enfant, à tour de rôle, reproduit la leçon reçue ; un professeur pratique ramenant l'élève sur le champ même de l'agriculture.

« Un jardin pour la pratique de l'horticulture ; des concours-examens et un certificat d'instruction agricole primaire pour contrôler et récompenser l'enseignement donné.

« Le *livre d'enseignement* est un résumé aussi complet que possible, mais très simple, de la science agricole. Il est divisé en 42 leçons répondant aux 42 semaines de l'année scolaire. Chaque leçon comprend un exposé de la question, une lecture qui la développe, pouvant servir de dictée, et des problèmes tous spéciaux à l'agriculture.

« Un programme de questions et de problèmes, numérotés, tirés de ces 42 leçons, est publié à part et servira, comme nous l'expliquerons plus tard, au mécanisme des concours-examens.

« Ce livre d'enseignement pourrait naturellement varier dans les différentes régions, en raison de la diversité de leurs cultures et de leurs spéculations agricoles.

« A quoi sert le *cahier-archive* que l'on conseille ?

Que semaine le maître développe l'une des 42

leçons, la fait apprendre aux élèves, les intéresse par les problèmes. Les élèves en doivent faire un résumé. Mais, tandis que toute la classe en fait un devoir, l'un des élèves écrit le sien sur le cahier-archive, et, chaque semaine, les élèves qui en sont capables, y copient la leçon, chacun à son tour, de sorte qu'au bout de l'année, ce cahier porte le reflet de l'enseignement du maître représenté par les travaux de tous les élèves et permet d'en apprécier la valeur.

« Le *professeur pratique* est tout simplement un cultivateur entendu dans son métier, habitant la localité et ayant consenti à l'avance et gratuitement à faire successivement assister les élèves de l'école primaire aux divers travaux de culture qui forment l'ensemble de la direction intelligente de sa ferme.

« Le plan de cette ferme est exposé à côté des cartes de géographie sur les murailles de l'école, avec l'indication des assolements suivis et des expériences spéciales qu'on jugera utile d'y faire.

« Enseignement recueilli sur place dans la ferme, connaissances puisées dans le petit livre d'enseignement, pratique horticole et arboricole démontrée dans le *jardin* de l'école devront être dûment constatés : et c'est pour cela qu'interviennent, à l'approche des distributions de prix, les *Concours-examens*. Ils doivent être organisés sous la direction des sociétés d'agriculture de la région. Ils le pourraient être par nos réunions départementales.

« On a adopté le système des compositions écrites, comme étant moins susceptibles d'embarrasser la commission locale de membres à nommer, pour l'examen, dans chaque commune où une école a fait

connaître son désir de concourir. Toutes les écoles privées et publiques doivent, en effet, être appelées à concourir.

« Le mouvement a commencé en Bretagne par les écoles libres ; mais des instituteurs publics, fiers d'y participer, ont déjà concouru ; beaucoup d'autres demandent à concourir. On a tout lieu d'espérer que des démarches faites près des représentants des académies départementales seront comprises et que la bienfaisante initiative que les sociétés agricoles pourront ainsi provoquer, avec l'appui de la Société des Agriculteurs de France, ne pourra rencontrer que l'approbation administrative, étant donné l'économie pratique du projet et l'excellence du but visé.

« En tous cas, il y a un immense progrès à promouvoir dans les écoles libres, et l'espoir de ce progrès, que certains signes nous permettent d'augurer, justifie les encouragements que nous proposons de donner.

« Mais revenons au mécanisme.

« Les diverses écoles qui désirent concourir sont classées selon qu'elles sont dirigées par un, deux, trois, quatre ou cinq maîtres.

« Au jour indiqué pour le concours-examen, la commission locale reçoit sous pli cacheté les cinq questions numérotées à poser et qui sont tirées du programme joint au livre de l'enseignement. Il en est de même pour les problèmes. La commission communique les questions aux élèves, assiste à leur composition, recueille les copies et les renvoie à la société locale organisatrice.

« Les divers éléments de la composition donnent lieu à une répartition de 40 points au maximum, et les élèves de douze à treize ans qui y prennent part doivent obtenir les 3/4 des points, c'est-à-dire trente, pour être distingués.

« Cette distinction se traduit par la délivrance d'un *certificat d'instruction agricole primaire* contresigné par les représentants de la société locale d'agriculture qui a provoqué le concours.

« Tel est le jeu de cette organisation pratique.

« De quelle façon la Société des Agriculteurs devra-t-elle intervenir ?

« Son rôle semble tout indiqué :

« Provoquer, régulariser, améliorer ce mouvement si précieux d'enseignement dans nos campagnes ; accorder ses hautes récompenses aux sociétés locales ou à nos réunions départementales qui prendraient une initiative analogue à celle des cinq départements de l'Association bretonne.

« D'autre part, et quoiqu'il appartienne à ces sociétés locales d'organiser elles-mêmes l'enseignement et les concours-examens qui en seront le contrôle, quoiqu'il leur appartienne de récompenser les instituteurs et les ordres enseignants qui entreront dans ce beau mouvement vers l'agriculture, ainsi que les professeurs pratiques qui l'aideront, la Société des Agriculteurs pourrait intervenir, en certaines circonstances, pour récompenser les plus remarquables des initiatives qui se seraient manifestées et porter l'encouragement significatif de diplômes spéciaux aux principaux insti[illegible] aux professeurs pratiques les plus zé[illegible]

« Votre Section d'enseignement se sent d'autant plus portée à vous faire ses propositions et à tourner les yeux de la Société sur cette innovation apportée à la marche un peu lente et encore peu fructueuse de l'enseignement agricole dans nos écoles rurales, qu'il se fait un véritable réveil en faveur de l'agriculture dans l'enseignement français.

« Dans une statistique de 1893, nous remarquons que, sur 15 vœux exprimés au sujet de l'enseignement dans les écoles primaires par les conseils généraux, 10 sont relatifs au développement de cet enseignement.

« Beaucoup de syndicats expriment le même vœu.

« Comme l'ordre des frères de Ploërmel en a pris l'initiative dans la Bretagne, la plupart de nos grands ordres enseignants se préparent à donner l'enseignement de l'agriculture.

« L'ordre des frères des Écoles chrétiennes, qui comptent de si nombreuses écoles primaires et d'enseignement moderne dans notre pays, qui dirige l'important Institut agricole de Beauvais, patronné par votre Société, vient, dans un chapitre général, de décider que désormais l'enseignement agricole serait donné par ses dix-huit mille frères, dans les noviciats et établissements d'éducation de l'ordre, et il prépare des livres spéciaux d'enseignement agricole à adjoindre aux livres scolaires si remarquables qu'il a successivement publiés pour l'éducation du peuple.

« Voilà une réponse aux vœux des conseils généraux et des syndicats.

« Les écoles spéciales d'agriculture publiques et

privées ont, depuis quelque temps, presque doublé le personnel de leurs élèves.

« Signalons, d'autre part, ce fait excellent et nouveau, que dans les établissements où se donne l'enseignement classique et notamment dans de grandes écoles préparatoires libres, à côté des écoles de préparation pour l'École polytechnique et pour Saint-Cyr, on ouvre des écoles préparatoires pour l'Institut agronomique et pour nos écoles régionales. Ce fait se passe à Paris, et aussi dans plusieurs écoles de province, comme l'École professionnelle de l'Est à Nancy. C'est un signe heureux.

« Il a sans doute de multiples causes ; mais emparons-nous de ce qu'il contient d'espérance pour le progrès de l'agriculture.

« Réjouissons-nous de voir un éducateur que vous avez couronné dernièrement d'une médaille d'or, le R. P. Burnichon, jeter l'appel, et, dans une brochure remarquable, parler à la jeunesse française du retour aux champs.

« Mais, pour ne pas disperser nos forces et l'efficacité de notre action, commençons par donner aujourd'hui un programme d'action à ceux qui veulent seconder ce mouvement agricole dans nos écoles rurales.

« Demain, votre Section s'appliquera à dire la place que l'agriculture doit prendre, dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles secondaires d'enseignement moderne, à côté de l'industrie et du commerce, dans l'enseignement secondaire classique lui-même, soit dans nos établissements publics, soit dans nos établissements libres.

« La paix sociale est peut-être dans ce retour aux champs, en masse, de petits cultivateurs comme de tous les propriétaires du sol de notre chère France. »

Ce rapport se termine par le vœu suivant, qui est mis aux voix et adopté à l'unanimité :

VOEU. — L'assemblée générale, émet le vœu :

1° Que la Société des Agriculteurs de France prenne résolument la direction du mouvement nouveau qui se manifeste en faveur de l'enseignement agricole primaire, et cela soit par l'intervention directe de ses réunions départementales, soit par une entente avec les sociétés, comices et syndicats locaux ;

2° Qu'elle charge son Conseil de mettre à l'étude, par les soins de la 10e Section, la création de deux diplômes d'enseignement agricole :

Le premier pour être attribué aux instituteurs qui se seront efforcés à la fois d'appliquer un procédé d'enseignement conforme à celui que le rapport ci-dessus conseille, ou s'en rapprochent, et d'inculquer l'amour du terroir à leurs élèves pour les y attacher fortement ;

Le second visant les professeurs pratiques, agriculteurs, placés dans le voisinage de chaque école, qui apporteront à l'instituteur l'autorité de leur science culturale ;

En outre, pour assurer l'efficacité de la campagne à entreprendre, la Section demande un tirage à part de son présent rapport, résumant un plan d'enseignement utile à propager, ainsi que des pièces annexes indispensables à la complète connaissance

du mécanisme qu'elle recommande partout où aucun autre procédé n'aurait été encore adopté ;

3° Enfin, et comme commencement d'exécution, que la Société attribue dès à présent deux diplômes d'honneur, l'un à l'Association bretonne qui, la première, a inauguré le mouvement, l'autre à l'ordre enseignant des Frères de Ploërmel qui a répondu pleinement à cette initiative en créant de toutes pièces, pour ses nombreuses écoles, un système pratique qui peut devenir le point de départ d'un immense progrès.

Les Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées, et l'exposition de la Société des Beaux-Arts de Caen en 1894.

Les Salons de 1894 se tenaient dans une moyenne honorable et n'étaient pas, en somme, sensiblement inférieurs à ceux qui les avaient précédés. Ce qui leur manquait, ce n'était pas le talent, ce n'était pas l'habileté technique, la science du métier, mais bien ce qui devient, hélas ! tous les jours de plus en plus rare, l'originalité et l'esprit de création.

Devant toutes ces toiles, et nous parlons ici des meilleures, que de fois n'a-t-on pas la sensation du *déjà vu*, du recommencement, de la répétition. La chanson est agréable; mais il n'y a pas d'illusion à se faire, c'est toujours la même chanson.

L'impression que, dans leur ensemble, les deux Salons nous ont laissée, nous l'avons éprouvée également en face de la partie normande de ces expositions. L'esprit humain qui, dans ses exigences parfois excessives, aspire toujours au nouveau, ne pouvait trouver, au Champ-de-Mars comme aux Champs-Elysées, que d'assez médiocres satisfactions. Le nouveau, en effet, auquel nous faisons allusion est celui qui résulte de la composition du sujet, de l'interprétation expressive de la réalité, et non de la recherche des colorations extravagantes, et d'un

impressionisme qui aboutit au mépris le plus absolu du dessin et des lois de la perspective ; au reste, les novateurs les plus audacieux dans ces côtés inférieurs de l'art ont été bien vite au bout de leur rouleau et, après avoir tiré leur feu d'artifice, ils ont été réduits, comme les autres, à se répéter misérablement. Que de répliques plus ou moins réussies pour une œuvre individuelle et vraiment caractéristique !...

Au Champ-de-Mars, M. Boudin, d'Honfleur, sans quitter son genre habituel, nous offre toute une série de *bords de la mer*. Notons, en passant : *Le Rivage de Deauville*, *La Marée haute de Deauville*, *La Rentrée des barques à Trouville*. M. Courant, du Havre, obéit un peu à des inspirations de même ordre. Il a exposé huit toiles, parmi lesquelles se distinguent : *Les Pêcheuses de crevettes*, *La Passe de Saint-Guénolé*.

MM. Baudouin et Jourdain avaient envoyé des panneaux décoratifs qui ne sont pas sans mérite. M. Baudouin y avait joint un bon portrait et deux jolis petits sujets : *Avril* et *La Glane*. M. Rivey, qui maintient sa réputation comme portraitiste, avec son numéro 961, s'est passé la fantaisie de compositions pittoresques : *Un guitariste*, *Seigneur Huguenot*, *Une condottieri*.

Ces sujets pseudo-historiques nous amènent par une pente naturelle à M. Lesrel, dans le gracieux tableau : *Après la chanson*. C'est encore, comme toujours du reste, un prétexte à exhibition de beaux costumes et d'accoutrements assortis. M. Lesrel ne change pas de manière et s'en trouve bien ; il est

au goût du public, du public étranger surtout, et travaille pour l'exportation.

Les paysages de M. Victor Binet, dans leur variété, méritent d'arrêter les regards ; nous en dirons autant des toiles, plus originales peut-être, d'un Calvadosien, son homonyme, M. Adolphe Binet, de la Rivière - Thibouville. Citons au hasard : *Le bon Samaritain*, *La Tentation de Saint-Antoine*, *Confidences*, *Le Pêcheur*.

A la sculpture, nous ne voyons guère émerger, dans le coin normand, qu'une statue équestre, en plâtre, du connétable de Richemond, par M. Le Duc. Elle pourra être coulée en bronze le jour où nos concitoyens se montreront quelque peu soucieux de leur gloire et daigneront se rappeler que leurs ancêtres, sous la conduite de cet héroïque capitaine, défirent les Anglais dans une bataille mémorable, qui s'appelle la bataille de Formigny, et qui eut pour conséquence l'expulsion définitive de l'étranger et la libération du territoire, la libération du territoire non pas par une rançon mais par une victoire ! Rien que celà. Mais l'événement s'est passé au XVe siècle ! Il ne semble pas que les Normands songent beaucoup à cet inoubliable triomphe, et, malgré les réclamations du patriotisme, il y a bien des chances pour que la statue du vainqueur de Formigny reste longtemps encore à l'état de projet.

Aux Champs-Elysées, nous ne ferons pas beaucoup plus de découvertes qu'au Champs-de-Mars et nous n'éprouverons pas plus de surprises. M. Coessin de La Fosse a le pinceau alerte et spirituel ; son exposition le démontre une fois de plus, mais nous

le savions de reste ; M. de Dramard est toujours le peintre soigneux et élégant que nous connaissons ; M. Krug avait un bon portrait et une variante du Miracle de Saint-Denis, et l'on s'arrêtait avec complaisance devant les toiles des deux Laugée : *Les Commensaux de Saint-Denis* et *La Fin d'une journée*, du premier ; *Au Pays normand*, et *Les Lapins*, du second.

Ces lapins nous sont une transition toute trouvée pour passer aux paysagistes animaliers. Ici, véritablement, la Normandie triomphe, et nous pouvons en citer jusqu'à trois qui sont des maîtres : M. Hermann, Léon, le peintre attitré des cerfs, des biches, des faucons, des chiens et de toutes les nobles bêtes, MM. Marais et Pezant, qui promènent leur observation dans les herbages normands et pour lesquels, *ovidés* et *bovidés*, comme disent nos agronomes, n'ont plus de secrets. Ces excellents artistes en connaissent à fond la structure, la physionomie, les habitudes et les attitudes familières.

Le Pieu, *Les Saules*, de M. Marais; *Mont-Garroult* et *Premières Neiges*, de M. Pezant, sont chacune dans leur genre des paysanneries exquises, que tout le monde serait heureux de placer dans son salon.

A côté d'eux, M. Lemarié, des Landelles, continue à briller dans le paysage rustique ordinaire. *Le Bois de la Chapelle* n'est pas son envoi le plus important, mais il a un charme spécial et rend bien l'aspect du coin de campagne avranchais qu'il s'est appliqué à peindre.

M. de Petiville, de Saint-Sever, progresse les jours et se révèle comme un observateur

trant et consciencieux des belles eaux et des massifs verdoyants et obscurs.

Comme toujours, les peintres de genre étaient nombreux; mais la palme, cette année, appartient sans conteste à M. Demarest, de Rouen, dont le tableau, *Le Vœu*, avec sa longue file de paysans bretons échappés au naufrage et retour de Terre-Neuve, est absolument remarquable.

Mme Lucas, née Marie Robiquet, n'abandonne pas, et elle a raison, les études africaines; ses maisons algériennes, ses intérieurs arabes ont à juste titre attiré, cette année, l'attention des connaisseurs et, de l'avis de tous, cette attention était méritée.

Jamais nous n'avons essayé de dissimuler l'admiration sincère que nous inspirait le talent si franc, si complet de M. Fouace, un très grand artiste dont nous avons appris tout récemment la mort. Pendant plus de dix ans, nous avons célébré sur tous les tons, nous tenons à le rappeler aujourd'hui, la la maestria incomparable de ce peintre qui régnait, sans conteste dans la nature morte.

Ses dindes rôties ou simplement plumées avaient des aspects alléchants. Il traitait le poil aussi bien que la plume, et toutes les variétés de poissons et de crustacés étaient familières à son pinceau. Je me rappelle deux toiles : *Déjeuner gras* et *Déjeuner maigre*, qui étaient de pures merveilles. M. Fouace était capable de faire bien autre chose que des natures mortes, mais sa réputation était établie dans ce genre. Ses homards, ses pièces de gibier, les bouteilles de Sauterne avec leurs transparences joyeuses et leurs toiles d'araignée se plaçaient à

merveille, et comme avant tout il faut vivre, M. Fouace n'a fait que de rares infidélités à la nature morte.

Nous en aurions fini, si nous ne tenions à signaler deux succès normands qui ont été pour nous la caractéristique du Salon de 1894. Ils ont été remportés par M. Moteley et M. Chrétien. Avec sa *Prairie de Clécy*, M. Moteley a pris la tête des paysagistes normands, et quant à M. Chrétien, son petit tableautin, *Marrons rôtis*, est parfait de vérité et d'exactitude dans le rendu. C'est un héritier tout indiqué pour recueillir, tout en gardant sa physionomie spéciale, l'héritage de M. Fouace.

Dans la sculpture, nous avons distingué un médaillon très ressemblant et très finement traité du cardinal Thomas, par notre vieille connaissance, M. Casini, et une statue de Pouyer-Quertier, le grand lutteur, dont la parole ardente a retenti souvent, pour la défense de l'agriculture, dans les Congrès provinciaux de l'Association Normande.

En cette même année 1894, la Société des Beaux-Arts de Caen, à l'occasion du Congrès régional, avait eu l'heureuse idée d'organiser une exposition artistique. Il n'y avait à décerner ni prix, ni médailles ; les exposants avaient seulement la chance d'être admirés par leurs compatriotes et de vendre quelques-unes de leurs toiles. Malgré ces conditions peu engageantes, ce petit Salon a réussi. L'exposition comprenait 308 numéros. La plupart des membres de la Société, MM. Tesnières, Laumonnier, Hellouin, de Brécourt, Levard, Auvray, Costard, Vanel avaient exposé par pure courtoisie pour faire cortège aux étrangers. C'était un procédé délicat dont on leur a

su gré, et qui a eu d'ailleurs l'avantage de nous faire apprécier des œuvres estimables, connues seulement de quelques initiés.

Parmi les exposants *pour de bon*, nous avons reconnu bien des noms qui nous étaient familiers, bien des œuvres que nous avions eu déjà l'occasion de voir aux Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées. Dans ce nombre se trouve *La Vague*, par M. de Dramard, le *Portrait de Feyen-Perrin* et le grand tableau de Saint-Denis, par M. Krug. Nous avons une vague idée d'avoir vu quelque part la *Vache blanche et noire*, de M. Marais, et nous sommes certain d'avoir rencontré aux Salons *Les Paysages* de MM. Moteley et de Petiville, ainsi que l'*Intérieur arabe*, de Mme Lucas Robiquet.

L'initiative prise par la Société des Beaux-Arts aurait eu son utilité, quand bien même elle n'eût fait que ranimer, à Caen, le feu sacré, en appelant l'attention sur ces œuvres distinguées. Elle en a eu une autre en procurant la vente d'un certain nombre de toiles et en faisant entrer dans les collections de la ville, par quelques-uns de ces achats ou par des dons gracieux, des peintures qui viendront enrichir notre Musée. Mentionnons, à ce titre, le don fait du portrait de Feyen-Perrin, par M. Krug, et d'une toile de M. Tesnières, intéressante comme peinture, et aussi comme souvenir archéologique : *Le Lavoir des Petits-Murs*.

L'exposition caennaise a d'ailleurs consacré, de nouveau, le succès remporté ailleurs par M. Moteley comme paysagiste, par M. Chrétien comme peintre nature morte. Nous ne pouvons terminer sans mer une mention honorable aux *Pivoines* et aux

Chrysanthèmes de Mme Vieillard Fanet, et aux fusains de M. Potier de La Varde.

L'envoi de M. de La Varde comprenait trois numéros. Nous avons remarqué tout particulièrement le troisième : *Vue de Saint-Pair*, la petite rivière, le Bosc, entre deux masses de verdure qui se mirent dans ses eaux, et le clocher de l'église en perspective. Décidément, si l'on en juge par le fusain de M. de La Varde, le *Vieux Saint-Pair* avait du bon que ne réussit pas à faire oublier le Saint-Pair nouveau.

L'exposition de sculpture comprenant trente-trois numéros, dont la plupart dus à des sculpteurs de la ville, nous a donné la conviction que cet art était en honneur à Caen, et qu'il s'y trouvait une sorte d'école de sculpture, comprenant des modeleurs habiles et méritants. La constatation a sa valeur dans une ville où la *statuaire* et la *sculpture* religieuses, par suite de circonstances diverses, pourraient être appelées à prendre un grand essor. Elles l'avaient autrefois, pourquoi n'en serait-il plus de même aujourd'hui ?

Le buste si expressif de M. Yan Nibor, par M. Le Duc, nous revient du Salon du Champ-de-Mars. M. Le Duc en a fait hommage à la ville de Caen. Nous nous en réjouissons en raison de la valeur de l'œuvre. Qui sait d'ailleurs si ce grès, en nous révélant ce qu'on peut tirer de cette matière inutilisée jusqu'ici, ne pourrait pas être le point de départ dans le Calvados d'une nouvelle industrie artistique ?

E. Z.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur M. **de LA SICOTIÈRE**, *sénateur, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande.*

Par M. L. RÉGNIER.

La Normandie lettrée, les Sociétés savantes de la province et l'Association Normande en particulier ont fait, au mois de février dernier, une perte irréparable en la personne de M. Léon de la Sicotière, sénateur, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien directeur de la Société des Antiquaires, président honoraire de la Societé Historique de l'Orne, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande.

Nous n'avons pas l'intention dans ce recueil de donner une biographie complète de cet érudit laborieux, qui a exploré fructueusement tous les sentiers et qui, comme M. Auguste Le Prevost, pourrait être appelé le *Pausanias normand,* tant son érudition était sûre, variée, nous dirions volontiers universelle, mais nous croirions manquer à un devoir impérieux si nous ne rendions un dernier hommage à cette chère mémoire, au nom de notre Association dont il était l'un des membres les plus anciens et l'un des inspecteurs divisionnaires.

L'Association Normande, à la fondation de laquelle il avait présidé, lui devait beaucoup, et c'est précisément son rôle actif et fécond au sein de notre compagnie que nous voudrions indiquer.

Né à Valframbert, le 3 février 1812, Pierre-François-Léon Duchesne de la Sicotière était à 22 ans reçu licencié à Caen, et comme avocat ne tardait pas à conquérir à Alençon, où il s'était fixé, une situation enviable et tout à fait prépondérante. C'était un bon civiliste, comme disent les Allemands, et un incomparable avocat d'assises. Personne ne plaidait plus utilement une cause criminelle, non seulement pour le public mais aussi et surtout pour le jury. Dans ce genre spécial, ses succès furent nombreux et éclatants, ils contribuèrent à lui créer cette grande notoriété départementale qui, sans brigue d'aucune sorte, en fit successivement un député et un sénateur. Le suffrage de ses concitoyens lui était resté fidèle, et au moment de son décès, M. de la Sicotière était encore sénateur.

Arrivé sur le tard au Parlement, la voix brisée par les fatigues du barreau et par une laryngite persistante, contractée en regagnant la ville d'Alençon sous la neige au moment de l'invasion prussienne, M. de la Sicotière ne parut jamais à la tribune, mais son rôle fut considérable et très apprécié dans les Commissions. On a de lui un certain nombre de rapports de tout point remarquables. M. le Président du Sénat en prononçant son oraison funèbre mentionnait, avec éloges, celui qui a trait à la situation de l'Algérie pendant la guerre, œuvre considérable qui éclaire toute une situation, et qui ne c-

pas moins de 900 pages in-4°. Combien d'autres n'aurions-nous à citer attestant le sens droit et la haute compétence juridique de leur auteur.

Dans un recueil consacré spécialement à la défense des intérêts agricoles, nous ne saurions cependant oublier le rapport sur les oiseaux insectivores, qui est un véritable traité sur la matière et qui forme pour ainsi dire le préambule de la loi destinée à prévenir la destruction des petits oiseaux, ces utiles auxiliaires du cultivateur.

L'œuvre de la Sicotière, comme littérateur, comme érudit, comme archéologue, comme historien et numismate est considérable. Elle touche aux sujets les plus divers, elle a déjà été disséminée dans tous les recueils. Pour en dresser le catalogue exact, il faudra l'attention scrupuleuse de MM. Appert et de Contades. C'est toute une bibliographie compliquée et instructive qu'il n'est pas aisé de dresser. La Sicotière a en effet touché à tout, à l'économie politique comme à l'agriculture, aux monuments comme aux anciens textes, aux légendes, aux traditions, aux chansons populaires comme à la biographie des personnages célèbres et à la discussion des problèmes historiques. Poteries gauloises, mégalithes, sculptures du moyen-âge l'attirent également, et il disserte avec la même ardeur et la même compétence sur les stalles des églises, sur les faïences de Rouen et de Nevers, sur Béranger, Charlotte Corday, Jean Chouan ou les faux Louis XVII. Comment fixer une physionomie si mobile, comment se reconnaître s un pareil dédale de feuilles volantes, de livres,

d'exposés, de notes, d'observations et de brochures. Quels intéressants recueils de miscellanées il y aurait à faire avec tous ces fragments jetés aux quatre vents du ciel et qu'il est à peu près impossible de réunir. Fort heureusement, M. de la Sicotière a écrit deux œuvres capitales, qui nous rendent l'historien et l'archéologue tout entiers. Nous voulons parler de l'*Orne archéologique et pittoresque* publié en collaboration avec Poulet-Malassis, et de l'*Histoire de Louis de Frotté et des insurrections normandes*, couronnée par l'Académie française. Dans la première de ces publications, M. de la Sicotière a dit tout ou presque tout sur l'histoire des communes du département de l'Orne, sur ses châteaux, sur ses églises, sur ses ruines, sur ses forêts et sur ses sites. On pourra exploiter peut-être quelques filons oubliés et mettre en lumière quelques détails restés dans l'ombre, mais on n'ajoutera rien d'essentiel. Notre ami avait parcouru le département dans tous les sens, il avait vu et étudié sur place ce qu'il s'était chargé de décrire, et avant de prendre la plume, il avait lu tout ce qui pouvait éclairer son sujet, depuis les in-folios vénérables jnsqu'aux plaquettes les plus humbles et les plus dédaignées. « On est effrayé, écrivait récem-« ment Gustave Le Vavasseur, de la somme de tra-« vail que représente cette œuvre considérable, « aujourd'hui fort recherchée, qui s'appelle *l'Orne* « *pittoresque.* »

Dans son travail sur les insurrections normandes, M. de la Sicotière s'attaquait à un ensemble de faits non moins importants, mais d'une constatat-

délicate et souvent beaucoup plus difficile. L'histoire de la Chouannerie est en effet, si l'on nous permet de parler ainsi, une histoire dispersée sans centre bien défini et se composant d'une infinité d'escarmouches, d'engagements, de marches en avant, de retraites, de négociations, d'incidents de tout genre, qui se rattachent sans doute les uns aux autres, mais dont la liaison n'apparaît pas toujours nettement et n'est pas facile à dégager. M. de la Sicotière a su s'orienter dans cette obscurité et porter la lumière dans ces ténèbres. Dans son livre, on voit le drame historique se développer sans confusion, avec ses péripéties et son enchaînement rigoureux.

A ce propos M. Gustave Le Vavasseur a caractérisé la publication dans quelques lignes d'une exactitude scrupuleuse, que nous hésitons d'autant moins à reproduire qu'elles sont l'affirmation d'un témoin ayant assisté à l'élaboration de l'œuvre, depuis sa préparation première jusqu'à son achèvement.

« L'historien moderne est plus exigeant que n'étaient les anciens. Il remonte aux sources, il veut voir et toucher la pièce originale, il ne cite jamais le document de seconde main. Lorsqu'il s'attaque à un sujet dont le théâtre garde encore les traces du drame accompli, quand les acteurs ont laissé des témoins ou des témoignages, quand la légende est encore assez fraîche pour que l'on puisse espérer en dégager le fait qu'elle dénature, il n'est sorte de peine qu'il ne faille se donner, sorte de recherche qu'il ne soit nécessaire de faire, dût-on courir après les infiniment petits et jeter au panier un document futile conquis au prix de tant de

fatigue. Il fallait voir l'auteur de *Frotté* à l'œuvre, tantôt visitant le théâtre des engagements, les bois, les maisons, les châteaux, les cachettes, interrogeant les vieillards, recueillant les « on-dit », sollicitant la communication des chartriers et des papiers de famille, le calepin dans une main, le crayon dans l'autre, amassant d'innombrables notes, allant de Saint-Jean-des-Bois au Champ-de-la-Pierre, de Couterne à Verneuil, puis s'enfermant aux Archives du Ministère de la guerre, contrôlant les rapports, consultant les dossiers, ne faisant tort ni grâce à personne, dénonçant les trahisons des grands rôles, rappelant les vilenies des comparses, rendant à certains calomniés la justice qui leur est due, *suum cuique.* » Nous ajoutons que M. de La Sicotière a su faire circuler l'intérêt et la vie dans deux énormes volumes bourrés de faits, et où chaque affirmation est appuyée d'une citation, d'un document.

Nous pouvons être rassuré, *l'Orne pittoresque*, *l'Histoire de Frotté et des insurrections normandes*, défendront victorieusement contre l'oubli la mémoire de notre vénéré confrère.

Quelques mots maintenant pour rappeler ce qu'a été M. de La Sicotière à l'Association Normande, le rôle considérable qu'il y a rempli, les services éminents qu'il y a rendus. Pour en juger, il suffit de parcourir les tables de nos annuaires. Jamais collaboration n'a été, nous ne craignons pas de l'affirmer, plus active, plus persévérante. Mais non seulement il écrivait, mais encore il payait de sa personne, et quand l'occasion lui en était offerte, il p[illegible]
aux enquêtes et intervenait dans les [illegible]

Dans les Congrès tenus à Alençon en 1836, il se prodigua et contribua beaucoup au succès. C'est pour le Congrès de 1836 qu'il écrivit sa *Notice sur l'arrondissement de Mortagne* et sa *Biographie d'un évêque de Sées, Alexis Sausset*. Dans les années suivantes, il donna à l'Annuaire des notices excellentes sur *M. Galeron*, sur le *général Valazé*, sur le *graveur Godard*, ainsi qu'un rapport sur l'*Établissement d'un musée dans la ville d'Alençon*.

En 1839, il assista à la session annuelle de l'Association Normande qui se tint successivement à Avranches et à Mortain, et il publia à cette occasion un compte-rendu détaillé du Congrès et une curieuse étude archéologique sur l'église de Mortain et sur ses stalles; en 1842, c'est encore dans l'Annuaire qu'il fait paraître ses observations sur l'*Exposition de l'industrie et des arts à Alençon*. En 1857, il prend une part active au Congrès de l'Association d'Avranches et consacre à l'exposition rétrospective qui y avait été organisée une étude approfondie, où se révèle tout le dilettantisme de l'amateur d'autographe et du collectionneur.

Il fait preuve du même zèle et du même amour désintéressé de la science et du progrès au second congrès d'Alençon, en 1857, et au beau congrès de Conches, en 1888. Tel nous le retrouvions encore au mois de juillet de l'année dernière, toujours sur la brèche avec sa cordialité chaude et accueillante, dans ce congrès d'Alençon dont il fut l'âme. A la suite d'une excursion à St-Cénery à laquelle il ne prendre part mais qu'il avait préparée, il voulut ir à sa table tous les membres de notre com-

pagnie. Jamais son entrain n'avait été plus joyeux, sa mémoire plus précise, sa conversation plus étincelante. Qui eût dit que c'étaient là pour nous les dernières paroles et que nous assistions au dernier adieu !

M. de La Sicotière est mort à Alençon le 28 février dernier. Ses funérailles ont eu lieu le jeudi 4 mars au milieu d'un concours énorme de population. Conformément aux volontés expresses du regretté défunt, aucun discours n'a été prononcé sur la tombe ; mais l'attitude silencieuse et recueillie des assistants disait assez que tous comprenaient que l'homme qu'ils conduisaient à sa dernière demeure avait été l'honneur du pays et de la cité. N'est-ce pas là, après tout, la meilleure et la plus expressive des oraisons funèbres !

Sur M. **Alfred CAMPION**, *secrétaire général honoraire de l'Association normande.*

Le 18 mai dernier s'éteignait à Caen, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, M. Alfred Campion avocat, ancien chef de division à la préfecture du Calvados, ancien secrétaire général de la mairie de Caen, secrétaire du comité permanent de la Société française d'archéologie, secrétaire honoraire de l'Association Normande, vice-président de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompi

M. Campion était âgé de 77 ans. Ceux qui rencontraient dans les rues de Caen cet homme à la taille droite, à la mise soignée, à la figure souriante, n'auraient jamais pensé qu'il était plus que septuagénaire.

Né dans le département du Nord, M. Campion s'était fixé de bonne heure dans le Calvados, où il avait exercé la profession d'avocat au barreau de Lisieux, pour devenir bientôt secrétaire de la sous-préfecture. De cette ville il passa à Caen, où il occupa successivement le poste de chef de division à la préfecture et de secrétaire général de la mairie. Partout, il mérita l'estime de ses chefs et la confiance du public. Fonctionnaire modèle, M. Campion portait jusqu'au scrupule l'amour de l'exactitude. C'était un homme d'un jugement droit, d'une capacité éprouvée, de relations sûres et ayant au suprême degré le sentiment du devoir professionnel.

Il n'avait pas encore quitté Lisieux lorsque M. de Caumont l'apprécia à sa valeur et se l'attacha comme collaborateur.

C'est de cette époque que datent diverses traductions d'ouvrages archéologiques : *Voyage fait en 1831 en Normandie par M. Gally-Knight*, Caen, 1838; *Relation d'une excursion monumentale en Calabre et en Sicile par M. Gally-Knight*, Caen, 1839 ; *Extrait d'une notice sur les antiquités primitives de la Manche*, inséré dans l'*Archeological Journal*.

On pourrait trouver beaucoup d'autres notes et extraits moins importants, ainsi que des articles nécrologiques dus à sa plume dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, dans l'*Annuaire du*

Calvados qu'il rédigea longtemps et dont il avait su faire un recueil intéressant ; enfin dans l'*Annuaire de l'Association Normande*. En sa qualité de secrétaire général, notre regretté confrère non seulement rédigeait avec le soin le plus consciencieux les procès-verbaux des séances des congrès, mais encore il recueillait et coordonnait avec autant d'intelligence que de tact les éléments destinés à entrer dans la composition de nos volumes.

C'est pour l'Annuaire qu'il avait réuni de très curieux renseignements sur les fêtes populaires à Caen pendant l'époque révolutionnaire et c'est encore dans l'Annuaire de l'Association Normande qu'il a inséré un travail considérable et très documenté sur les ports du Calvados.

Ce n'est pas là toutefois l'œuvre la plus importante de M. Campion, et nous n'hésitons pas à signaler à ce titre un volume d'un ordre un peu différent, qui atteste des connaissances juridiques sérieuses et une longue pratique administrative, et traite du droit civil ecclésiastique.

L'ouvrage, qui ne comprend pas moins de 900 pages in-8°, et dont une seconde édition parut en 1876, porte pour titre : *Manuel pratique du droit civil ecclésiastique ou exposé de la législation et de la jurisprudence sur l'administration temporelle du culte catholique et ses rapports avec l'autorité civile, par Alfred Campion, avocat.*

L'auteur passe en revue les sujets les plus divers : les curés, les desservant et aumôniers, les biens ecclésiastiques, les cimetières, les binages, les calvaires, les cérémonies publiques, les processions, la comptabi-

lité des fabriques, les congrégations religieuses, les dons et legs, les établissements de bienfaisance, les inhumations et exhumations, l'instruction publique, et sur tous ces points dont il est superflu de faire ressortir l'intérêt, il fournit les renseignements les plus topiques et les plus utiles.

Bien que depuis quelques années, les choses aient subi d'assez graves modifications, le traité de M. Campion n'a pas vieilli et sera toujours consulté avec fruit.

Les obsèques de M. Campion ont eu lieu en l'église de Saint-Étienne de Caen, le 20 mai dernier.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Daléchamps, adjoint au maire, Bouffard, secrétaire général de la préfecture, de Beaurepaire, ancien conseiller, directeur de l'Association Normande, Nicolas, architecte de la ville, Hornez ancien directeur de l'école de dressage, Émile Travers, ancien conseiller de préfecture, trésorier de la Société française d'archéologie, Sanson, secrétaire général de la mairie, Ameline, ancien chef de division à la préfecture.

Une foule nombreuse, où l'on pouvait remarquer des membres du clergé, des magistrats, des membres du barreau, d'anciens fonctionnaires, une délégation de la compagnie des sapeurs-pompiers, remplissait le chœur et la nef de l'église.

Conformément aux dernières volontés du défunt, aucun discours n'a été prononcé au cimetière, aucune couronne n'a été déposée sur le cercueil.

Sur ***M. Paul CHAMPY****, manufacturier à Gisors, ancien lieutenant-colonel du 22e territorial, membre de l'Association normande.*

Une perte douloureuse, dont le retentissement fut immense dans toute la contrée, vint affliger la ville de Gisors au commmencement de l'année dernière. M. Paul Champy, manufacturier à Gisors, ancien capitaine au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, ancien commandant du 4e bataillon de mobiles des Vosges ; ancien lieutenant-colonel commandant le 22e régiment territorial d'infanterie, ancien membre du conseil général des Vosges, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Medjidié et de la médaille de la Valeur Militaire de Sardaigne, rendit son âme à Dieu, le 5 janvier 1893, à l'âge de soixante-six ans, après de longs mois de souffrances courageusement et chrétiennement supportées.

Une profonde tristesse et une sympathie universelle entourèrent son cercueil. Il avait été si noblement bon et si simplement dévoué, non seulement envers sa famille naturelle et d'alliance, mais envers sa famille militaire, dont la pensée faisait toujours vibrer son cœur, et envers sa famille ouvrière, dont il s'efforçait chaque jour, de soulager les misères et d'augmenter le bien-être !

Sa vie peut se résumer en un seul mot : c'était un homme de devoir ! Il l'était simplement et constamment. Par ce temps de bruyantes renomm^ée

tristes compromissions, ce n'est point de son caractère un éloge banal.

Par sa famille et par sa naissance, M. Paul Champy appartenait à cette belle province d'Alsace, de la séparation de laquelle la France ne peut se consoler. Il naquit à Brumath (Bas-Rhin), le 26 décembre 1826. Son tempérament et ses traditions de famille le poussaient vers l'armée : il y entra au sortir de l'école polytechnique, et la guerre de Crimée le trouva lieutenant d'artillerie.

Dès lors commença à se manifester en lui cette intrépidité calme et simple qui est comme la pierre de touche du vrai soldat. La nuit même du débarquement de sa batterie, le choléra fait autour de lui des victimes ; en quelques jours, la moitié de son détachement est atteinte par le fléau. Il se multiplie pour transporter les malades à l'ambulance, organiser des secours rapides, relever les courages abattus. Mais bientôt, il est appelé à prendre une part active aux opérations de la guerre.

Le 16 août 1855, 6,000 Français, appuyés par 8,000 Piémontais, sont attaqués sur les bords de la Tchernaïa par 60,000 Russes. L'ennemi fait des efforts inouis pour entamer nos bataillons, qui résistent vaillamment. Pour rompre cette ligne infranchissable, le général russe tente un mouvement tournant, et lance une colonne de 4,000 hommes à l'assaut d'une colline où quelques centaines de fantassins luttent héroïquement. Nos soldats vont être culbutés et l'armée débordée, lorsque tout à coup, un jeune lieutenant de la garde accourt avec sa demi-batterie et se porte audacieusement à

300 mètres de la colonne ennemie. Le général Clet, surpris, lui crie : « Mais, lieutenant, vous allez vous faire écharper ! — Non, mon général, répond le lieutenant, je vais vous sauver ! » En effet, avec calme et précision, il met ses pièces en batterie, les charge à mitraille et commande le feu. La colonne ennemie, décimée par les projectiles, s'arrête ; rapidement il lui envoie une seconde décharge, qui porte le désordre dans ses rangs. Les Russes commencent un mouvement en arrière pendant que leur artillerie cherche à éteindre ce feu meurtrier. Le jeune officier sur son cheval est un point de mire superbe ; il le voit fort bien. Dans une très courte et très fervente prière, il remet sa vie entre les mains de Dieu, et continue la manœuvre. Subitement, son cheval fait un bond formidable qui le porte à quelque distance de ses pièces ; le cavalier le ramène vivement..... A l'endroit même qu'il venait de quitter, la terre était labourée par un boulet ennemi !... Enfin, sous une troisième décharge, les Russes reculent en désordre : notre infanterie était sauvée.

Le jeune officier, dont la décision et le sang-froid avaient ramené la victoire sous nos drapeaux, était M. Paul Champy. Il fut mis à l'ordre du jour de l'armée ; le général demanda et obtint pour lui la croix de la Légion d'honneur ; quelque temps après, il fut par le Sultan décoré de l'ordre du Medjidié.

Il était capitaine lorsqu'éclata la guerre d'Italie. Bien que souffrant des suites d'un douloureux accident, il ne put voir partir sa batterie sans l'accompagner, et se mit péniblement en route pour

l'Italie. Il prit part aux batailles de Magenta et de Solférino. Le soir de cette dernière journée, il fut envoyé avec les caissons du régiment, à la recherche du parc d'artillerie, qui s'était déplacé plusieurs fois. Quand il l'eut retrouvé le lendemain, il retourna à son régiment sans se reposer : il était resté à cheval 36 heures ! A la suite de cette brillante campagne, il fut décoré de la médaille de valeur militaire de Sardaigne.

Quelques années plus tard, en 1865, il quittait l'armée active, et par son mariage avec Mlle Davillier, fille aînée de M. Edouard Davillier, manufacturier, il devenait habitant de Gisors.

Il n'en continua pas moins de servir la France avec ardeur en étudiant nos frontières de l'Est. Dans deux brochures très appréciées, en 1867 et 1868, il fit connaître les points faibles de la ligne des Vosges, indiqua le moyen de les fortifier par la construction de certains forts autour de Strasbourg et de Belfort, ainsi que de plusieurs lignes stratégiques de chemin de fer. Reconnus nécessaires, ces travaux furent exécutés quelque temps après.

Lorsque le maréchal Niel voulut organiser la garde mobile, il jeta les yeux sur cet officier instruit autant que brave, et, malgré de vives oppositions, lui confia le commandement du 4e bataillon des Vosges. M. Champy accepte cet honneur avec ses devoirs ; dès le début de la guerre de 1870, il quitte sa femme et son fils bien aimé, se met à la tête de son bataillon et partage avec ses mobiles les fatigues de la campagne, les souffrances du blocus de Metz, et enfin captivité en Allemagne, soutenant ses soldats par

son exemple, les entraînant par sa bravoure, veillant sur eux et cherchant à adoucir leurs privations. La bonne organisation qu'il avait su donner à son bataillon, l'entrain militaire qui ne cessait d'y régner, avaient attiré l'attention de l'autorité militaire : au mois d'octobre 1870, il fut proposé pour la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Chose qui paraîtrait incroyable à celui qui n'aurait pas connu cette âme d'élite ! il renonça à cette distinction, dont il était si digne, en demandant instamment que la récompense fût répartie sur les plus méritants de ses sous-officiers. Il fut assez heureux pour l'obtenir : à six de ses compagnons d'armes fut accordée la médaille militaire.

Rentré à Gisors, associé à son beau-père, le bon et regretté M. Davillier, dans la direction d'une importante usine, M. Paul Champy ne se désintéressa jamais des choses de l'armée ; il fut nommé lieutenant-colonel du 22e régiment d'infanterie de l'armée territoriale ; ceux qui l'eurent à leur tête se rappellent sa bienveillance, sa fermeté, son air à la fois martial et « bon enfant », le zèle et l'activité qu'il mit à organiser son régiment.

A partir de ce moment se manifeste dans ses actes avec plus de fréquence et d'énergie une vertu bien rare aujourd'hui, même parmi les plus braves sur le champ de bataille : le courage civique. Homme de devoir avant tout, il avait le sentiment de sa responsabilité sociale ; il sentait que dans ce temps d'abaissement moral, d'attaques hypocrites ou violentes contre les libertés les plus respectables, il devait donner l'exemple de la résistance. A l'er-

de tant d'hommes dans l'âme desquels les vérités sont diminuées, les notions du bien et du mal confondues, le droit sans énergie et l'injustice sans répulsion, il savait aimer et il savait haïr. Oui, aimer et haïr, non point avec ces sentiments mesquins, égoïstes, qui naissent de l'intérêt ou de froissements personnels, mais avec ce zèle et cette sincérité qu'inspirent le désir et l'amour du bien, la haine et la répulsion du mal, sous quelque forme adoucie ou grossière qu'il se présente.

Au conseil général des Vosges, par exemple, où il avait pour collègue M. Jules Ferry, l'auteur des projets de lois sur l'enseignement qui soulevèrent il y a treize ans tant de luttes passionnées, M. Champy, qui représentait le canton de Provenchères, ne craignit pas d'entamer une discussion sur ce sujet brûlant et de se mesurer, non sans quelque succès, avec un adversaire rompu aux luttes oratoires. Une protestation lui avait paru nécessaire : il n'était pas homme à en décliner le périlleux honneur.

Dans son ardent désir d'aider au bien et de le répandre autour de lui, il encouragea de sa présence et de ses aumônes la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, il soutint l'école des Frères ; il entra au Conseil de fabrique, où il seconda activement les efforts de ses collègues pour la restauration et l'embellissement de la magnifique église de Gisors ; il accueillit avec joie la fondation d'un cercle catholique d'ouvriers, et contribua plus que personne à sa prospérité.

Aussi lorsque les progrès de sa douloureuse adie lui montrèrent que l'heure suprême était

venue, il s'y prépara avec cette même simplicité et cette même fermeté qu'il avait manifestées dans tous les actes de la vie. Enfin, réconforté par la réception des sacrements, admirablement soutenu par la piété et les tendres soins de sa courageuse femme, entouré de l'amour de ses enfants et de tous les siens, il s'endormit doucement dans le Seigneur pendant la nuit du 5 janvier.

Ses obsèques, nous osons le dire, furent triomphales. L'affection, l'estime, la reconnaissance des habitants de Gisors et des ouvriers de l'usine s'étaient hautement manifestées dans l'organisation de la cérémonie funèbre. L'armée était brillamment représentée près du cercueil de celui qui avait toujours eu un cœur de soldat : nommons seulement le général Lebrun, commandant la 9e brigade d'infanterie, et le lieutenant-colonel Le Caron de Fleury, successeur de M. Champy au 22e territorial. La société musicale de Gisors et la fanfare des Enfants de Saint-Jean de Dieu, de Paris, exécutaient tour à tour des morceaux et des chants tristes et religieux.

Enfin, Auguez, de l'Opéra, ajoutait à la solennité de la cérémonie, le l'appoint de sa belle et puissante voix.

Au cimetière, les prières liturgiques terminées, des discours furent prononcés par M. le lieutenant-colonel de Fleury, au nom du 22e territorial; M. Caffin, au nom du conseil de fabrique; M. Radon, au nom du conseil d'administration de la Caisse d'épargne, dont le défunt était président; M. Louis Passy, député, au nom de la ville ; MM. Lebigre et A. Chevallier, au nom du personnel de l'usine ; M. Durif, au nom des

insdustriels et des anciens conseillers municipaux. Enfin, M. Patrouillard avait préparé, au nom du cercle catholique d'ouvriers, un discours que l'émotion l'empêcha de prononcer sur la tombe. Ce discours a été reproduit, ainsi que tous les autres, dans le journal *Le Vexin*, n° du 15 janvier 1893.

Nous reproduisons le discours de M. Louis Passy :

« Ma voix ne pouvait manquer de s'élever aujourd'hui dans le cimetière de Gisors, où reposent mon camarade d'enfance, Ernest Davillier, et son vénéré père, Édouard Davillier, un des meilleurs amis de ma famille, dans cette dernière demeure où vient les rejoindre pour toujours celui qui les a si dignement remplacés, notre compatriote et notre ami, Paul Champy.

« Je dis notre compatriote, car Paul Champy avait abandonné son pays natal, où il avait été honoré des marques de la confiance publique et mérité la haute estime de ses collègues dans le conseil général des Vosges. Il avait abandonné la carrière militaire, où il avait conquis brillamment son grade de capitaine d'artillerie, sa croix de chevalier de la Légion d'honneur, pour venir se fixer au milieu de nous, par un heureux mariage avec une personne accomplie et en tout point digne de lui. Sa destinée l'avait ainsi conduit à prendre dans la famille Davillier la place du fils, du soutien qu'elle avait perdu, et la direction d'une grande industrie. Elle le portait nécessairement dans le conseil municipal de notre ville et dans toutes les institutions doivent l'entourer et le diriger vers le bien public. Personne ne pourra nier que dans cette

mission de dévouement, dans cette vie de travail et de bonnes œuvres, Champy n'ait été un modèle et qu'il n'ait fait honneur au noble héritage de sa famille d'adoption, à ces Davillier, qui depuis le commencement du siècle ont fourni des hommes distingués à la banque et à l'Industrie, des auxiliaires dévoués à toutes les œuvres de bienfaisance.

« Dans la carrière paisible de sa vie nouvelle, Champy n'oublia jamais sa carrière militaire. Il aimait à reporter des regards attendris sur son passé, ses campagnes, ses camarades, le présent, l'avenir de l'armée française ; et c'est avec bonheur qu'il remplit les fonctions de lieutenant-colonel de l'armée territoriale.

« C'est que Paul Champy était né soldat. Il avait appris à l'école du régiment l'esprit d'ordre et de discipline, le respect des supérieurs, la sincérité des sentiments, la fidélité au drapeau. Le drapeau pour lui réunissait tous les devoirs de la vie, et les devoirs de la vie se confondaient dans les devoirs de la foi religieuse. On le vit se plaire à affirmer ses convictions, a les marquer par des actions publiques, à montrer la voie droite au bout de laquelle il comptait trouver le repos éternel.

« J'ai rencontré peu d'hommes, dans le temps présent, qui se soient plus honorés par la fermeté de leurs principes et la loyauté de leur conduite, et je tiens à affirmer en ce moment solennel que le nom de Champy laissera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu un grand exemple et un noble souvenir. C'est une bien faible consolation, et c'est pourtant la meilleure que des amis douloureuse-

ment émus peuvent offrir à une famille désolée; mais cette famille trouvera dans nos regrets, dans son courage, dans ses espérances chrétiennes, la force de porter la croix que Dieu lui impose.

« J'ai parlé au nom des souvenirs du Gisors qui a disparu. Je parle au nom des sentiments du Gisors qui survit.

« Adieu, cher compatriote et ami ! Au nom de la ville de Gisors, adieu ! ! »

NOTA. — Nous publierons dans le prochain annuaire les biographies de M. le marquis de Verdun et de M. Lenoir, maire d'Avranches, qui nous sont parvenues trop tard pour être comprises dans ce volume.

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1894

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE PREMIER

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1893. . . .	246 fr.	85
Recouvrement des cotisations sur 1893 et années antérieures	1,892	50
Recouvrements sur 1894	2,277	10
Subvention du Gouvernement	2,800	»
Legs Letot.	200	»
Total des recettes. . .	7,506 fr.	45

CHAPITRE II

DÉPENSES

Frais de bureau de la Direction. . . .	60	»
Id. du Trésorier	500	»
Traitement du concierge de la salle des séances.	50	»
Cotisation à la Société des Agriculteurs de France	20	75
Abonnement à la *Gazette des Campagnes*	6	»
A reporter. . .	636 fr.	75

	Report. . . .	636 fr.	75
Ports d'annuaires, de programmes, d'affiches, etc.		131	75
Frais de distribution des annuaires. . .		93	»
Congrès d'Alençon	Primes en espèces	2,290	»
	Coupe d'argent	175	»
	Médailles	298	25
	Indemnité à M. le Directeur pour l'organisation du Congrès	300	»
	Impressions relatives au Congrès.	232	45
	Frais divers	186	45
Impression de l'annuaire et diverses . .		2,967	55
	Total des dépenses. . .	7,311 fr.	20

BALANCE

Recettes	7,506 fr.	45
Dépenses.	7,311	20
En caisse au 31 décembre 1894. . .	195 fr.	25

Certifié conforme aux écritures :

Caen, le 31 décembre 1894.

Le Trésorier,

P. BATAILLE.

TABLE DES MATIÈRES

Statuts de l'Association. v

Liste générale des Membres IX

SESSION TENUE A ALENÇON EN 1894

1re JOURNÉE, MERCREDI 25 JUILLET

Réception des Membres du Congrès; — Séance d'ouverture 1

Enquête agricole. 9

2e JOURNÉE, JEUDI 26 JUILLET

Excursion archéologique à Saint-Céneri-le-Gérey 22

Compte-rendu par l'abbé A. Desvaux.

3e JOURNÉE, VENDREDI 27 JUILLET

Enquête scientifique. 53

Excursion à Essay 59

Compte-rendu par M. Louis Duval.

4e JOURNÉE, SAMEDI 28 JUILLET

Le Concours agricole 101

Enquête scientifique (suite) 102

RAPPORTS

Visite au domaine de Bois-Roussel. 119

Rapport par M. E. de Beaurepaire.

Rapport de la visite des fermes dans l'arrondissement d'Alençon. 126

ANNEXES

Catalogue des mollusques testacés trouvés dans les environs d'Alençon, par M. J. Leboucher. 131

Chansons populaires. Communication de M. Ch. Vérel. 137

5e JOURNÉE, DIMANCHE 29 JUILLET . . 143

Distribution des récompenses 145

Banquet. 151

Toasts de MM. Bruneteau, le Dr Chambay, de Beaurepaire, le comte de Marsy et Gustave Le Vavasseur.

NOTICES DIVERSES

Histoire et légende d'un plat, par M. Léon de La Sicotière. 161

Constitution géologique de l'arrondissement d'Al--
par M. Letellier . . . . . .

Le Kaolin des environs d'Alençon, par M. R. de Brebisson. 207

Musée d'histoire naturelle d'Alençon, par M. Letellier. . 237

Considérations sur la géographie botanique du département de l'Orne, par M. l'abbé A.-L. Letacq. 246

Notice sur la flore populaire des environs d'Alençon et de Carrouges, par le Même. 290

NOUVELLES DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

Les expériences de M. A. Girard, sur la culture et l'emploi de la pomme de terre. — L'ensilage et la culture du maïs. — L'élevage des veaux. — Des binages. — Le hérisson. — Les engrais verts. — La greffe herbacée. — La question des oiseaux en agriculture. — Le cultivateur français jugé par une voyageuse anglaise. — Encore les petits oiseaux. — Fumure des fleurs de pleine terre. — Le congrès international d'apiculture. 307

L'enseignement agricole 333

Les Salons du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées, et l'exposition de la Société des Beaux-Arts de Caen en 1894. 345

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur M. L. de La Sicotière 000

Sur M. Alfred Campion. 000

Sur M. Paul Champy, par M. L. Régnier 364

Compte des recettes et dépenses de l'Association Normande en 1894. 375

L'Imprimeur-Gérant, H. Delesques.